

THEVENEAU
DE MORANDE

ÉTUDE SUR LE XVIII^e SIÈCLE

PAR

PAUL ROBIQUET

Portrait et 5 Planches hors texte

PARIS

A. QUANTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

7, RUE SAINT-BENOIT, 7

—
1882

THEVENEAU
DE MORANDE

13231

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

Cinquante exemplaires numérotés sur papier de Chine.

ТБЗ
432

УНИВ. БИБЛИОТЕКА

Р. И. Бр. 12539

THEVENEAU
DE MORANDE

ÉTUDE SUR LE XVIII^e SIÈCLE

PAR

PAUL ROBIQUET

Portrait et 5 Planches hors texte

PARIS

A. QUANTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

7, RUE SAINT-BENOIT, 7

—
1882

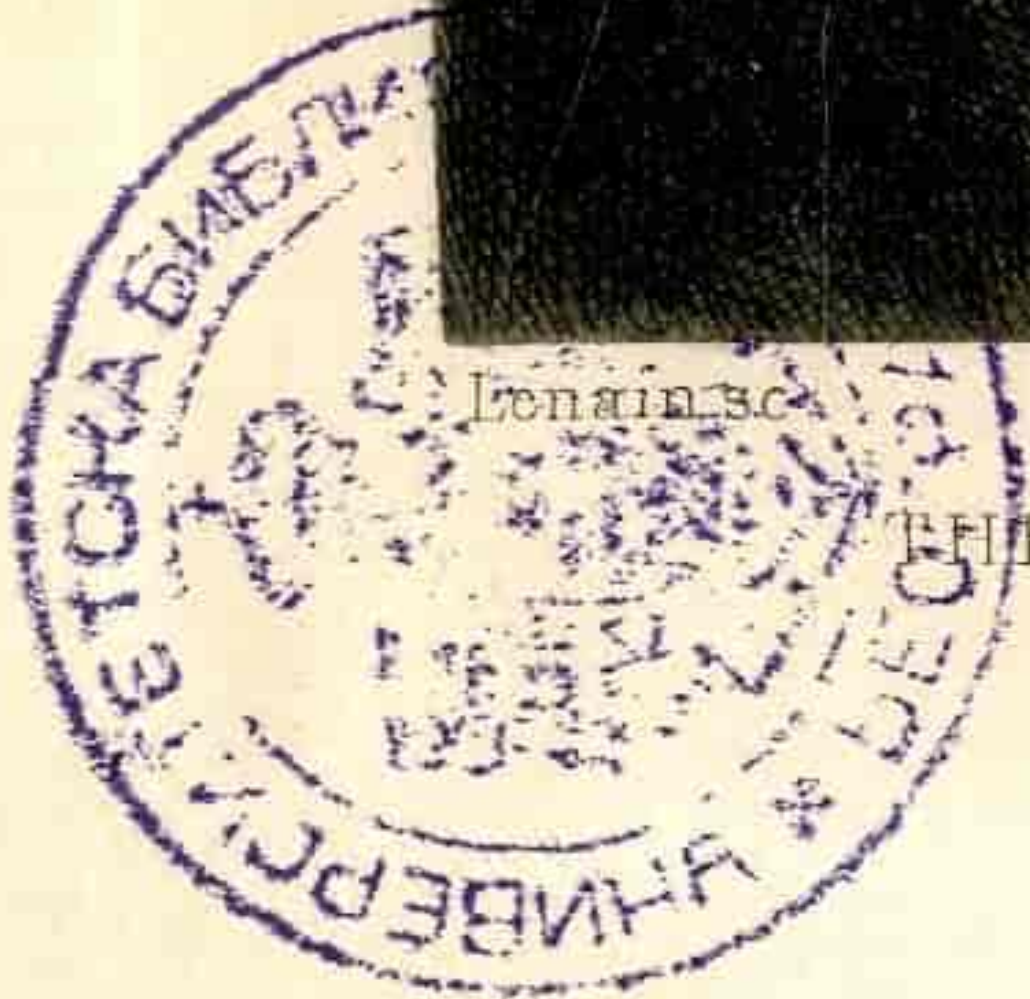




Lenain sc.

A. Quantin Imp. Edit.

THEVENEAU DE MORANDE



Le portrait de Theveneau de Morande qui se trouve en tête de cet ouvrage, a été gravé d'après un tableau authentique, appartenant à M. Harold de Fontenay, archiviste-paléographe à Autun, correspondant de la Société des antiquaires de France. Le tableau dont il s'agit — et l'on ne connaît pas d'autre toile reproduisant les traits du Gazetier cuirassé — a été légué à Madame Harold de Fontenay par Mademoiselle Rose-Louise-Antoinette de Morande, petite-fille du pamphlétaire, morte à Autun, impasse de la Maîtrise, n° 5, le 5 avril 1869, à l'âge de soixante-six ans.

Nous ne pouvons que remercier vivement M. de Fontenay de l'obligeance avec laquelle

il nous a autorisé à faire reproduire le curieux portrait qui lui appartient.

Nous adressons aussi l'expression de notre sincère gratitude à tous les hommes compétents qui ont bien voulu nous fournir d'utiles renseignements et de précieuses indications, sachant eux-mêmes, par expérience, combien il est difficile d'arriver à la précision dans les œuvres de cette nature. MM. Jules Cousin et Poupel, de la Bibliothèque de la Ville de Paris ; A. Pauly, de la Bibliothèque Nationale ; Maurice Tourneux, le savant éditeur de Grimm, ont surtout droit à notre reconnaissance.

THEVENEAU DE MORANDE

INTRODUCTION

Coup d'œil général sur le développement de la littérature satirique et diffamatoire. — Suétone. — Pétrone. — Lucien. — L'Arétin. — Les Mazarinades. — La société française sous Louis XV. — Intervention des courtisanes dans les affaires de la France. — La Du Barry et le pamphlet. — THEVENEAU DE MORANDE.

C'EST la destinée des sociétés caduques et agonisantes de rencontrer des peintres impitoyables, des satiriques indiscrets et terribles qui flagellent leurs vices, les détaillent avec complaisance et les signalent à l'indignation de la postérité.

Mais tous ces peintres de mœurs ne sont pas des moralistes austères qui, animés d'une horreur pieuse pour les scandales et les iniquités de leur temps, ne songent qu'à corriger leur



prochain par une sorte de prédication littéraire dont la violence s'allie, tant bien que mal, avec la moralité des intentions. A côté des orateurs de la chaire chrétienne, qui recommencent éternellement leur platonique effort pour convertir l'humanité pécheresse, il y a des peintres cyniques qui se soucient médiocrement de la morale, nous donnent, sans passion comme sans colère, la photographie, pour ainsi dire, des lèpres hideuses, des maladies inavouables de la société où ils vivent, et tracent pour les races futures la biographie psychologique de leurs contemporains.

L'antiquité païenne est fertile en écrivains de cet ordre. Suétone nous raconte les turpitudes des existences impériales, sans que sa plume révèle une émotion indignée. En dévoilant le secret des mœurs éhontées de son temps, Pétrone, le voluptueux auteur du *Satyricon*, « ce livre charmant et terrible, cette œuvre de démon », comme disait Sainte-Beuve, n'a pas d'autre but, semble-t-il, que celui d'offrir un régal de haut goût au palais blasé des lecteurs sceptiques. Et Lucien ! avec sa grâce délicate et son ironie spirituelle, avec le prestige de son style et les dons exquis de l'imagination la plus souple qui fut jamais, est-il autre chose en définitive qu'un commis-voyageur en rhé-

torique, un sophiste mercenaire, un conférencier nomade dont la parole se louait comme celle d'un acteur de passage? Dans la décadence des croyances païennes, dans la grande déroute des dieux de l'Olympe, alors qu'une religion s'évanouit et que celle qui doit la remplacer n'a pris encore qu'un timide essor, Lucien personnifie le doute universel, l'incrédulité la plus profonde et un parfait dédain pour tout ce qui ressemble à une conclusion morale.

Cette race de cyniques convaincus n'est pas spéciale à l'antiquité. Le xvi^e siècle abonde en écrivains satiriques qui ne songent pas, et pour cause, à faire la distinction du bien et du mal; en peintres de mœurs qui peignent pour le plaisir de peindre, comme Brantôme, ou pour battre monnaie, comme l'Arétin. Le *fléau des princes* se vantait d'avoir su se créer avec une bouteille d'encre et une main de papier 2000 écus de rente. Tous les grands de la terre s'avouaient ses *comptables*. Tremblants devant cette terrible puissance du satirique, François I^{er}, Charles-Quint le comblaient de présents. Il prenait toujours, d'une main tendue incessamment; et, dès que la somme promise était encaissée, le ton changeait aussitôt et devenait arrogant. « Ne soyez pas surpris si je garde le silence, » répondait Arétin à un tré-

sorier de France qui venait, au nom du roi, de lui verser une gratification. « J'ai usé mes forces à demander : il ne m'en reste plus pour remercier. »

Au siècle suivant, la littérature satirique et diffamatoire, étouffée un moment par la main de fer de Richelieu, se déchaîne dans l'anarchie de la Fronde avec une rage et des éclats qui atteignent jusqu'au trône. Telle des mazariades, par exemple *la custode de la reine qui dit tout*, sont d'une violence qui n'a jamais été dépassée. Puis le grand règne s'ouvre et les voix outrageantes se taisent pour un temps :

Le dieu, poursuivant sa carrière,
Verse des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Mais, lorsque Louis XIV est descendu au tombeau, ensevelissant avec lui la société qu'il avait formée à son image, lorsque les ressorts du gouvernement absolu se sont amollis et faussés et que les grands eux-mêmes applaudissent aux indiscretions, aux diffamations impitoyables qui dévoilent leurs faiblesses et leurs fautes, toute une meute aboyante et hurlante de gens de lettres faméliques se précipite à l'assaut de l'édifice qui chancelle, en élargit les brèches et déchire les voiles des alcôves royales

ou princières pour jeter en pâture à la multitude le récit de scandales entrevus ou imaginés à plaisir. Hélas ! les hontes n'étaient que trop réelles et la méprisable industrie des entrepreneurs de chantage ne trouvait que trop d'aliments, à la cour du régent d'abord, à celle de Louis XV ensuite. La dépravante intervention des courtisanes dans les affaires de la France communique aux différentes classes de la société une sorte de fièvre de libertinage, un âpre désir de jouissances qui abaisse de plus en plus les caractères, ruine toute autorité, et fait de la morale publique un mot vide de sens, un simple objet de risée. Au milieu de ce singulier dévergondage auquel s'abandonnent gouvernants et gouvernés, il était naturel que des aventuriers de lettres, dévorés eux aussi d'ambitions malsaines et de passions avides, cherchassent à conquérir la réputation, l'influence ou simplement la fortune, en exploitant cette mine inépuisable : les vices de leurs contemporains.

On vient trop tard, après tant de critiques et d'érudits, pour parler des grands noms littéraires du XVIII^e siècle ; mais, si l'histoire des idées résulte surtout des chefs-d'œuvre qui résument et caractérisent le mouvement général d'une époque, c'est principalement dans les écrits de

second ou de troisième ordre qu'on trouve les éléments de l'histoire des mœurs. Or l'inventaire de ces ouvrages, souvent anonymes, et pour cause, occupera longtemps encore les chercheurs les plus intrépides, et il reste à faire, dans cette voie peu frayée, d'innombrables découvertes.

Nous voudrions aujourd'hui résumer la vie et les œuvres d'un pamphlétaire si oublié que son nom n'éveillera chez la plupart des lecteurs aucune impression, ni aucun souvenir. Et pourtant, cet inconnu a fait trembler le roi de France, mis sur les dents les plus habiles agents de la police secrète, joué Beaumarchais, dont la réputation d'homme d'esprit est assez bien établie, et amené à composition la favorite de Louis XV vieilli, la toute-puissante Du Barry elle-même. Cet homme, dont les érudits seuls connaissent l'existence, a laissé des œuvres où l'ancien régime, presque à la veille de la grande catastrophe, reflète, comme dans un miroir fidèle, les dernières lueurs de son couchant, les dernières étincelles d'un astre qui meurt; d'étranges révélations qui montrent à nu les ressorts d'une tyrannie impuissante et le mécanisme d'une police aussi dispendieuse qu'inutile, car ses propres agents la trahissent et l'exploitent. Si vous joignez à cela que l'écri-

vain dont il s'agit maniait une plume acérée, indiscreète, mordante ; que sa tournure d'esprit était originale, saisissante, hardie ; que sa curiosité maligne était sans bornes et sans scrupules, il semble qu'il n'en faudra pas davantage pour mériter qu'on nous suive dans cette excursion à travers l'histoire secrète de la fin du XVIII^e siècle.



CHAPITRE PREMIER

MORANDE LIBELLISTE

Naissance de Theveneau de Morande. — Ses premières années. — Theveneau dragon, libertin, joueur. — Son incarcération au Fort-l'Évêque, puis à Armantières; ses conquêtes périlleuses. — Fuite en Angleterre. — Plan de conduite. — Situation de la France vers la fin de 1771. — Morande vengeur de la morale publique. — Publication du *Gazetier cuirassé*. — Analyse de ce pamphlet. — Ironies contre la magistrature : Maupeou; contre la noblesse : le duc de Praslin, les officiers à talons rouges, les petits marquis; l'Académie. — La Du Barry. — L'ordre de Saint-Nicole; la santé de la favorite. — Mot du marquis de Chabrilat. — Tentatives de chantage. — Mésaventure de Morande avec le comte de Lauraguais. — Retour offensif contre la Du Barry. — Préparation du libelle intitulé : *Mémoires secrets d'une femme publique*. — Angoisses de la cour. — Sommations adressées par l'auteur au Gouvernement du roi. — Les premiers agents de la Du Barry. — M. de Champreux. — Expédition avortée de la police pour enlever Morande à Londres. — La populace anglaise défend le pamphlétaire. —

Inquiétudes du roi et de la Du Barry.—Beaumarchais chargé de traiter avec Morande. — Comment il remplit sa mission. — Le traité de paix. — Destruction du libelle. — Morande devient capitaliste et pensionnaire du roi. — Déception du négociateur Beaumarchais. — Fureur du chevalier d'Eon. — Mort de Louis XV.

CHARLES THEVENEAU, qui s'intitula plus tard chevalier de la Morande, et qu'on désigne plus habituellement sous le nom de Theveneau de Morande, fit son entrée dans le monde le 9 novembre 1741¹. D'après Bachaumont, il était fils d'un honnête praticien d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne, et fit mourir son père de chagrin. Un pamphlet du temps, *le Diable dans un bénitier*, donne quelques détails sur ses premières années. « Cet homme, né de citoyens de la dernière classe, dans la fange d'Arnay-le-Duc en Bourgogne, d'abord dragon dans le régiment de Beaufremont, étoit parvenu à se faufiler à

1. La biographie Didot et la biographie Michaud font naître Morande en 1748; mais les recherches de M. Albrier dans les archives d'Arnay-le-Duc permettent de donner la date exacte de la naissance du pamphlétaire. Voici, au surplus, d'après le *Bulletin du bouquiniste*, le texte de l'acte de baptême de Morande extrait des actes de la paroisse Saint-Laurent :

« Le dix novembre mil sept cent quarante-un, a été baptisé, sur les saints fonts de cette paroisse, Charles, né du jour d'hier, environ les cinq heures après midy,

Paris parmi quelques jeunes gens qui dépendent leur fortune et la partagent involontairement avec des escrocs plus fins qu'eux : il avoit alors, dit-on, une assez jolie figure. » Malgré ses charmes physiques, l'ex-dragon végétait en France. Il se souciait peu de demander des moyens d'existence à l'exercice de la profession paternelle, et il exprime sa manière de voir à cet égard au moyen d'une anecdote édifiante. « On dit qu'un jeune homme s'étant présenté à Cartouche pour entrer dans sa bande, le chef de voleurs lui demanda où il avait servi. — Deux ans chez un procureur et six mois chez un inspecteur de police. — Tout ce temps-là, répliqua avec transport le général, vous comptera comme si vous aviez été dans ma troupe. » Avec de pareilles dispositions, le jeune Theveneau ne tarda pas à se brouiller avec son père et à se lancer dans le monde

fils de M^e Louis Theveneau, notaire royal à Arnay-le-Duc, et de demoiselle Philiberte Belin, ses père et mère légitimes; son parrain, le sieur Charles Theveneau, ayeul paternel de l'enfant et maistre chirurgien, audit Arnay; sa marraine, dame Claudine Ravier, épouse de maître Claude Bauzon, conseiller procureur du roy au bailliage et chancellerie de cette ville, soussignés avec le père de l'enfant.

C. RAVIER-BAUZON. — THEVENEAU. — THEVENEAU. — MONNOT, curé. »



interlope. Des¹ documents tout récemment publiés, et qui ont un caractère d'authenticité incontestable, permettent aujourd'hui de compléter et de rectifier sur certains points les renseignements donnés par Manuel dans la *Police dévoilée*.

La première pièce est une lettre adressée par Morande, qui demeurait alors, 5, rue de la Ville l'Évêque, à M. de Sartine, lieutenant-général de police. Cette lettre, datée du 5 mai 1768, a

1. Voir le t. XII des *Archives de la Bastille*, publié par les soins de M. François Ravaisson, Paris, 1881. Nous plaçons en regard un extrait de la *Police dévoilée*, en faisant remarquer que les dates des différentes incarcérations de Theveneau de Morande ne concordent pas avec les dates données par les Archives de la Bastille.

« Theveneau étoit voleur avant même qu'il eût l'âge d'être libertin, et la première chose qu'il prit dans une maison de débauche, ce fut une boîte d'or. Conduit au Fort-l'Évêque le 25 juin 1763, sa famille, pour l'arracher au bourreau, le fit enfermer à Armentières. Après quinze mois de pénitence, il s'élança dans Paris, où la Beauchamp et la Desmares, qui le trouvoient jeune, partagèrent avec lui et leurs biens et leurs maux. Il avoit connu chez elles les grands. Il prit leur plumet, leurs talons rouges, leurs voitures, et, pour avoir tous les airs d'un homme de qualité, il fit des dettes. Le prince de Lamballe et M. de Flesselles eurent bientôt à se plaindre de lui : il avoit escamoté à l'un la belle Lacour et à l'autre la Cressy ; et, comme il ne s'en tint point à ces bijoux-là, on lui conseilla de se sauver en Angleterre pour n'être point pendu. »

pour but de prévenir les effets d'une dénonciation faite contre lui, Morande, par M^{lle} Danezy, de l'Opéra, et M^{me} de Saint-Arnoux, qu'il avait essayé d'exploiter. L'épître dont il s'agit, d'ailleurs très incolore et fort embarrassée, fut renvoyée à l'inspecteur Marais par M. de Sartine avec l'apostille suivante : *Au sieur Marais, pour vérifier ; me rendre compte de tout, ainsi que de la qualité de celui qui m'écrit.*

Voici dans quels termes Marais présente au magistrat les résultats de son enquête sur Theveneau de Morande :

L'inspecteur Marais à M. de Sartine.

Je vous avoue que rien ne caractérise plus l'effronterie et l'impudence du sieur de Morande que la hardiesse qu'il a eue de se présenter à votre tribunal et de vous écrire la lettre ci-jointe. Ce Morande est un détestable sujet, fils d'un fort honnête homme de père, procureur à Châlons ou à Mâcon, auquel il a mangé déjà par ses déportements au moins 30,000 livres. Il y a 5 ou 6 ans que je le vois à Paris, où il est fort soupçonné d'être entiché du péché antiphysique et de servir de patient à ces vilains. Il a circulé aussi beaucoup les maisons des femmes publiques ; mais, depuis 2 ou 3 ans, il s'est retranché à faire l'agréable et à s'insinuer chez différentes femmes entretenues, en jouant la passion, et, lorsqu'il en a trouvé d'assez

sottes pour donner dans ses airs avantageux, il les a mangées sans scrupule, les dominant jusqu'au point de les maltraiter, entre autres la petite Desmares qu'il a réduite à s'en aller à Bordeaux pour éviter ses fureurs. Depuis son départ, il a tenté beaucoup d'autres aventures, notamment avec la Beauchamp, tenant lieu de prostitution, rue des Deux-Portes, à laquelle il a fini par voler une montre dans un voyage à Fontainebleau, dont elle a fait sa déclaration, et pour la suite de laquelle les officiers de sûreté ont arrêté Morande. J'ignore les moyens dont il s'est servi pour s'en tirer. Je l'ai vu aussi chercher à se lier avec plusieurs jeunes étrangers qu'il rongait impitoyablement, sous prétexte de leur faire connaître Paris et de les faufiler chez nos petites maîtresses, dont il se disait le bien traité et protecteur. Depuis un an, il a fait l'impossible pour s'insinuer chez la demoiselle Souville, entretenue richement par M. de Bourgogne, et chez la demoiselle Lacour, trop connue par les malheurs de M. le prince de Lamballe ¹. Il s'y était pris chez l'une et chez l'autre par violence, menaçant, lorsqu'elles lui

1. En janvier 1768, le duc de Penthièvre ne savait plus où était son fils, le prince de Lamballe. On finit par retrouver le prince dans un hôtel garni où il se faisait soigner d'une maladie honteuse. C'était un cadeau de la demoiselle Lacour, surnommée *palais d'or*, parce qu'elle avait en effet perdu le palais à la suite de la maladie dont le pauvre prince avait hérité, et qu'il avait fallu lui faire un palais artificiel en or. V. les *Mém. secrets* du 7 avril 1768.

refusaient la porte, de les faire mettre à Bicêtre; il a même écrit sur le compte de la demoiselle Lacour des lettres anonymes au prince, dont j'ai eu l'honneur alors de vous faire part, et le tout parce qu'il était désespéré, sachant ces demoiselles fort à leur aise, de ne pouvoir pas prendre pied chez elles pour en tirer parti; il était lié avec la demoiselle Doppy, dont il m'a dit des horreurs, et il y a encore une lettre de lui sous ses scellés. Je sais que son père, rebuté des sommes qu'il lui a coûtées, ne lui envoie pas un sol; qu'il a même fondé quelqu'un de sa procuration pour vous présenter un placet à l'effet de le faire renfermer; néanmoins son fils fait toujours ici l'avantageux et paraît assez bien couvert, est dans ses meubles rue de la Ville-l'Évêque, a un carrosse de remise au mois, et un cabriolet et cheval à lui. Tous ces effets sont certainement dus ou escroqués. Je sais qu'il doit à Haynault, loueur de remises, 500 livres, qu'il ne peut en tirer un sol, ainsi qu'à beaucoup d'autres. Il se dit aujourd'hui sous-lieutenant dans les carabiniers, mais cela n'est pas croyable. M. de Poyanne n'a pas pu donner son agrément à un homme aussi taré. La lettre ci-jointe qu'il vous a écrite n'a été que pour prévenir les plaintes fondées que la demoiselle Danezy devait porter contre lui, et qu'il cherchait à dominer comme les autres, et en faveur de laquelle vous a été adressée la seconde pièce ci-incluse, recommandée par M. de Flesselles, intendant de Lyon; mais je crois que si M. de Flesselles avait bien connu la demoiselle, il n'aurait pas aventuré sa recomman-

dation; cette demoiselle est effectivement de Lyon, mariée à un nommé Derigny dont j'ignore la qualité; il est, je crois, présentement aux îles; depuis 2 ans et demi que sa femme est à Paris, elle vit dans le monde; elle a été entretenue par M. Rollin, fermier-général, et mangeait ses bienfaits avec le chevalier Delamotte qui la greluchonnait. Ce chevalier est le même que M. de Praslin a fait arrêter. Cette inconduite a fait perdre à cette demoiselle ce financier; depuis elle a eu différentes aventures et a même postillonné quelquefois chez la Brissaut. Je ne lui connais personne présentement: elle est assez jolie, et peut-être M. l'intendant a-t-il eu pour elle une velléité qui a entraîné sa recommandation; tout cela n'autorise point Morande à la tourmenter, lequel pour achever de peindre on doit regarder comme un escroc et un homme dangereux pour la capitale.

Peu de temps après, Marais reçut l'ordre d'arrêter Morande. L'inspecteur, dans un rapport du 25 juin 1768, indique que c'est surtout à la sollicitation de Theveneau père que l'arrestation du jeune libertin doit être attribuée :

L'inspecteur Marais à M. de Sartine.

En conséquence des ordres du roi à moi adressés, j'ai arrêté et conduit cejourd'hui Charles Theveneau, dit le chevalier de Morande, et je l'ai conduit ès-prisons du For-l'Évêque. Ce jeune

homme ne tient à aucun corps; depuis plusieurs années, il ne subsiste que d'intrigues et d'escroqueries, cherchant à s'insinuer chez toutes les filles un peu huppées pour les manger, et se rendant redoutable à toutes celles qui ne cèdent pas à ses désirs ainsi qu'à sa cupidité. M. de Flesselles a eu l'honneur de vous en écrire, à cause des menaces qu'il faisait à la demoiselle Danezy, pour vous prier de l'en débarrasser, ce qui a déterminé un rapport que je vous ai fait dans le mois de mai, à l'appui duquel est intervenu le placet ci-joint de Theveneau père, qui vous a été présenté par Julliot, avocat au Parlement, fondé de sa procuration, pour vous solliciter des ordres du roi contre Ch. Theveneau fils, dit de Morande. Tous les faits au placet contiennent vérité, et M. Julliot m'a aussi confirmé que de Morande ne tenait à aucun corps, et de fait c'est un détestable sujet et très dangereux; c'est pourquoi j'ai exécuté les ordres du roi que vous m'avez fait passer contre lui, précédemment au renvoi du placet de son père, dont M. Julliot doit être très flatté, car il le menaçait de laver ses mains dans son sang, comptant que c'était lui qui avait instruit son père de la mauvaise conduite qu'il tenait à Paris, ce qui donnait des frayeurs prodigieuses à M. Julliot.

Morande n'accepta pas avec résignation le juste châtiment de ses méfaits. Il fit tourner la tête de ses guichetiers et, sous la date du 6 juillet 1768, le malheureux Duvergé, con-

cierge au Fort-l'Évêque, soumit à M. de Sartine, dans une lettre plus naïve qu'élégante, le compte-rendu des rébellions du prisonnier.

*Duvergé, concierge au For-L'Évêque
à M. de Sartine.*

J'ai l'honneur de vous confirmer que M. de Morande, prisonnier du For-l'Évêque, de l'ordre du Roi amené par M. Marais, le 25 juin, a été mis au cachot, il s'est comporté fort mal, il crie à tout moment, que le monde qui passe dans la rue l'entend. Aujourd'hui, j'ai monté avec un des guichetiers pour lui parler et en même temps faire la visite du secret où il était; j'ai remarqué une grosseur dans sa culotte, qui m'a donné à soupçonner. J'ai exigé de lui de mettre en évidence ce qu'il pouvait y avoir; il n'a pas voulu. Après plusieurs résistances à la force, il nous a tiré plusieurs lettres par morceaux et déchirées. Après, nous avons fait une recherche dans la paille de son lit, et trouvé sa couverture déchirée par bandes de deux doigts de large et rajouté tous les morceaux l'un au bout de l'autre, qui lui servirait à tirer quelque chose du dehors, d'un quatrième étage comme est son secret et qui n'a pour voir le jour qu'un trou à ne pas pouvoir y passer le poing; et cela n'a pas empêché qu'il ne s'est fait entendre plusieurs fois dans la rue, qui a amassé du monde au bruit et tapage qu'il fait jour et nuit. J'ai cru

faire mon devoir de le mettre au cachot aujourd'hui, à quatre heures après midi, et vous en donner avis.

Morande ne resta que quelques jours au Fort-l'Évêque. Dès le 22 juillet, il fut transféré à la maison d'Armentières, ainsi qu'en fait foi le rapport ci-dessous :

Marais à M. de Sartine.

22 juillet 1768.

En conséquence des ordres du roi, à moi adressés en date du 10 juillet 1768, j'ai retiré des prisons du For-l'Évêque Ch. Theveneau, dit le chevalier de Morande, et je l'ai conduit de suite dans la maison des bons fils à Armentières. Le frère Croquison, supérieur de cette maison, m'en a donné son reçu au bas desdits ordres du roi, en date du 21 du courant. J'ai très fort prévenu ce supérieur qu'il eût à veiller avec grand soin de Morande, parce qu'il était capable d'imaginer l'impossible pour se sauver. Il m'a dit qu'il y aurait attention.

Morande comprit sans doute qu'il n'y avait pour lui qu'un moyen d'abrèger sa détention, c'était une feinte docilité et une complète déférence pour ses gardiens. Il dut se montrer habile comédien; car, au commencement du

mois de mai 1769, le frère Croquison écrivit à M. de Sartine pour demander l'élargissement du détenu.

Croquison à Sartine.

4 mai 1769.

De Morande s'est conduit dans notre maison de manière à ne mériter aucun reproche, s'étant occupé à l'étude et ayant évité toute occasion de manquer aux règles qui s'y observent, sans avoir fait aucune liaison que nous puissions suspecter, ni formé aucun projet contre le bon ordre. A sa prière, j'ai l'honneur de vous écrire la présente qu'il m'a dit être nécessaire.

Ce certificat de bonne conduite décida le lieutenant-général de police à ouvrir à Morande la porte de son cachot. Le frère Croquison annonce ainsi à M. de Sartine que ses ordres ont été exécutés :

Croquison à Sartine.

Armentières, 17 juillet 1769.

J'ai mis en liberté, selon les ordres que j'en ai reçus, de Morande, qui s'est conduit dans notre maison de manière à mériter une estime générale, et ne s'est pas démenti un seul instant. Je crois

que dorénavant il se servira de sa liberté de manière à répondre à l'intérêt dont avez paru l'honorer dans la recommandation expresse que vous m'avez fait passer à son sujet.

Mais, à peine libre, Theveneau se hâta d'oublier les promesses qu'il avait faites au frère Croquison; il commit une ode contre M. de Saint-Florentin, grave imprudence, puisque ce personnage possédait une réserve toujours prête de lettres de cachet et, pour échapper à l'exempt Marais, il gagna au pied, s'enfuit à Liège, puis à Bruxelles, enfin à Ostende d'où il prit la route de l'Angleterre.

Ce n'était pas tout que de ne plus avoir à craindre l'indiscrétion brutale de la police française : il fallait vivre. L'élégant persécuteur de M^{lle} Danezy était arrivé à Londres dans une détresse absolue; mais, en homme de ressources, il ne tarde pas à trouver sa voie. Il se frappe le front, et tout aussitôt sa malfaisante carrière se dessine. Il y avait à Londres, comme il s'en est toujours rencontré dans les grandes capitales, une foule d'hommes vicieux, sur le retour, qui cherchent dans des plaisirs équivoques à ranimer leurs sens blasés. Theveneau se fait le compagnon et le serviteur de ces débauchés méprisables, puis les met à con-

tribution en les menaçant d'une diffamation publique. Mais ces basses manœuvres n'étaient que le coup d'essai d'un véritable maître dans l'art du chantage. Il allait s'attaquer à de plus hauts personnages, et se venger de cette France ingrate qui n'avait récompensé les rares aptitudes d'un de ses enfants que par le pain noir des prisons ¹.

1. A côté des rapports de l'inspecteur Marais, combinés avec la version de Manuel, de Bachaumont et de l'auteur anonyme du *Diable dans un bénitier*, il y a un certain intérêt et quelque justice à placer le récit donné par Th. de Morande lui-même dans sa *Réplique à Brissot. 1791*. (Extrait de l'*Argus patriote*.)

« Le précis du *Manuel* est très exact, écrit Morande, sur l'état de mon père... mais il a lourdement erré sur tout le reste de ce qu'il appelle mon histoire. » Le pamphlétaire nie avoir *brissotté* (c'est-à-dire *volé*) une boîte d'or dans une maison publique. Il avoue avoir été dans sa première jeunesse fort inconsidéré, libertin même, mais pas criminel. A dix-sept ans, il avait terminé ses classes. Un capitaine de dragon, ami de son père, « fut prié, sur la fin de 1759 de l'emmener avec lui », et l'on peut conclure de ces expressions de Morande que son père le fit engager de force pour des raisons faciles à deviner. Quoi qu'il en soit, le jeune dragon fut, prétend-il lui-même, blessé à la cuisse à Lipstad et resta six mois à l'hôpital. Après la paix, faite en 1763, il revint chez son père qui le destinait au barreau. Mais Morande préférait le métier de poète. Dans une rixe avec un militaire, il désarma ce dernier et lui fit une grave blessure. Le père de Morande demanda contre lui une première lettre de cachet à l'intendant

On sait où en était la situation intérieure de notre pays vers la fin de 1771. Veuf de la reine depuis trois ans, Louis XV, à qui la mort de M^{me} de Pompadour ne causa même pas un moment d'émotion, n'avait pas tardé à charmer par des distractions de plus en plus dégradantes son éternel ennui. Dédaignant M^{me} de Grammont, la sœur de Choiseul, il avait pris de

de la province « qui en avait des cahiers ». Néanmoins il ne s'en servit pas et laissa partir à Paris le jeune écervelé en 1764. Mais l'ex-dragon se mit à courir les tripots et à faire des dettes. On l'enferma aux Cordeliers, chez les Pères de l'ordre de Saint-François. Deux fois il s'évade, puis se réconcilie avec son père; mais, au mois de mai 1764, il quitte de nouveau Arnay-le-Duc et fait sa rentrée à Paris. Sa vie de désordres recommence. Il enlève à M. de Flesselles M^{lle} Danezy, ce qui le fait enfermer au Fort-l'Évêque, sur l'ordre de M. de Sartines et avec l'adhésion de Theveneau père. Du Fort-l'Évêque il est transféré au château d'Armentières. Son père ne l'en laisse sortir qu'au bout de 18 mois. A peine libre, Morande écrit une ode contre M. de Saint-Florentin, échappe, grâce à son audace, à l'exempt Marais, chargé d'arrêter l'audacieux rimeur, s'enfuit à Liège et de là à Bruxelles, puis à Ostende d'où il gagna l'Angleterre.

Telle est, en résumé, l'histoire de la jeunesse de Morande, d'après son propre témoignage. En tenant compte de l'indulgence du pamphlétaire pour lui-même, on voit que sa conduite, en tout état de cause, avait été détestable, et que les notes de police publiées par Manuel ne sont pas plus calomnieuses que les notes et les rapports de l'inspecteur Marais.

la main de Lebel, son pourvoyeur ordinaire, celle que l'histoire appelle *la Du Barry*. Toutes les forces sociales, la cour, la magistrature, le haut clergé s'abaissent et s'anéantissent devant cette fille. L'orgueilleux Choiseul n'a pas voulu courber le front. On l'a exilé à Chanteloup, tandis que Maupeou, Terrai, d'Aiguillon gouvernent la France, brisent le Parlement, augmentent les tailles, accaparent les grains, spéculent sur la misère publique, et, au dehors, laissent la Prusse, l'Autriche et la Russie s'entendre pour démembrer la Pologne. Il semble que la décomposition gagne de proche en proche tout ce qui a un nom, une parcelle de l'autorité. Le chancelier Maupeou étale sa simarre à la toilette de la favorite; le cardinal de la Roche-Aimon¹, grand aumônier, lui présente les mules

1. Les mœurs du cardinal de la Roche-Aymon laissaient, paraît-il, à désirer. En juillet 1766, le roi avait nommé une commission pour examiner les Instituts des différents ordres religieux. Cinq archevêques étaient à la tête de ce tribunal, entre autres M. de Brienne, archevêque de Toulouse, et M. de la Roche-Aymon, archevêque de Reims. On fit cette épigramme :

On a choisi cinq évêques paillards

.
 Pour réformer des moines trop gaillards :
 Peut-on blanchir l'ébène avec de l'encre ?

Le cardinal de la Roche-Aymon était d'ailleurs l'un

au sortir du lit... Elle va peut-être se faire épouser par Louis XV, qu'elle appelle *la France!*... d'un nom de laquais... On avouera que le moment était bien choisi pour un pamphlétaire.

Theveneau de Morande, défendu par les mers contre les rigueurs de la police française, s'érige en vengeur de la morale publique et, trempant sa plume dans le fiel, il écrit le *Gazetier cuirassé*¹. Ce livre singulier « imprimé à cent

des prélats de France qui représentaient avec le plus de faste. En juin 1772, il officia à la messe du Saint-Esprit en qualité de président de l'assemblée du clergé. Il assista Louis XV à ses derniers moments et fit, en son nom, la déclaration suivante : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets, et déclare qu'il ne veut vivre désormais que pour le soutien de la Foi et de la Religion, et pour le bonheur de ses peuples. » Le cardinal mourut en octobre 1777. On remarqua dans son testament une clause qui attestait la vanité puérile de ce gentilhomme d'Église : il laissait aux sonneurs cent écus pour les encourager à bien sonner les cloches à son enterrement.

1. Dans sa *Réplique à Brissot*, Morande prétend que c'est le sieur de Courcelles (la première relation qu'il eut à Londres) qui le poussa à faire imprimer son recueil d'anecdotes, destiné seulement, d'après l'auteur, à faire l'amusement de cinq à six personnes qui s'assemblaient dans sa maison. « Ce ramas d'anecdotes écrit-il, fut conçu, écrit, copié, imprimé et publié en dix-sept jours. » Morande invoque ici le témoignage de M^{lle} d'Éon. « M^{lle} d'Éon sait très bien que si les res-

lieues de la Bastille, à l'enseigne de la liberté », parut au mois d'août 1771. L'auteur des *Mémoires secrets* l'annonce en ces termes, sous la date du 10 : « Un nouvel ouvrage clandestin attire la curiosité des amateurs. Il a pour titre *le Gazetier cuirassé*. C'est un pamphlet allégorique, satirique et licencieux, comme l'annonce assez son titre. » Une lettre de Londres, datée du 7, une autre datée du 20 août, ajoutent quelques détails sur le livre et son auteur. « *Le Gazetier cuirassé* est attribué ici à un nommé Morande, qui ne s'en cache pas, dit-on. C'est bien un livre à renier cependant par les dangers que doit courir son auteur, s'attaquant au roi même, à M^{me} la comtesse Dubarri, à M. le Chancelier, à M. le duc de la Vrillière, à M. le duc d'Aiguillon, à M. Bourgeois de Boynes, à M. l'abbé Terrai, etc... » Certaines mauvaises langues, peut-être des amis du véritable auteur, avaient fait courir le bruit que la paternité du libelle devait être attribuée au comte de Lauraguais; mais les *Mémoires secrets* protestent avec énergie contre cette accusation. « *Le Ga-*

sentiments que j'avais dans le cœur n'eussent pas été échauffés, toute mon ambition était de rentrer en France. » Il ne faut pas oublier que la réplique à Brissot est de 1791, et qu'à cette époque Morande cherchait à faire oublier son passé.

zetier cuirassé, dit la seconde lettre de Londres, n'est certainement pas de M. le comte de Lauraguais, et ceux qui auront lu ce livre ne lui feront pas l'injure de le lui attribuer. Ce seigneur sait jusqu'où il peut pousser la plaisanterie et se l'interdiroit sur ce qu'il y a de plus sacré. D'ailleurs il a plus de noblesse dans le style et ne dégraderoit pas au point de s'arrêter sur la lie des filles de Paris. En un mot, il est assez généralement reçu ici que cette brochure est du sieur Morande, ci-devant escroc à Paris et qui ne l'est pas moins à Londres, puisqu'il passe pour constant qu'il a eu mille guinées pour la vente de cette rapsodie : les libraires de votre capitale n'eussent pas fait un pareil marché de dupes. »

Malgré l'importance de la somme versée entre les mains de Morande, les libraires de Londres qui se portèrent acquéreurs du *Gazetier cuirassé* ne firent pas sans doute une spéculation malheureuse : car le libelle se vendait une guinée et il était assez scandaleux pour réussir. Voltaire, qui n'aimait pas Morande, ne pouvait cependant lui adresser le reproche de cultiver le genre ennuyeux. Il y a dans son premier ouvrage, à travers un certain nombre de grossièretés et de cyniques calomnies, bien des traits mordants et spirituels, bien des vérités adressées

aux principaux personnages du temps, sous la forme la plus originale et la plus comique. On retrouve comme un écho des impressions de la société frivole et légère du XVIII^e siècle dans les mille quolibets décochés par le *Gazetier cuirassé* à tous les puissants du jour. Le chancelier Maupeou n'est pas épargné comme on peut le croire. « En installant le nouveau Parlement à la place de l'ancien, le chancelier a fait un discours qui prouve que tous les Français sont des sots, qu'il le sait et qu'il en profite... On a offert au premier huissier de l'ancien Parlement la place de premier président du nouveau : il l'a refusée. Il y a plus. Le bourreau de Paris a été renfermé à Bicêtre pour avoir refusé ses services à un pendu de la création du nouveau Parlement, sous prétexte qu'il ne pouvait manquer à son ancienne compagnie, sans blesser son honneur : sa délicatesse (à ce que l'on dit) a fait rire les juges, au lieu de les faire rougir. » Est-il une plus sanglante satire de l'œuvre du fameux chancelier que cette boutade du maréchal de Biron, conservée par Morande? Le roi consultait le maréchal sur les moyens de remplir le trésor, sans trop faire crier les contribuables. « Il y a un moyen, dit le maréchal, d'encaisser trois millions sans frais : c'est de dresser une potence sur la place

des Sablons, d'y pendre Maupeou et de prendre un écu par personne aux spectateurs. » Le libelliste, avec toute la haine d'un déclassé et d'un bohème de lettres, crible de sarcasmes amers tout ce qui est au-dessus de lui. Beaumarchais n'aurait pas renié le trait suivant : « Il court une lettre que la noblesse est censée avoir écrite aux princes du sang, qui parle très fortement de l'administration et des devoirs du souverain. La roture cependant lui dispute l'honneur de l'avoir faite; on la croit de M. Dalembert, qui écrit tout aussi bien que s'il étoit gentilhomme. » Souvent l'ironie du gazetier va jusqu'à l'injure, tout en conservant une forme originale et piquante : « Il est confirmé que M. le duc de Praslin, s'étant mordu le doigt en rongant ses ongles, est tombé dans un accès d'hydrophobie qui l'a emporté en 24 heures. » Ou encore : « M. le duc de la Vauguyon ayant écrit une lettre à l'archevêque de Paris, dans laquelle il lui annonçait qu'il allait communier et lui demandait sa bénédiction, M^me de T... qui s'annonce dans le monde par ses bons mots, dit que, si Dieu pouvait se dispenser d'entrer dans le corps de ce saint homme, il se ferait bien de l'honneur. »

On se prendrait à croire que Theveneau de Morande s'est inspiré du *Barbier de Séville* ou du *Mariage de Figaro*, si la première de

ces pièces n'était postérieure de quatre ans et la seconde de treize aux *Mélanges confus sur des matières fort claires*, libelle qui fait suite au *Gazetier cuirassé*. C'est là que Morande attaque de front l'un des abus les plus criants de l'ancien régime, l'attribution presque exclusive aux nobles des grades militaires : « On compte en France que, sur environ 200 colonels, tant d'infanterie, cavalerie que dragons, il y en a 180 qui savent danser et chanter des petits airs, à peu près le même nombre qui portent de la dentelle et des talons rouges, et la moitié au moins qui savent lire et signer leurs noms. On ajoute à ce calcul qu'il n'y en a pas quatre qui sachent les éléments de leur métier. » Et ailleurs : « Il est défendu aujourd'hui par les ordonnances militaires de recevoir un colonel en France, s'il n'a des talons rouges, une maîtresse à l'Opéra, un attelage anglais et cent mille écus de dettes. S'il se trouve deux concurrents, et que l'un d'eux sache danser l'allemande, il sera préféré. » Morande partageait le mépris de Molière pour les petits marquis. Il en donne une jolie définition : « Le nom de marquis à Paris n'est pas toujours, comme partout ailleurs, la marque de propriété d'une terre titrée qui donne le droit d'en porter le nom ; c'est le plus souvent la qualité ima-

ginaire d'un petit gentilhomme sans bien, qui ne possède qu'une paire de souliers à talons rouges, deux chemises et un plumet sur lequel est affecté son marquisat. » L'ignorance dont se targuaient souvent les nobles comme d'un titre d'honneur, inspire au gazetier des plaisanteries d'un goût un peu forcé, mais qui ne laissent pas d'emporter le morceau. « En ouvrant le tombeau de la maison de Matignon, on a trouvé une mâchoire qui embarrasse fort le prince de Monaco, et la Faculté est consultée à ce sujet; elle ressemble si parfaitement à une mâchoire d'âne que l'on croirait que c'en est une, si l'on n'était sûr qu'il n'y a jamais eu que des gens de la maison inhumés dans ce tombeau. » Personne, pas même l'Académie, ne trouve grâce devant le pamphlétaire. C'est un prétexte à facéties plus ou moins heureuses : « L'Académie française a proposé extraordinairement un prix d'éloquence qui sera une médaille d'or de 1200 livres pour celui qui prouvera le plus clairement que M. le Chancelier est un honnête homme, M^{me} Du Barri une femme de bien; que le duc d'Aiguillon est innocent et que M. le duc de la Vrillière a de l'esprit ¹. » Nous passons un trait grossier sur

1. Ce qui prouve, dit l'auteur de *l'Espion anglais*,

le maréchal de Richelieu. Il faut voir aussi avec quelle désinvolture le pamphlétaire parle de cette manie de lire des mémoires à tout propos, en toute occasion et en tout lieu, qui était de mode au XVIII^e siècle. « Il y a tous les jours une assemblée de beaux esprits chez M^{me} Geoffrin, composée de M. le duc de la Trémouille, du duc de Montmorency, du marquis de Béthune, de Soyecourt et de Feuquières, etc... M. le comte de C***, ayant été conduit par le marquis d'Asnières, a lu un mémoire sur la meilleure méthode de cultiver

que le génie n'est pas la chose essentielle à la cour, c'est l'immutabilité de ce ministre-ci qui ne passe pas pour un aigle. Le duc de la Vrillière, ci-devant comte de Saint-Florentin, était le doyen du conseil où il était entré à 23 ans en 1723 : il avait le département de la maison du roi auquel il joignit, en 1757, après la disgrâce du comte d'Argenson, le département de Paris. Obligé de résigner ses emplois en 1775, il mourut à Paris en février 1777. On lui avait rédigé d'avance son épitaphe :

Ci-gît un petit homme, à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms sans en laisser aucun.

En voici une autre, plus dure encore :

Ci-gît dans ce petit tombeau
Le petit monsieur Phélippeau,
Qui fut, malgré sa taille ronde,
Compté parmi les grands du monde,
Parce qu'il étoit, ce dit-on,
Petit génie et grand fripon.

les chardons qui a fait grand plaisir à toute la compagnie. »

Mais Theveneau de Morande vise plus haut que la noblesse, plus haut que l'Académie. Il s'attaque au roi lui-même et à sa favorite, préluant ainsi à la campagne lucrative qu'il entreprendra un peu plus tard. Audacieusement, il s'égayé sur les maladies secrètes et contagieuses de la Du Barry : « Le bruit court que le jeune vicomte Du Barry est à Pierre en Cise, pour avoir communiqué à la comtesse de ce nom de petites inquiétudes de santé, dont elle a fait confidence au roi de la même manière : il y a tous les jours une députation de la Faculté à Bicêtre, pour faire des essais sur les malheureux qui sont dans le même cas : un arrêt du nouveau Parlement permet aux députés de pousser leurs essais jusqu'à la mort inclusivement. » Quant à la Du Barry, il lui adresse quelques avertissements précurseurs, qui avaient sans doute pour objet de montrer ce qu'on pouvait attendre de lui, si l'on n'achetait pas son silence. C'est une assez plaisante invention que celle de l'ordre de Saint-Nicole; il en attribue l'idée à la favorite, qui, suivant Morande, se réserve à elle-même la grande maîtrise. N'entrera pas qui veut dans ce nouvel ordre de dignitaires : les femmes « devront

avoir vécu avec dix personnes différentes au moins » ; quant aux hommes, la comtesse n'admettra « que ceux qui ont eu l'honneur d'être bien avec elle ». Aussi croit-on que l'ordre de Saint-Nicole « sera plus nombreux que l'ordre de Saint-Louis ». On devine l'effet que produisaient de pareils sarcasmes sur la maîtresse du roi. Morande allait encore plus loin et se permettait d'élever des doutes sur la santé de la favorite. Il place dans la bouche du marquis de Chabrillat, brillant officier, en disgrâce à Montélimart au moment de ce qu'il appelle l'*élévation* de M^{me} la comtesse, cette réflexion philosophique : « Quelle heureuse *maladie* j'ai eue ! — On lui demande pourquoi. — C'est que c'est la Dubarry qui me l'a donnée, et qu'elle m'en dédommagera sûrement. »

En butte à des plaisanteries aussi féroces, la toute-puissante courtisane voyait sa vie empoisonnée. Morande, très bien renseigné par ses correspondants français et même, s'il faut en croire Manuel, par *des personnages considérables*, savait à merveille que ses coups ne portaient pas à faux et, défendu par l'hospitalité britannique, poursuivait implacablement sa campagne diffamatoire. A peine le *Gazetier cuirassé* avait-il paru, que l'audacieux aventurier reprenait la série de ses entreprises de

chantage. Il adressait à tous les personnages illustres du temps, à Voltaire entre autres, un aperçu des calomnies ou des médisances éhontées qu'il se proposait de publier sur leur compte et ajoutait que, moyennant certaine somme, il se ferait un devoir de donner un autre cours à sa verve. Ces manœuvres n'étaient pas sans offrir quelques dangers. Bachaumont et Manuel racontent la mésaventure que Morande s'attira, en essayant d'amener à composition le comte de Lauraguais. Le pamphlétaire avait eu l'imprudence, pour donner au public un avant-goût du libelle qu'il préparait sur ou plutôt contre ce seigneur, de faire insérer dans les feuilles du temps une pièce de vers calomnieuse. Lauraguais, qui n'était pas d'humeur endurente, cita Morande devant la juridiction du banc de la reine, et le malheureux libelliste, pour éviter d'être mis au carcan et transporté, dut faire l'amende honorable la plus humiliante ¹. On peut en trouver le texte dans la

1. Morande, dans sa *Réplique à Brissot*, explique à sa manière l'histoire de sa querelle avec le comte de Lauraguais :

« Dans le mémoire intitulé : *Mémoire pour moi, par moi, Louis de Brancas, comte de Lauraguais*, il se trouve dans l'épître dédicatoire adressée à M. de Brancas son père un passage qui me fit imprimer une réponse. Des vers furent insérés aussi contre moi par un homme

feuille intitulé *London evening post*, à la date du 26 novembre 1773. De plus, Laura-

qui garda l'anonyme. On m'assura qu'ils étaient de M. de Lauraguais, et ils n'étaient point de lui. Je fis imprimer une réponse à ces vers; et je fis un pamphlet pour répondre à l'article qui me concernait dans le mémoire. J'en lus les épreuves à quelques amis de M. de Lauraguais, qui avait sur moi l'avantage de connaître les loix de l'Angleterre, où je ne faisais que d'arriver : il me fit un procès pour ce libelle, et l'attaque fut dirigée plus habilement que la défense. Nous étions arrivés à la veille du jugement, lorsqu'une conférence entre l'avocat de M. de Lauraguais et le mien termina ce procès. Je consentis par mon procureur à brûler la réponse que j'avais faite au mémoire. Le *faussaire*, le *calomniateur* Brissot affirme que « je m'agenouillai publiquement, et que je fis l'amende honorable la plus humiliante ». De pareilles assertions n'auraient pas besoin de réponse; mais je veux répondre à tout. Ma réponse fut brûlée chez l'avocat de M. de Lauraguais. Trois ou quatre gazettes, au lieu d'une, rendirent compte le lendemain de cet événement, chacune à sa manière. On commence à connaître en France ce que sont les versions différentes d'une même affaire, et le cas que l'on doit faire d'un paragraphe de gazette. Mais voilà la véritable version de ce qui s'est passé entre M. de Lauraguais et moi. » Morande ajoute qu'il a revu M. de Lauraguais à Londres en 1774, et que leurs relations ont été excellentes. Ce qui aurait d'abord aigri le comte contre le libelliste, c'est qu'on aurait répandu le bruit que le noble gentilhomme avait collaboré au *Gazetier cuirassé*, et les mauvaises langues prétendaient que Morande prenait lui-même plaisir à confirmer cette médisance ou cette calomnie.

guais administra à son biographe une volée de coups de canne dont il le força à donner quittance. Il s'agissait pour Morande de se dédommager d'une opération aussi cuisante et aussi peu lucrative. Sans hésiter, il revint à sa mine d'or, la toute-puissante Du Barry.

On peut présumer quelle fut l'exaspération de la favorite, lorsqu'elle apprit par une lettre du libelliste lui-même qu'il allait publier un ouvrage en quatre volumes, sous le titre de *Mémoires secrets d'une femme publique...*, avec gravures. « Le *Gazetier cuirassé*, dit Bachaumont, est à l'eau de rose, en comparaison de ce nouveau chef-d'œuvre¹. Les notes

1. C'est à tort que Barbier, dans sa première édition, attribuait à Morande l'ouvrage qui a pour titre : *les Anecdotes sur madame la comtesse Du Barry*: Londres, 1775, in-12. En réalité, ce recueil, dont M. Octave Uzanne a donné en 1880 une fort belle édition (Paris, Quantin, 1 vol. in-8°), n'a rien de commun avec les *Mémoires secrets d'une femme publique*, le pamphlet que Morande vendit si cher à la cour. Les *Anecdotes* doivent être attribuées à Pidansat de Mairobert, secrétaire des commandements du duc de Chartres. On trouve dans *l'Espion anglais*, t. III, p. 46, une lettre, d'ailleurs probablement apocryphe, de M^{me} Cahouet de Villers, femme d'un trésorier général de la maison du roi, à M^{me} Du Barry. Elle affirme que les *Anecdotes* ne ressemblent, ni de près ni de loin, au libelle détruit par Morande. Et M^{me} Du Barry répond : « Vous avez raison, ma chère amie, c'est à quelques

de police recueillies par Manuel peuvent servir à donner une idée de ce que contenait la nouvelle œuvre de Morande. Elle mettait en scène Louis XV « faisant le café de *Chonchon*, qui lui disoit en riant à gorge déployée : Croiroit-on que tu es le maître de vingt millions de sujets et que je suis ta sujette ? cette même *Chonchon* se faisant mettre ses pantoufles, en sortant de son lit, par l'archevêque de Reims, qui les baisoit comme celles du pape ; la même qui, soupant à Trianon avec Sa Majesté, ôte la perruque au Chancelier et, pendant qu'on la met en papillotes, couvre de son mouchoir *ce chef* de la justice. » Tout Versailles tremblait. Comment prévenir un pareil scandale ?

égards l'auteur des *Anecdotes* qu'il aurait fallu soudoyer, s'il eût été homme à cela, et non ce gueux de Morande, que l'on m'a fait payer si cher pour m'avoir dit les injures les plus infâmes d'un style plat et dégoûtant. » Grimm dit, de son côté : « Il faut distinguer de *l'Histoire de madame Du Barry* un ouvrage du même genre qu'on vient de publier sous le titre d'*Anecdotes*. Le premier est d'une platitude qui passe toute expression : ce ne peut être que l'ouvrage d'un laquais. On peut soupçonner les *Anecdotes* d'être au moins celui d'un valet de chambre ; on y trouve une sorte de bonhomie et d'impartialité. A en juger par quelques faits dont nous avons été plus directement instruits, il paraît que l'auteur dit à peu près tout ce qu'il sait, mais il ne le sait qu'à demi... » *Corresp. de Grimm*, édit. Taschereau, t. IX, p. 280.

Morande s'était chargé d'indiquer lui-même les moyens de le réduire au silence. Dans plusieurs lettres adressées au chancelier et au duc d'Aiguillon, il avait indiqué ses conditions : il réclamait modestement 5,000 louis comptant et 4,000 livres de pension sur sa tête, réversibles sur celles de sa femme et de son fils. Avant de passer sous les fourches caudines de l'aventurier, la cour de France essaya de supprimer celui qui bravait la monarchie absolue avec tant d'impudence et de cynisme. Des dévouements s'offraient pour venger la Du Barry. Un officier invalide, M. de Champreux, promettait d'enlever Morande, que le gouvernement britannique avait refusé d'extrader, bien que l'ambassadeur d'Angleterre près la cour de France eût officiellement transmis la demande d'extradition. Pour exécuter son coup de main, M. de Champreux demandait qu'on mît à ses ordres un bâtiment, qui stationnerait sur la Tamise, quatre hommes prêts à tout oser, 1,600 livres et un délai de six mois pour tendre ses filets. En cas de succès, il aurait de plus 4,000 louis, réversibles par moitié sur la tête de sa femme, et un brevet de capitaine. Cette proposition fut mûrement étudiée au Conseil du roi ; mais on comprit bien vite que les plus fins limiers de la police étaient seuls

capables de mettre la main sur un homme aussi redoutable et aussi habile que l'était Morande. Une brigade de policiers partit donc pour Londres, vers la fin de 1773, sous la conduite d'officiers de la connétablie; mais le pamphlétaire avait été immédiatement prévenu par des correspondants, dont plusieurs tenaient à la cour, et par M^{me} de Godeville, une Française tarée qui s'était réfugiée en Angleterre et à laquelle les gens de M. de Sartine s'étaient imprudemment confiés¹. Morande était sur ses gardes et laissa les agents de police arriver jusqu'à lui. Affectant une confiance entière dans ses nouveaux amis, il débuta par emprunter à chacun d'eux une trentaine de louis, puis, levant le masque, il fit retentir toutes les gazettes de Londres de dénonciations ardentes contre le gouvernement français, qui méditait de porter atteinte à l'hospitalité britannique et ne craignait pas d'envoyer ses valets et ses espions sur la terre de la liberté! Morande

1. En octobre 1774, M^{me} de Godeville publia ses mémoires, sous ce titre piquant : « *Voyage d'une Française à Londres, ou la Calomnie détruite par la vérité des faits.* » Ce fut une déception. On croyait trouver dans ce livre des révélations sur les libellistes que M^{me} de Godeville avait connus; « mais rien, rien du tout, c'est une véritable attrape », disent les *Mém. secrets* sous la date du 1^{er} oct. 1774.

réussit à enflammer si bien la vieille passion des Anglais pour la liberté individuelle et pour leur indépendance nationale que les policiers français en furent réduits à s'enfuir au plus vite, et se virent au moment d'être jetés dans la Tamise par la populace de Londres. Morande, enchanté d'avoir joué la police de Louis XV, redoubla de menaces, adressa de nouvelles lettres au chancelier et à l'héroïne des *Mémoires secrets* : 6,000 exemplaires étaient déjà tirés et allaient entrer dans la circulation. La situation devenait critique pour la Du Barry et pour le roi. Ce n'était pas le peuple, mais la monarchie qui demandait un sauveur. Le sauveur qui s'offrit ou qu'on offrit à Louis XV porte un nom illustre : il s'appelle Beaumarchais ¹.

Tout le monde connaît le procès de Beaumarchais contre le conseiller Goëzman et les éloquents *Mémoires* auxquels ce procès donna

1. Sur la mission de Beaumarchais, on peut consulter les *Anecdotes sur la comtesse Du Barry*, édit. Uzanne p. 261. V. aussi l'*Espion anglais*, t. VIII, p. 23, en ce qui touche la mission de Beaumarchais relative aux papiers du chevalier d'Éon. L'auteur qualifie Beaumarchais « d'intrigant, d'une tournure d'esprit et de caractère propres à le faire soupçonner de toutes les missions, excepté celles qui n'exigent que de la droiture et de l'honnêteté ».

lieu. Beaumarchais, malgré tout son talent et tout son esprit, malgré l'évidente justice de sa cause, avait été condamné au *blâme*, le 26 février 1774, par arrêt du parlement Maupeou. C'était une peine infamante qui le rendait incapable d'exercer aucune fonction publique. Bien que « toute la France se fût fait inscrire chez lui », comme il l'écrivait à un ami ¹, quelques jours après la sentence, Beaumarchais, frappé d'une flétrissure légale, forcé de se taire par un ordre exprès de M. de Sartine que le roi lui-même avait dicté, paraissait irrémédiablement perdu, lorsque le contre-coup des intrigues de Morande vint lui offrir un moyen de salut. Le *Wilkes français*, comme on avait surnommé le futur auteur du *Barbier de Séville*, avait pour ami le courtisan dilettante La Borde ², qui était premier valet de chambre

1. Voir cette lettre dans l'ouvrage de M. de Loménie : *Beaumarchais et son temps*, t. I, p. 374. M. de Loménie a résumé très exactement dans le même livre l'histoire des rapports de Beaumarchais avec Morande et avec le chevalier d'Éon. Mais il y a encore bien à dire sur les intrigues de cette remuante colonie d'aventuriers français qui avait établi à Londres son quartier général et dont Voltaire disait : « Je ne connais rien à ce monde. » Il y a quelque intérêt à faire connaître ce que les contemporains eux-mêmes ne démêlaient qu'avec peine.

2. La Borde a fait notamment la musique de l'*An-*

de Louis XV. C'est La Borde, fort bien en cour puisque le maître l'autorisait à faire de la musique dans son propre cabinet, qui désigna Beaumarchais au vieux roi, alors à la recherche d'un

neau perdu et retrouvé, paroles de Sedaine. Cette pièce fut jouée sans succès le 20 août 1764. Avec Chamfort pour collaborateur, La Borde donna aussi, le 8 mai 1765, les *Amours de Gonesse*, autre insuccès, et avec Saint-Marc *Adèle de Ponthieu*, en décembre 1773. Il était plus heureux avec M^{lle} Guimard qu'avec le public, et faisait la musique des pièces de Carmontel jouées à Pantin dans le petit palais de la danseuse. En 1769, La Borde fut en partie ruiné, ce qui chagrina M^{lle} Guimard, d'autant plus qu'à la même époque le prince de Soubise lui retira ses 2,000 écus par mois.

Mais la danseuse se réconcilia avec le prince, qui exigea, en juin 1773, le renvoi de La Borde dont la présence et la cour assidues avaient été jusque-là tolérées. « A force de rechercher les causes de ce procédé, disent les *Mémoires secrets*, les gens de Ruel ont trouvé que le sieur La Borde avoit donné ce qu'on appelle en leur langage une *galanterie* à la demoiselle Guimard; que celle-ci l'avoit procurée au maréchal prince de Soubise, le maréchal à M^{me} la comtesse de l'Hôpital, et la comtesse à... Ici se perd cette généalogie... » La Borde se consola en allant à Genève mettre en musique *Pandore*, opéra de Voltaire. M^{me} Du Barry lui avait donné pour mission d'embrasser de sa part le grand homme sur les deux joues. Voltaire répondit à la favorite :

Quoi! deux baisers, sur la fin de ma vie!
 Quel passeport vous daignez m'envoyer!
 Deux, c'en est trop, adorable Égérie :
 Je serois mort de plaisir au premier.

Il y avait un second couplet dans lequel Voltaire,

homme « supérieur dans la négociation » pour remplacer les invalides et les policiers et avoir raison du terrible biographe de M^{me} Du Barry. Beaumarchais accepta la mission délicate qui lui était proposée et se rendit à Londres en mars 1774, sous le nom de Ronac, anagramme de Caron. Morande ne demandait qu'à se laisser corrompre. Dans les lettres qu'il avait adressées au duc d'Aiguillon et à M. de Sartine,

après avoir dit à la comtesse qu'il avait pris la liberté de rendre les deux baisers à son portrait, concluait avec une exquise galanterie :

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Foible tribut de quiconque a des yeux :
C'est aux mortels d'adorer votre image ;
L'original étoit fait pour les dieux !

Après la mort de Louis XV, La Borde fut naturellement disgracié, sous l'influence des ennemis de M^{me} Du Barry. Il transmit sa charge de premier valet de chambre du roi à Richard de Livry, fermier général, qui lui céda de son côté moitié de sa charge. Le nouveau financier, qui avait beaucoup voyagé, fit graver, en 1777, les nombreux croquis qu'il avait rapportés de Suisse et d'Italie. Le roi de Prusse lui acheta, dit-on, les dessins originaux pour 1,500,000 livres, ce qui était un joli denier. On voit que La Borde avait plusieurs cordes à son arc, et qu'il cultivait un peu tous les arts d'agrément, depuis la danse, ou plutôt les danseuses, jusqu'à la musique et au dessin. Nous avons un peu insisté sur cet aimable personnage parce qu'il représente l'un des types les plus accomplis de l'homme du monde au XVIII^e siècle.

l'auteur des *Mémoires secrets d'une fille publique* avait lui-même fait son prix. D'après ce que raconte Dutens, dans les *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, il fut convenu entre l'envoyé de Louis XV et le libelliste que ce dernier supprimerait toute l'édition, moyennant une somme de 32,000 livres et une pension de 4,000 livres, dont la moitié serait réversible sur la tête de sa femme ¹. M. de Loménie dit, nous ne savons sur la foi de quels témoignages, que Morande ne toucha qu'un capital de 20,000 francs comptant; mais la *Police dévoilée* et le *Diabole dans un bénitier* donnent le même chiffre que Dutens, qui tenait ses

1. Dans sa réponse, d'ailleurs probablement apocryphe, à M^{me} Cahouet de Villers, M^{me} Du Barry s'exprime ainsi au sujet de l'achat du libelle de Morande : « Sans avoir lu cet abominable libelle, je ne me souciois point de l'acheter. Je me suis toujours mise au-dessus du qu'*en dira-t-on*, et je me f... de tout ce qu'on peut écrire de moi. Il a fallu que l'enjôleur Beaumarchais vînt employer toute son éloquence pour me déterminer à acheter un manuscrit que j'avois refusé à meilleur compte par l'entremise de Benaven. Il a prétendu que c'étoit par zèle pour la gloire du roi que je devois empêcher cet ouvrage de paroître, si ce n'étoit pour moi. D'ailleurs le duc d'Aiguillon avoit aussi intérêt d'étouffer ce libelle; et voilà comme je me suis laissée aller à choisir un pareil négociateur, bien digne au surplus de cette mission et qui s'en est acquitté à merveille. » *Espion anglais*, t. III, p. 51.

renseignements de Beaumarchais en personne. Quant à la pension de 4,000 livres, d'autres disent 4,800 francs, c'était un contrat de rente bien authentique. Tous les exemplaires de la biographie de M^{me} Du Barry furent brûlés dans un four à briques, aux environs de Londres; on n'épargna qu'un seul exemplaire. Les feuilles furent coupées en deux moitiés : Beaumarchais garda l'une et Morande l'autre. Si l'ouvrage reparaisait, le contrat serait frappé de nullité. Tel fut l'étrange marché que passa Beaumarchais ¹. Le duc d'Aguillon aurait bien

1. A côté de la version de *Manuel*, il est équitable de placer la version donnée par Theveneau de Morande lui-même dans sa *Réplique à Brissot*. Paris, 1791, page 20.

« M^{lle} d'Éon sait comment je fis les mémoires secrets de M^{me} du Barry que le *Manuel de la Police* appelle un libelle effroyable, et pour lequel il dit que j'ai été soudoyé par des personnes considérables. Ç'a été tout uniment, il faut dire la franche vérité lorsqu'on se confesse en public, le dépit de me voir expatrié qui me fit imprimer cet ouvrage. M^{lle} d'Éon peut mieux que personne rendre compte de la résistance que j'opposai aux efforts que l'on fit dans les derniers momens pour m'engager à supprimer ces mémoires. M. de Lormois, qui était en Angleterre à cette époque, avait été chargé aussi de travailler à cette suppression. Je refusai ses offres et je lui fis même l'injustice de croire qu'il avait des liaisons avec un nommé Bérenger qui fut envoyé exprès pour me faire tomber dans un piège. Il était accompagné par des suppôts de police que je

voulu savoir quelles personnes de la cour renseignaient Morande avec une perfidie et une exactitude si dangereuses pour le repos du roi ; mais le pamphlétaire ne livra pas des secrets qui faisaient sa force ; et Beaumarchais affirme dans un mémoire adressé à Louis XVI qu'il refusa, de son côté « de jouer le rôle infâme de délateur ».

Le tour était joué ; l'audacieuse tentative de *chantage* avait réussi au delà de toute espé-

fis repartir, en prenant des *warrant* (ordre d'arrêter) contre toute la bande. Ce furent MM. de Lauraguais et de Beaumarchais qui parvinrent à arrêter la publication des mémoires secrets, en achetant l'édition entière. Ce marché se fit comme s'ils eussent été des libraires. Les caisses d'envoi étaient faites, et elles allaient partir lorsqu'ils arrivèrent à Londres. Mais Michel Rey, d'Amsterdam, le libraire Hirschmann, plusieurs libraires de Bruxelles, quelques-uns de Rouen et de Paris attendaient leurs envois ; mais l'édition et le droit de propriété ayant été vendus en gros, les envois n'eurent pas lieu. Au lieu d'avoir moi-même proposé de *vendre*, des offres spontanées d'*acheter* me furent faites ; et le marché fut conclu. Je donnerais aujourd'hui la moitié de mon sang pour que l'épître dédicatoire au roi d'Aquitaine et l'introduction aux mémoires secrets eussent été publiés. Ces prétendus philosophes, qui ne sont tout au plus que des *aboyeurs de Hollande*, auraient vu si je savais juger les événements qui devaient résulter de l'oppression. Les pesans volumes, les *plats ouvrages* qu'ont écrits et qu'écriront tous les Brissot nés et à naître ne valent pas dix pages de l'introduction des mémoires secrets. »

rance et voilà Morande devenu capitaliste et pensionnaire de la cour de France. Il avait choisi le moment psychologique pour spéculer sur la réputation de M^{me} Du Barry. A peine le négociateur Beaumarchais¹ touchait-il la terre

1. Les relations ne furent pas rompues entre Beaumarchais et Morande à la suite du traité qui assurait une fortune au pamphlétaire. Loin de là; l'intimité des deux personnages devint plus étroite, lorsque Beaumarchais, après la mort de Louis XV, fut envoyé en Angleterre par M. de Vergennes pour obtenir du chevalier d'Éon la remise de la correspondance secrète du feu roi. Plusieurs publications ont fourni assez d'éclaircissements sur le rôle du chevalier d'Éon pour qu'il soit inutile de rappeler ici les circonstances qui ont précédé la mission de Beaumarchais. Nous sortirions de notre sujet en traçant à notre tour la biographie de l'étrange personnalité dont le véritable sexe a donné lieu aux discussions passionnées des contemporains; et nous renvoyons, à cet égard, au livre très intéressant de M. Gaillardet : *Mémoires sur la chevalière d'Éon*. Dentu, 1 vol. in-8°. L'auteur de la *Tour de Nesle* a fait disparaître dans l'édition de 1866 les fantaisies romanesques qui gâtaient la première, publiée en 1836 et objet d'un plagiat en 1861. Ce que nous devons préciser, c'est le rôle de Theveneau de Morande et l'étendue du concours qu'il prêta au spirituel envoyé de M. de Vergennes. D'Éon avait refusé de rendre la correspondance secrète qu'il avait reçue de Louis XV, à moins d'être complètement justifié des accusations dirigées contre lui par le comte de Guerchy et le duc de Praslin. Il demandait en outre une indemnité de plus de 300,000 livres. Le marquis de Prunevaux et M. de Pomezoux avaient essayé vainement d'amadouer l'obstiné sous-ordre du comte de



CHARLES, GENEVIEVE, LOUIS, AUGUSTE, CESAR ANDRE, TIMOTHEE

Deon de Beaumont Née à Tonnerre, en 1728

a été avocat au Parlement, Censeur Royal, Capitaine de Dragons,

*Chevalier de S^t Louis, Ministre Plenipotentier de France
à la Cour d'Angleterre.*

A Paris chez Civil rue du petit bourbon en face de la colnade du Louvre



de France et arrivait-il à Versailles pour recevoir la récompense de ses succès diplomatiques

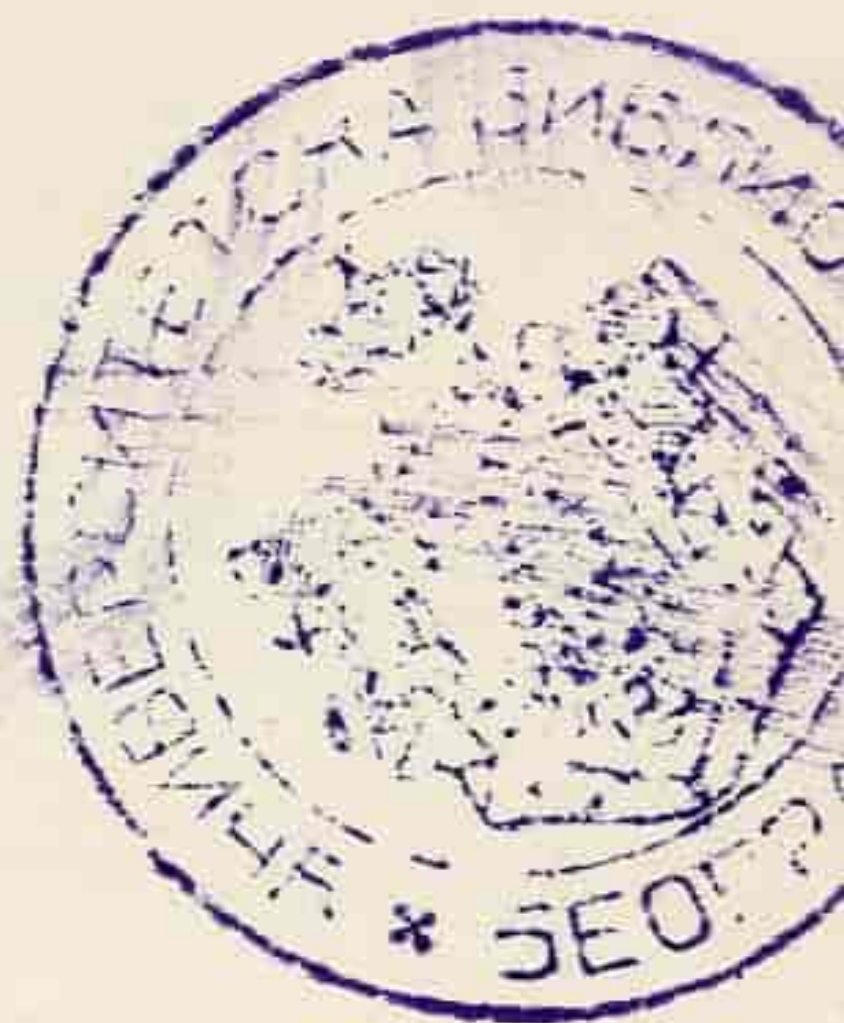
Brogie, l'ancien directeur de la diplomatie secrète de Louis XV. C'est alors que le comte de Vergennes envoya Beaumarchais en Angleterre. On sait que, moyennant la promesse d'une pension de 12,000 livres, Beaumarchais obtint la remise du coffre de fer qui renfermait les papiers déposés chez lord Ferrers. Mais le négociateur, d'accord avec Morande, ayant spéculé dans les paris énormes auxquels se livraient les Anglais sur le sexe du chevalier d'Éon, ce dernier rompit brusquement avec Beaumarchais et adressa, le 27 mai 1776, une longue et curieuse lettre à M. de Vergennes dans laquelle Morande est traité avec la dernière violence :

« La véritable raison secrète de la mauvaise humeur de M. de Beaumarchais envers moi dans cette affaire provient du refus constant que je lui ai fait, ainsi qu'à son intime ami M. de Morande, de les laisser avec leurs associés gagner tout l'argent des polices scandaleuses qui se sont élevées sur mon sexe, sans qu'ils aient pu même m'ébranler par leur promesse de mettre dans ma poche sept ou huit mille louis, si je voulais avoir pour eux cette infâme complaisance... Il semble qu'il soit venu à Londres plutôt pour ses plaisirs que pour ses affaires, plutôt pour négocier avec Morande qu'avec moi... Lorsque vous avez eu la bonté, Monseigneur, d'envoyer ici M. de Beaumarchais, je croyais n'avoir à traiter qu'avec lui seul. Quel a été mon étonnement, lorsque je me suis vu avoir plus à négocier avec son favori Morande, auteur du *Gazetier cuirassé*, c'est-à-dire avec un homme qui n'a ni mœurs ni fortune, ni réputation à perdre, et qui est l'âme de tous les plaisirs et de tous les conseils du sieur Caron !... Ce n'est qu'avec répugnance que je prononce le nom

que Louis XV rendait le dernier soupir, sans avoir acquitté sa dette. Cette catastrophe était

de cet associé : il est au-dessous de mon mépris. Je vous supplie donc, Monseigneur, de ne pas prendre comme un manque de respect envers vous, ni une mauvaise volonté de ma part, la résolution sage et constante où je suis de n'avoir plus aucune négociation à faire avec deux pareils sujets. Je ne vous dirai pas que le sieur Caron a communiqué au sieur de Morande ce que j'ai écrit à son sujet au feu roi et à M. le comte de Broglie, en 1774, par rapport à son ouvrage sur M^{me} Du Barry; que de pareilles infidélités et tant d'autres sont bien désagréables dans mon état; mais je me plaindrai de ce qu'il lui communique presque toutes mes affaires avec la cour, et que celui-ci s'en va par la ville, les distribuant de café en café, de maison en maison. Est-ce ainsi que vous prétendiez être servi, Monseigneur, dans une affaire, sur laquelle vous me faisiez imposer un silence profond? Cette imprudence est une des moindres qu'on ait commises. A quel risque, en effet, M. de Beaumarchais ne s'est-il pas exposé en faisant, à mon insu, retirer de l'hôtel de lord Ferrers le coffre de mes papiers ministériels par son ami Morande qui, peu de temps après, a témoigné le regret qu'il avoit de n'avoir pas retenu ce coffre pour mettre M. de Beaumarchais ou la cour de France à contribution! » Comme M. de Pomereux, Beaumarchais avait pris sérieusement d'Éon pour une femme et lui avait offert de l'épouser. D'Éon, dans la même lettre, se moque agréablement de la méprise du négociateur : « Comme il s'était mis en tête qu'en m'épousant il deviendrait bientôt ambassadeur extraordinaire, et Morande son secrétaire d'ambassade, ils peuvent prendre en passant cette leçon politique de M^{lle} de Beaumont. » V. aussi *l'Espion anglais* t. IX, p. 1 à 25.

bien faite pour décourager Beaumarchais; et il ne put s'empêcher, dans une lettre adressée à Morande, de faire ressortir ce contraste entre la bonne aubaine échue au pamphlétaire et la déception éprouvée par l'agent secret du roi : « Je travaille nuit et jour pendant six semaines; je fais près de sept cents lieues, je dépense près de 500 louis pour empêcher des maux sans nombre. Vous gagnez à ce travail 100,000 francs et votre tranquillité; et moi, je ne sais plus même si je serai jamais remboursé de mes frais de voyages. »



CHAPITRE II

MORANDE POLICIER

Le braconnier devient garde-chasse. — Morande agent de Louis XVI à Londres. — Tableau du groupe des réfugiés français en Angleterre. — La littérature en exil : Linguet; Lafitte de Pelporre; Brissot. — Le *Courrier de l'Europe* et ses rédacteurs. — Le libraire Boissière et ses collaborateurs. — Nouvelle incarnation du conseiller Goëzman, dit baron de Thurne. — Le club de Boissière. — Expédition de la police française à Londres pour détruire les libelles contre la reine. — Theveneau de Morande policier, agent de M. de Vergennes et de Lenoir. — Il donne des consultations au pouvoir. — Son projet de bill destiné au Parlement britannique. — La mission de d'Anouilh. — Escroqueries de cet agent : M. de Castries l'envoie à la Bastille. — Mission de Receveur. — Morande l'assiste. — Le chevalier de Launay est écroué à la Bastille et y meurt. — Suppression du sieur Jacquet, inspecteur de la police de la librairie. — *Les Passe-temps d'Antoinette et du vizir de Vergennes. Les Petits Soupers de l'hôtel de Bouillon.* — Opérations de Receveur, dit le baron de Livermont. — M. de Moustier, chargé d'affaires de France, réclame le concours de Morande. — Indignation des

Anglais. — Échec de Receveur ; sa note de dépenses. — Ce que coûte un policier. — Morande dirige seul la police secrète à Londres.

MORANDE s'était vendu. « De braconnier littéraire devenu garde-chasse », comme l'écrivait Beaumarchais, il opère, dès ce moment, un habile changement de front. Au voluptueux Louis XV succédait un monarque vertueux et chaste. Qui allait se soucier maintenant de la réputation d'une courtisane ? Le *Gazetier cuirassé* ne brillait pas par un excès de pudeur, et, après avoir mis sur les dents la police française, il ne se fit aucun scrupule de lui offrir son concours. La considération publique lui important peu, il trouvait de bonne guerre, avec l'absence complète de sens moral qui le caractérisait, d'entrer dans la compagnie suspecte de ces mêmes policiers qu'il avait naguère dénoncés au peuple anglais comme des misérables bons à jeter dans la Tamise.

Il y avait alors à Londres une petite colonie de réfugiés français qui troublait souvent le sommeil des ministres du roi Louis XVI. Tous les exilés, tous les mécontents s'étaient groupés sous la protection de l'hospitalité britannique : car dans aucun autre pays du monde ils n'étaient aussi bien à l'abri de l'extradition. Presque tous avaient sur la conscience quel-

ques gros péchés. C'étaient d'abord les caissiers infidèles, comme le Texier, ce type bizarre d'aventurier qui, après avoir, en 1775, enlevé la caisse de la ferme de Lyon où se trouvaient 1,800,000 livres, s'était si bien insinué dans les bonnes grâces de la haute société anglaise qu'il lisait au roi et à la reine des ouvrages dramatiques de sa composition, organisait publiquement des quêtes à son profit et vivait avec le plus grand luxe; emprisonné en 1780 pour escroquerie dûment constatée, il était revenu à Londres et, après un voyage en Irlande, avait repris sans se troubler son métier de lecteur-conférencier; Préaudau, ancien banquier qui avait fait une banqueroute colossale mais lucrative (son frère était resté en France et se prétendait volé, tandis que lui, qui avait emporté 800,000 livres en Angleterre, vivait, sans se soucier de ses créanciers, dans le magnifique domaine de Gravellane); Delaunay, ancien caissier du mont-de-piété de Douai, deux fois banqueroutier et pendu en effigie : il vivait en donnant des leçons de dessin dans les écoles; le chevalier de Montgrand, chevalier de Saint Louis et ancien capitaine au régiment de Penthievre, joueur incorrigible qui, après trente années de bons services militaires, avait passé la Manche avec la caisse de son régiment.

Puis venaient les prêtres défroqués : l'abbé de Séchamp, ancien chapelain du prince des Deux-Ponts, soupçonné d'avoir empoisonné le négociant Bustel, de concert avec le chirurgien Gallois, dans un dessein de vol ; cela n'empêchait pas l'abbé de rêver la fondation d'un journal « pour le bien de l'humanité » ; le père Roubault, frère de l'économiste abbé Roubault, ancien jésuite qui, au Canada, avait capté la confiance de Montcalm, puis livré ses papiers aux généraux anglais Amherst et Murray, ce qui lui valut une pension du ministère britannique ; Dom Louis, ex-moine de l'abbaye de Saint-Denis, dont il avait volé les médailles ; Delatouche, ex-jésuite, ex-acteur, ex-procureur, repris de justice ; enfin Perkins de M***, « prêtre apostat, dit la *Police dévoilée* de Manuel, Irlandais d'origine, né en France, vicaire de paroisse à Rouen, d'où il décampa en 1771 ou 1772 avec une jeune fille sa pénitente. Ce M*** est auteur de plusieurs écrits très licencieux contre la cour de France qui s'impriment dans le *Morning-Herald*, dont il est le sous-rédacteur, sous le titre ordinaire : *Extrait d'une lettre de Paris* ; enfin presque toutes les anecdotes calomnieuses et controuvées qui ont été imprimées dans les papiers anglais sur la cour de France, ont été écrites par ce M*** qui a été

longtemps un des coopérateurs du *Courrier de l'Europe*¹. Il s'est brouillé avec le sieur de la Tour qui, depuis quelque temps, le regrette, M*** ayant réellement des talents, mais c'est un prêtre apostat dans toute la force du terme. » Les officiers déserteurs fournissaient aussi un sérieux contingent à l'émigration française à Londres. Il suffira de citer le baron de Navan, réputé pour ses mœurs violentes ; le chevalier Joubert, ancien sous-lieutenant au régiment de Rohan-Soubise qui, en 1782, avait quitté la France sans congé et vivait d'expédients ; Joly de Saint-Valier, ancien lieutenant-colonel français, ancien agent du chevalier d'York, ambassadeur d'Angleterre à la Haye. A côté des officiers ou anciens officiers, les anciens soldats,

1. Dans le n° du 29 septembre 1786, le *Courrier de l'Europe* insère un avis recommandant un *nouvel établissement à Paris*. « Un ménage honnête, tranquille, connu et de bonne société, demeurant dans un beau quartier et dans une belle maison à la portée des promenades et des spectacles, prend des pensionnaires, en hommes seulement, étrangers ou autres : ils sont logés, chauffés, éclairés, nourris et servis très proprement. Le prix de la pension est de six à huit louis par mois, suivant l'appartement qu'on choisit. » Suit le menu, etc. Au bas cette mention : S'adresser à Londres, chez *M. Parkyns Mac-Mahon*, n° 80 Hay-Market ; à Paris, chez *M. Langlois*, la deuxième porte cochère à droite, à côté de la rue Saint-Philippe, rue Bourbon-Ville-Neuve..

comme Tumerel, l'associé suspect du chevalier Echlin, cet Irlandais naturalisé Français qui avait été agent de la police des mœurs à Paris et qui aurait dû s'arrêter lui-même ; La Roche de Champreux, ancien gendarme, compromis pour avoir, en 1763, avec un autre gendarme, nommé Pernet et qui fut pendu, assassiné un clerc de notaire de la rue Saint-Honoré.

Mais les gens de lettres, les confectionneurs de libelles tenaient incontestablement le haut du pavé dans cette étrange société des réfugiés français. On peut signaler parmi les plus connus : le journaliste-avocat Linguet, que ses démêlés avec ses confrères du barreau, l'Académie et les philosophes avaient contraint à quitter la France à la suite de l'avènement de Louis XVI, et qui, ayant été deux ans logé gratuitement à la Bastille, s'était établi à Londres, dont le séjour devait bientôt lui devenir insupportable, après son altercation avec Morande, qui le souffleta en pleine rue ¹ ;

1. Morande rappelle cet incident dans la *Réplique à Brissot*, p. 35 :

« J'ai fait confidence à toute l'Europe par le *Courrier*, de la dispute que j'ai eue en 1785 avec le sieur Linguet... Je critiquai le projet ridicule qu'avait formé cet annaliste de donner une édition corrigée des œuvres de Voltaire. Sept à huit lettres, qui se trouvent dans le *Courrier de l'Europe*, prouvent : 1^o que je l'ai convaincu

Pelporre, qui se faisait appeler Lafitte de Pelporre, parce qu'il avait trouvé, parmi les femmes de chambre de la reine d'Angleterre, une vieille fille, nommée Lafitte, à laquelle il avait persuadé qu'il était son parent. Ce Lafitte, fils d'un gentilhomme de Monsieur, était, à vrai dire, un assez mauvais drôle. Renvoyé de deux régiments où il avait servi, enfermé quatre ou cinq fois sur la réquisition de sa famille, d'une moralité douteuse, il avait infiniment d'esprit. On lui attribue généralement la paternité de libelles qui firent grand scandale et sur lesquels nous reviendrons : *les Petits Soupers de l'hôtel de Bouillon, les Amusements d'Antoinette.*

d'ignorance lorsqu'il a parlé de la banque d'Angleterre; 2^o que je l'ai empêché de donner une édition capucine des œuvres de M. de Voltaire; elles prouvent aussi que, si sa digne compagne le quitta pour se réfugier dans un logement où je la visitai, ce ne fut pas moi qui l'engageai à dénoncer l'annaliste au lord Mansfield pour lui avoir *retenu* (elle disait *volé*) ses effets... Je ne rappelle ce trait que pour donner une explication du paragraphe des annales rapporté par Brissot. M. Morgan d'Amiens a été témoin qu'au milieu de la rue de Piccadilly de Londres, sa figure reçut de moi la récompense de ce paragraphe. Si je n'appuyai pas avec force un instrument contondant sur ses épaules, j'en pris au moins la mesure. Linguet a pu dire qu'il *fallait traiter mon nom comme la Justice traiterait mes cendres*; mais, comme le vent n'emportera jamais ce que je lui ai placé au milieu du visage, il peut se liguier avec Brissot.»

Pelporre avait pour intime ami un autre réfugié, Brissot de Warville, qui devait jouer un rôle si important dans les événements révolutionnaires et porter sa tête sur l'échafaud avec les Girondins. Encore à ses débuts, Brissot subissait l'influence et acceptait le patronage de Linguet. Il fulminait contre les abus de l'ancien régime, et les notes de police l'accusent de « crier partout que la France, qui s'endort sur un abîme, ne peut être sauvée que par un tremblement populaire ».

Les réfugiés français avaient un organe important et qui fournit de vives lumières pour l'étude des mœurs à la fin du XVIII^e siècle. Nous voulons parler du *Courrier de l'Europe*, cette gazette anglo-française qui préoccupait si sérieusement les ministres de Louis XVI. Le journal appartenait pour un tiers à Latour de Serres, que d'autres appellent Serres de Latour¹, et, pour les deux autres tiers, au fameux Swinton, qui était chargé de tous les frais de la publication. Latour, Brissot, Perkins de Mac-

1. Serres de Latour s'était enfui en Angleterre avec la femme de M. Guerrier de Bezauce, maître des requêtes; et, pour se procurer des moyens d'existence, il fonda le *Courrier de l'Europe*, dont il devint le rédacteur en chef. V. *Mém. secrets* du 5 mai 1783. Serres de Latour prit une part beaucoup moins active à la rédaction du *Courrier* depuis le mois de janvier 1784.

Mahon, Morande, écrivaient tous dans le *Courrier*. Ils se réunissaient d'ordinaire chez le libraire Boissière, Genevois d'origine, le véritable créateur de cette fabrique de libelles qui, de Londres, inondait l'Europe de ses produits et faisait trembler les souverains. Ce Boissière, par ses antécédents et sa vie accidentée, avait tous les titres nécessaires pour diriger une vaste entreprise de chantage. Laquais pendant sept ou huit ans du Polonais Matousky, l'escroc distingué, il avait volé à son maître une somme considérable pour ne pas démentir le proverbe : A voleur voleur et demi, et on l'eût pendu dans la bonne ville de Lubeck si les preuves du vol n'avaient pas semblé insuffisantes. Instruit par cette aventure, Boissière était venu s'installer à Londres, tout en conservant des correspondances avec les libraires allemands et hollandais, notamment avec Gosse fils, de la Haye, et il consacrait ses aptitudes spéciales à monopoliser le commerce des libelles anonymes et des ouvrages obscènes. Spéculateur équivoque et louche, peu lui importaient les moyens, pourvu que l'argent vînt à sa caisse. Afin de prendre toutes ses sûretés, il intéressait dans ses audacieuses opérations plusieurs agents de la police française à Londres, tels que Boucharderie, de son vrai nom Belson, qui révéla au gouvernement

anglais les employés infidèles qui vendaient ses secrets à la France, et le fameux Goëzman, dont personne n'ignore le procès retentissant avec Beaumarchais. L'ancien membre du parlement Maupeou, tombé de la magistrature dans la police, avait été envoyé en Angleterre par Maurepas et de Sartine, dans le courant de l'année 1778, sous couleur de travailler à une histoire de la guerre d'Amérique, mais, en réalité, pour surveiller la confection et la vente des libelles dirigés contre la cour de France. Il touchait 100 pistoles par mois et correspondait avec le lieutenant-général de police par l'intermédiaire des sieurs Guillaume Larcher et J.-B. Carré qui demeuraient tous deux au n° 46 de la rue de Richelieu. Il signait ses lettres *John Williams* et se servait d'un chiffre, ni plus ni moins qu'un ambassadeur. Avec l'absence de scrupules qui caractérise les hommes tarés, Goëzman, qui se faisait appeler le baron de Thurne, avait lié sa fortune à celle du libraire Boissière. Goëzman et Boissière étaient bien faits pour se comprendre, car ils poursuivaient le même but : s'enrichir, en trahissant à la fois les réfugiés français et le gouvernement du roi Louis XVI. Entre temps, les deux associés espionnaient aussi la cour d'Angleterre. Boissière avait introduit le baron de Thurne chez

lord Shelburne, le collègue de Fox, Burke et Sheridan dans le ministère anglais qui avait remplacé le malheureux cabinet dirigé depuis douze ans par lord North. Ayant ainsi un pied partout, dupant la police française au profit des littérateurs clandestins et les littérateurs au profit de la police française, battant monnaie avec tous les scandales, Boissière était une puissance. Le *club* qu'il avait fondé, et dont nous avons signalé les principaux membres, comptait, par hasard, quelques honnêtes gens, comme de la Rochette, l'ingénieur géographe, et d'Ipréville, le professeur de mathématiques ; mais cela ne tirait pas à conséquence, et la boutique de Boissière n'en était pas moins l'officine où mille mains criminelles distillaient le poison d'une littérature de combat. On reste confondu devant l'impéritie des ministres du malheureux Louis XVI, qui, débordés en France même par la marée montante d'une opposition chaque jour plus implacable, le laissaient exploiter, à l'étranger, par des agents infidèles et prévaricateurs.

Une œuvre étrange nous permettra de donner une idée des campagnes coûteuses et, le plus souvent, sans résultats, qu'entreprenait en Angleterre la police française, à la veille de la Révolution, pour conserver le prestige et l'hon-

neur de la monarchie ébranlée. Nous voulons parler du libelle qui a pour titre : « *Le Diable dans un bénitier et la métamorphose du Gazetteur cuirassé en mouche, ou tentative du sieur Receveur, inspecteur de la police de Paris, chevalier de Saint-Louis, pour établir à Londres une police à l'instar de celle de Paris. Dédié à M^{sr} le marquis de Castries, ministre et secrétaire d'État au département de la marine. Revu et corrigé par M. l'abbé Aubert, censeur royal, par Pierre le Roux, ingénieur des grands chemins. A Paris. De l'Imprimerie royale, avec approbation et privilège du Roi.* » *Le Diable dans un bénitier*, c'est, nous dit le continuateur de Bachaumont, à la date du 17 octobre 1784, « le sieur Morande, auteur de libelles, forcé au silence à la poursuite de ses confrères ». Les contemporains ne savaient trop à qui attribuer la paternité du singulier et curieux pamphlet qui « perça avec peine » dans la capitale, à la fin de l'an de grâce 1784. Aujourd'hui même, à notre époque de critique, d'érudition et de bibliographie savante, la lumière ne s'est pas faite sur ce point d'histoire littéraire. Les auteurs des *Supercherries littéraires dévoilées* rangent, contre toute vraisemblance, le libelle dont il s'agit parmi les œuvres de Morande; M. Quérard, dans sa

France littéraire, en rapporte l'honneur ou le déshonneur tantôt à Morande et tantôt à Lafitte de Pelporre. Les notes de police recueillies par Manuel se prononçaient dans le sens de cette seconde conjecture, qui nous paraît beaucoup plus sérieuse, car l'auteur anonyme du *Diable* traite Morande avec un profond mépris. Il est vrai que le *Gazetier cuirassé* était bien capable de se traîner aux gémonies de sa propre main, pour donner le change à la police française, aux gages de laquelle il se trouvait déjà ¹.

1. Voici en quels termes violents l'auteur anonyme du *Diable dans un bénitier* parle de Theveneau de Morande : « On manda le *Gazetier cuirassé*. Peu de gens étoient plus propres que lui à former une société agréable pour le baron de Livermont (*pseudonyme de l'agent de police Receveur*). Godard lui-même (*autre agent de police*) avoit trop de noblesse dans l'âme. Un cœur aussi noir, aussi dur, quoique pleurant quand il en a envie, une tournure d'esprit aussi commune, des expressions aussi basses, ce même argot qu'il a apporté de Bicêtre et que le baron, qui y passe la moitié de sa vie, possède supérieurement pour le genre humain, le même front qui ne rougit jamais, la même lâcheté dans l'âme, en un mot une sympathie dont il est bien peu d'exemples dans ce monde, sembleroit prédestiner notre *Gazetier cuirassé* à partager les plaisirs du recruteur de Bicêtre. Le gazetier joignoit à des qualités analogues à celles du sbire une grande connoissance du théâtre des exploits du baron, un plaisir à entendre le récit du destin de ses anciens compagnons, un certain goût qu'il a conservé pour les histoires de voleurs dont se repaissent à Arnai-le-Duc ses oncles, ses

Il s'assurait par cette tactique les bénéfices considérables attachés à la vente du libelle et se posait, du même coup, en victime de la haine de ses anciens confrères, mais c'est là un raisonnement trop spécieux pour tenir lieu de preuve. Quel que soit, du reste, l'auteur du *Diable dans un bénitier*, ce petit ouvrage fournit de vives lumières sur les opérations de la police française à Londres, aux derniers jours de l'ancien

cousins, les savetiers de l'endroit, qui connoissent par leurs noms et surnoms tous ceux qui ont fini en public, en Bourgogne. »

Dans la *Réplique à Brissot*, p. 37, Morande attribue à Brissot lui-même la paternité du *Diable dans un bénitier*. « Je suis étonné, écrit-il, que Brissot n'ait pas parlé du *Diable dans un bénitier*, ouvrage très curieux, très piquant, très spirituel et surtout très moral. Il y a de grandes probabilités que c'est avec ses plumes, son papier et sur sa table, *si ce n'est de sa plume*, que cet ouvrage a été écrit. J'en suis encore le héros. C'est moi qui suis ce diable dans un bénitier, et on ne m'a trouvé diabolique que parce qu'en effet, j'empêchai, en 1784, que l'on n'achetât des projets de libelle qu'un auteur inconnu (Brissot était alors à Londres et intimement lié avec le négociateur) proposait de vendre pour quelques centaines de guinées. »

Plus loin (p. 41) Morande avoue qu'il a remis « non pas à la police, avec laquelle il n'a point eu de liaison (c'est lui qui le dit), mais à M. d'Adhémar, ambassadeur de France en Angleterre, le certificat d'un imprimeur qui atteste que *les épreuves du Diable dans un bénitier avaient été corrigées par Brissot*. Si les épreuves du diable dans un bénitier... ont été corrigées par Bris-

régime, et nous permet de préciser le rôle de Theveneau de Morande « métamorphosé en mouche ¹ ». Bien qu'il convienne de n'accepter qu'avec une certaine réserve les allégations d'un pamphlet anonyme, elles contiennent une assez grande part de vérité ou de vraisemblance pour mériter l'attention de l'histoire, surtout quand on les complète par d'autres documents très authentiques.

sot, il devait y avoir une affinité entre le sommateur et Brissot, s'il n'y avait pas identité de personne. C'est à la rage que l'on a eue de n'avoir pas réussi dans la tentative que l'on avait faite que j'ai dû l'honneur d'avoir été confit à l'eau bénite. » Morande se défend d'ailleurs d'avoir contribué à l'arrestation de M. de Pelporre, l'ami de Brissot et l'auteur présumé du *Diable dans un bénitier* et des *Petits Soupers de l'hôtel de Bouillon*. Ce serait un agent de police, nommé Buard de Sennemar, qui aurait fait saisir Pelporre à Boulogne, après lui avoir donné le conseil de quitter l'Angleterre pour revenir en France; mais Morande déclare qu'il avait demandé justice aux tribunaux anglais et avait obtenu un warrant, signé « lord Mansfield », pour faire arrêter M. de Pelporre, circonstance qui aurait déterminé la fuite du malheureux écrivain. On sait qu'il passa cinq années à la Bastille, et, quoi qu'il en dise, Morande a dû être pour quelque chose dans l'arrestation de son ennemi.

1. Cette expression de *mouche*, synonyme d'espion, remonte à l'époque du procès d'Anne Dubourg. L'un des juges de l'illustre magistrats s'appelait Antoine Mouchy, du collège de Sorbonne et pénitencier de Noyon. Le peuple prit l'habitude d'appeler ses gens des *mouches*.

Depuis le jour où Marie-Antoinette, la fille de l'empereur d'Allemagne François I^{er} et de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, était venue en France en 1770, à l'âge de quatorze ans et demi, pour épouser le dauphin qui fut Louis XVI, elle s'était trouvée en butte aux calomnies, à la haine sourde de la cabale des dévots, qui regardait « l'Autrichienne » comme la protégée et la complice de Choiseul. On eût dit, en vérité, à voir l'acharnement des filles de Louis XV contre la dauphine, que c'était elle qui avait aboli la Société de Jésus. Madame Adélaïde notamment se signalait par l'amertume de son langage et encourageait sous main la diffamation. D'autre part, la coterie des Du Barry, appréhendant l'influence que pouvait prendre à la cour la jeune et charmante princesse, unissait ses rancunes aux saintes colères de la Vauguyon¹ et de ses pareils. L'impopularité

1. Lorsque le duc de la Vauguyon mourut, en 1772, Grimm (t. VII, p. 435) ne lui ménagea pas les sarcasmes. Il se moque surtout du billet de mort, qui contenait une énumération interminable de titres baroques, celui de *juveigneur des comtes de Perhoët*, par exemple. Or la malice publique prétendait que le noble duc descendait tout simplement d'un chirurgien, dont le fils, au temps de la minorité de Louis XIV, aurait eu l'adresse de se faire épouser par l'héritière de la maison de Saint-Mégrin.

était venue tout de suite, hâtée par la funeste catastrophe de la place Louis XV, pendant les fêtes données par la Ville. Quand le dauphin fut devenu le roi Louis XVI, il ne sut même pas faire respecter la reine et permettait à des histrions de parodier sur le théâtre de Versailles les coiffures à plumes de Marie-Antoinette. Sous Louis XIV, pas un courtisan n'eût osé relever les plus énormes inconséquences d'une princesse du sang. Louis XV lui-même conservait, au milieu de ses dérèglements, à travers les hontes de sa vie privée, ce grand air bourbonien qui couvrait tout et tenait la cour en respect. On se trouvait encore devant une attitude imposante, qui conservait aux personnes royales un reste de prestige. Mais, après 1774, il n'y a plus ni autorité, ni décision, ni clairvoyance : le représentant du pouvoir absolu n'abandonne pas seulement l'action gouvernementale, mais l'honneur de sa maison aux discussions passionnées de la cour, aux invectives des démagogues et à la haine raffinée des pamphlétaires. En 1789, le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris, écrira à Marie-Antoinette : « Il devient très urgent que le roi fasse sévir contre l'effroyable licence de la presse. On est inondé de brochures infâmes qui déshonorent la nation à la face de

l'Europe, et qui entretiennent la plus dangereuse fermentation parmi le peuple... Quelque exemple sévère en arrêterait le cours, et il est étonnant que cette nécessité frappante ne fixe pas toute l'attention des ministres. » Hélas ! il y avait longtemps que durait l'inondation de libelles dont parle l'ambassadeur autrichien, et l'attention des ministres français était éveillée de longue date. Nous avons raconté plus haut la campagne entreprise par la police pour forcer Theveneau de Morande au silence ; mais alors il ne s'agissait que de la maîtresse du roi de France, d'une simple courtisane. Les pamphlets infâmes dirigés contre Marie-Antoinette avaient un caractère bien plus grave. Ils ébranlaient le fondement même de la monarchie et prêtaient les vices révoltants d'une Messaline à une reine peut-être imprudente et légère, mais assurément fidèle à ses devoirs. Les ministres de Louis XVI avaient très bien compris, quoi qu'en dise Mercy-Argenteau, la portée des calomnies que dirigeaient contre la famille royale les pamphlétaires anonymes qui faisaient de la capitale de l'Angleterre leur quartier général. La police secrète s'ingéniait à faire face au danger, et nous ne pensons pas nous livrer à une recherche inutile en étudiant les procédés qu'employaient les défenseurs du trône, afin

de supprimer les libelles ou d'apaiser la rage des libellistes réfugiés en Angleterre. On possède encore assez de documents pour préciser les tentatives plus ou moins heureuses de la cour de France et donner une idée exacte des moyens d'action qu'elle mit en œuvre. Theveneau de Morande a joué un grand rôle dans les campagnes de la police; et cet étrange personnage, passé en apparence au service du gouvernement du roi, a été l'instrument principal d'une répression d'ailleurs impuissante, après avoir mis lui-même en pratique, avec une habileté terrible, l'art déshonorant et lucratif du *chantage* littéraire.

Il ne sera pas sans intérêt de suivre dans leurs péripéties curieuses quelques-unes des expéditions de la police française auxquelles Morande prêta son concours.

On reprochait un jour à M. d'Argenson de recruter la police parmi les fripons et les coquins. « Trouvez-moi d'honnêtes gens qui veuillent faire ce métier », répondit-il. La police étant alors composée d'hommes tarés, sans scrupules, prêts à se vendre au plus offrant, le ministère français n'avait pas moins à se défier de ses agents que de ses adversaires avoués. L'ex-conseiller Goëzman, par exemple, qui, nous l'avons dit plus haut, avait été envoyé en

Angleterre par M. de Sartine pour surveiller le libraire Boissière et ses complices les libellistes, n'avait eu rien de plus pressé que de s'entendre avec ceux dont il devait signaler les dangereuses spéculations. Les notes de police l'accusent formellement de n'avoir appris au ministère l'existence du pamphlet intitulé *les Amours de Charlot et de Toinette* que pour le faire acheter à son ami Boissière, qui, très probablement, partageait avec lui le prix du marché. Boissière délivra un reçu, daté du 31 juillet 1781 et constatant que ledit Goëzman, surnommé baron de Thurne, avait payé 1,000 livres sterling toute l'édition, au nom du gouvernement français. Lorsque le ministère tardait à financer, on lui annonçait immédiatement la prochaine publication d'un autre pamphlet, tantôt une *Vie de la reine*, tantôt une *Vie du comte d'Artois*. Sous le coup de pareilles menaces, le comte de Vergennes écrivait au lieutenant-général de police Lenoir, le 8 avril 1783 : « C'est une bien mauvaise tête que ce Goëzman, mais, à moins de preuves (il n'ignorait point pourtant ses liaisons perfides avec lord Shelburne), je ne me permets pas de le soupçonner d'être le complice des ouvrages infâmes qu'il dénonce; il faut éclaircir ses intrigues ». Et qui le ministre désignait-il

pour surveiller le surveillant de Boissière? Ce même Theveneau de Morande qui avait naguère réduit à merci le gouvernement du feu roi. « Morande peut être utile, lit-on dans la lettre de Vergennes; le drôle se connoît en fripons. » Et Lenoir répondait au ministre : « Je tremble, quand j'envisage qu'un libelle affreux pourra être répandu, faute d'un sacrifice d'argent. » Voilà par quels procédés ingénieux on amenoit le contrôleur général à signer une ordonnance pour remplir les traites sur Londres qui servaient à faire prospérer l'honorable commerce des libellistes français. Le comte de Vergennes n'était pas assez simple d'esprit pour ne pas s'apercevoir qu'on le traitait en simple dupe. Morande, dans le dessein de se rendre nécessaire, affectait de partager l'indignation du ministre, et l'engageait à faire retomber sur Boissière toute la responsabilité du chantage. Il donnait une véritable consultation sur les moyens à employer pour se débarrasser des libellistes; citait l'exemple de Shebbeare, mis au pilori pour des lettres contre le feu roi Georges II et la maison de Hanovre; énumérait complaisamment les noms des libraires condamnés, par suite de leurs méfaits, à diverses peines, entre autres : Bingley, mis au pilori pour avoir imprimé les lettres de Junius; Griffitz, empri-

sonné pour avoir avancé que lady Sarah Bunbury était grosse de son neveu, M. Fox; de Bates, éditeur de gazettes, condamné à trois mois de prison pour avoir imprimé la *conversation d'un tiers* sur un homme connu pour ses habitudes contre nature; de Finny, aussi éditeur, emprisonné six mois pour avoir laissé imprimer que M. Burke, élevé par les Jésuites, protégeait l'introduction en Angleterre des mœurs de la Grèce, etc... Enfin Morande rappelait le cas du chevalier d'Éon ¹, cet étrange personnage sur lequel nous reviendrons, et qui n'échappa aux conséquences de ses démêlés avec le comte de Guerchy que par son déguisement et sa retraite de deux années à la campagne. L'édifiant mentor du comte de Vergennes concluait en l'engageant à se défaire de Boissière comme du plus vulgaire voleur

1. On peut lire dans l'*Espion anglais*, t. VIII, p. 26, le sauf-conduit royal autorisant le chevalier Charles-Geneviève-Louise-Auguste-Timothée d'Éon de Beaumont à rentrer en France où il devait toucher une pension de 12,000 livres. C'est seulement après son retour en France que la cour enjoignit au chevalier de prendre un costume de femme, afin que le jeune comte de Guerchy pût se dispenser de se battre contre l'insulteur de son père. D'après l'*Espion anglais*, d'Éon portait une robe noire, comme *veuve du secret de Louis XV*. Ses manières étaient celles d'un homme. V. aussi *Mém. secrets* du 24 mars 1779.

de grand chemin, et regrettait le temps où la Chambre étoilée faisait couper les oreilles aux libellistes, après leur avoir infligé de longs mois de prison préventive, les fers aux pieds, dans de sombres cachots. Certes, le ministère français eût volontiers suivi les conseils du « *Gazetier cuirassé métamorphosé en mouche* ». Mais la philippique de Morande ressemblait à une ironie mordante; car la législation anglaise ne permettait pas d'employer de pareils moyens de répression. La procédure de l'*information au banc du roi* pouvait durer plus d'un an. Le tribunal des *justices of the peace*, composé d'épiciers, de drapiers, de charpentiers et d'autres gens de petit état, n'était pas compétent pour juger les libellistes. Quant à la loi commune, elle ne permettait pas de réprimer les abus de la presse. Il fallait recourir à des *statuts* qui autorisaient la détention des citoyens anglais, accusés d'avoir diffamé leur souverain, jusqu'à ce qu'ils eussent représenté en justice les véritables auteurs des écrits diffamatoires. Le ministre des affaires étrangères de Louis XVI eut l'idée de demander l'extension de *ces statuts* aux libelles injurieux, publiés en Angleterre contre un prince étranger. Il fit élaborer par Morande un projet en ce sens, qui portait que les réfugiés français, reconnus coupables de

tentatives de chantage, seraient expulsés du territoire britannique et conduits au port le plus voisin de leur pays d'origine; en second lieu, que le libraire, agent ostensible du chantage, serait considéré comme partie principale dans l'affaire. Le projet dont il s'agit devait être distribué aux membres du Parlement anglais, parmi lesquels plusieurs seraient gagnés à prix d'or¹. Mais on n'achetait pas le Parlement britannique comme une édition de libelle; la cour de France put bientôt se convaincre que les Anglais n'avaient aucune envie de protéger Louis XVI et la famille royale contre les calomnies des réfugiés français.

En désespoir de cause, le ministère demanda encore une fois conseil à Morande. Le *Gazetier cuirassé* qui, par espièglerie pure, avait d'abord poussé le gouvernement du roi aux mesures violentes, finit par se déclarer partisan du système du laisser-faire. Cet homme qui naguère avait mis en pratique, avec un succès incroyable, l'art périlleux du chantage, adressait maintenant à M. de Vergennes ces judicieux conseils

1. Morande se vante lui-même dans la *Réplique à Brissot*, p. 37, d'avoir remis à M. de Moustier, ministre de France en Angleterre, un projet de bill contre les libelles et une longue note sur la manière de poursuivre les libellistes en Angleterre.

que Beaumarchais aurait dû donner à Louis XV, lorsqu'il s'agissait de défendre M^{me} Du Barry contre la plume de Morande : « La recherche des libelles est plus capable de faire naître l'idée du mal que de les prévenir; cela donne de l'activité à des malheureux qui, si on ne paraissoit pas s'occuper de leur existence, croupiroient dans l'ignominie, sans qu'on entendît parler d'eux. Le papetier et l'imprimeur d'un libelliste suffiroient presque pour le punir du projet de faire un libelle, s'il n'est pas bien fait, ce qui est le plus ordinaire... Malgré toutes les menaces des sommateurs, je suis très assuré qu'un mépris soutenu mettra fin à tous les projets de ceux qui ont faim... Il y a d'ailleurs des moyens de les embarrasser dans des filets sans se compromettre en aucune manière, ni sans leur faire croire que l'on s'occupe d'eux. » Et, joignant l'exemple au précepte, Morande racontait au ministre comment il avait suscité au libelliste Chamorand une affaire combinée de manière à l'intimider, si bien que la victime de ce petit complot ne s'en était tirée qu'en brûlant toute une collection de pamphlets. Bien que Vergennes ait dû faire des réflexions peu agréables, en songeant que le *Gazetier cuirassé*, pour s'être fait une idée exacte de la naïveté du gouvernement royal, avait, d'un seul coup

de filet, gagné plus d'argent que Rousseau avec tous ses ouvrages, le ministre n'hésita pas à suivre l'avis de son nouvel agent. L'envoyé français à Londres appuyait d'ailleurs de son autorité officielle le système du laisser-faire. Mais, si l'on renonça à réclamer du gouvernement britannique une intervention qu'il se serait fait un cruel plaisir de refuser, la police française ne resta pas inactive.

Le successeur de M. de Sartine, le lieutenant-général de police Lenoir, avant de s'adresser à Morande, avait d'abord eu la main très malheureuse. De concert avec le marquis de Castries, ministre de la marine, il avait envoyé à Londres un nommé d'Anouilh. Cet aventurier, qui se faisait fort de corrompre le ministre anglais Sheridan, avait reçu de M. de Castries une somme de 5,000 louis, partie en argent, partie en billets de banque, partie en billets de la Caisse d'escompte. D'Anouilh, déguisé en marchand de parapluies, ne s'occupa nullement de remplir la mission qu'il avait acceptée; et, après avoir gaspillé en un mois avec des filles 12,000 francs, prélevés sur les fonds de la marine, revint en France. Il raconta à M. de Castries que Sheridan l'avait pris de très haut, trouvant insuffisante la somme qu'on lui offrait pour trahir l'Angleterre, et finalement

lui avait dépêché des constables qui s'étaient emparés de 5,000 louis. Le ministre feignit d'ajouter foi à ce conte et envoya d'Anouilh à la Bastille. Puis, comme l'agent infidèle n'avouait rien quant à l'emploi des sommes qu'on lui avait remises, de Castries, furieux, s'adressa alors à Receveur, l'un des plus fins limiers du lieutenant de police. Receveur voyageait et opérait avec le faste d'un grand seigneur. Cette fois, il s'arrêta à Calais et se contenta d'expédier en Angleterre son secrétaire, Barbier, pour faire une enquête sur la conduite de d'Anouilh. Barbier, dès son arrivée à Londres, se mit en rapports avec Theveneau de Morande, et les deux inquisiteurs installèrent leur tribunal d'enquête dans un cabaret borgne de Saint-Martin's Lane. Morande amenait les témoins et Barbier écrivait les dépositions sur un brouillard qui devait être reporté sur le grand livre de la police. Un sieur Olivier, maître d'armes, qui avait gagné au jeu quelques-unes des guinées confiées à d'Anouilh, attesta que ce dernier avait rapporté en France la majeure partie des 5,000 louis. Barbier repassa la Manche avec cette conclusion. On donna à d'Anouilh la question ordinaire et extraordinaire, et il dut rendre gorge pour sortir de la Bastille.

A la suite de cette mission, dans laquelle

Morande avait joué un rôle essentiel, Receveur fut pourvu d'un brevet de colonel et nommé chevalier de Saint-Louis; il avait déjà 40,000 livres de rente, ce qui prouve que le métier d'agent de police ne laissait pas d'être lucratif vers la fin de l'ancien régime. Receveur faisait pendant à Morande, avec cette différence que le premier n'avait jamais été libelliste, faute de style sans doute. Ces deux hommes eurent bientôt l'occasion d'associer encore leurs remarquables aptitudes policières. Au commencement de 1781, on avait appris qu'un sieur Jacquet, inspecteur de la police de la librairie, avait fait imprimer plusieurs pamphlets scandaleux, qui avaient pour sujet les amours d'une princesse de la cour de France. Receveur fut envoyé en Hollande, y passa les mois de juillet et d'août à rechercher les ouvrages signalés, fut assez heureux pour les saisir à Bruxelles et les rapporta à Paris. C'est par suite des renseignements donnés par Receveur que le chevalier de Launay fut écroué à la Bastille. On accusait le chevalier d'être en relations étroites avec les auteurs présumés des libelles qui venaient d'être saisis : le malheureux de Launay mourut à la Bastille, au moment de la détention de Linguet; et sa mort subite passe pour n'avoir pas été naturelle.

Quant à Jacquet, la police s'en défit sans doute, car il disparut et personne ne sut ce qu'il devint. Le dépositaire des libelles édités par lui jugea que le moment était venu d'en tirer parti, et il s'entendit avec le sieur Boissière, le fameux éditeur de Londres dont nous avons indiqué plus haut le genre de commerce. Il s'agissait encore une fois de supprimer les libelles qui renaissaient de leurs cendres et, en première ligne, les *Passe-temps d'Antoinette et du vizir de Vergennes* et les *Petits Soupers de l'hôtel de Bouillon*, satire sanglante contre M^{me} de Bouillon, maîtresse de M. de Castries¹.

Le 6 février 1783, Receveur reçut les instructions de M. Lenoir, qui lui ouvrit un crédit de 200 guinées pour acheter le libelle contre la reine, et de 150 guinées pour les *Petits Soupers*. Receveur partit le 8 mars; il était adressé

1. Les *Mémoires secrets* annoncent l'apparition des *Petits Soupers* sous la date du 14 janvier 1784; mais l'avis de cette édition déclare qu'une première édition, imprimée en juin 1782, avait été saisie aux portes de Paris. Il y a lieu de croire que cette saisie ne porta que sur un ballot. L'ouvrage n'avoit que 93 pages en gros caractères. La princesse de Bouillon, la princesse d'Hénin, la duchesse de Lauzun, le duc de Bouillon, le duc de Chartres, le comte de Genlis, le prince de Guemené, le chevalier de Coigny, le marquis de Castries, le chevalier Jerinhim et le théatin Fortuné sont les principaux personnages mis en scène.

au ministre plénipotentiaire de France à Londres, le comte de Moustier, et voyageait comme un gentilhomme de haut rang, sous le nom de baron de Livermont. Le ministre de France dut héberger dans son propre hôtel toute la bande des policiers, qui comprenait, outre le baron de Livermont, son adjoint nommé Godard, agent de police payé à Paris 6 francs par jour et 12 francs à Londres, puis le sieur Humbert, ancien abbé, ancien houssard. Ces deux hommes parlaient un peu l'anglais. Dès son premier entretien avec M. de Moustier, Receveur comprit la nécessité de recourir aux lumières de Theveneau de Morande. Sous l'inspiration du pseudo-baron de Livermont, le chargé d'affaires de France écrivit à M. de Vergennes pour insister sur la nécessité de s'assurer le concours du *Gazetier cuirassé* : « Le plus désirable en pareil cas, lit-on dans cette lettre, seroit d'avoir à sa dévotion un homme qui auroit fait le même métier, pourvu que l'on pût se persuader que ce ne fût pas l'homme lui-même. Je lui (*à Receveur*) ai cité un particulier distingué dans ce genre détestable, en lui nommant le sieur Morande. » On devine que Receveur accepta immédiatement la collaboration du *Gazetier cuirassé*. L'ancien libelliste passait décidément à l'état d'agent

régulier de la police française qu'il avait autrefois mise sur les dents. M. de Moustier l'avait mandé, sous prétexte de lui parler du plan de police que Morande avait rédigé pour le comte de Vergennes; mais, au fond, pour le prier d'aider Receveur à découvrir les véritables auteurs des libelles. Morande n'avait garde de refuser ses services, qui n'avaient rien de désintéressé. Enchanté, M. de Moustier écrivit aussitôt à M. de Vergennes : « J'aurai l'honneur de vous informer un jour, Monseigneur, de la manière dont j'ai fait connoissance du sieur Morande qui désire, m'a-t-il écrit, que son nom ne soit plus une injure. S'il se rendoit utile dans cette circonstance, et qu'il s'engageât, comme il a déjà fait, sans condition, à renoncer à son ancien genre, il me semble que vous pourriez m'autoriser, Monseigneur, à lui promettre son pardon pour le passé et une gratification pour ses services. » Les propositions de M. de Moustier furent ratifiées par le cabinet de Versailles, et Receveur, aidé par Morande, se mit immédiatement en campagne ¹.

1. *La Chronique scandaleuse*, de l'ex-bénédictin Imbert, confirme la version du *Diable dans un bénitier* sur la mission de Receveur et le concours que Morande prêta à la police française. V. le t. I, p. 29 de la *Chr. scand.*, édition de 1791.

Il s'agissait, nous l'avons dit, de découvrir l'auteur des *Petits Soupers de l'hôtel de Bouillon*. On voulait aussi traiter avec les détenteurs du libelle intitulé : *les Passe-temps d'Antoinette et du vizir de Vergennes*. Les rôles furent répartis. Tandis que Godard se procurait des spécimens de l'écriture des Français réfugiés à Londres, Humbert parcourait les tavernes, en quête de renseignements. Mais la seule apparition de ce dernier à la table d'hôte Groberty, où se réunissaient les Français, avait suffi pour les mettre en déroute. Morande a beau faire insérer dans le *New Daily advertiser* que la police de Paris avait bien envoyé quelques agents à Calais pour arrêter des voleurs dangereux, mais qu'ayant appris l'arrestation de ces malfaiteurs par la maréchaussée de l'Ile-de-France, les agents de police en question avaient poussé jusqu'en Angleterre par simple goût des voyages, ces contes ne rassuraient personne. Linguet, qui venait de publier ses mémoires, Sainte-Foix, autre réfugié qui avait sur la conscience des spéculations plus ou moins irréprochables, se croyaient menacés. Un sieur de la F*** écrivit à Lenoir que Receveur avait été mis à Newgate, et qu'il irait certainement le voir pendre. On faisait distribuer dans les rues de Londres le placard

ci-dessous : « *Tocsin ou avis à toute personne et surtout aux étrangers.* — L'esprit généreux des Anglais est indigné contre une bande de désespérés coquins, arrivés de Paris, munis de bâillons et de poignards, pour enlever les auteurs des trois brochures suivantes : *les Passe-temps d'Antoinette; les Amours du vizir Vergennes; les Petits Soupers de l'hôtel de Bouillon.* Ils ont amené des chaises de poste à panneaux, dans lesquelles on peut aisément cacher un homme et qu'ils tiennent aux environs de *Duke street.* » On voit que Morande avait fait des élèves : il avait autrefois appris aux réfugiés comment on pouvait mettre les policiers français en déroute. Le *Tocsin* produisit en effet une émotion indescriptible à Londres : les gens de métiers, surtout les compagnons imprimeurs, défenseurs-nés de la liberté de la presse, s'ameutèrent et promirent de mettre les espions en pièces, s'ils parvenaient à les saisir. La situation devenait difficile pour Receveur. Déjà, il se croyait trahi par Morande, et le soupçonnait d'être lui-même l'auteur des *Petits Soupers*. Morande, pour se justifier, lui dénonça comme le véritable auteur du libelle un Français, nommé Maurice, dont il avait séduit la femme et contrefait l'écriture, avec la complicité d'un officier déserteur. Mais

l'officier ébruita lui-même cette mauvaise action et Maurice, averti, n'eut pas de peine à convaincre Receveur qu'on se moquait de lui. Aux reproches sanglants de l'agent de police, Morande répondit avec cynisme qu'il en avait fait bien d'autres. Pour comble de malheur, un jour que les deux amis se promenaient ensemble, une main adroite vola dans la poche de Receveur une tabatière de grand prix. Ainsi dupé, volé et ridiculisé, le chevalier de Saint-Louis ne songea plus qu'à cacher ses déceptions sur la terre de France. C'est à ce moment que M. d'Adhémar, l'un des protégés de la duchesse de Polignac et du comte de Vaudreuil, arriva en Angleterre avec le titre d'ambassadeur de Louis XVI. M^{me} Campan nous dit qu'il avait eu le malheur d'ennuyer la reine : pour le punir, on lui avait donné une ambassade. Le comte d'Adhémar se hâta de faire partir les policiers en détresse, ainsi que M. de Moustier qui les avait appelés. Receveur se dédommagea de son insuccès, en présentant à M. Lenoir une note de dépenses qui laisse loin derrière elle le plus beau mémoire d'apothicaire. En voici quelques articles qui sont instructifs :

« ...Pour avoir été obligé à Londres de me faire habiller à l'anglaise.. . . . 224 livres.

...Dépensé à la taverne où, pour le bien de la mission, j'ai donné à manger aux sieurs Morande, Chevalier, Joubert, Mongrand, abbé Landisse, Pelporre et autres. 162 livres.

...Pour huit visites d'un chirurgien, lors d'un gros rhume, opéra, comédie où j'ai été six fois, commissionnaires, observateurs, ports de lettres, papier, encre et autres petites dépenses de curiosités. 350 livres 17 sols.

Sommes avancées :

Au sieur Morande.	40 guinées,	987 livres.
Au chevalier Goudard.	4 guinées,	10 sols.
Au baron de Thurne.	1,233 livres,	15 sols.
A Pelporre,	76 livres,	7 sols.
Au chevalier Joubert.	156 livres,	5 sols.

Plus au même, compris une chemise, un col et un mouchoir que je lui ai achetés, 148 liv. 10 sols.

Receveur rappelle en outre dans sa note qu'il a quitté Paris le 8 mars, et est arrivé à Calais le 10, après avoir couru trente-cinq postes dans une voiture à trois chevaux et un guide; qu'il a dépensé, tant à Londres qu'à Paris, 4,275 livres, et avancé une somme de 4,104 livres. Il déclare qu'il a touché à Londres des mains de M. Texier, banquier, une lettre de crédit de M. Wandeniven s'élevant à 400 louis de France; mais que, par suite de la réduction en livres sterling, il n'a réellement reçu que

9,330 francs, au lieu de 9,600. Le mémoire se termine par ce post-scriptum curieux, qui fait allusion au vol de la tabatière : « Le 22 avril, ma boîte m'a été volée. Elle valoit intrinsèquement dans son poids trente-deux louis et demi. Le magistrat est supplié d'y avoir égard. » Voilà ce que coûtait une campagne avortée de la police. Quant à Morande, il trouvait toujours son compte dans les missions infructueuses des agents officiels et faisait payer le plus cher possible un concours dont la sincérité restait sujette à caution. Après le départ de Receveur, le Gazetier cuirassé ne cessa pas de diriger la police secrète à Londres pour le compte du gouvernement français, et garda à sa disposition un secrétaire et un courrier. Dans un pamphlet anonyme qui raconte l'échec piteux de la mission de Receveur, on fait dire au célèbre policier, lorsqu'il met le pied sur la terre de France : « Je suis assez vengé, cruels Anglais : je vous laisse Morande. »

CHAPITRE III

MORANDE PEINTRE DE MŒURS

LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

La Gazette noire. — Morande passe en revue les différentes catégories de la société de son temps. — LA NOBLESSE : Coup d'œil historique sur la généalogie des principaux pairs de France. — L'aristocratie et les courtisanes. — Les chevaliers de Saint-Louis. — Le corps diplomatique. — L'ÉGLISE : Aventure de l'évêque d'Arras. — Les capucins de la rue Saint-Honoré. — LA MAGISTRATURE. — Le Parlement et les tripots. Le duc de Duras; le marquis de Fleury. — Le pharaon au Luxembourg et au Palais-Royal. — L'hôtel de l'ambassadeur de Venise. — Gombaud caissier des jeux. — LA FINANCE. — Les fermiers-généraux : Bouret et Dangé. — Le harem de Beaujon. — LA GALANTERIE : Tableau du boulevard. — L'abbaye de Longchamps et la promenade du Bois de Boulogne. — M^{lle} Levasseur et le comte de Mercy-Argenteau. — Le comte d'Arande et M^{lle} Cléophile. — M^{lle} du Thé : le duc de Durfort et le comte Matousky. — Le valet travesti en grand seigneur. — Les protecteurs de M^{lle} du Thé : le comte d'Artois,

le duc de Chartres, Fox. — M^{me} Gourdan, surnommée la *Petite Comtesse*. — Son rôle dans la société. — Aventure de M^{me} d'Oppy. — La *Petite Comtesse* décrétée de prise de corps. — Sa fin mystérieuse. — *La correspondance de M^{me} Gourdan*, par Theveneau de Morande.

LE rôle joué par Theveneau de Morande comme agent de la police secrète était assez curieux par lui-même et offrait des perspectives assez neuves sur la lutte engagée entre le gouvernement de Louis XVI et les Français réfugiés à Londres, pour que nous ayons cru devoir insister sur ce point avec quelques développements. Mais on aurait tort d'oublier que le *Gazetier cuirassé* tenait une plume et qu'il ne renonça nullement à s'en servir, après sa réconciliation avec la cour de France, d'autant plus que ce singulier personnage ne se donna jamais entièrement, et que le libelliste, converti moyennant finance, trouvait son ancien métier trop lucratif pour l'abandonner sans retour. Revenons donc à l'écrivain.

Comme on l'a dit plus haut, c'est en mars 1774 que Morande s'était vendu au gouvernement royal, représenté par Beaumarchais. Dès l'année suivante, il rendait à la cour des services assez signalés pour s'attirer les philippiques du chevalier d'Éon et des réfugiés français le

plus en vue. La conséquence de l'évolution du *Gazetier cuirassé* fut de donner un autre cours à sa verve et de la diriger sur des sujets beaucoup plus propres à plaire aux libertins qu'aux révolutionnaires et aux ennemis de la monarchie. Si le XVIII^e siècle a été une époque de fièvre philosophique et politique, c'était aussi le siècle de la débauche élégante et des mœurs faciles. A la veille du grand cataclysme, du *déluge*, comme disait Louis XV, il semble qu'on se hâte de savourer et d'épuiser tous les plaisirs, d'aller jusqu'aux limites extrêmes du dévergondage physique et moral, d'user jusqu'à la dernière heure de tous les privilèges de la fortune et de la naissance; et chacun marche vers l'abîme, le front couronné de fleurs. Le pinceau de Morande rend avec une fidélité rare l'aspect brillant de cette société que la destinée condamne à une dissolution prochaine et irrémédiable, mais qui cache ses germes de mort sous un éblouissant vernis de grâce et d'élégance. Ah! c'est un guide plein d'expérience que l'ancien pamphlétaire. Il connaît tous les vices, pour les avoir indistinctement pratiqués; ces grands seigneurs, il les juge avec d'autant plus de vérité qu'il les a observés non pas dans leurs salons, et dans leurs costumes d'apparat, mais dans les plus mauvais lieux et dans le

débraillé des nuits folles; ces filles, ces courtisanes, il en parle non point en moraliste guindé, mais en naturaliste sceptique qui n'ignore pas la place qu'elles occupent dans les affaires du royaume; ces théâtres, il en sait les détours et en possède sur le bout du doigt la chronique scandaleuse. Il ressemble un peu à ces étrangers obligeants qu'on rencontre surtout dans les contrées du Midi et qui offrent au voyageur de lui montrer dans le détail toutes les particularités de leur ville. C'est un cicerone inappréciable, mais qui a trop d'accointances avec les brigands.

Le *Gazetier cuirassé*, contraint, depuis sa conversion intéressée, de respecter les personnes royales, les favorites et les ministres, s'est largement dédommagé en criblant de sarcasmes les simples gentilshommes. Paul-Louis, dans le *Simple Discours*, insiste, avec son ironie attique, sur l'origine des plus nobles familles de France; il montre que beaucoup d'entre elles ont dû leur élévation à la faveur d'un grand ou à l'intrigue d'une femme de vertu facile. Theveneau avait déjà développé la même thèse; et l'on pourrait, après avoir parcouru certain chapitre de sa *Gazette noire*, intitulé *Coup d'œil historique sur la généalogie des principaux pairs modernes de France*, admirer

l'érudition en même temps que la méchanceté de l'auteur. A l'en croire, les de Luynes, ces trois frères « qui n'avoient qu'un manteau qu'ils portoient tour à tour, lorsqu'ils alloient au Louvre », avaient pour père Honoré Albert, petit avocat de Mornas, dans le Comtat; les ducs de Richelieu descendaient de Vignerot, domestique et joueur de flûte du cardinal de Richelieu, qui consentit à lui donner sa propre sœur en mariage; les La Rochefoucauld remonteraient à Georges Vert, étalier-boucher; les Villeroy sortiraient d'un marchand de poisson; les d'Harcourt d'un bâtard d'un évêque de Bayeux; les Gramont devraient leur fortune à Corisande Dandoin, maîtresse du roi Henri IV; les Noailles à celui de leurs ancêtres qui portait les plats chez le comte de Beaufort, Pierre Roger; les Villars auraient pour auteur un greffier de Condrieux qui acheta des lettres de noblesse. Ce pamphlet pourrait être digne d'attention, bien qu'il contienne sans doute des allégations hasardées dont la critique littéraire n'a pas à se porter caution; seulement, ce que Morande ne nous dit pas, c'est qu'il a copié mot pour mot son *Coup d'œil historique* sur un mémoire présenté par le Parlement de Paris au Régent, le 12 mars 1716, à l'occasion de la prétention des pairs qui voulaient être salués comme les

présidents du Parlement¹. Il convient d'ajouter que si la découverte d'un plagiat aussi caractérisé édifie complètement sur les habitudes littéraires du *Gazetier cuirassé*, elle démontre en même temps que le pamphlétaire puisait parfois ses documents à d'excellentes sources, sans se soucier, d'ailleurs, d'en signaler la provenance.

Toutes les armes lui sont bonnes, comme à Molière, pour flageller les ridicules ou les vices de l'aristocratie de cour.

Il se moque agréablement de tous ces petits nobliaux de rencontre qui prenaient impudemment des titres de marquis ou de comtes et se

1. Nous avons comparé le chapitre de la *Gazette noire* avec plusieurs copies du mémoire rédigé par le Parlement en 1716 et attribué au président de Nouvion. La biblioth. Carnavalet en possède deux fort belles : l'une se trouve dans un recueil de pièces manuscrites in-4°, n° 14939, et l'autre existe à l'état de pièce détachée. Le mémoire dont il s'agit a été même imprimé dans un très curieux recueil de pièces diverses publié par Pérau, Guerlon et autres en 1745. V. p. 207, vol. A-B. La réponse des ducs et pairs au mémoire du Parlement se trouve au vol. C D, p. 68. Un autre recueil manuscrit que nous avons eu entre les mains contient un mémoire dressé par d'Hozier en 1706, sur l'ordre du roi, pour établir l'origine des membres du Parlement de Paris et de leurs familles. M^{me} de Maintenon pria M. de Chamillart, contrôleur général des finances, de conserver l'original de ce mémoire.

qualifiaient « de très haut et puissant seigneur ». Il rappelle le bon tour que leur joua l'abbé Terray, qui ne manquait pas d'esprit, lorsqu'il imagina de faire taxer par les receveurs ceux qui se paraient de titres nobiliaires. Quant aux grands seigneurs authentiques, Morande flétrit leurs scandaleuses alliances avec des courtisanes de profession. C'est le duc de Nevers qui épouse la Quinault; le comte d'Hérouville qui s'unit à Lolotte, maîtresse du comte d'Albemarle; le marquis de Moutiers à la de Varenne; le marquis de Langeac à la Sabbatin, maîtresse du duc de la Vrillière¹; et encore le marquis s'engageait-il à ne pas troubler les plaisirs du noble duc. Cette même Sabbatin eut encore le talent de faire épouser sa fille au marquis de Chambonas; mais cette nouvelle victoire de la courtisane ne laissa pas de soulever des orages. Lorsque la mère du marquis de Chambonas alla faire part du mariage au maréchal duc de Biron, leur parent, le maréchal indigné fit monter un suisse et lui dit : « Quand Monsieur ou Madame se présen-

1. V. sur la Sabbatin l'*Espion anglais*, t. II, p. 7. Le duc de la Vrillière eut d'elle cinq enfants que le marquis de Langeac reconnut comme siens en épousant la maîtresse du ministre. A cinquante ans, cette femme était encore fort belle.

teront pour me voir, vous leur direz que je n'y suis pas. »

Le gaspillage et le mauvais emploi des croix de Saint-Louis excitent aussi la verve du libelliste. Il ne peut se faire à l'idée qu'on décore tel jeune officier, bâtard d'un ministre, au moment même où il vient d'être déshonoré par sa lâcheté dans une rixe; il trouve incroyable qu'on n'ait pas retiré sa croix à M. de Bellegarde, condamné par le conseil de guerre comme ayant favorisé son beau-frère Mathieu dans un vol d'armes fournies au roi. On a vu un chevalier de Saint-Louis porter la queue à un cardinal; on en a vu un autre porter la queue à la Du Barry. « On voit des croix de Saint-Louis à la tête des maisons de jeu, des tripots, etc., en sorte qu'il est presque aussi honteux de l'avoir ou de ne l'avoir pas. »

Il ne s'arrête même pas devant les immunités diplomatiques et rapporte, en termes crus, la mésaventure de cet ambassadeur de Venise, qu'on avait trouvé évanoui, pour des raisons assez peu morales, dans le jardin du Luxembourg. Il fut « ramené à son hôtel par deux suisses, qui lui auraient donné un logement, s'il ne s'était pas nommé au sortir de son évanouissement; les suisses, ayant remis ce ministre entre les mains du secrétaire d'ambassade,

lui en ont demandé quittance et ont refusé l'argent qui leur a été offert pour garder le secret sur cette pâmoison. »

Morande n'affiche pas moins d'irrévérence pour les grands dignitaires ecclésiastiques. Il leur attribue des mœurs beaucoup plus grecques que romaines, bien que le nonce soit pris le premier à partie : « Le nonce de Sa Sainteté vient de recevoir du Sacré Collège un présent de douze pages qui seraient en état de faire le service du cardinal le plus difficile; le Souverain Pontife y a joint deux eunuques noirs pour veiller à leur conduite et empêcher les seigneurs français d'envahir les privilèges de la cour de Rome. » A en croire le libelliste, — mais on ne le croira pas, — l'aimable cardinal de Bernis ¹, ambassadeur de France à Rome, celui que Voltaire surnommait *Babet la bouquetière*, « avait été *naturalisé romain* par les cardinaux Pallavicino et Acciaiuoli ». Morande s'égaye aussi sur le compte de l'abbé Grizel

1. « On écrit de Rome qu'on a frappé une estampe allégorique et tout à fait plaisante. Elle représente le pape dans un berceau qu'agite doucement M. le cardinal de Bernis, et au bas il est écrit : *Il a beau faire, il me berce, mais il ne m'endormira pas*. On a attaché cette pasquinade, suivant l'usage, à la statue de Marforio. Elle n'a pas besoin de commentaires. » *Mém. secrets*, 12 nov. 1769.

« qui donnait autrefois des conseils à Saint-Billard pour de l'argent, et l'absolution à ses dévotes pour des confitures ». Il raconte la malencontreuse aventure dont l'évêque d'Arras avait été la victime : « M. Despinchal vient de donner une leçon à l'évêque d'Arras, dont nos prélats avaient besoin pour les avertir... qu'il est de leur devoir d'éviter le flagrant délit. M. de Gouzier aurait épargné 12,000 francs, s'il avait été moins voluptueux et qu'il se fût contenté d'une bergère. M. Despinchal, l'ayant trouvé au lit avec sa maîtresse, l'a forcé de lui rendre 500 louis qu'elle lui avait coûtés depuis deux mois; après quoi, il lui a cédé tous ses droits de propriété, moyennant cet arrangement. » Après avoir complaisamment mis en relief les scandales qui compromettaient l'Église et ses ministres, Morande constate qu'à ce relâchement des mœurs ne correspond pas un redoublement de tolérance à l'égard des incrédules. Il oppose le procès et l'exécution du malheureux chevalier de la Barre, qu'il traite d'assassinat exécrable, à l'impunité qui, en des temps moins irréligieux, était assurée aux attentats des frondeurs. « Ce qui eût été regardé avec indulgence il y a cinquante ans, peut attirer une mort affreuse cinquante ans après. Le cardinal de Retz prend séance au Parlement de

Paris, avec un poignard empoisonné qui débordait quatre doigts hors de sa soutane; et cela ne produit qu'un bon mot. Des frondeurs jettent par terre le Saint-Sacrement qu'on portait à un malade, valet de chambre du cardinal Mazarin, et chassent le prêtre à coups de plats d'épée; et l'on n'y prend pas garde. » Vaut-on mieux au XVIII^e siècle, et la religion est-elle plus honorée? Morande le conteste; et, employant son procédé habituel, il raconte le désagréable procès qu'attirèrent aux capucins de la rue Saint-Honoré, en 1764, les péchés mignons d'un certain Père Grégoire, qui, après avoir rendu mère une demoiselle Charlotte Bras-de-Fer, l'avait mariée au sieur Moutard, cordonnier. Sans doute, un fait isolé ne prouve rien, et tout cela est de la polémique légère, absolument dépourvue, au fond, d'intentions morales; mais ces arguments dans le sens de la tolérance réciproque entre clercs et laïques ne sont pas si futiles qu'on pourrait le croire au premier abord.

L'auteur de la *Gazette noire*, qui avait eu dans sa jeunesse maille à partir avec la Magistrature, ne garde pas avec elle plus de ménagements qu'avec le Clergé ou la Noblesse. Il accuse le Parlement de mettre obstacle à tous les progrès, de s'opposer à toutes les réformes utiles.

« Ce Parlement n'a jamais fait de bruit que contre ce qui blesse sa vanité ou ce qui combat les chimères de cette vanité... Autrefois il fit proscrire l'imprimerie et fit empoisonner comme sorciers les premiers fauteurs de cet art respectable. Il interdit l'usage des pommes de terre, de cet aliment que nous répandons aujourd'hui comme un des grands dons que Dieu ait faits à la terre pour la conservation de l'espèce humaine. » Qu'a-t-il fait encore? Il a proscrit l'émétique, fulminé contre la saignée et la théorie de la circulation du sang, contrecarré l'établissement de la petite poste et retardé le développement de l'inoculation en France.

Morande reconnaît que le Parlement a bien voulu s'occuper du scandale des tripots et qu'il a mandé le lieutenant de police Lenoir à sa barre; mais il ajoute que ce dernier se tira d'affaire, en déclarant que le produit des jeux payait les frais de traitement des maladies syphilitiques, frais évalués, pour Paris seulement, à 1 million 142 livres 3 sols. Lenoir, loin de recevoir un blâme, fut comblé de félicitations pour avoir produit cette triomphante justification. Le moraliste rend encore au Parlement cette justice, qu'il a proscrit par arrêt des Chambres réunies le jeu de la Belle, mais il soutient que le pharaon, le brelan, le biribi,

le quinze, le vingt et un, le trente et quarante ont plus de vogue que jamais. Il cite par leurs noms les grands seigneurs auxquels la passion du jeu a fait commettre les actes les plus coupables : un duc de Duras qui, après avoir escroqué 1 million, va fonder à Bordeaux une maison suspecte avec le juif d'Albuget, dit Belarise, et une escorte d'autres fripons; un Maranisse qui va jusqu'en Pologne pour apprendre l'art de tricher; un duc de Mazarin qui s'est rendu fameux par tous les genres de désordres; et ce marquis de Fleury, fils d'un premier gentilhomme de la chambre, qui dérobe à ses dupes une somme de 1,500,000 livres et se hâte, le coup fait, de prendre la fuite. Les malheureux créanciers vont trouver le père, qui répond, avec onction : « Mon fils, Messieurs, vous vole en ce monde, mais Dieu sera votre récompense dans l'autre. » Le pharaon surtout faisait rage. Morande prétend que les escrocs se glissaient jusque dans les appartements du duc d'Orléans, au Palais-Royal. Le comte de Genlis est accusé formellement par le libelliste d'avoir introduit chez le prince trois voleurs de profession, nommés Fontaine, Amiot et Dufour. Au Luxembourg, demeure de Monsieur, même scandale. Le comte de Modène, gouverneur du palais, avait loué au banquier Landrieux un souter-



rain, dans lequel on avait installé un jeu prohibé. Il y avait d'ailleurs bien d'autres maisons de jeu à Paris, par exemple celle que tenait un chevalier de Saint-Louis, fils d'un aide de cuisine du prince de Conti; et celle de monseigneur de l'Estang, aussi chevalier de Saint-Louis. Enfin l'ambassadeur de Venise, le même qui avait dans les jardins publics de si singulières aventures, tenait dans son hôtel un véritable tripot dont quatre courtisanes faisaient les honneurs, sous la direction du sieur Hazon et de ses commis Dumoulin et Villier. Au surplus, les maisons de jeux n'échappaient pas à la surveillance de la police. Le ministre Amelot avait même créé pour son protégé Gombaud un emploi de caissier de jeux. Tous les banquiers des tripots déposaient leurs fonds entre les mains de ce fonctionnaire de police et venaient lui rendre compte, chaque matin, de leurs opérations. Le caissier leur accordait ensuite un salaire proportionné à l'importance de leurs gains respectifs. D'après Morande, l'emploi de Gombaud ne laissait pas d'être fort lucratif; il avait le plus beau carrosse de Paris et pouvait encore suffire à l'entretien de la Sainte-Hilaire, maîtresse du ministre ¹.

1. Amelot était célèbre par ses conquêtes plus ou

Bien qu'il soit prudent de n'accepter les allégations du pamphlétaire qu'avec circonspection et sous bénéfice d'inventaire, il n'en fournit pas moins bien des renseignements curieux sur toutes les classes de la société de son temps. Après la noblesse, le clergé, la magistrature, il passe en revue les financiers les plus en relief et nous initie aux détails intimes de leur vie privée. Il nous parle d'abord des fermiers généraux, et cite notamment deux d'entre eux, Bouret et Dangé. Quant à Dangé, fils de tonnelier, ancien garçon d'auberge, qui avait fait d'une place de commis dans les bureaux de

moins faciles. Il eut de nombreuses maîtresses, notamment la signora Chiavacci, qui avait obtenu un grand succès dans l'opéra bouffe de Piccini *Il Matrimonio per inganno*, et déployait un luxe inouï dont les nymphes de l'Opéra se montraient jalouses. Les galanteries d'Amelot eurent pour sa santé des suites douloureuses. En 1783, il eut une étrange maladie, à en croire les *Mémoires secrets* : « On en parle hautement à la cour, on en plaisante; on dit qu'il a la maladie des serins..... ce qui confirme ce soupçon, c'est que personne ne peut approcher de lui, depuis trois mois et plus, pas même sa famille. Une naïveté de son suisse le tourneroit en certitude, si elle étoit vraie. On veut qu'un quidam, vingt fois venu pour parler à ce ministre et n'ayant pu y parvenir, ayant demandé à ce suisse, d'un air mystérieux : Mais est-ce que M. Amelot auroit la petite vérole? il lui ait répondu brusquement : Bon! est-ce que vous prenez mon maître pour un enfant? »

M. d'Argenson le premier échelon de sa fortune, c'était un débauché vulgaire dont les fantaisies ne sont que répugnantes ¹. Il se livrait, dans sa maison de Puteaux, à des orgies crapuleuses auxquelles certaines courtisanes, comme les sœurs Fauconnier, dont l'une fut la maîtresse du duc de Grammont, ne se sentaient pas le courage d'assister jusqu'au bout. Mais Bouret avait plus d'originalité ². C'était pour la munificence un émule de Fouquet, bien qu'il fût d'origine absolument modeste, puisqu'il était fils d'un laquais de M. de Fériol, cet ambassadeur de France en Turquie qui avait

1. Dangé mourut en mars 1777, à soixante-deux ans. « La veille de sa mort, il recevoit encore du monde : il étoit sur sa chaise longue, jouant à la bouillote et parlant filles. Il disoit qu'il vouloit s'en aller gaiement. » *Mémoires secrets*, 9 mars 1777. Il laissa huit millions à son neveu Dangé d'Orçay, et cinq millions de legs particuliers.

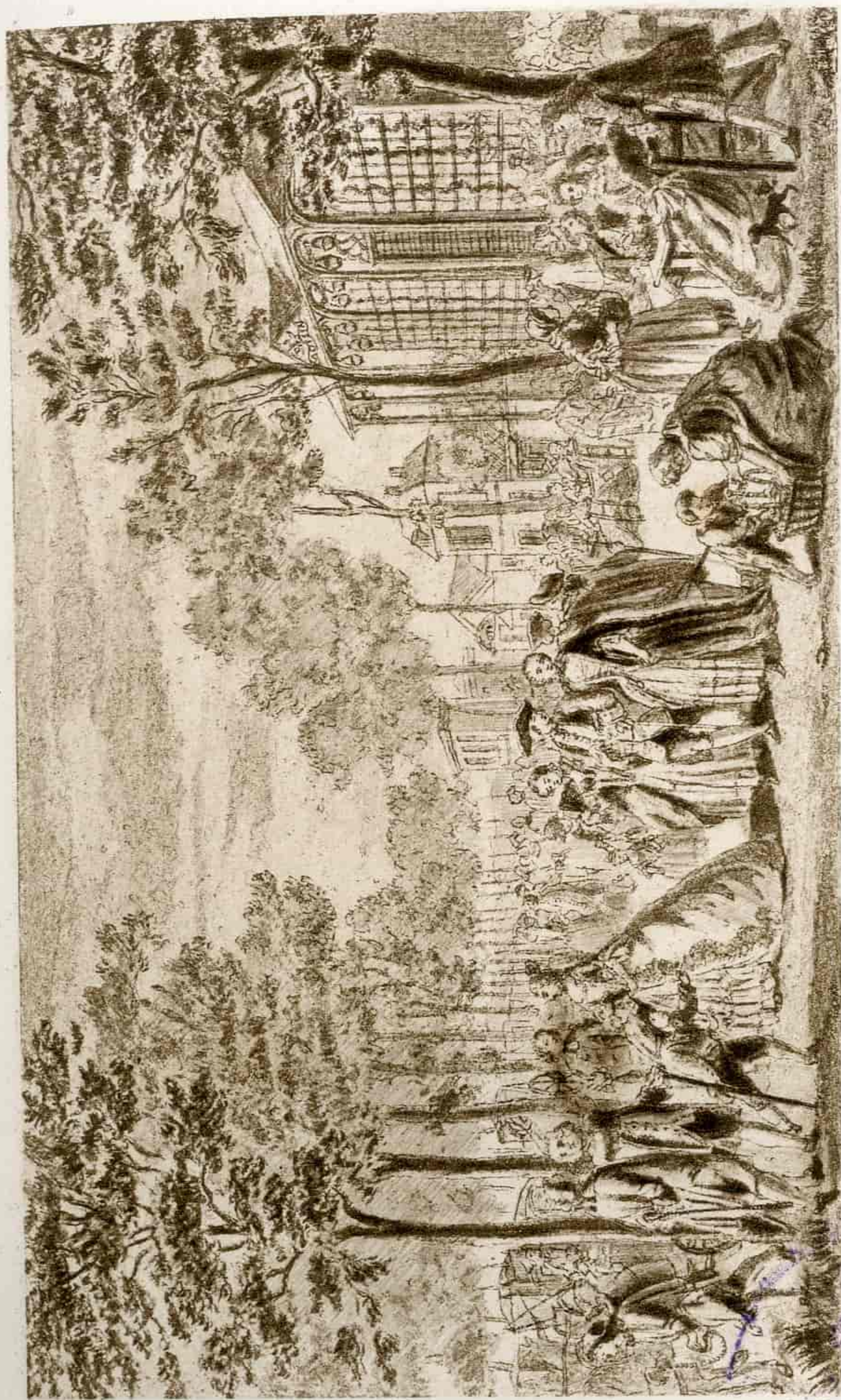
2. La manière dont il capta la bienveillance de M. de Machault, le contrôleur général, est assez piquante. M. de Machault avait perdu une levrette qu'il aimait beaucoup. Bouret s'en procura une exactement semblable, et la dressa à saluer et à caresser un mannequin revêtu d'une simarre, ornement que portait toujours le contrôleur général, comme garde des sceaux. Puis Bouret mena la levrette chez M. de Machault; dès que l'animal voit le ministre, il saute à son cou et lui fait mille caresses. Le haut fonctionnaire croit reconnaître sa levrette perdue et exprime à Bouret sa vive satisfaction. V. *l'Espion anglais*, t. I, p. 325.

acheté M^{lle} Aïssé à un marchand d'esclaves. Bouret s'était poussé fort avant dans les bonnes grâces de Louis XV, et il faisait sa cour au roi d'une manière assez nouvelle. Ayant appris qu'un certain coin de la forêt de Sénart plaisait au monarque, il l'acheta et y fit bâtir par l'architecte Le Carpentier un pavillon magnifique, pour avoir l'honneur de recevoir son maître et de lui offrir une pêche, pendant que des créanciers impitoyables saisissaient à Paris les meubles du parvenu. Morande passe en revue les receveurs-généraux, les payeurs de rentes, qui étaient « au nombre de 64 pour payer environ 64 millions », et qui avaient chacun trente ou quarante mille livres de revenu. L'abus était si manifeste que l'abbé Terray s'en offusqua et supprima la moitié des bénéfices de ces officiers. Mais le type de financier le plus piquant que nous offre le pinceau du pamphlétaire, c'est Beaujon, le banquier de la cour. « Le sieur Beaujon se couche ordinairement sur les neuf heures; alors il admet ce qu'il appelle ses *berceuses*. Ce sont de jeunes et jolies femmes qui viennent le caresser, lui faire des contes et l'endormir. Elles sont au nombre de cinq ou six, toutes femmes comme il faut, mais bien payées pour cela; et cette dépense coûte peut-être au financier 200,000 livres

de rente. Entre autres berceuses, on compte la dame Du Lys, femme de l'ancien lieutenant-criminel, la baronne de Cangé qui, grâce au sieur Beaujon, a acheté cette terre à son mari, ci-devant le sieur Fenouillot de Falbaire, auteur de *l'Honnête Criminel*. Quand le sieur banquier est assoupi, on descend, on sert un splendide souper et l'on s'amuse quelquefois jusqu'au réveil du sieur Beaujeon, qui se lève à quatre ou cinq heures du matin ¹. » On ne dit pas que le sultan de Constantinople ait protesté par la voie diplomatique contre son concurrent français. Le fermier-général avait aussi fait construire un ermitage près de la grille de Chaillot. On y couchait dans des corbeilles de fleurs, et la vue s'étendait sur un jardin de cent arpents, dessiné à l'anglaise.

1. On peut lire le même passage dans *l'Espion anglais*, t. I, p. 336.

M. ERNEST BOYSSE, dans son intéressante étude sur *les abonnés de l'Opéra*, 1783-86 (Paris, Quantin, 1881), cite, d'après la *Correspondance secrète*, deux traits de bienfaisance qui font le plus grand honneur à Beaujon. On sait aussi que Beaujon fonda, en 1784, l'hôpital qui porte encore son nom. Les *Mémoires secrets* (28 décembre 1772) prétendent que Beaujon « a pensé être pendu en 1748 ». — Ailleurs, ce recueil traite Beaujon de « Turcaret sans grâces, sans aménité, nullement dégrasé comme les financiers modernes et très rustre » (8 octobre 1773). Il mourut en décembre 1786.



LA PROMENADE DES BOULEVARDS EN 1770

d'après l'esquisse originale de St Aubin

Musée Carnavalet

A. Quantin, Imp. Edit.



Entre tous les mondes que Morande met en scène et qu'il fait revivre dans ses libelles, celui qu'il connaît le mieux, c'est assurément celui de la galanterie. Cette race des femmes de plaisir, il en est le peintre et le biographe. Il nous la montre dans la rue, au théâtre, dans le palais des grands seigneurs et dans les petites maisons des princes. Regardez : la voilà qui défile sur le boulevard de Paris, cette foule éblouissante et dangereuse. Morande, assis sur une chaise, ne laisse rien perdre du tableau : « Quelle satisfaction de voir cent mille beautés passer çà et là ; les unes coiffées en hérisson, d'autres portant coiffures à *l'enfant*, d'autres enfin couvertes de panaches énormes, vous clignoter d'un œil assassin ; une autre vous faire remarquer, en affectant de rire, une petite bouche qu'elle pince en retirant ses joues ; une autre serrant de ses deux mains son mantelet, pour montrer l'élégance de sa taille ; celle-ci dans sa voiture, un petit maître à sa portière qui, tout en ricanant, lui déclare le feu qu'elle a su lui inspirer, tandis que par-dessus sa tête, parfumée de l'odeur la plus forte et accompagnée de plusieurs boucles flottantes, elle fait des signes à d'autres qui passent devant elle. Quel agréable tableau ! O Athènes, tu crois ne plus exister, et l'on te

retrouve chaque jour sur nos boulevards ¹ ! » Les mœurs et la corruption élégante de la Grèce ne renaissaient pas seulement sur les boulevards de Paris. La galanterie envahissait jusqu'aux églises et aux couvents. Il y avait à Longchamps, dans le bois de Boulogne, une abbaye de filles qui, au moment de la semaine sainte, servait de but de promenade à la haute société du temps. Comme l'abbaye possédait de belles voix, on était censé aller à ténèbres. Mais les fidèles prirent, en faisant leurs dévotions, une attitude si inconvenante que l'église

1. Ce passage, que nous citons d'après la *Gazette noire*, se trouve tout entier dans le *Chroniqueur désœuvré ou l'Espion du boulevard du Temple*. Londres, 1782, 2 vol. in-12. V. t. I, p. 15. La *Gazette noire* reproduit de même beaucoup d'autres passages du *Chroniqueur désœuvré*, sur lesquels nous aurons à revenir, à propos des cafés et des théâtres. Mais quelle conclusion faut-il tirer de ce plagiat manifeste? Au premier abord, on serait tenté d'admettre avec Quéraud que le *Chroniqueur désœuvré* était l'œuvre de *Mayeur de Saint-Paul*, cet acteur et directeur de théâtre qui eut une vie si accidentée, joua à l'Ambigu et chez Nicolet, passa en Amérique vers 1789, puis revint fonder à Bordeaux le théâtre du Vaudeville; enfin fut engagé à Paris, en 1795, au théâtre de la Cité, et mourut à la fin de 1818. La délicatesse littéraire de Morande qui, nous l'avons vu plus haut, s'approprie, sans indiquer la source, un mémoire entier du Parlement, ne peut inspirer une confiance suffisante pour détourner de lui toute accusation de plagiat. Cepen-

dut être fermée. Chassés du temple, les Phari-
siens et les Parisiennes se donnèrent rendez-
vous dans les environs ; et c'est ainsi que le Bois
de Boulogne devint la grande promenade de
Paris, où les désœuvrés et les femmes de plai-
sir se rendront en foule, qui à cheval, qui en
équipage, pour faire assaut de luxe et de toi-
lettes.

Morande a la clef de toutes les alcôves ; il sait
que M^{lle} Le Vasseur, actrice fort laide, sèche,
mais pleine d'esprit et de talent, maîtresse
adorée du comte de Mercy-Argenteau, le grave
ambassadeur de l'Empereur, vient souper avec

dant il nous paraît peu probable que le Gazetier cui-
rassé ait osé, deux ans après la publication du *Chro-
niqueur désœuvré*, copier textuellement l'ouvrage d'un
autre dans sa *Gazette noire* qui a été imprimée au
début de 1784. On peut supposer que Morande est l'au-
teur du *Chroniqueur désœuvré* comme de la *Gazette
noire* et qu'il s'est servi deux fois des mêmes matériaux
pour battre monnaie et tirer à la ligne. Nous savons
qu'on a contesté à Morande jusqu'à la paternité de la
Gazette noire, que certains érudits attribuent à Lafitte
de Pelporre, l'auteur probable des *Petits Soupers de
l'hôtel de Bouillon* (V. une note de Quérard et Jannet,
Supercherries littéraires, t. II, p. 142). Mais rien ne
vient à l'appui de cette conjecture, et la préface de la
Gazette noire (où Morande annonce la mort du Gaze-
tier cuirassé et la publication de ses œuvres posthumes,
alors que le gazetier était plus vivant que jamais), ne
laisse aucun doute sur la communauté d'origine du
Gazetier cuirassé et de la *Gazette noire*.

lui, à des jours marqués, sans que personne s'en doute dans la maison de Son Excellence. Il n'ignore pas que le comte d'Arande, ambassadeur d'Espagne, après avoir congédié M^{lle} Cléophile ¹ pour faire sa cour au chaste Louis XVI, n'a pu s'empêcher de la reprendre. Il a feuilleté le carnet sur lequel M^{lle} Dubois, une fugitive de la Comédie-Française, inscrivait les noms de ses amants, et il a noté le total des heureux qu'elle avait faits : 16527 ². Il raconte, comme un beau trait de loyauté, que M^{lle} Grandi ayant eu avec son adorateur titulaire une petite querelle de ménage, fit monter son portier qui certifia sous serment qu'il n'était entré chez elle que six personnes suspectes dans toute la

1. C'était une ancienne danseuse de l'Opéra. Elle eut beaucoup d'adorateurs, entre autres la Harpe qui s'éprit d'elle comme un jeune homme, bien que la santé de la belle fût sujette à caution, et qu'elle eût figuré dans le sérail du prince de Soubise. La Harpe s'afficha partout avec elle, au théâtre, à la Redoute et même à l'Académie. V. la *Correspondance* de Grimm, t. IX, p. 183.

2. Les *Mémoires secrets* (2 mars 1763) nous disent que M^{lle} Dubois n'avait pas de talent, mais était « une très-jolie créature ». Ailleurs cependant (4 mai 1762), on dit qu'elle louchait et que son visage ne pouvait rendre que les rôles de furies. En revanche, elle avait un très bel organe (*Mémoires secrets*, 20 août 1767). Mais ses grands bras étaient *insoutenables* (*Ibid.*, 1^{er} mars 1769). Cela ne l'empêchait pas d'avoir une

matinée. A qui douterait de la munificence du comte de Sabr... le gazetier apprend que ce noble seigneur a donné des meubles à M^{lles} Testard et Thuillier, ainsi qu'à quelques autres filles moins connues qui ont vendu les leurs pour payer ses dettes, à plusieurs reprises. Il ne faut pas que M. le comte se fâche, ajoute le doux pamphlétaire ; il aurait bien tort, « car on n'a pas dit qu'il a vendu les meubles de sa femme, pendant qu'elle était à la campagne... et on aurait pu le dire parce que cela est vrai. »

Grâce à Morande, bien des petits scandales de la vie galante sont transmis à la postérité. C'est l'aventure du comte de P...¹ qui, surpris en tête à tête avec M^{lle} Du Thé, maîtresse du

grande influence à la Comédie-Française, vers 1770. Quand elle fit sa rentrée dans *Zaïre*, en décembre 1771, après une grave maladie, on lui fit une ovation triomphale. Elle se retira du théâtre en novembre 1772, après la mort du sieur Gauthier, son amant, qu'elle pleura avec affectation. M^{lle} Dubois mourut de la petite vérole en novembre 1779, laissant de 20 à 25,000 livres de rente. Sur M^{lle} Grandi et ses conquêtes, V. *Mémoires secrets*, 14 mars 1768.

1. Est-ce le même personnage auquel arriva la mésaventure que Manuel (*Police dévoilée*, p. 155) attribue au comte Matousky ? « Le comte Matousky dormoit sur le sein de la Duthé, lorsque le duc de Durfort les éveille tous deux. Et le Polonois de se sauver et le François de le poursuivre jusque dans la rue. Le guet le rencontre en chemise et le couvre d'un manteau. »

duc de Durfort, se précipite dans la garde-robe de cette fille célèbre et y prend un bain parfumé. C'est la singulière humiliation que subit la même courtisane, proclamée par Morande « l'héroïne de nos filles ¹ ». Un jour, un équipage pompeux s'arrête à la porte de la belle. On en voit descendre un jeune homme magnifiquement vêtu et entouré de valets de grand style. Il monte, s'annonce pour un étranger de la plus haute distinction, et fait à la Du Thé les promesses les plus brillantes. Comment résister à un si brillant cavalier, quand on n'est pas une vertu farouche? L'étranger, n'ayant plus rien à désirer, prend congé et dépose, en partant, une lourde bourse sur la toilette; mais, à peine le noble visiteur est-il remonté dans son carrosse de gala, que la Du Thé ouvrit la bourse et n'y trouva que des jetons de cuivre. On apprit le lendemain que le prétendu prince exotique n'était qu'un valet déguisé qui, avec la complicité de ses camarades et grâce à l'indiscret emploi des habits et de la voiture de son maître, avait imaginé cette comédie galante.

1. La même anecdote se trouve dans la *Chronique scandaleuse*, t. I, p. 87, édit. de 1791. -- On peut lire dans la *Gazette noire*, p. 199, et dans l'*Espion anglais*, t. III, p. 291, une épître sur les courtisanes dédiée à M^{lle} Du Thé.

La Du Thé pouvait d'ailleurs se consoler d'une mésaventure aussi douloureuse pour son amour-propre : les plus grands personnages se disputaient ses faveurs. Si l'on en croit l'*Espion anglais* et la *Police dévoilée*, elle aurait, étant encore simple *espalier d'opéra*, reçu du duc d'Orléans la délicate mission d'inculquer au duc de Chartres les premiers éléments de l'art d'aimer. Le comte d'Artois montra du goût pour elle. M. de Sartine l'honora de sa protection, ce qui permit à Morande de diffamer le ministre de la marine dans une brochure dont parle la *Correspondance secrète* (la Casette verte, trouvée dans les papiers de M^{lle} Du Thé, 1779). La Du Thé étalait un luxe insolent et se montrait à Longchamps dans un équipage à six chevaux dont les harnais étaient en maroquin bleu, recouvert de plaques d'acier. Pendant son voyage en Angleterre, elle inspira une violente passion à Fox et à lord Sh^{***} qui, en un mois, dépensa pour elle 7,000 guinées. La femme de ce prodigue, passant devant la courtisane, à la sortie de la Comédie italienne, se contenta de dire au lord en souriant : « Oui, elle n'est pas mal. » Manuel attribue le même mot à la marquise de Genlis, lorsque le marquis, dont les mémoires du temps racontent les folies et les

dissipations, osa présenter la Du Thé à sa femme.

Nous ne suivrons pas Morande dans ses excursions cyniques à travers les basses régions de la galanterie ou plutôt de la débauche publique. L'apothéose de la noble dame Gourdan, qu'on appelait dans le meilleur monde *la petite comtesse*, révolterait le goût délicat du lecteur moderne. Et pourtant cette « surintendante ou grande maîtresse des plaisirs de la cour et de la ville », pour nous servir des qualificatifs que Morande lui adresse, a joué un certain rôle dans l'histoire de son temps. Tous les jours, le lieutenant de police portait au roi Louis XV un extrait du livre de la comtesse : l'idée venait de M^{me} de Pompadour, et la Du Barry avait soigneusement maintenu cette tradition administrative. Le fait est qu'il se passait des choses bizarres dans cette maison de la comtesse que la *Gazette noire* décrit avec minutie, comme le plus merveilleux des édifices historiques. Le *Bien-Aimé* dut passer un moment agréable, en lisant dans les notes de police l'histoire des relations involontaires de la pauvre M^{me} d'Oppy avec la Gourdan.

M^{me} d'Oppy était une provinciale, habitant Paris, femme du grand bailli d'épée de la ville

de Douai. Un certain aigrefin, chevalier de Saint-Louis, qui s'entendait avec le chevalier de Gricourt, beau-frère de la victime de cette intrigue, présenta à M^{me} d'Oppy la petite comtesse comme une femme de la plus haute condition, habituée à recevoir la meilleure compagnie. La femme du grand bailli, trompée par ces faux renseignements, accepta un souper chez la Gourdan; mais la police, prévenue par le chevalier de Gricourt, vint aussi au rendez-vous et envoya M^{me} d'Oppy à Saint-Lazare. De là scandale épouvantable. M. d'Oppy accourt à Paris, dépose une plainte en adultère contre sa naïve moitié et veut la faire enfermer dans un couvent pour la punir de ses imprudences. M^{me} d'Oppy se dérobe par la fuite aux persécutions de son Othello, et demande à la justice de prononcer la nullité de la plainte en adultère. Au fond, la vraie coupable c'était la petite comtesse, sans oublier les gentilshommes ses complices. Un arrêt la décréta de prise de corps, et la condamna à être promenée sur un âne, la tête tournée vers la queue; mais ses amis du Parlement la prévinrent à temps et elle put se mettre à l'abri; quant à son mobilier curieux et compliqué, il fut saisi et séquestré. Le gardien ne le montrait plus qu'aux personnes munies d'un permis du président de la

Tournelle, M. de Gourges ¹. Ce fut un grand deuil parmi les libertins du temps que cet exil de la petite comtesse qui fut d'ailleurs mise hors de cause le 19 août 1776 ². Pour Morande, la Gourdan devient un type historique, comme la Macette pour Regnier. Autour d'elle, il groupe toutes les figures dégradées et grimaçantes du XVIII^e siècle qui s'achève. Il édite, en 1784, la prétendue « correspondance de M^{me} Gourdan, dite *la comtesse* », qui n'est autre chose que le recueil des lettres supposées de ses clients, lettres de remerciements, lettres de reproches et d'injures, suivant les cas. C'est dans ce singulier petit livre, qui excita un tel

1. Morande a emprunté ou fourni à l'*Espion anglais*, t. III, p. 71, la description de la maison de M^{me} Gourdan, ainsi que l'*Oraison funèbre de M^{me} Justine Paris, grande prêtresse de Cythère, Paphos, Amathonte, etc., prononcée le 14 novembre 1773 par M^{me} Gourdan sa coadjutrice, en présence de toutes les nymphes de Vénus*. *Espion anglais*, t. III, p. 90. Conf. *Gazette noire*, Édit. de 1784, p. 97 et suiv. et p. 116 pour l'oraison funèbre de Justine Paris. La *Gazette noire*, étant datée de 1784, doit être antérieure au t. III de l'*Espion anglais*, qui est daté de 1785. Mais il y a eu une réimpression de l'*Espion*. Qui est le plagiaire ?

2. Sous la date du 3 décembre 1783, les *Mémoires secrets* annoncent « que la *petite comtesse* a péri il y a peu de jours, de mort subite, presque violente. » On présume qu'elle a dû être empoisonnée. « Les rapports qu'avait cette appareilleuse avec ce qu'il y a de plus

scandale qu'on mit à l'amende trente-trois col-porteurs, qu'on trouve « l'instruction pour la jeune demoiselle qui entre dans le monde et veut faire fortune avec les charmes qu'elle a reçus de la nature » ; et autres jolies choses dont la lecture n'est pas encore autorisée dans les pensionnats de demoiselles. Toutes les catégories de débauchés y sont représentées par des spécimens littéraires parfaitement appropriés au caractère de chacun des correspondants : depuis le petit abbé qui, ayant éprouvé certaines inquiétudes de santé pour avoir trop fréquenté les élèves de la petite comtesse, lui écrit : « On a bien raison de dire qu'il n'y a plus de probité, et qu'on ne sait plus à qui se

grand, ajoutent les *Mémoires*, la mettaient dans le cas de se faire beaucoup d'amis et d'ennemis. »

Il n'est pas inutile de rappeler, à propos de M^{me} Gourdan, que, d'après l'auteur des *Anecdotes sur la comtesse Du Barry*, qui tenait ses renseignements de la Gourdan elle-même, la future maîtresse d'un roi fut pendant quelque temps la pensionnaire de la célèbre *appareilleuse*. La fille du commis Gomart de Vaubernier avait alors environ seize ans et sortait de chez Labille, marchand de modes, où elle portait le nom de M^{lle} Lançon. Elle se rencontra chez la Gourdan avec son parrain, M. Billard-Dumonceau qui fit une scène effroyable à la suite de laquelle la jeune fille n'osa plus rester pensionnaire de la petite comtesse. Mais le comte Du Barry, un peu plus tard, permit à sa protégée de faire plusieurs visites à la Gourdan.

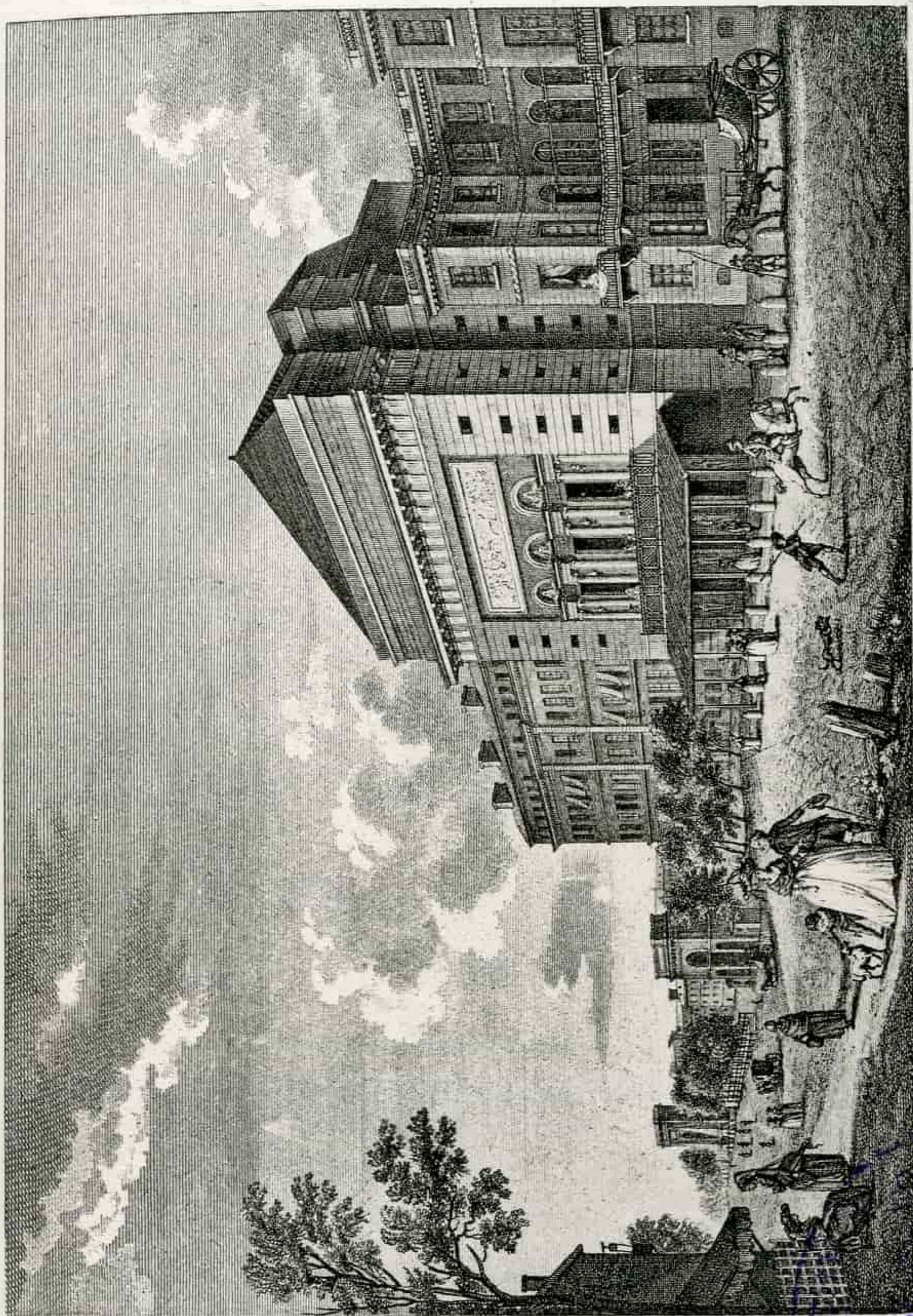
fier », jusqu'à l'épais Allemand qui s'exprime en ces termes galants : « Matame, que la mamzelle soit brune : moi l'aime pas les blondes; l'y avoir la œil considérablement langoureux, au lieu que la brune l'y afre l'œil plein d'amour ¹. »

Malgré la bassesse de ses goûts, Morande n'était pas un simple *naturaliste*, pour parler le langage du jour. Faire la biographie, tracer le portrait d'une fille publique et de son aimable entourage, ne lui paraissait pas le comble de l'art. Toutefois, c'est évidemment un écrivain ennemi de la périphrase et du convenu.

1. Les *Mémoires secrets* annoncent le 8 juillet 1783 la publication du *Portefeuille* de M^{me} G. On peut consulter sur la Gourdan l'*Espion anglais*, t. II, p. 136. Morande reproduit dans la *Gazette noire* la lettre VIII de l'*Espion anglais*, qui est datée du 11 septembre 1775, et notamment l'histoire de M^{me} d'Oppy, qui se trouve aussi dans les *Mémoires secrets* du 20 juin 1776. On peut y joindre la plaisante mésaventure de l'évêque de Tarbes, M. de Lorry, qui avait recueilli dans son carrosse, les prenant pour d'honnêtes femmes, la Gourdan et deux de ses élèves dont la voiture s'était brisée sur la route de Versailles. M^{me} Du Barry et le roi en firent des gorges chaudes et reprochèrent au naïf prélat, par l'intermédiaire du grand aumônier, de donner l'exemple des mauvaises mœurs. « Pourtant, disent avec raison les *Mémoires secrets* (31 janvier 1770), cette anecdote, qui paroît sûre, fait infiniment d'honneur à M. de Tarbes, dont les confrères n'auroient pas tous également méconnu la célèbre entremetteuse. »

Il aime, lui aussi, le *document humain*. Il ne traduit pas les mœurs de son temps dans le style pompeux des *Belles infidèles*. Sa manière est nerveuse et cynique ; les mots piquants, les personnalités abondent. C'est surtout quand il parle des choses du théâtre que le pamphlétaire anonyme déploie ses qualités les plus incontestables : la verve et l'esprit. Aussi bien, il est là sur son terrain de prédilection, au milieu des roués et des femmes galantes, sur la lisière du grand monde et des bas-fonds interlopes de la société. Il savoure la jouissance intime de voir tous ces beaux seigneurs dupés par des cabotins et des actrices-courtisanes. Le *Gazetier cuirassé* prend une à une les princesses de la rampe, et, comme un montreur de lanterne magique, les donne tour à tour en spectacle, détaillant leurs traits, racontant leurs exploits et, entre temps, criblant de sarcasmes leurs illustres adorateurs.

Entrons, à la suite de Morande, dans ces coulisses qu'il connaît si bien, et commençons ce voyage au pays du Tendre en frappant à la porte de l'Opéra.



OPÉRA VERS 1786

A. Quantin Imp. Edit.



CHAPITRE IV

L'OPÉRA

MORANDE ET L'OPÉRA. Les débuts de l'Opéra en France. — Tutelle de la Ville de Paris, puis de l'État. — Organisation de l'Opéra en 1776. — Papillon de la Ferté, intendant des menus plaisirs, et ses collaborateurs. — Notes du directeur Dauvergne. — Susceptibilités des artistes. — Morande biographe de l'Opéra. Les DANSEURS : Vestris, son orgueil et ses mésaventures. — Facéties de Gardel, maître de ballet. — Les deux Vestris à Londres : leur humiliation et leur succès. — Dauberval, idole du beau sexe. — La souscription ouverte en sa faveur par M^{me} Du Barry. — Ses relations et son mariage avec M^{lle} Théodore. — Démêlés des époux avec le ministre Amelot. — Le beau Nivelon. — Son aventure avec le fils de M. de Sartine et M. de Clugny. — Les DANSEUSES : M^{lle} Guimard ; sa vie fastueuse, son palais de la Chaussée-d'Antin ; sa liaison avec M. de Jarente, évêque d'Orléans ; ses vertus évangéliques. — Le foyer de l'Opéra et les mères d'artistes. — La galanterie à l'Opéra : le prince de Soubise et M^{lle} la Prairie ; le duc de Bouillon et M^{lle} Laguerre. — Mot d'un lord anglais sur M^{lle} la Chanterie. — LE CHANT : M^{lle} de Saint-Huberty ; ses

débuts, ses principaux rôles; désordres de sa vie. — Épître satirique sur la cantatrice. — Sa fin dramatique. — Rosalie Levasseur; ses relations diplomatiques et autres. — Son duel avec M^{lle} Sainte-Marie. — M^{lle} Duplant et le boucher Colin. — Sophie Arnould à son déclin; son salon; ses ennemis et ses amis; sa liaison avec M. de Lauraguais. — M^{lle} Raucourt (la grande louve) et la Comédie-Française. — M^{lle} Miré et la Comédie-Italienne.

ON sait que le genre de spectacle appelé *Opera* fut introduit en France par des gens d'Église. C'est Mazarin qui peut revendiquer l'honneur d'avoir habitué les Français à goûter ce genre de plaisir. Il fit représenter avec grand succès la pièce italienne d'*Orphée et Eurydice*. Après le cardinal vint l'abbé Perrin qui, en 1670, ouvrit une salle d'opéra rue Mazarine, dans l'ancien local du Jeu de Paume, vis-à-vis la rue Guénégaud. On joua dans cette salle la pastorale de *Pomone* dont l'organiste Cambert avait écrit la musique. Puis l'institution se développe et s'affermit. Le marquis de Sourdéac invente les machines. Lulli, en 1672, évince l'abbé Perrin; il se fait donner un privilège portant autorisation de tenir une académie royale de musique, qui s'installe d'abord au jeu de paume du Bel-Air, près le Luxembourg. Après la mort de Molière, l'opéra se transporte au Palais-Royal, dont Lulli et

Quinault font les beaux jours. La danse et les décors ajoutent leur charme à la musique et à l'action dramatique. La mort de Lulli, que ses deux fils ne remplacent pas, ouvre une période critique. L'Opéra devient une ferme exploitée par des directeurs avides.

Rien pour l'auteur de la musique,
Pour l'auteur du poème rien ;
Et le poète et le musicien
Doivent mourir de faim, selon l'usage antique.

Enfin le roi prit l'Opéra sous sa protection et en confia l'administration au Prévôt des marchands, sous l'autorité d'un ministre. Cette situation provisoire dura jusqu'en 1776. Alors s'ouvre le règne de Papillon de la Ferté, intendant-contrôleur de l'argenterie et des menus plaisirs de la chambre du roi. Quatre ans plus tard, l'Opéra est définitivement soustrait à la tutelle de la Ville et l'on y substitue la tutelle de l'État. Il y a des institutions moins complexes que celle-là, pour qui ne se contente pas d'un coup d'œil superficiel sur les choses du passé. La hiérarchie de l'Académie royale de musique est savante. Au sommet, le ministre de la maison du roi ; au-dessous l'intendant des menus plaisirs ; au-dessous encore, le directeur général, qui n'a pas d'autorité effective,

car il ne peut rien faire sans l'approbation d'un comité de six membres, composé, aux termes du règlement du 27 avril 1780, du directeur général, des deux premiers sujets du chant, des deux premiers sujets de la danse et d'un secrétaire. On devine tous les conflits que devait engendrer une pareille organisation. Les artistes voulaient se gouverner eux-mêmes et rendaient la vie insupportable au directeur. Le malheureux Dauvergne, qui exerça longtemps ces délicates fonctions, sous l'autorité de l'intendant la Ferté, nous a laissé des notes bien curieuses sur ses administrés des deux sexes. Plusieurs fois, il fallut menacer telle actrice de la prison, si elle refusait de chanter. Par-dessus tout cela, des jalousies violentes, des prétentions incroyables, une avidité sans bornes ; et les ministres, les gentilshommes venant à la traverse, poussant leurs maîtresses, épousant leurs querelles et mettant leur crédit aux pieds des danseuses : un chaos pétillant de gaieté, une avalanche de passions libertines, d'amours-propres en lutte ; un monde factice, éblouissant, plein de parfums suspects, tel était l'Opéra dans les premières années du règne de Louis XVI, au temps où Morande tenait la plume.

C'est principalement dans le *Vol plus haut*,

ou *l'Espion des principaux théâtres de la capitale*, petit opuscule anonyme, daté de 1784, que l'on trouve de piquantes révélations sur ce monde de l'Opéra, qui comprenait environ trois cents personnes¹. L'auteur des *Petites Cardinal* aurait pu s'inspirer du *Vol plus haut*, s'il avait eu besoin de s'inspirer de quelqu'un, pour peindre les mœurs étranges des habitués du temple de la musique. Les voici tous; regardez-les. « Le lourd financier parle d'affaires; le militaire assiège la beauté qui ne capitule que par crainte; et l'abbé, tout en persiflant, se livre aux obligations de son état... » Il fait valoir aux Crésus les charmes des « tendres objets de leurs désirs ». L'abbé, dans ce que

1. Les érudits sont très divisés sur la question de savoir à qui doit être attribuée la paternité du *Vol plus haut*, dont voici le titre exact : « *Le Vol plus haut, ou l'Espion des principaux théâtres de la capitale, contenant une histoire abrégée des acteurs et actrices des mêmes théâtres, enrichie d'observations philosophiques et d'anecdotes récréatives, dédié aux amateurs. A Memphis, chez Sincère, libraire, réfugié au puits de la Vérité. 1784.* » Barbier pense que l'auteur est le comédien Dumont; mais il ne semble pas bien sûr de son fait, car il ajoute qu'on a aussi attribué le même livre à Mayeur de Saint-Paul, autre comédien-littérateur qui a commis quantité de petites pièces. Il nous paraît possible que le *Vol plus haut* ait été écrit par Thevenau de Morande. Ce qui nous porte à le croire, c'est que le *Vol plus haut* reproduit, presque mot pour mot,

Morande appelle « l'illustre emploi de Mercure », a pour rival le danseur, qui se contente de faibles appointements, « parce qu'il ne doit qu'à sa maîtresse ses habits brodés, ses montres et autres bijoux, fruits des différents sacrifices qu'elle offre à la déesse des amours ».

Il ne faudrait pas trop médire des danseurs ! Sous l'ancien régime, c'étaient des hommes de grande importance. Vestris ne voyait que deux noms plus glorieux que le sien : Frédéric le Grand et Voltaire. Le *diou* de la danse, comme on l'avait surnommé, ne savait pas lire : c'est ce qui permit à son camarade Gardel, maître de ballet à l'Opéra, de lui jouer un tour pen-dable. Comme Vestris montrait à tout le monde un permis de chasse que le comte d'Artois lui

de nombreux passages de la *Gazette noire*, qui est due, personne ne le conteste, à la plume de Morande. Il nous suffira de citer l'oraison funèbre de M^{me} Paris (*Gaz. n.*, p. 116), qui devient dans le *Vol plus haut* (p. 72) l'oraison funèbre de « très sensible et très voluptueuse Laguerre, grande prêtresse de Vénus, etc. » Au chap. xx du *Vol plus haut*, le libelliste anonyme réédite aussi les détails donnés dans la *Gazette noire* (p. 176) sur la passion qu'inspira la courtisane la Prairie au prince de Soubise, sans oublier certain mot de l'abbé Terray. Est-il supposable que le *Gazetier cuirassé* ait osé piller aussi effrontément un autre écrivain que lui-même ? Nous croyons plutôt qu'il a tiré deux moutures de son sac, par simple paresse ou par spéculation.

avait accordé sur ses terres, et annonçait l'intention d'en profiter, Gardel substitua adroitement à ce vénérable parchemin un mémoire de blanchisseuse. Le lendemain Vestris part en guerre contre les lapins du comte d'Artois ; mais, quand le danseur fut requis par le premier garde d'exhiber son permis, on le prit pour un mauvais plaisant et on l'arrêta. Tout l'Opéra en fit des gorges chaudes. Vestris fils, qu'on appelait Vestr-Allard, parce qu'il était fils de Vestris et de M^{lle} Allard, avait hérité de l'orgueil paternel. Lorsqu'en février 1781, les deux Vestris allèrent donner à Londres une représentation extraordinaire, le Parlement, qui avait cependant à discuter un bill économique de Burke, se prorogea pour assister à la représentation. Mais les organisateurs avaient eu la maladresse d'élever outre mesure le prix des places : il y eut un effroyable tumulte. Vestr-Allard, assisté d'un interprète, se mit en devoir de haranguer le public ; mais les Anglais outrés le couvrirent de pommes et d'oranges, sans préjudice des sifflets et des huées. Le malheureux danseur dut rester prosterné devant le parterre pendant cinq minutes. Après quoi, le public s'apaisa, et les deux Vestris eurent un succès prodigieux, qui se chiffra par une recette de 1,200 guinées.

Dauberval a laissé un nom moins populaire que Vestris. Ses aventures valent néanmoins la peine d'être indiquées en quelques mots. Il avait débuté à l'Opéra, comme danseur, le 12 juin 1761, à l'âge de dix-neuf ans, dans l'opéra de *Zaïs*, de Cahusac et Rameau. Jamais homme de théâtre n'excita à ce point l'adoration du plus beau des sexes. A la suite d'une maladie grave qu'il fit en mars 1776, les femmes de la plus haute aristocratie lui envoyèrent force pâtisseries, pièces de volaille et vins généreux pour hâter sa convalescence¹. C'était la Du Barry qui avait donné le mouvement, en ouvrant une souscription pour payer les dettes du danseur. Elle atteignit 90,000 livres, et Louis XV avait versé 10,000 livres pour sa part². Successivement amant de la

1. « Vous serez affligé avec tout Paris, dit l'*Espion anglais*, de la maladie grave survenue au sieur Dauberval, qui fait désespérer qu'il puisse jamais reprendre le caractère de la danse avec cette vigueur et cette aisance qu'il réunissoit au suprême degré. » T. III, p. 273. — Lorsque Dauberval, en mars 1779, fut chassé de l'Opéra, sans retraite, par M. de Caumartin, prévôt des marchands, pour avoir avec M^{lle} Duplan, qui fut l'objet des mêmes sévérités, fomenté une rébellion contre la direction de l'Opéra, les princes, les ministres les duchesses prirent parti dans ce grave conflit. V. *Mémoires secrets*, 15 mars 1779. M^{lle} Duplan ne quitta l'Opéra qu'en avril 1785, avec M^{lle} Rosalie.

2. On peut lire la lettre de remerciement, que Dau-

Guimard, puis de Cécile, élève de Vestris, Dauberval se lia ensuite avec M^{lle} Crépe, dite Théodore, créature charmante et romanesque qui avait débuté en 1776 à l'Opéra comme surnuméraire de la danse. C'est elle qui demandait à Rousseau des conseils sur la manière de se conduire au théâtre et qui, costumée en amazone, se battit au pistolet avec une de ses camarades de l'Opéra, M^{lle} Beaumesnil, les quatre témoins appartenant au même sexe. L'énergique Théodore exerça aussi ses talents littéraires en écrivant plusieurs lettres où les ministres et la direction de l'Opéra n'étaient pas ménagés. Mal lui en prit, car Amelot, le ministre de la maison du roi, la fit arrêter par un agent de police dans un château de la Champagne où elle était allée vivre avec Dauberval. Ils ne tardèrent pas à se marier authentiquement et quittèrent l'Opéra pour courir la province. Ils devaient tous deux survivre à la Révolution ¹.

berval écrivit à la Du Barry, le 10 avril 1774, dans les *Anecdotes secrètes sur la comtesse Du Barry*, édit. Uzanne, p. 259.

1. Après un caprice de six semaines pour le chevalier de N... Théodore revint à Dauberval et trouva cette excuse délicate : « C'est moi, c'est votre infidèle, si je le suis. Tu n'as donc pas remarqué que le chevalier a tous tes traits : mêmes yeux, même sourire : il

Nous citerons enfin un autre danseur, contemporain de Vestris et de Dauberval, et qui jouissait aussi d'une grande vogue. C'est *le beau Nivelon*, que Dauvergne, dans son rapport au comte de Villedeuil, qualifie de « danseur agréable dans la pantomime ». Nivelon fut, à ce que nous apprend l'auteur anonyme du *Vol plus haut*¹, le héros d'une mystification qui eut pour lui des conséquences assez cuisantes. Le fils de M. de Sartine et M. de Clugny, maître des requêtes, ayant obtenu, chacun de leur côté, un rendez-vous galant avec la Deville chez le suisse du Bois de Boulogne, au restaurant de la Porte-Maillot, commandèrent un souper délicat. A l'heure dite, ils arrivent, se rencontrent et, comme ils se connaissaient, se racontent mutuellement leur bonne fortune. Mais, au lieu de la belle, ce fut M. Amelot, fils du ministre et conseiller au Parlement comme le fils de M. de Sartine, qui fit son entrée chez le suisse. Lui aussi, avait un rendez-vous avec la Deville. Fureur des trois gentilshommes, qui comprennent qu'on les a joués. Ils s'attablent

n'a pas ton cœur, et je l'ai cru ; c'étoit toi que j'adorois dans lui ; je l'aimois pour t'aimer deux fois ; reste seul et tu me suffiras... » *Chron. scand.*, t. I, p. 201.

1. On trouve la même anecdote dans les *Mémoires secrets* (25 août 1780). M^{lle} Deville est appelée M^{lle} Ville.

pourtant, puis vont prendre le frais dans le bois. Au détour d'une allée, les trois promeneurs entendent des éclats de rire. On allume des torches, et qui trouve-t-on? Nivelon avec la Deville. Elle en fut quitte pour une bordée d'injures; mais Nivelon ne s'en tira pas à si bon compte et reçut force coups de canne. Le danseur porta plainte au lieutenant de police, qui en informa le roi. Ce fut le maître des requêtes, M. de Clugny, qui paya pour les autres. Il fut exilé en Bourgogne. « Quant aux deux camarades de M. Clugny, lit-on dans les *Mémoires secrets*, moins coupables, les ministres, leurs pères parent le coup et les semoncent vigoureusement. Ces deux-ci sont conseillers au Parlement; et la compagnie aurait trop à faire si elle prenait garde aux étourderies scandaleuses de tous ses membres, dont il y en a soixante environ de cette espèce; il y en a bien quarante parmi les maîtres des requêtes. Qu'on juge à l'échantillon de tous ces magistrats et du bonheur d'avoir de pareils arbitres de la liberté et de la vie des citoyens! »

Des danseurs aux danseuses la transition est facile. Morande passe en revue cet escadron léger. En tête marchait la célèbre Guimard, l'une des courtisanes les plus riches et les plus adulées. « Cette demoiselle, écrivait Dauvergne, a

fait un service sans exemple depuis 1761 qu'elle est entrée à l'Opéra », et la Ferté reconnaît « qu'elle avait beaucoup de zèle et travaillait très bien » ; mais l'intendant des menus était jaloux de l'influence que la danseuse avait su acquérir. Il remarque avec une pointe d'aigreur « qu'elle est d'une dépense immense pour l'Opéra, où ses volontés sont suivies avec autant de respect que si elle en était directrice ». Cette fascination s'exerçait même au dehors. Le petit palais que la Guimard s'était fait bâtir à la Chaussée d'Antin servait de rendez-vous à toute la société galante ¹. Dans cette demeure élégante, qu'on appelait « le temple de Terpsichore » ², les comédiens français et italiens venaient donner des représentations, en l'honneur de la déesse. L'auteur du *Vol plus haut*

1. Grimm, dans sa *Correspondance* (t. IX, p. 2), raconte une fête avortée qui devait avoir lieu chez la Guimard. Cent gentilshommes, entre autres le comte d'Artois et le duc de Chartres, avaient souscrit 5 louis par tête. M^{lles} Du Thé et Dervieux devaient jouer la pièce de *la Colonie*. Le programme comprenait encore plusieurs pièces de Collé et un souper colossal où était invitée « l'élite de nos jeunes nymphes ». Depuis huit jours, les préparatifs se poursuivaient dans l'hôtel de la Guimard, quand l'archevêque de Paris décida le roi à interdire la fête, le matin même du jour fixé. On distribua aux pauvres les apprêts du souper. V. aussi *Mémoires secrets*, 24 février 1776.

2. Voici comment Grimm (t. VIII, p. 167 de la *Cor-*

s'en indigne : « nos meilleurs acteurs, écrit-il, fêtent une danseuse d'Opéra; et que nous rapportent-ils? Une constitution fatiguée, qui déguise totalement les rôles qu'ils ont à repré-

respondance) raconte la brouille de M^{lle} Guimard avec Fragonard, le décorateur de son temple :

« L'hôtel de M^{lle} Guimard est presque achevé; si l'Amour en fit les frais, la Volupté même en dessina le plan, et cette divinité n'eut jamais en Grèce un temple plus digne de son culte. Le salon est tout en peintures; M^{lle} Guimard y est représentée en Terpsichore, avec tous les attributs qui peuvent la caractériser, de la manière du monde la plus séduisante. Ces tableaux n'étaient pas encore finis lorsque, je ne sais à quel propos, elle s'est brouillée avec son peintre, M. Fragonard; mais la querelle a été si vive qu'il a été renvoyé, et qu'on a fait marché avec un autre artiste. Depuis, curieux de savoir ce que devenait l'ouvrage entre les mains de son successeur, M. Fragonard a trouvé le moyen de s'introduire dans la maison. Il pénètre jusque dans le salon sans y rencontrer personne. Apercevant dans un coin une palette et des couleurs, il imagina sur-le-champ le moyen de se venger. En quatre coups de pinceau il efface le sourire des lèvres de Terpsichore et leur donne l'expression de la colère et de la fureur, sans rien ôter d'ailleurs au portrait de sa ressemblance. Le sacrilège consommé, il se sauve au plus vite, et le malheur veut que M^{lle} Guimard arrive elle-même quelques moments après avec plusieurs de ses amis qui venaient juger les talents du nouveau peintre. Quelle n'est pas son indignation en se voyant défigurée à ce point! Mais, plus sa colère éclate, plus la charge devient ressemblante. Que de jolies découpures pour M. Huber! Les épigrammes d'un peintre valent bien quelquefois celles d'un poète. »

senter. » La Guimard ne recevait pas que l'encens de ses camarades. Elle avait des adorateurs plus lucratifs. L'Évêque d'Orléans, M. de Jarente, qui avait la feuille des bénéfices ¹, affichait pour l'étoile de la danse une passion ardente. C'est ce qui faisait dire à M^{lle} Arnould : « Je ne conçois pas comment ce petit ver à soie est si maigre : il vit sur une si bonne feuille. » Pour se faire pardonner ses amours profanes, la Guimard distribuait aux pauvres d'abondantes aumônes. On la voyait sortir tous les matins, à ce que nous apprend le *Vol plus haut*, « embéguinée dans une coëffe noire avec tout l'attirail d'une dévote consommée ». La *Chronique scandaleuse* (t. I^{er}, p. 259) rapporte même que la belle n'accordait son appui qu'à des personnes d'une conduite immaculée. Un jour, on lui annonce un jeune homme qui venait lui demander sa protection pour avoir une place dans les fermes. Elle se soulève sur sa chaise longue et dit à son laquais : « Cet homme a-t-il des mœurs ? » M. Grimm doute un

1. C'était un vrai ministre, nommant à tous les postes de l'Église de France. « Peu de prélats, dit l'*Espion anglais* de Pidansat de Mairobert, ont affiché le scandale avec plus d'éclat... Il avoit pour maîtresse en titre sa propre nièce. » T. I, p. 255. Son secrétaire, l'abbé de Foix, trafiquait impudemment des emplois sacrés.

peu de la réalité de la légende qui veut que la Guimard ait un jour distribué aux pauvres une somme de 6,000 francs que le prince de Soubise lui avait envoyée pour ses étrennes (Grimm, t. V, p. 382). Aussi bien, ces vertus évangéliques ne cadraient pas absolument avec la vie de la danseuse : lorsqu'éclatèrent ses violents démêlés avec M^{lle} Dervieux¹, l'une de ses camarades de l'Opéra, le poète anonyme qui prit la défense de la danseuse rivale, ne manqua pas de tourner en crime la libéralité de la Guimard :

.
 Actrice au pays des pantins,
 Dévote et courant l'aventure;
 Buvant du vin outre mesure,
 Devant à Dieu comme à ses saints.

Le Vol plus haut remarque d'ailleurs équitablement qu'il est difficile de concilier le succès et la réputation de la Guimard avec l'affreux

1. C'est la même Dervieux qu'épousa l'architecte Bellanger, l'amant de Sophie Arnould. Dervieux avait excité la verve de Dorat qui, nous dit Grimm (t. VII, p. 67), est en possession d'adresser ses hommages à toutes les beautés célèbres, sans les connaître. La jeune danseuse s'était achetée en 1770, pour la somme de 60,000 livres, une maison située rue Sainte-Anne. Elle avait débuté, en décembre 1767, dans le *Devin de village* avec grand succès, bien qu'elle n'eût pas même quatorze ans.

portrait qu'en trace l'apologiste de M^{lle} Der-
vieux ¹ :

.
Elle a la taille de fuseau,
Les os plus pointus qu'un squelette;
Le teint est couleur de noisette
Et l'œil percé comme un pourceau.

Le foyer de l'Opéra, autrefois comme aujourd'hui, était le théâtre de scènes piquantes. Ce type étrange, la mère d'actrice, y faisait parfois des incursions tumultueuses : on peut citer l'aventure de M^{lle} Dorival que sa mère, une pauvre journalière, voulait embrasser en plein foyer. M^{lle} Dorival repousse la pauvre femme

1. « Vous retrouveriez encore dans M^{lle} Guimard, lit-on dans le t. III de *l'Espion anglais*, cette danse maniérée, pleine d'afféterie que je vous ai entendu lui reprocher, et que tant de gens prennent pour des grâces et de la volupté. C'est dans M^{lle} Dorival qu'on admire ces qualités séduisantes que comportent sa jeunesse, sa figure et sa fraîcheur. » Grimm était plus indulgent pour Guimard, mais il écrivait ce qui suit en 1768, c'est-à-dire une dizaine d'années avant *l'Espion anglais* : « Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai toujours tendrement aimé M^{lle} Guimard et qu'il faut qu'elle soit aimable, car elle a beaucoup d'amis, quoiqu'ils disent que son excessive maigreur la fasse ressembler à une araignée. On dit qu'elle a le son de voix rauque et dur, et c'est un furieux tort à mes oreilles ; mais, comme je ne l'ai jamais entendue parler, ce défaut n'a pu diminuer ma passion pour elle. » T. V, p. 382.

et l'appelle madame; fureur de la mère qui se met en devoir d'administrer à son ingrat rejeton une correction retentissante. Le marquis de Chabrillant eut grand'peine à séparer les deux interlocutrices et les ramena dans sa voiture. Tous ces brillants gentilshommes qui encombraient les couloirs de l'Opéra n'étaient pas attirés seulement par les charmes de la musique. Guidés par les conseils intéressés du personnel masculin des chœurs, ils prenaient l'Académie royale pour une académie de galanterie, pour une sorte de sérail à l'usage du grand monde. C'est là que le prince de Soubise rencontrait M^{lle} la Prairie, qui fit les beaux jours de la petite maison de Pantin, avec ses camarades, M^{lle} Maillard et Coulon¹. Chez le prince

1. M^{lle} Maillard avait débuté le 17 mai 1782, à l'Opéra, dans le *Devin de village*. Elle obtint un grand succès qui se confirma l'année suivante, quand elle joua l'un des rôles secondaires de l'*Armide* de Sacchini. Elle remplaça M^{lle} Laguerre dont la perte faisait un vide dans la troupe de l'Opéra; mais elle s'éleva difficilement aux premiers rôles, bien que M. de la Ferté, son amant, eût essayé de lui donner ceux de M^{me} Saint-Huberty. En septembre 1786, elle joua cependant avec grand succès le personnage de Médée, dans l'Opéra de *la Conquête de la Toison d'Or*. Quant à M^{lle} la Prairie, elle était fille d'Audinot, le célèbre directeur de l'Ambigu. La sœur de la Prairie était aussi à l'Opéra. La maîtresse du prince de Soubise fit une fin en épousant Gardel l'aîné, maître des ballets de l'Opéra.

comme chez l'abbé Terray, les costumes se distinguaient par la simplicité. C'est là encore que le prodigue duc de Bouillon se lia avec une actrice de l'Opéra, M^{lle} Laguerre¹, pour laquelle il

1. M^{lle} Laguerre causa plus d'un scandale. En août 1772, on la surprit en flagrant délit dans une loge, pendant une répétition. Le complice était le président de Meslay, de la Chambre des comptes (*Mémoires secrets*, 27 août 1772). Les prodigalités du duc de Bouillon achevèrent de mettre l'actrice sur un piédestal. La reine en fut très indignée, d'autant plus que le duc avait dit que sa maîtresse était plus désirable que la souveraine elle-même (*Ibid.*, 21 juillet 1775), ce qui avait été répété à Marie-Antoinette et n'avait que médiocrement flatté son amour-propre. Laguerre avait d'ailleurs du talent. Dans *Alceste*, elle obtint un grand succès qui excita la jalousie de Sophie Arnould (*Ibid.*, 19 mai 1776). En septembre 1778, le duc de Bouillon se réconcilia avec Laguerre, qui l'avait trahi pour son laquais et, en échange de nouveaux plaisirs qui ne durèrent qu'une nuit, la gratifia d'un service en porcelaine, d'une bague et d'une modeste somme de 1,000 louis (*Ibid.*, 13 septembre 1778). L'actrice ne prit pas pour cela plus de considération pour la haute noblesse, car elle donna toute son affection à l'apothicaire Cassaigne, qu'on surnommait, à l'Opéra, le premier commis *de la guerre*. Le jour où il mourut, elle fut désolée et joua fort mal son rôle dans l'opéra d'*Hellé* (5 janvier 1779). Elle se dédommagea dans *Écho et Narcisse* en août 1780. On s'accorda à vanter « sa voix touchante et sensible ». D'ailleurs un cœur d'airain : le fermier général Hudry de Soucy voulut la posséder. Elle lui répondit : « Je ne vous en donne pas pour deux ans, et l'exemple du duc de Bouillon doit vous instruire. » Le fermier général la prit au mot, et au bout de deux ans il avait

dépensa, en trois mois, plus de 800,000 livres, sans qu'elle lui en sût le moindre gré. Le scandale fut si grand que le roi exila le duc dans ses terres. Quant au public, il chansonna :

Bouillon est preux et vaillant :
 Il aime Laguerre.
 A tout autre amusement
 Son cœur la préfère :
 Ma foi ! vive un chambellan
 Qui toujours s'en va disant :
 Moi j'aime Laguerre, ô gué,
 Moi j'aime Laguerre ¹.

Les étrangers aussi accouraient à la curée galante, avides de plaisirs et semant l'or à plei-

fait banqueroute. Quand il fut bien ruiné, l'actrice le mit à la porte (février 1781). M^{lle} Laguerre mourut le 9 février 1783. « Elle fut regrettée, disent les *Mémoires secrets*, des amateurs de l'Opéra, pour la belle qualité de sa voix et pour sa manière de chanter pure et flatteuse. » Au moral, c'était un type de perversité. Dans ses derniers instants, elle avait fait appeler le curé de Saint-Nicolas des Champs. Le pasteur la trouva dans une malpropreté dégoûtante et la croyait sans ressources. Elle venait simplement de liquider le mobilier donné par son dernier amant; elle laissait 300,000 livres de billets noirs et 30,000 livres de rentes. Ses camarades de l'Opéra disaient qu'elle ne s'était jamais débarrassée d'un grand vice : le goût du vol.

1. V. dans l'*Espion anglais*, t. II, p. 173, le *Dialogue entre le comte de Lauraguais et milord All Ear, au sujet des filles les plus célèbres de la capitale*. Morande n'a fait que copier. Conf. *Gazette noire*, p. 169 et suiv.

nes mains. Il leur en cuisait parfois : témoin ce lord anglais qui avait gardé de ses relations avec la danseuse la Chanterie certains souvenirs désagréables. Un jour le noble insulaire, visitant une église, se trouve en présence d'un portrait de l'Immaculée Conception pour lequel la Chanterie avait servi de modèle au peintre. « En vérité, dit-il, frappé de la ressemblance, voilà la Vierge qui m'a... rendu si malade. »

Mais quittons les sujets de la danse et passons en revue ceux du chant.

L'étoile la plus brillante, à l'époque où écrivait Morande, c'est incontestablement M^{lle} de Saint-Huberty, dont la curieuse existence a déjà fixé l'attention de la critique ¹. Née à Toul, en 1756, d'une famille misérable, elle débuta à Varsovie où le musicien Lemoine lui donna des leçons, puis épousa à Berlin le chevalier de Croisy et, après des aventures variées, obtint, en juin 1777, un ordre de début pour l'Opéra de Paris. Son premier triomphe fut le rôle d'Angélique dans le *Roland* de Piccinni. Puis elle joua dans le *Thésée* de Gossec, dans *l'Électre*,

1. V. notamment le livre curieux de M. Adolphe Jullien : *l'Opéra secret au XVIII^e siècle de 1770 à 1790*, Paris, 1880, 1 vol. in-8°. Mais l'auteur ne fait pas mention des renseignements fournis par le *Vol plus haut* sur l'illustre cantatrice.

de son maître Lemoine. Dans l'opéra d'*Ariane*, elle fit scandale, pour avoir eu l'audace de paraître avec un costume grec dessiné par Moreau jeune, les jambes nues et chaussées du brodequin. Le rôle de Didon, dans l'opéra de Marmontel et Piccinni, mit le comble à la réputation de la Saint-Huberty. Les deux auteurs, saisis d'enthousiasme, se mirent à genoux devant elle et lui baisèrent les mains. Cette admiration était d'ailleurs partagée par la cour : Amelot enchaîna l'artiste à l'Opéra pour huit ans, en lui faisant des conditions superbes. Grimm dit d'elle, à propos de la dernière représentation de la *Didon* de Piccinni, en janvier 1784 : « C'est la voix de Todi ; c'est le jeu de Clairon ¹. » Quant à l'au-

1. T. XII, p. 9. On jeta à l'actrice une couronne de laurier, entourée d'un ruban blanc sur lequel on lisait : « Didon et Saint-Huberty sont immortelles. » En août 1785, elle donna plusieurs représentations à Marseille. Une fête digne de Cléopâtre couronna cette saison théâtrale. Saint-Huberty se promena dans la rade sur une gondole, armée de huit rameurs vêtus comme elle à la grecque. 200 barques, chargées de ses admirateurs, lui faisaient cortège. Arrivée à terre, elle se coucha sur un divan et reçut les hommages du peuple. Il y eut ensuite une représentation allégorique où Apollon la sacra dixième muse ; enfin un souper de 60 couverts où l'actrice chanta en patois provençal. » Grimm trouve ces honneurs exagérés et dit que Paris ne fêta pas avec un pareil enthousiasme Lekain et M^{lle} Clairon, t. IX, p. 407.

teur du *Vol plus haut*, il laisse, bien entendu, de côté les admirables talents de Saint-Huberty et ne s'attache qu'à peindre ses passions et ses vices. « Jamais, dit-il, l'Opéra n'avait fourni l'exemple d'une pareille louve. » Et le libelliste désigne ses amants par leurs noms : Frédéric, Abraham et le Breton ; il raconte sa fantaisie pour certain ami de M^{lle} Duverger, ses liaisons avec le marquis de Louvois, avec Rameau et de Deformery, du Concert spirituel. Il cite une épître, adressée à l'actrice par un de ses prétendus admirateurs avec ce titre amphigourique : « Épître du très soumis et très respectueux seigneur de la Complaisance à la très aimable et très recherchée de Saint-Huberty, ministre plénipotentiaire de l'Opéra, distribuant les pensions, les gratifications, formant les cabales et les divisions, de concert avec M^{lle} Girardin, et partageant avec cette femme adroite la fatigue des plus fortes entreprises. » C'est en réalité une satire assez fine du xviii^e siècle à son déclin, satire qui est bien dans le ton des autres œuvres de Morande. « L'Hymen tourné en ridicule ose à peine se montrer, écrit le pamphlétaire, en s'adressant aux actrices et aux femmes galantes. Vous paraissez publiquement dans les voitures de vos amants ; vous portez leurs livrées, leurs couleurs et souvent les diamants de

leurs épouses. Vos petites maisons, faites des débris des grandes, forment par leur nombre, dans les faubourgs de la capitale et sur les boulevards, une espèce d'enceinte de circonvallation qui, la tenant bloquée, vous en assure à jamais l'empire... Oui, mesdemoiselles, vous êtes le véritable luxe nécessaire à un État; l'appât puissant qui lui attire un étranger, sa considération, son goût et ses guinées. Vingt modestes citoyennes valent moins au trésor royal qu'une seule d'entre vous : aussi êtes-vous hors de tous les états, de tous les rangs, et les femmes, par excellence, de tous les hommes ¹. »

En même temps que Saint-Huberty, d'autres cantatrices qui ont eu leurs moments de gloire figuraient dans la troupe de l'Opéra. On peut nommer d'abord Rosalie Levasseur, qui, en 1784, se trouvait au déclin de sa carrière, prolongée pendant dix-huit ans. La Ferté songeait

1. Quoi qu'en dise Morande, Saint-Huberty n'était pas une vulgaire courtisane. Après 1789, elle épousa le comte d'Antraigues et parcourut la Russie, l'Autriche, l'Italie. Elle reçut du comte de Provence le cordon de Saint-Michel, conspira avec son mari contre Napoléon et mit sur les dents la police de Fouché. Le ministre de l'empereur finit par faire assassiner Saint-Huberty et le comte son mari par un de leurs domestiques vendu à la police. Ce tragique événement eut lieu en 1812. *Comediante, tragediante!*

à liquider sa pension de retraite; et cependant l'*Espion anglais* dit encore, en parlant d'elle dans le courant de l'année 1785 : « M^{lle} Levasseur est celle qui brille davantage aujourd'hui. » En dehors du théâtre, Rosalie était devenue presque une puissance, par la passion violente qu'elle avait inspirée au comte de Mercy-Argenteau, l'ambassadeur de l'Empire près la cour de France. L'actrice demeurait dans une maison contiguë à l'hôtel du diplomate, et pouvait pénétrer chez lui sans être aperçue, au moyen d'une porte de communication. Pendant ces entrevues, l'ambassadeur était inaccessible et s'occupait, disaient ses gens, d'affaires d'État de la plus haute gravité¹. La *Chronique scandaleuse* cite de l'ambassadeur un mot bien tendre : « Un beau soir d'été, les planètes brillaient au ciel, et surtout celle de Vénus éclipsoit

1. Est-ce à Rosalie Levasseur que se rapporte l'anecdote suivante, insérée dans la *Chronique scandaleuse*? « Il s'est passé au bal de l'Opéra une scène du genre de celles dont la halle est souvent le théâtre, mais dont les suites ont été plus plaisantes. Deux courtisanes, Rosalie et Sainte-Marie, se sont prises de propos : les injures, les invectives ou les vérités dures, ce qui est à peu près synonyme entre ces demoiselles, ont été prodiguées. Le lendemain, un jeune homme se présente chez Sainte-Marie, qui était encore couchée : la femme de chambre refuse la porte; il insiste, enfin il pénètre dans la chambre où la belle reposait dans les bras de

les autres par son éclat. — Mon Dieu! dit la nymphe, que cette étoile est brillante! Il n'y a point de diamant qui approche de cela. — Ah! ma chère amie, dit l'ambassadeur, je vous le demande en grâce, ne vantez pas tant cette étoile; je ne peux point vous la donner. »

Avec la Saint-Huberty et Rosalie Levasseur, M^{lle} Duplant chantait les grands rôles. Tous les chroniqueurs du temps vantent la splendeur et la majesté de ses formes, bien que les sceptiques n'insistent que sur sa forte corpulence. Quoiqu'il en soit, après vingt-deux ans de services, elle plaisait encore au public. Les camarades de M^{lle} Duplant la plaisantaient beaucoup à cause de sa liaison avec le boucher Colin, qui d'ailleurs se ruina pour elle. Un jour, le chien du boucher s'aventura jusque sur la scène de l'Opéra. « Tiens! dit Sophie Arnould, voilà un

Morphée. Alors il ferme les verrous, il ouvre les rideaux avec fracas et se fait reconnaître. C'était Rosalie elle-même qui venait demander raison à son adversaire. Elle tire deux pistolets et les présente à Sainte-Marie qui, à peine éveillée, saute de son lit en chemise et tombe aux pieds de Rosalie pour lui demander grâce. Celle-ci offre l'arme blanche, également refusée. Rosalie, après avoir traité sa rivale de poltronne, tire une grosse poignée de verges qu'elle avait cachée sous sa redingote..... fustige Sainte-Marie jusqu'au sang et se retire, satisfaite de sa vengeance. » *Chronique scandaleuse*, édit. de 1791, t. I, p. 173.

courrier de ton amant que je te présente. »

Sophie Arnould ! c'est un bon mot qui nous amène à parler d'elle ; et aussi bien ne représente-t-elle pas tout l'esprit léger, sautillant, sceptique du xviii^e siècle ? Au moment où paraissait le *Vol plus haut*, c'est-à-dire en 1784, la célèbre actrice avait la quarantaine et ses débuts remontaient à l'an de grâce 1757. Sa carrière se terminait presque au moment où Saint-Huberty débutait ¹. Mais quelle longue suite de triomphes, depuis son rôle dans l'opéra

1. C'est en juillet 1775 que Sophie Arnould cessa de faire un service régulier à l'Opéra. Les directeurs lui offrirent de la payer au cachet, à tant par représentation. Après avoir menacé de se retirer définitivement, Sophie accepta l'arrangement, au mois de novembre de la même année. On lui accorda 100 francs par représentation, ce qui fut considéré comme énorme et provoqua la jalousie de Rosalie Levasseur et de M^{lle} Châteauvieux. C'est à ces démêlés qu'il faut attribuer la cause de la grande brouille de Sophie et de Rosalie, qui avait repris le rôle de sa camarade dans l'*Alceste* de Gluck. Sophie joua encore dans plusieurs opéras : *Euthyme et Lyris* de Deformeri, et dans *Iphigénie*, mais sans grand succès. Dans *Adèle de Ponthieu*, dès octobre 1775, on l'avait trouvée « vieille et sans voix » (*Mémoires secrets*, 23 octobre). Cependant son jeu était toujours aussi noble. La reine l'applaudit fort dans *Iphigénie* (23 février 1777) ; mais le public sifflait toujours. En août 1778, elle fut huée dans la représentation en l'honneur du duc de Chartres. Il fallait céder la place aux jeunes.

d'*Armide* et dans l'*Amour et Psyché* (1762), jusqu'à celui de *Castor et Pollux* ! Les pièces où elle brilla dans toute sa gloire sont notamment : *Alphée et Aréthuse*, *Philémon et Baucis*, *Vertumne et Pomone*, *Dardanus* et tant d'autres. Au premier concert de l'Opéra dans la salle du Concert spirituel (avril 1763), Sophie Arnould fait presque oublier que sa voix est faible par le charme incomparable de son jeu. « M^{lle} Arnould joue plus qu'elle ne chante, disent les *Mémoires secrets*; sa voix anéantie n'a pas assez de force pour le lieu; mais elle répare cela par une âme prodigieuse, une expression de geste et d'yeux qu'elle ne peut contenir. » Tous les poètes lui tressent des couronnes. Dorat trace de son salon la plus séduisante peinture :

.
 Chez toi, l'on badine et l'on rit;
 La gêne y semble insupportable,
 Et l'on y cache son esprit
 Afin d'en être plus aimable.

.
 C'est là que sur une ottomane
 Qu'ombragent de légers festons,
 D'un vol errant et diaphane
 Volent les jeux et les baisers¹.

Jamais reine n'eut plus d'adorateurs. Elle

1. Sophie récompensa Dorat de ses épîtres enflammées en disant de certains ouvrages du poète, assez

traite d'égal à égal avec les princes. Un soir, au milieu d'une représentation d'*Adèle de Ponthieu*, le public trouva indécent qu'elle regardât si familièrement le comte d'Artois, et la siffla. Une autre fois, elle offre au duc d'Orléans un feu d'artifice, en l'honneur de la naissance du duc de Valois. Le puissant duc de la Vrillière la menace du Fort-l'Évêque, si elle refuse de jouer, en prétextant des indispositions imaginaires. Elle ne faiblit pas et vient le soir dans la salle pour prendre, dit-elle, une leçon de M^{lle} Beaumesnil qui doublait son rôle « sans avoir l'âme nécessaire ». Le prince de Hénin est longtemps son fidèle ¹, et Voltaire, en 1778, va lui rendre hommage, lui le dieu et

insignifiants, mais admirablement illustrés : « Dorat se sauve par les planches. »

1. En août 1774, Gluck eut une altercation avec le prince de Hénin chez Sophie Arnould. Le prince, qui ne quittait pas le salon de l'actrice, se plaisait à tenir des propos désagréables pour la musique et les musiciens. Il arriva un jour chez Sophie, alors que Gluck s'y trouvait. Le compositeur ne s'étant pas levé : « L'usage en France, s'écrie le prince, est de ne pas rester assis quand on voit entrer un homme d'importance. — L'usage en Allemagne, répliqua Gluck, est de ne se lever que pour les personnes qu'on estime. » Et Sophie ayant essayé de réparer cette impertinence, Gluck irrité lui déclara qu'il ne reviendrait plus chez elle, puisqu'elle n'y était pas la maîtresse et ne faisait pas respecter l'art.

l'idole du XVIII^e siècle. Sophie Arnould n'était pas seulement une artiste merveilleuse, c'était aussi un cœur passionné, aimant, quoique traversé de caprices bizarres et de passions fougueses. Elle aima successivement le comte de Lauraguais, Bellanger, le dessinateur des menus qui voulut l'épouser, et le comédien Florence qui supplanta Bellanger. Ce comte de Lauraguais est le même qui traita Theveneau de Morande d'une manière si cuisante et qui s'illustra par ses excentricités. N'est-ce pas lui qui, un beau jour, irrité de rencontrer constamment chez Sophie le prince de Hénin, appela gravement quatre docteurs de la Faculté et leur fit signer une consultation établissant par raison démonstrative qu'on pouvait périr d'ennui, et qu'une femme exposée à mourir d'ennui avait le droit incontestable de chasser de chez elle un homme qui la faisait bâiller à toute heure du jour? Puis, le comte adressa ladite consultation à son rival, par ministère d'huisier. Lauraguais avait, du reste, la passion bien tyrannique et l'actrice se révolta plusieurs fois. Voulant en finir avec le jaloux, elle profita d'une absence du comte, qui était allé à Genève montrer à Voltaire une tragédie de sa façon, et renvoya à M^{me} de Lauraguais tous les bijoux qu'elle tenait de la libéralité du gentilhomme,

y compris deux enfants qu'elle avait de lui. A son retour, M. de Lauraguais se signala par le plus violent désespoir. Ce fut la clémente comtesse qui arrangea les choses et fit accepter à la maîtresse délaissée de son mari un contrat de deux mille écus de rente. Elle se chargeait aussi des deux enfants. Bertin, le richissime trésorier des parties casuelles, membre par surcroît de l'Académie des belles-lettres, essaya de remplacer Lauraguais dans le cœur de Sophie... mais les largesses de Bertin ne servirent de rien. Le comte et l'actrice oublièrent leurs griefs réciproques et restaurèrent leur ménage irrégulier. Tout Paris s'occupa de ces querelles d'amoureux.

Un autre adorateur de Sophie Arnould, c'est M. de Murville, son poète ordinaire, qui nous a laissé tant de dithyrambes sur elle; témoin ce couplet qui se chantait en avril 1777, vers la fin de la carrière artistique de la grande actrice :

En vain l'envie aux triples dents,
 Voulut blesser Sophie :
 Elle répand que ses talents
 Semblent rose flétrie;
 Mais elle parut dans *Castor*
 Si touchante et si belle
 Que chacun s'écria d'accord :
 « C'est toujours, toujours elle ! »

C'est encore lui qui avait inscrit ce quatrain

au-dessous du buste de l'objet de son culte, comme on disait en ce temps-là :

Ce buste nous enchante. Ah! fuyez, mes amis,
Fuyez! que de périls on court près du modèle!
Je n'ai jamais vu d'homme en sa présence admis
Qui n'entrât inconstant et ne sortît fidèle.

Murville ¹ poussa le fanatisme pour Sophie jusqu'à épouser, en 1780, la fille de l'actrice qui n'était nullement jolie, et qui disait : « Ma mère a un an de moins chaque année : si elle continue, je deviendrai sa sœur aînée. » Sophie, à tout le moins, restait toujours jeune par l'esprit. Quand elle dut abandonner le théâtre, son salon lui resta, avec une pléiade d'hommes de génie ou de talent. Voltaire, Rousseau, Diderot, Sedaine, Beaumarchais, Dalember, Duclos, Helvétius, toute la fleur du xviii^e siècle, y brillèrent tour à tour. Et voilà ce que Morande, parlant d'un lieu illuminé par tant de rayons de gloire, appelle un sénat de tribades! Nous

1. En août 1785, les *Mémoires secrets* annoncent qu'on va donner sous peu aux Français une comédie de M. André de Murville, le gendre de Sophie. Les trois personnages du drame étaient la belle-mère de l'auteur, Bellanger et Florance. On peut consulter sur la liaison de Sophie avec Bellanger la jolie étude des frères de Goncourt : *Sophie Arnould, d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, Paris, 1 vol. in-12, 1861.

touchons ici à un point délicat : car Morande pouvait rivaliser de méchanceté avec une femme de théâtre, et il ne faut accepter ses médisances, empruntées pour la plupart à l'*Espion anglais*¹, que sous bénéfice d'inventaire. Cependant la liaison de Sophie avec M^{lle} Raucourt est trop bien constatée par les témoignages contemporains pour qu'on puisse la révoquer en doute.

Qu'était-ce donc que M^{lle} Raucourt? C'était la gloire de la Comédie-Française. Fille d'un acteur de province, elle avait joué, encore enfant, de petits rôles sur le théâtre de Cadix. Plus tard, elle prit des leçons de Brisart et de M^{lle} Clairon. Grimm raconte avec enthousiasme ses débuts à la Comédie-Française, dans une pièce de Lefranc de Pompignan, *Didon* : « Les jours que M^{lle} Raucourt jouoit, les portes de la Comédie étoient assiégées dès dix heures du matin. On y étouffoit ; les domestiques qu'on envoyoit retenir des places couroient risque de la vie... » Le roi donna 50 louis à la débutante. M^{me} Du Barry, les princesses de Beauvau et de Guéménée, la duchesse de Villeroy lui envoyèrent de magnifiques robes de théâtre. Le banquier Beaujon mettait son hôtel à sa dispo-

1. V. l'*Espion anglais*. t. X, p. 254 et suivantes.

sition pour répéter ses rôles. Mais, hélas ! tant de témoignages d'admiration avaient gâté l'actrice. Elle ne sut pas résister à l'entraînement de ses passions impétueuses et donna l'exemple de tous les scandales. En peu de temps, elle fit pour plus de cent mille écus de dettes, et, afin d'échapper à ses créanciers, s'enfuit sous un uniforme de dragon et gagna la frontière. Telle était la femme qui fut successivement l'intime amie et la violente ennemie de Sophie Arnould. Morande, dans la *Gazette noire*, appelle Raucourt « la grande louve ou la laye des bois ». Pourquoi ? On le comprendra, sans que nous insistions, en lisant dans les *Mémoires secrets*¹ le récit de la grande querelle d'Arnould et de Raucourt, à propos des différentes manières de concevoir l'amour idéal². Le marquis de

1. *Mémoires secrets*, 11 et 15 octobre 1774.

2. *L'Espion anglais*, dans *l'Apologie de la fête anandryne* qu'il met dans la bouche de M^{lle} Raucourt (t. X, p. 253), prête les goûts étranges de cette actrice à Sophie Arnould, à M^{lle} Clairon, à M^{lle} Souck, puis à des femmes du monde, la duchesse de Urbsrex, la marquise de Terracenès, la marquise de Téchul et enfin à M^{me} de Furiel, femme du procureur général du Parlement Maupeou. M^{lle} Souck était une étrange créature. Abîmée de dettes, ne pouvant plus rester à Paris où ses créanciers lui réclamaient 400,000 livres, elle était allée faire un tour à l'étranger et, au cours de ses voyages, avait tourné la tête du prince Henri, frère du roi de

Villette tenait pour Raucourt et le dessinateur Bellanger pour Arnould. Les deux chevaliers faillirent en venir aux mains. On décida qu'ils se rencontreraient, mettraient tous deux l'épée à la main... puis qu'on les séparerait. Les coteries adverses échangèrent longtemps les arguments et les injures, à l'instar des personnages de Lucien. Comme le disent les *Mémoires secrets*, il y eut « un schisme entre les deux

Prusse. Elle revint à Paris chargée des dépouilles de l'Altesse. Quand M^{lle} Raucourt, réfugiée chez le prince de Ligne, n'osait plus reparaitre à la Comédie-Française, ce fut M^{lle} Souck et la reine Marie-Antoinette qui offrirent de payer les dettes de l'actrice, qui s'élevaient à 200,000 livres. V. *Mémoires secrets* du 9 nov. 1777. En juillet 1778, Souck et Raucourt étaient ensemble à Hombourg, où elles commirent plusieurs indélicatesses qui les firent condamner par la justice locale au fouet, à la marque et au bannissement (*Ibid.* 15 juillet 1778). Les mémoires du temps ne nous disent ni comment ni par qui la sentence fut exécutée; quoi qu'il en soit, cette épreuve ne rompit pas la liaison de Souck et Raucourt. Dans l'épître à *celle qui se reconnaîtra* (*Mémoires secrets*, 15 octobre 1779), l'auteur engage M^{lle} Raucourt à rester elle-même :

N'obéis qu'à ta fantaisie,
 Garde ton essor cavalier,
 Et ton audace et ton génie,
 Et cet amour peu familial
 Dont le costume irrégulier
 Tente la bonne compagnie.
 Monte, le matin, un coursier
 D'Angleterre ou d'Andalousie;
 Aime, le soir, Souck et Julie.

sectes; de là des vers, des épigrammes, etc., ce qui amuse singulièrement les coulisses et la multitude de gens frivoles pour qui ces querelles sont des objets très importants ». Après la bataille, les deux rivales se réconcilièrent, et, lorsqu'au mois de septembre 1779 le roi autorisa Raucourt à faire sa rentrée à la Comédie-Française, elle descendit chez Sophie Arnould. Ce fut un évènement dans un certain monde. Mais l'ingrate Raucourt témoigna peu de reconnaissance à Sophie qui, à l'exemple de Louis XII, oubliait les anciennes injures. Elle lui enleva le prince de Hénin. Un trait si noir rendit furieuse l'aimable Sophie. Elle se serait portée sans doute à des extrémités violentes, si le prince et sa séductrice ne s'étaient pas réfugiés à Bagatelle, chez le comte d'Artois ¹. Raucourt ne se contenta pas de cette conquête masculine, et Morande, dans la *Gazette noire*, nous apprend qu'elle fit passer un peu plus tard dans son camp une jeune amie de Sophie qui s'appelait M^{lle} Virginie. Sophie Arnould, sans penser à mal, avait deux jours de réception, le mardi pour les femmes et le jeudi pour les hommes. Cela fait rougir l'auteur du *Vol plus haut*; mais le pamphlétaire avait beaucoup trop

1. *Mémoires secrets*, 6 janvier 1780.

d'imagination, et ses indignations font sourire, quand il s'agit de femmes adorables, idoles d'une société de beaux esprits qui ne prodiguait pas ses hommages.

M^{lle} Raucourt faisait partie de la troupe de la Comédie-Française, ainsi que la Préville et la Vestris, sans oublier les acteurs Préville, de la Rive, Grammont de Rozelli. Le rédacteur *du Vol plus haut*, dans sa préface, raconte que, « transporté en rêve au milieu du ridicule sénat de la Comédie-Française », il a assisté à la conférence des comédiens et comédiennes, qui l'ont défié de diriger contre eux ses traits satiriques. C'est M^{lle} Raucourt qui, dans cette vision fantastique, parle la dernière : « Il n'osera jamais, dit-elle —. Ah ! je n'oserai jamais, s'écrie l'indiscret anonyme ; nous allons voir ! » Alors il se réveille, s'assied « entre la Satyre et la Vérité » et commence son livre. A propos de la Comédie-Française, nous ne citerons qu'un passage où Morande, voulant démontrer que les théâtres privilégiés de la capitale étaient en pleine décadence, compare l'organisation de la Comédie, au temps de Molière, avec les nouveaux usages qui livrent la destinée des auteurs les plus éminents à la capricieuse influence des actrices : « L'admirable auteur du *Misanthrope* parlait ; on se soumettait, sans orgueil, à ses

décisions et l'on trouvait une sorte de gloire à suivre ses avis... Dans le temps cité plus haut, les femmes n'étaient point admises aux délibérations; aujourd'hui, rien ne se décide sans elles; elles font des réformes, établissent des lois et, d'un moment à l'autre, changent la face du général et décident, à tort et à travers, du mérite de ceux ou de celles qui réclament l'espérance de posséder les mêmes places que les anciens comédiens et comédiennes occupent. C'est pourtant à la censure de pareils juges que sont exposées les veilles littéraires de nos plus estimables écrivains! Trop heureux encore, si leurs productions ne deviennent en un moment la proie d'un mauvais bon mot ou d'un plat calembour, qui souvent ne doit son succès qu'à la mine joliette de celle qui l'a prononcé. »

Les petits pamphlets attribués à Morande parlent peu de la Comédie-Italienne. Tout au plus la *Gazette noire* dit-elle quelques mots de M^{lle} Miré, plus connue sous le nom de Colombe¹. Elle avait débuté en septembre 1772,

1. Colombe, après avoir été abandonnée par le duc de F***, se lia avec J***, maître des requêtes et roué fort connu par ses aventures de tripot. La prétention de ce gentilhomme était d'avoir deux maîtresses. Colombe émit alors la prétention d'avoir deux amants. J***, furieux, cassa toutes les glaces de l'appartement de Colombe; l'actrice alla froidement chez le maître

dans le *Huron* et dans *Tom Jones*. Il paraît que « toutes les femmes chantantes » furent exaspérées du succès prodigieux de la jeune actrice et cabalèrent, si l'on en croit les *Mémoires secrets*, auprès des gentilshommes de la Chambre pour empêcher qu'elle ne fût reçue. Cette jalousie ne nuisit pas à Colombe : dix ans après, on la chantait encore ¹.

On trouve, en revanche, dans les œuvres du libelliste des renseignements nombreux et

de requêtes et brisa à son tour toutes les glaces du logis, en laissant sur une carte deux vers que nous tairons. J*** mit fin à ce duel, en constituant à l'adversaire un contrat de rente de 2,000 écus. — L'*Almanach des adresses des demoiselles de Paris*, qui porte la date de 1792, parle encore de M^{lle} Miré et de ses 120 maris. En 1784, lorsque parut la *Gazette noire*, la brûlante courtisane avait déjà mis au tombeau plusieurs de ses adorateurs qui s'étaient épuisés pour lui plaire. On grava sur le monument funèbre de l'un deux :

La Miré la, mi, la.

V. la même anecdote dans la *Chron. scand.* t. I, p. 201 et dans l'*Espion anglais*, t. II. p. 197.

- I. Circé, changeant l'homme en dieu,
 D'un seul coup de baguette
 Fournit la femelle au moineau,
 Le mâle à la fauvette.
 Chez elle, il faut s'appareiller :
 Si dans ses mains je tombe,
 Qu'elle me transforme en ramier,
 Car j'aime *la Colombe*.

piquants sur les petits théâtres du Boulevard. Il n'est pas impossible de reconstituer ainsi, en utilisant çà et là des pièces qui dorment oubliées dans la poussière des bibliothèques, tout un côté vivant et original du Paris de l'ancien régime, à la veille de la Révolution.

CHAPITRE V

LES THÉÂTRES DU BOULEVARD

MORANDE ET LES THÉÂTRES DU BOULEVARD. -- Régime général des petits théâtres sous l'ancienne monarchie. — Privilège des comédiens du roi. — En 1764, Nicolet et Audinot entrent en scène. THÉÂTRE DE NICOLET. — Parades et pantomimes. — Les grands danseurs du roi. — Nicolet joue de véritables comédies. — Protestations furieuses de la Comédie-Française, qui saisit le Parlement. — Composition de la troupe de Nicolet. — Jugements et médisances de Morande. — M^{me} Nicolet. — La belle la Forest. — M^{lle} la France. — L'acteur Nouvel. — Mayeur. — THÉÂTRE DE L'AMBIGU COMIQUE. — Audinot. — Les bamboches ou comédiens de bois. — Ballets d'action. — La troupe d'enfants. — Les pantomimes. — Le théâtre des VARIÉTÉS AMUSANTES. — L'Opéra, la Comédie-Française et les Italiens persécutent Audinot. — Gaillard et Dorfeuille obtiennent l'entreprise de l'Ambigu et des Variétés. — Audinot rachète le bail de ses concurrents. — Violentes critiques de Morande contre Audinot. — Le faux d'Audinot. — Les acteurs de l'Ambigu. — Les acteurs des Variétés amusantes. — Les Variétés au Palais-Royal. — La lutte des petits théâtres contre les théâtres privilégiés. — Le

THÉÂTRE DES ASSOCIÉS : Visage et Salé. — La boutique de Curtius. — Lettre inédite de Curtius aux administrateurs de Paris. — Le cabinet de physique de Comus. — Les cafés du boulevard. — Les vieilles. — Les tripots et leurs directrices.

IL s'en fallait de beaucoup que l'industrie des entrepreneurs de spectacles fût libre et sans entraves, sous l'ancienne monarchie. N'avait pas qui voulait le droit d'amuser ses semblables. L'ordonnance du 22 octobre 1680, signée de Louis XIV et de Colbert, avait accordé à la troupe de Molière, fondue avec celle de l'hôtel de Bourgogne, le privilège de jouer la comédie à Paris, à l'exclusion de tous les autres comédiens français. Ce privilège exorbitant fut maintenu, tant bien que mal, jusqu'en 1764. Mais alors surgit une concurrence formidable. Nicolet et Audinot entrent en scène avec leurs marionnettes et leurs *bamboches* ou *comédiens de bois*. Il faut étudier successivement ces deux personnages, que Morande a couverts de boue dans la *Gazette noire* et le *Chroniqueur désœuvré*, mais qui ont largement contribué, — il est juste de le reconnaître, — à l'émancipation du théâtre dans notre pays.

Le théâtre de Nicolet était le plus ancien des théâtres du Boulevard. Nicolet père dirigeait depuis trente ans un théâtre de marionnettes

aux diverses foires de Paris, lorsque Nicolet fils, — celui qui devait illustrer la dynastie des Nicolet, — loua, en 1760, une salle construite par Fourré, élève de Servandoni, sur le terrain qu'occupe actuellement l'Ambigu-Comique. Un peu plus tard, en 1764, il fit construire une nouvelle salle sur des terrains loués à M. de Chavannes. Dans cette salle, la troupe de Nicolet s'était bornée, au commencement, à ne jouer que des parades et des pantomimes. Les ordres de la police enjoignaient aux acteurs forains de s'abstenir de *parler* et de *chanter*. Mais peu à peu ils s'enhardirent : le souverain lui-même les encourageait et leur avait permis de prendre le titre de *grands danseurs du roi*. Ils en vinrent à jouer de véritables comédies. Nicolet eut bientôt trente acteurs appointés, vingt instrumentistes dans son orchestre, soixante danseurs et deux cent cinquante pièces à son répertoire. Le public prenait goût au nouveau genre de spectacle, un peu grossier, mais parlant aux sens. Alors la Comédie-Française s'émeut et saisit le Parlement ¹. Elle

1. Les petits théâtres donnaient, en général, deux représentations, l'une l'après-dîner, l'autre la nuit : on y construisait de petites loges qu'on louait d'avance à des personnages souvent haut placés. Enfin les théâtres des boulevards ne fermaient que le dimanche des Ra-

invoque ses vieux privilèges et signifie aux directeurs des théâtres du Boulevard des conclusions tendant « à ce que les arrêts de la Cour du 22 février 1707, 21 mars 1708 et 27 janvier 1709 soient exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, que défenses leur soient faites et à tous autres de plus, à l'avenir, employer leurs théâtres à d'autres usages que ceux pour lesquels ils sont établis, ni d'y jouer autre chose que des jeux et danses de corde, de simples parades et pantomimes... que défenses leur soient pareillement faites de prendre à l'avenir plus de 12 sols pour les premières places et d'avoir plus de six violons et de dix danseurs : le tout à peine de 3,000 livres d'amende et de démolition de leur théâtre ». Ce qui portait la Comédie-Française à ces extrémités, c'était le succès de Nicolet et de ses confrères. « Pendant un temps, on vit le théâtre de la Nation, quoique dans sa plus grande force, tenir à peine contre celui de Nicolet. Les auteurs et les acteurs furent en foule essayer sur les tréteaux de ces entrepreneurs des talents et des productions précoces. Le public se laissa

meaux, au lieu que les grands spectacles fermaient dès le dimanche de la Passion. Tous rouvraient le lendemain du dimanche de Quasimodo. V. *l'Espion anglais* t. X, p. 11.

entraîner à ces nouveautés, et la préférence qu'il donna aux obscénités et aux frivolités de ce spectacle fut telle que les trois grands spectacles de Paris devinrent, à cette époque, presque déserts. La Comédie-Française, en particulier, fut obligée de fermer plusieurs fois pendant la semaine, faute de spectateurs ¹.

Cette vogue du théâtre des *grands danseurs du roi* s'expliquerait difficilement si l'on adoptait, sans y regarder à deux fois, les allégations de Morande qui, dans la *Gazette noire*, traite Nicolet avec un parfait dédain. Ce n'était pas un homme de lettres, écrit le pamphlétaire, puisqu'il ne savait ni lire ni écrire; ce n'était pas non plus un musicien, puisqu'il ne savait pas distinguer la différence de la clef de sa chambre avec la clef de *sol*. Il faudrait lui appliquer ce mot fait sur un acteur de province : « Il jouait les financiers comme les arlequins, et les arlequins comme les financiers. » Quant à M^{me} Nicolet, le gazetier ne la ménage pas davantage. « Elle ne joue plus, dit-il; elle

1. *Mémoire et consultation sur la cause pendante en la Grand'Chambre du Parlement entre les comédiens français, le sieur Nicolet et les autres entrepreneurs de spectacles forains*, 28 mai 1785. Ce mémoire était suivi de l'approbation de Gerbier, Coqueley de Chaussepierre, Japineau de la Voute, Hardouin de la Reynerie.

vient de se retirer depuis peu, quoique ses attraits le fussent déjà depuis longtemps... » Elle veut se consacrer tout entière à ses plaisirs, qui avaient une certaine analogie avec les passe-temps de M^{lle} Raucourt¹. Elle avait été remplacée par la belle la Forest qui, de 1778 à 1780, fit une longue éclipse, motivée par sa liaison intéressée avec Bertin, le ministre des parties casuelles. Bertin avait été précédé dans les bonnes grâces de l'actrice par le sieur La Rousse, ancien fruitier, qu'on avait surnommé le marquis des Poirées; le ministre resta maître de la place, moyennant un hôtel qu'il offrit à la Forest, rue Popincourt, avec 60,000 francs de meubles; mais, au bout de deux ans de cette existence dorée, la belle actrice quitta Bertin, jura de nouveau fidélité à son pseudo-marquis, et fit sa rentrée au théâtre des grands danseurs dont elle faisait l'un des plus précieux ornements. A côté de la Forest, manœuvrait

1. Les *Pantins du Boulevard* (petit libelle plus que léger qui porte la date de 1791) font allusion à la passion témoignée par M^{me} Nicolet à l'abbé Robineau de Beaunoir, sous-bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi. On prétend dans le même ouvrage que M. de Sartine avait vivement influencé Nicolet pour l'amener à un mariage qui ne mit sur son front aucune auréole, mais qui était commode pour le lieutenant de police.

sur les planches de Nicolet un petit escadron d'actrices : M^{lles} Rosalie, soubrette, « petite bamboche de trois pieds et demi de haut » ; Langlois, Fournier, Bellingant, Alphonsine, et cette demoiselle la France qui jouait les rôles d'Arlequin. Morande n'en trace pas un portrait bien séduisant : « Grande, sèche, noire, barbue, la denture puante, marchant comme une oie... voilà son physique. » Quant aux acteurs du *Théâtre des grands danseurs*, il faut citer les noms de Talon, de Nouvel, de Mayeur. Nouvel était cet étrange admirateur de M^{lle} Raucourt qui, pour avoir confondu le jardin des Tuileries avec les bosquets de la Grèce antique, fut obligé de s'expatrier en Suède. Le *chroniqueur désœuvré* cite une curieuse pièce de vers qu'il suppose adressée par Nouvel à M^{lle} Raucourt. La morale en est édifiante :

Le caprice est ce qui nous meut ;
 Le diable emporte les scrupules !
 Tout le monde a des ridicules,
 Mais n'a pas des vices qui veut.

 Va, dans ce siècle du bon ton,
 Les mœurs sont une singerie
 Et la sagesse une folie :
 Nous sommes libertins à fond.

Enfin Mayeur est ce même personnage au-

quel plusieurs érudits, Barbier notamment¹, attribuent la paternité du *Chroniqueur désœuvré* et du *Désœuvré mis en œuvre*². Cette hypothèse nous semble bien dépourvue de vraisemblance, car l'auteur anonyme du *Chroniqueur désœuvré* traite Mayeur avec un mépris peu dissimulé : « Comment ne saurais-je pas, écrit-il dans sa préface, que Mayeur est une poupée pleine de ridicules ? Je lui ai vu mettre

1. *Dict. des ouvrages anonymes* t. I, p. 910.

2. QUÉRARD (*France littéraire*, v^{os} *Dumont et Mayeur*) désigne ce Dumont, d'après le dire de Mayeur, comme étant le véritable auteur du *Vol plus haut*, du *Chroniqueur désœuvré* et du *Désœuvré mis en œuvre*. En ce qui touche le *Vol plus haut*, nous renvoyons à la note de la p. 125, et, quant au *Chroniqueur désœuvré*, nous ne pouvons accepter l'hypothèse de QUÉRARD, par les raisons déduites à la note de la p. 108. Enfin il suffit de parcourir le *Désœuvré mis en œuvre* pour reconnaître que ce livre est une réfutation et non une suite du *Chroniqueur désœuvré*. Le 2^e tome du *Chroniqueur* réplique même à la réfutation du 1^{er} tome. Si l'on admettait que Dumont fût le véritable auteur du *Chroniqueur désœuvré*, il faudrait avouer que Dumont n'a pas dû se réfuter lui-même en écrivant le *Désœuvré mis en œuvre*. Ce dernier libelle est d'ailleurs d'une telle platitude qu'il ne peut émaner de la plume qui a écrit le *Chroniqueur désœuvré* et le *Vol plus haut*. Il nous paraît donc plus probable que Dumont ne doit endosser que la paternité du *Désœuvré mis en œuvre*, et que le *Chroniqueur désœuvré* revient à Morande, à l'exclusion de Mayeur et Dumont, comme nous l'avons soutenu dans la note de la p. 108.

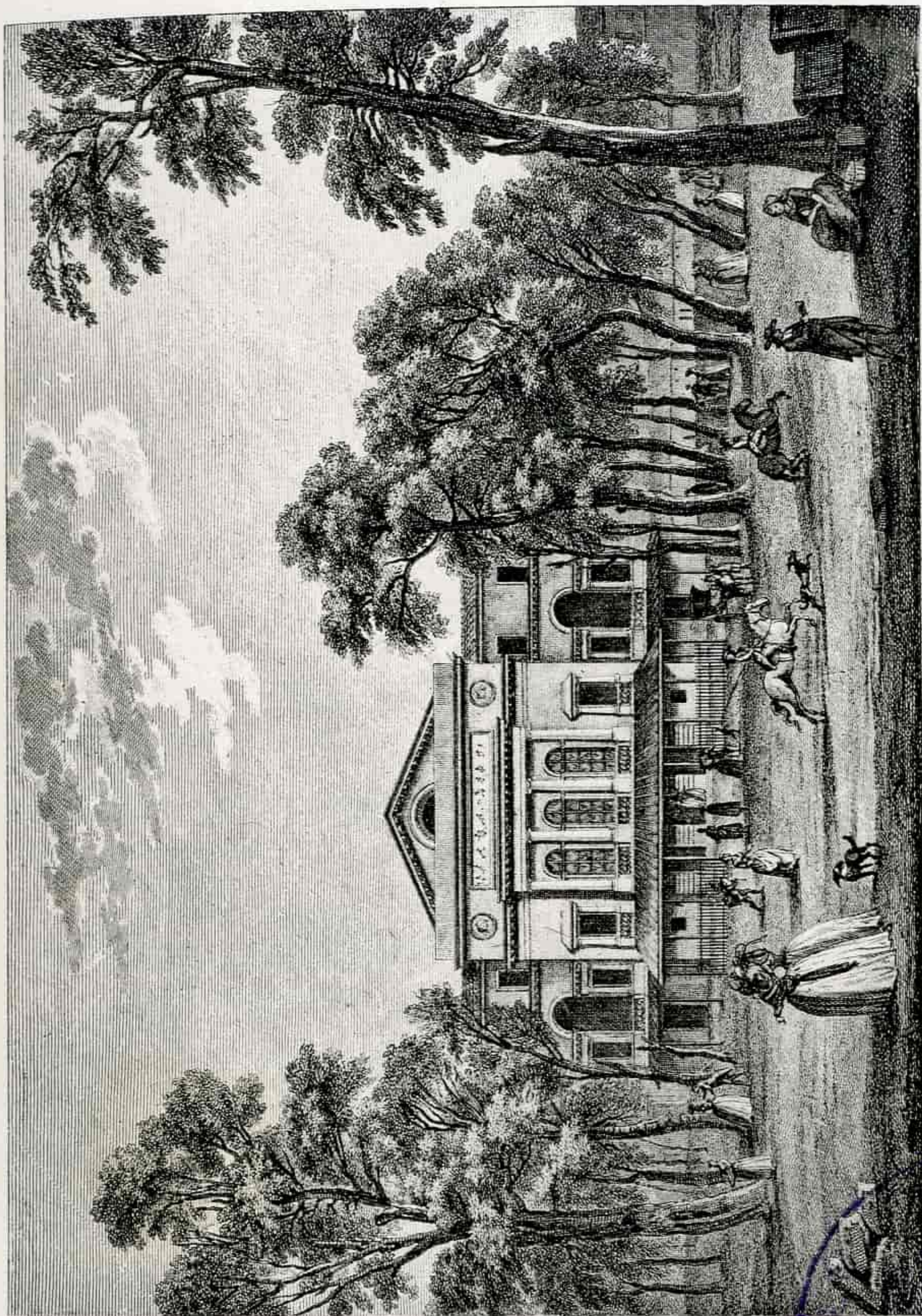
du rouge pour aller faire une visite : je dînais ce jour-là chez lui. » Plus loin, en passant en revue les différents sujets de la troupe de Nicolet, l'anonyme trace de nouveau le portrait de Mayeur dans des termes aussi peu flatteurs : « Peindrai-je sa suffisance ? Ce défaut qu'il possède au suprême degré est si généralement connu que ma peinture serait inutile et déplacée. Arrêtons-nous seulement sur les bonnes fortunes de ce morveux. Qui croirait, en effet, que nos élégantes françaises, si connaisseuruses en vrai mérite, puissent s'arrêter un moment à la chétive apparence de Mayeur, et que cette Alphonsine, si connue, si renommée pour toujours viser à l'essentiel, ait pu l'adorer pendant quinze jours au moins ? » On comprendrait, à la rigueur, qu'un fat, désireux de vanter ses bonnes fortunes, les mît en relief, sous couleur de s'en étonner ; mais ce qu'on voit plus rarement, c'est un auteur dépréciant ses propres ouvrages. Or le chroniqueur anonyme reproche à Mayeur d'avoir maladroitement copié un roman de l'abbé Prévost. Il repousse d'ailleurs formellement l'accusation d'avoir écrit le *Chroniqueur désœuvré* : « Quand mon premier volume fut jeté comme une bombe au milieu de tout ce peuple histrion, les différents éclats qui se dispersèrent donnèrent lieu à mille con-

jectures différentes; Mayeur soupçonné pensa recevoir une remontrance manuelle; moi-même, j'échauffais les esprits et n'aurais pas été fâché de voir passer à un autre le fruit mérité de mon travail. »

Nicolet avait un concurrent redoutable dans la personne d'Audinot, fondateur du théâtre de l'Ambigu-Comique.

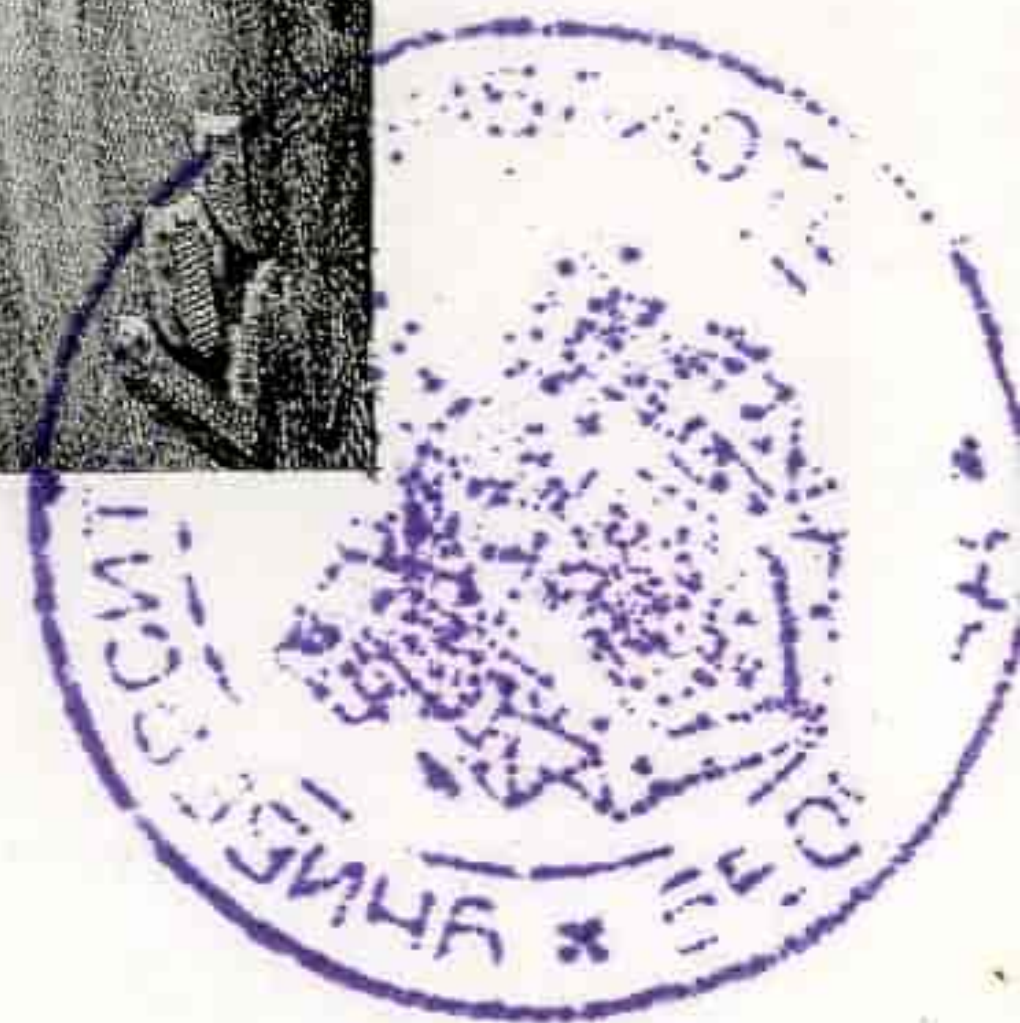
Audinot avait débuté fort jeune à l'Opéra-Comique et à la Comédie-Italienne. Un moment, en 1767-68, il exploite le théâtre de Versailles; puis, ambitieux, avide de succès, il revient à Paris et obtient de M. de Sartine l'autorisation de créer un nouveau genre de spectacle : *les bamboches* ou *comédiens de bois*¹. C'étaient des pantins, assez bien faits et représentant les acteurs de la Comédie-Italienne. Le succès fut immense. De la foire Saint-Germain, Audinot transporta ses exhibitions au boulevard du Temple, et inaugura sa nouvelle salle

1. Le théâtre d'Audinot avait excité les plaintes de l'archevêque de Paris, qui était scandalisé de voir qu'on y employait des petits enfants et qu'on y parodiait quelquefois les cérémonies de l'Église (notamment dans *Alceste*, ou *la Force de l'amour et de l'amitié*, paroles d'Arnauld, musique de Pupavoine). On calma l'archevêque en faisant payer le droit des pauvres aux théâtres forains, qui jusque-là en avaient été exempts. *Eleemosynis redime peccata*, conclut l'*Espion anglais*, t. X, p. 14.



AMBIGU VERS 1786

A. Quantin Imp. Edit.



en juillet 1769. L'année suivante, il donne à son théâtre le nom d'*Ambigu-Comique*, mais le public continue à l'appeler le *théâtre d'Audinot*. Aux marionnettes s'ajoutent des ballets d'action, tels que *Polyphème, Acis et Galatée*. Bientôt, les acteurs de bois font place à une troupe d'enfants qui jouent des scènes épisodiques. *Sicut infantes audi nos*, disaient les prospectus. Enfin viennent des pantomimes : *Alceste, le Pouvoir de l'amour, la Belle au bois dormant, le Capitaine Cook, le Masque de fer*, etc. La vogue s'accroît, et l'ancien théâtre des *bamboches* fait des recettes miraculeuses : il faut agrandir la salle en 1773. Mais le succès d'Audinot ne pouvait manquer de lui attirer bien des jaloux, bien des concurrents. Lecluse, comme lui ancien acteur de l'Opéra-Comique, élève, à côté de l'Ambigu, le théâtre des *Variétés amusantes*. L'Opéra, s'appuyant sur l'arrêt du Conseil du 11 avril 1784 qui lui avait accordé une autorité discrétionnaire sur les spectacles forains, force Audinot à lui payer une redevance annuelle et à ne monter aucun des opéras joués depuis dix ans à l'Opéra ou à la Comédie-Italienne. La Comédie-Française et les Italiens réclament à leur tour et se font attribuer le droit exorbitant de modifier et de remanier les pièces de l'Ambigu. Audinot est

assujetti à verser le quart de ses recettes pour les pauvres. Enfin le lieutenant de police l'oblige à construire une salle à la foire Saint-Ovide, puis une autre à la foire Saint-Laurent. Celle de la foire Saint-Germain fut rebâtie à quatre reprises différentes. Audinot n'était pas au bout de ses épreuves ¹. En janvier 1785, les sieurs Gaillard et Dorfeuille, anciens directeurs de théâtre à Lyon et à Bordeaux, amenèrent l'Opéra, moyennant promesse d'une prestation annuelle de 30,000 livres, à rompre le contrat passé avec Audinot ². Gaillard et Dorfeuille

1. Audinot a raconté lui-même l'histoire de ses succès et de ses luttes dans le mémoire intitulé : « Mémoire et consultation pour le sieur Nicolas-Médard Audinot, propriétaire et directeur du spectacle de l'Ambigu-Comique, demandeur, contre les sieurs Gaillard et Dorfeuille, locataires du privilège des spectacles de l'Ambigu-Comique et des Variétés amusantes, défendeurs. A Paris, de l'imprimerie de la veuve Hérisart, rue Neuve-Notre-Dame, 1785. »

2. On lit dans les *Mémoires secrets*, sous la date du 1^{er} Janvier 1785 : « C'est hier que le sieur Audinot, dont le spectacle, ainsi qu'on l'a dit, va être dirigé par les mêmes administrateurs des *Variétés*, a donné pour la dernière fois. On y jouoit « *La Fin couronne l'œuvre ou les Adieux* », proverbe épisodique, en un acte, relatif à la circonstance. Il a eu le plus grand succès; tout le monde a été attendri jusques aux larmes. On a demandé le sieur Audinot, qui est venu, le mouchoir à la main, ainsi que ses acteurs, et n'a pu dire autre chose, sinon en montrant ses camarades et lui :

obtinrent l'entreprise non seulement de l'Ambigu, mais des Variétés amusantes, pour la somme totale de 60,000 francs par an. Ils furent, de plus, affranchis de l'obligation de suivre les foires, obligation qui avait pesé d'une

Messieurs, voilà notre compliment. C'est la première fois qu'un théâtre forain offre une pareille scène. Il est certain que le sieur Audinot est le père et le créateur de cette sorte de spectacles. Avant lui, les honnêtes gens n'osoient y aller; ils étoient réservés à la canaille, aux filles, aux libertins; les turlupinades, l'indécence, la crapule y régnoient. Il a monté le sien peu à peu sur un ton plus honnête. Ses confrères se sont piqués d'émulation, et le Boulevard est presque devenu l'école des bonnes mœurs, tandis que les autres théâtres se dégradoient. Ce directeur devoit se retirer fort riche; mais son inconduite l'a fait manger à mesure qu'il gagnoit, et il ne lui reste que de quoi vivre bourgeoisement, ce dont ne se contente pas aujourd'hui le plus mauvais farceur. »

Les *Mémoires secrets* ont d'ailleurs raconté toutes les phases de la lutte d'Audinot contre Gaillard, Dorfeuille, Parisau. Sous la date du 26 octobre 1785, les continuateurs de Bachaumont annoncent que, grâce à la protection du comte d'Artois et du nouveau lieutenant de police, Audinot va reprendre possession de sa salle de l'Ambigu sur les boulevards et y monter *l'Impromptu du moment*, nouveauté, avec une reprise de la célèbre pantomime *les Bons et les Méchants*, pièce du répertoire de l'Ambigu qui avait eu tant de vogue que l'Opéra, jaloux de ce succès, avait demandé la suppression de l'ouvrage. Au mois de novembre de la même année, Audinot, associé au sieur Arnould, reprit en effet la direction de son théâtre, à la grande satisfaction du public.

façon si dure sur le pauvre Audinot. Ce qui irrita le directeur dépouillé, plus encore que les manœuvres de ses concurrents ¹, ce fut l'attitude de Nicolet qu'il accuse « de lui avoir lâchement porté les derniers coups... J'ai souffert avec courage, écrit Audinot, les atteintes des sieur Gaillard et Dorfeuille, même celle de Parisau. J'ai eu, à leur égard, la fermeté du lion mourant; mais, comme lui aussi, j'éprouve tout à coup le même découragement et j'avouerai, que je n'ai pas assez de force pour résister au coup de pied de Nicolet ». Ce beau désespoir ne dura pas, et Audinot, dès le mois d'octobre 1785, racheta le bail des concurrents qui l'avaient supplanté.

Morande n'aimait pas Audinot. Il affirme

1. On a conservé le mémoire en réponse des sieurs Gaillard et Dorfeuille. Ils établissent qu'Audinot ne tenait son spectacle que d'une permission annale du lieutenant-général de police, et que l'Opéra avait le droit de mettre aux enchères l'entreprise des théâtres forains; que, du reste, Audinot aurait pu, s'il l'eût voulu, conserver son théâtre, à l'exemple de Nicolet qui avait fait une soumission de 24,000 livres afin de garder la direction de sa troupe. Mais Audinot s'était borné à offrir à l'Opéra de lui verser chaque année le dixième de sa recette nette. Pierre-Germain Parisau, ancien associé d'Audinot, passé, il est vrai, dans le camp ennemi, confirme sur tous ces points les assertions de Gaillard et Dorfeuille (v. le *Mémoire pour Parisau* du 30 mars 1785).

dans la *Gazette noire* ¹ qu'il est, lui Morande, le véritable auteur d'une brochure diffamatoire spécialement dirigée contre le directeur de l'Ambigu ². « Disons d'abord un mot du directeur du théâtre de l'Ambigu-Comique. J'avais donné, il y a quelques années, sa confession; mais la police m'en ayant réprimandé, je trouve ici le moyen de me venger. » Et le bienveillant pamphlétaire se venge jusqu'à satiété de ne pas avoir dit assez de mal de sa victime! On peut compléter l'exécution d'Audinot par un passage de la *Chronique scandaleuse* ³ qui raconte les mésaventures conjugales du directeur de l'Ambigu : « Le directeur d'un tripot de saltimbanques qu'on nomme la troupe d'Audinot (c'est Audinot lui-même) a essuyé un petit désagrément. Il vivoit depuis longtemps en concubinage avec une femme dont il avoit plusieurs enfans. Ce galant homme, imbu de l'esprit comique, avoit fabriqué à sa guise les extraits baptistaires de ces enfans, en s'y reconnoissant le mari de sa maîtresse, qui en avoit cependant un autre nommé *la Prairie*. Une fille, assez célèbre à Paris par les

1. P. 234.

2. *Confession générale d'Audinot; à Genève, chez les frères Crammer et ici sous le manteau, 1774.*

3. Édit. de 1791, t. I, p. 165.

agrémens de sa figure et par ses liaisons avec le prince de Conti, est le fruit de ces belles amours. Elle s'est avisée de consulter un jour son extrait baptistaire, et y voyant un nom étranger qu'avoit imaginé Audinot pour remplacer celui de M^{me} la Prairie, qui étoit la véritable mère, a attaqué le directeur de troupe en justice. Elle l'avoit fait sommer de lui déclarer où étoit sa mère et, si elle étoit morte, de lui rendre compte de ses biens. Audinot a rendu naïvement compte de sa conduite et du faux qu'il avoit commis. Cette plaisanterie lui a valu quelques jours de prison et *le blâme* dont il se moque, aussi bien que l'a fait B***¹. Ces deux personnages sont assez de l'avis du cocher de fiacre auquel un premier président faisoit cette petite cérémonie : elle consiste en ces mots, qui se disent à l'audience au coupable humblement prosterné, tête nue : « La Cour te blâme et te déclare infâme ! » A ces mots, le cocher tout ému s'écria : Monseigneur, cela va donc m'empêcher de conduire mon carrosse ? — Non, lui répondit-on. — Sur ce pied-là, je m'en... moque, reprit le fiacre. On ajoute que le président s'en alla, en disant : Et moi aussi. »

1. Il s'agit évidemment de Beaumarchais, qui, nous l'avons déjà dit (p. 42), avait été condamné au blâme par arrêt du Parlement, en date du 26 février 1774.

Parlerons-nous des acteurs de l'Ambigu qui entouraient Audinot? L'Emery, Saint-Aubin, Bithemer, Moreau, Micheau, Picardeau¹, ont laissé peu de traces dans l'histoire du théâtre. La personnalité bruyante du directeur éclipsait et résumait toute la troupe.

Le succès de Nicolet et d'Audinot avait suscité des entreprises rivales. Ainsi le théâtre des *Variétés amusantes*, dirigé par les trois frères Malter. A en croire le *Chroniqueur désœuvré*, on ne jouait aux *Variétés amusantes* que des pièces ridicules. « Choix des sujets, choix des pièces, tout est affreux. » Quant aux acteurs, il les accable d'épithètes injurieuses. Beaulieu aurait été chassé du salon de l'ambassadeur de Venise, pour avoir été surpris trichant au jeu; il aurait de plus recueilli « l'héritage de Christophe Colomb »; Bordier et Volanges, le désespoir des huissiers; et de francs polissons : Dodinet, « un détestable sujet tant au théâtre que dans la société civile »; Daubigny, un ancien garçon perruquier; Dorvigny, un fat qui se faisait passer pour bâtard de Louis XV; Barotteau, un franc-maçon débauché. Enfin, d'après le chroniqueur implacable, les actrices

1. Picardeau est le seul artiste de l'Ambigu qui figure encore dans la troupe en 1791, lorsque parurent les *Pantins du Boulevard*.

Vermeille et Prieur auraient été de dignes élèves de Sappho, et il cite des fragments de la correspondance de ces deux femmes.

Que les mœurs de la troupe des Variétés laissassent à désirer, cela est fort vraisemblable; mais il est permis de penser que le répertoire de ce théâtre ne se composait pas exclusivement de pièces *ridicules* : car elles eurent l'honneur d'exciter la colère de la Comédie-Française, et ce fut même l'installation des Variétés au Palais-Royal qui provoqua la déclaration de guerre des artistes privilégiés à ceux des petits théâtres. Les acteurs des Variétés firent tête résolument aux attaques de la Comédie-Française. Dans leur mémoire en défense¹, ils discutent avec finesse l'ordonnance de 1680, non enregistrée du reste, et font remarquer qu'en défendant alors à d'autres comédiens qu'aux comédiens du roi de s'établir dans la ville et faubourgs de Paris, le souverain n'avait pas dû se lier les mains pour l'avenir et s'était réservé pour lui-même ou ses successeurs le droit d'autoriser de nouvelles troupes à ouvrir d'autres théâtres. « Comment, au surplus, seroit-il possible, écrivent les entre-

1. V. *Mémoire en réponse et consultation pour les entrepreneurs du spectacle des Variétés contre les Comédiens français*. 14 juillet 1785.

preneurs des Variétés, de n'admettre à toujours qu'un seul théâtre français dans Paris? Il faut, a dit l'un des écrivains les plus éloquents du siècle, des spectacles aux hommes corrompus; nous nous contenterons de dire qu'il faut des spectacles au peuple nombreux d'une capitale telle que la nôtre. » Un autre mémoire¹, écrit dans une forme assez vive, insiste sur la même nécessité et plaide avec chaleur la cause des petits théâtres : « Si vous brisez les petits théâtres où la moitié de ce million d'habitants vient prendre les distractions nécessaires à son existence, comme un délassement de ses travaux, où fuira-t-elle? Il faudra donc qu'elle s'entasse dans les tavernes, qu'elle s'abrutisse et se ronge dans ces lieux publics où la débauche prodigue ses poisons; et n'aurez-vous point à craindre ces émotions populaires dont l'oisiveté et le choc de tant d'autres passions deviennent quelquefois le germe? » Enfin, pour réfuter les déclamations des comédiens privilégiés, qui signalaient avec indignation la prétendue immoralité des pièces jouées sur les petits théâtres, l'avocat des scènes de second ordre répond : Mais vous jouez bien *Georges Dandin*, œuvre

1. *Observations pour les entrepreneurs de spectacles forains sur l'imprimé intitulé : Mémoire et consultation pour les Comédiens français.*

bien autrement immorale que nos farces, puisqu'elle tend à faire considérer l'adultère comme une *gentillesse*.

Lorsque Offenbach mit à la mode, grâce à sa musique endiablée, la parodie des héros et celle des dieux de l'Olympe, peut-être ne se doutait-il pas qu'il avait eu des précurseurs au xviii^e siècle. Deux anciens employés de Nicolet, Visage et Salé, avaient fondé ce qu'on appela le *Théâtre des Associés*. Ils firent fureur, en jouant en charge *Alzire*, le *Cid*, *Mahomet*. Le *Chroniqueur désœuvré* les avait traités d'*aboyeurs*. « Avec sa voix de taureau (disait-il, en parlant de Visage, surnommé Beau-Visage à cause de sa laideur), ce gremlin-là braille, à se faire entendre du boulevard du Temple à Ménilmontant. » Visage trouva moyen de se faire une réclame, en relevant, sur son théâtre, la critique dirigée contre la puissance de sa voix. Il arrivait en scène, tenant à la main la brochure du *Chroniqueur désœuvré* et s'adressait à l'acteur son compère : « Monsieur, connaissez-vous ce livre-ci ? — L'acolyte, après l'avoir parcouru, répondait : Non, Monsieur, mais j'en ai entendu parler comme d'une brochure diffamatoire, indigne d'occuper les honnêtes gens.

Visage. Vous dites vrai : eh bien ! dans ce

libelle on ose me taxer d'être un braillard qu'on entend d'une lieue à la ronde.

L'acolyte. Vous, Monsieur, un braillard!... quelle calomnie!... Il est vrai que vous avez l'organe mâle, mais il est plein et sonore... »

Et l'auditoire d'applaudir. C'est ainsi que Beau-Visage mettait les rieurs de son côté. Il avait d'ailleurs des moyens infailibles pour attirer le public dans son théâtre. Les filles et les libertins se portaient en foule aux représentations de nuit : les petites loges étaient disposées tout exprès pour favoriser la conversation¹. La police finit par interdire ces représentations de nuit, qui scandalisaient les gens vertueux.

Le Paris du XVIII^e siècle avait des plaisirs pour toutes les classes et pour toutes les bourses. Ceux qui restaient à la porte des théâtres pouvaient entrer dans la boutique de Curtius. « Curtius, dit Morande dans la *Gazette noire*, a modelé les rois, les grands écrivains, les jolies femmes et les fameux voleurs. On y voit

1. En 1791, les *Pantins du Boulevard* donnent la composition de la troupe du théâtre des Associés dont Sallé était resté l'unique directeur. *Actrices* : Mesdames Sallé, Babet, Allier, Maisonneuve, Chassinnet, Léger, Pompée, Fleury aînée et Fleury cadette. *Acteurs* : Messieurs Julien, ancien jockey du marquis de Villette, Alexandre, Verneuil et Dorfeuil.

Jeannot, Desrues, le comte d'Estaing et Linguet; on y voit la famille royale assise à un banquet artificiel; l'empereur est à côté du roi. Le crieur s'égosille à la porte : Entrez, entrez, Messieurs; venez voir le grand couvert; entrez, c'est tout comme à Versailles. On donne deux sols par personne... et le sieur Curtius fait quelquefois jusqu'à cent écus par jour avec la montre de ces mannequins enluminés ¹. »

1. Voici une lettre assez curieuse et que nous croyons inédite, qui montre Curtius, au lendemain de la Révolution, sous sa nouvelle incarnation de « volontaire de la Bastille ». On sait que, dans la journée du 12 juillet 1789, la foule, surexcitée par la nouvelle du renvoi de Necker, se précipita dans l'établissement de Curtius et y enleva les bustes de Necker et du duc d'Orléans pour les promener en triomphe. Celui du duc fut remis à un colporteur nommé Pépin.

La lettre ci-dessous, dont nous respectons l'orthographe, est adressée par Curtius, le 11 novembre 1789, aux nouveaux administrateurs de Paris :

MESSIEURS,

En rendant justice à vos lumières et faisant l'éloge de votre dernier arrêté pour la police du boulevard du Temple, j'ai conçu un projet que j'ai l'honneur de vous adresser.

Le boulevard du Temple est, dans l'été, la plus belle des promenades et, dans l'hiver, la plus *dangereuse*. Cette vérité vous est sans doute connue. Pour obvier promptement à l'indécence des filles publiques et aux tapages qui se font dans deux cafés en mauvais renom, je pense qu'il serait de votre sagesse d'établir un corps de garde qui serait placé au milieu de ce bou-

Le boulevard offrait encore aux badauds plusieurs autres curiosités : le cabinet de physique

levard, en face de la ligne habitée. Ce corps de garde serait bâti à l'instar de ceux qu'on voit à l'Hôtel de Ville. La ville même ne se refuserait pas à désigner le lieu de son emplacement parce que la ville, qui sans doute ne désire que l'utilité et la tranquillité du citoyen, ne peut que protéger les bonnes vues d'un zélé patriote. La crainte des malfaiteurs et des incendiaires, qui a causé tant d'allarmes aux habitans du boulevard, serait un assés puissant motif pour faire adopter ce projet. En conséquence, Messieurs, je propose une contribution volontaire pour construire ce corps de garde. Je serai le premier à payer ma taxe et je ne crois pas qu'aucun habitant du boulevard se refuse à un établissement aussi pressant que nécessaire. Je laisse à vos réflexions judicieuses, messieurs, à décider de l'importance de mon projet et à presser son exécution. Malgré que je n'aye plus l'honneur d'être membre du district, je vous prie de ne pas m'épargner en ce que je pourrai pour vous plaire, et vous témoigner l'attachement respectueux avec lequel je suis, en attendant l'honneur de votre réponse,

Votre très humble et très obéissant serviteur

CURTIUS,
Volontaire de la Bastille.

Malgré vos deffenses, Messieurs, la grosse caisse continue au café Yon. Je pense qu'il est très nécessaire de vous élever contre cette désobéissance, et de défendre absolument la danse dans les cafés du boulevard; cette permission, accordée, je ne sais pourquoi, par l'ancienne police, a fait de ces endroits, autrefois charmants, le rendez-vous de la plus mauvaise société.

de Comus, « insigne escamoteur, dit la *Gazette noire*, qui a donné des leçons au duc de Chartres... » ; la naine, la géante et Noël, chez qui l'on pouvait admirer « le siège et l'attaque de Gibraltar, exécutés par un mécanicien qui n'a jamais fait dans sa vie que des moulins de carton ».

Plusieurs cafés s'étaient installés sur le boulevard sans préjudice des cafés de théâtres ¹. Les plus fréquentés étaient, vers 1782-84, le café Turc, le café des Babillards, le café Sergent, le café Yong, dont parle Curtius dans la lettre que nous avons citée, le café Tassin, le café Armand et le café Alexandre. Ce dernier était particulièrement fréquenté par les disciples d'Alcibiade. D'ailleurs, presque tous les cafés et les maisons des traiteurs ne différaient que par une nuance des maisons de débauche. « On avait jadis contraint les traiteurs, écrit Morande, à mettre des rideaux aux fenêtres; mais, voyant que leurs pratiques à parties fines se trouvaient ainsi obligées d'aller plus loin, ils ont oublié l'ordre de la police et ont mis des

1. La *Gazette noire* a copié tout le chapitre VI du *Chroniqueur désœuvré* sur les traiteurs et les cafés. C'est un argument de plus à l'appui de l'hypothèse que nous avons développée plus haut. V. la note de la p. 108 et celle de la page 168.



CAFÉ ALEXANDRE VERS 1782

A. Quantin Imp. Edit.



jalousies qu'on peut fermer à volonté et qui vous mettent dans le cas de faire tout ce que vous jugerez à propos. » C'était une mode assez répandue d'installer dans ces établissements équivoques des *vielleuses*, pleines de bonne volonté, qui par leurs chansons plus que légères remettaient en belle humeur les clients engourdis. La *Gazette noire* et le *Chroniqueur* fournissent des échantillons du genre de poésies que cultivaient les *vielleuses* : nous nous faisons un devoir de les laisser dans une ombre discrète. Au café de la rue de Saintonge, les charmes du personnel féminin étaient honnêtement tarifés et une salle basse offrait aux clients du lieu toutes les facilités désirables.

A côté des libertins, les joueurs. Nous avons indiqué plus haut¹ à quels scandales la passion du jeu avait donné lieu et quels ravages elle produisait dans la plus brillante aristocratie. On a vu que les tripots étaient placés sous la surveillance directe de la police qui, par l'intermédiaire du caissier des jeux, centralisait les opérations quotidiennes des différents établissements et prélevait une prime sur les gains des banquiers. Morande, dans la *Gazette noire*, et Manuel, dans la *Police dévoilée*, ont recons-

1. V. p. 100 et suiv.

titué la biographie peu édifiante des directrices des différents tripots.

La plus célèbre était cette demoiselle Lacour que Morande connaissait bien, puisqu'elle lui avait accordé ses faveurs ¹. Fille d'un laquais du premier président au Parlement, Étienne-François d'Aligre, elle eut de ce grave personnage deux filles et une recommandation pour M. de Sartine. Ce dernier donna à l'intéressante famille Lacour l'autorisation d'ouvrir un tripot qui fut pour la police une source précieuse d'informations. M. Lenoir, qui remplaça M. de Sartine, et administra la police de 1774 à 1785, ne témoigna pas moins de bienveillance aux Lacour, qui reçurent un privilège de jeux de hasard et tinrent successivement le *Biribi*, le *Pharaon* et la *Bouillotte*. La belle Lacour, rongée par une maladie peu avouable, avait un palais d'argent ², ce qui ne l'empêcha pas de faire d'illustres conquêtes. Elle ensorcela notamment M. Magon de la Balue; et le prince Belosenski lui offrit un jour, craignant un refus, un collier de diamants de 15,000 livres,

1. MANUEL l'affirme dans la *Police dévoilée*. V. plus haut p. 12.

2. Nous avons vu plus haut (p. 14) que, d'après les *Mémoires secrets* (du 7 avril 1768), la belle Lacour avait un *palais d'or*, mais peu importe le métal.

une robe de velours garnie de queues de marte, 100 pistoles par mois et 300 louis d'épingles. « Elle accepta tout, dit Manuel, excepté les épingles, car elle ne vouloit point en mettre avec lui. » Il y avait bien d'autres tripots, dirigés par la Desmahis, la Druot, la Montaigne, la Demare, la Duffaillant et ses deux nièces, la Dupré, la Salle-Sarou, la Morelle, la Bigot, la Gérard, la Denain, la l'Estang, la Poinçot; les trois dernières étaient mariées à des chevaliers de Saint-Louis. Liennette Dufresne, fille d'un savetier de Lyon et ancienne maîtresse du puissant duc de la Vrillière, dont elle prétendait avoir trois enfants, avait aussi obtenu, grâce à ses hautes relations, une permission de jeu. Sa maison était située rue de Richelieu et comprenait un établissement annexe sur la nature duquel il est inutile d'insister. Quant à M^{lle} Laforêt, autre banquière célèbre, elle avait laissé à Morande des souvenirs très cuisants. On disait d'elle : « La Grenade a coûté moins de soldats à l'Angleterre qu'il ne s'est empoisonné d'Anglais dans ses bras¹. » Les

1. Conf., sur les directrices de tripot, les *Mémoires secrets*, 6 juillet 1782. M^{lle} Laforêt fut quelque temps la maîtresse du malheureux prince de Lamballe. Quand le duc de Penthièvre, indigné de la conduite de son fils, se plaignit au roi et fit arrêter plusieurs des créa-

dépouilles de ses clients permettaient à Laforêt de mener grand train. Un jour, elle fit demander à l'inspecteur Marais si l'on ne trouverait pas mauvais qu'elle menât son carrosse à six chevaux à la revue du roi. On lui conseilla d'être modeste, « c'est-à-dire de ne se faire tirer que par quatre chevaux, parce qu'il vaut mieux faire pitié que de faire envie ». Cette princesse de rencontre, qui éblouissait Paris par le luxe de ses attelages et le nombre de ses gens, avait pour père un pauvre balayeur de Lyon, nommé Parabeau, et elle avait accordé ses premières faveurs aux voleurs de grand chemin. Qu'on prétende encore que, sous l'ancien régime, les roturiers ou roturières n'arrivaient à rien !

Le plus important de tous les tripots de la capitale était, sans contredit, celui de la Cardonne qui disposait des grâces du premier président, de l'avocat général Séguier et du Procureur du roi. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le Parlement ait voté des remerciements à Lenoir pour son excellente organisation des tripots.

tures que recherchait le prince, M^{lle} Laforêt jugea prudent de s'éclipser. *Mémoires secrets* du 26 septembre 1767.

CHAPITRE VI

MORANDE ET CAGLIOSTRO

Morande met sa plume au service de la cour. — Son rôle au *Courrier de l'Europe*. — Il sert d'instrument aux rancunes du pouvoir. — Attaque de Morande contre Linguet. — Le *Bonhomme anglais*; on attribue cette brochure à Morande inspiré par le ministère. — Ouverture de la campagne de Morande contre Cagliostro, après l'issue de l'affaire du collier. — Rigueurs administratives contre le cardinal de Rohan. — Cagliostro banni se réfugie à Londres. — M. d'Épresmènil le protège. — Le Parlement demande au roi la levée de la lettre de cachet contre Seraphina Feliciani, femme de Cagliostro. — Énergique attitude du charlatan. — Il assigne au Châtelet M. de Launay et le commissaire Chenon. — Lettre de Cagliostro contre le baron de Breteuil. — La cour charge Morande de déconsidérer Cagliostro. — Morande commence dans le *Courrier de l'Europe* : l'aperçu sur les voyages du sieur Cagliostro, avant son arrivée en France. — Cagliostro fils du cocher Cicho. — Il devient valet de chambre du charlatan Cosmopolito. — Incarnations successives de Cagliostro. — Ses voyages. — Il prend à Londres le nom de Balsamo. — Ses escro-

queries. — Il est incarcéré à la prison de Kings' Bench et condamné à restituer un collier de brillants. — Cagliostro à Strasbourg, en 1780. — Ses soins et ses fourberies. — Pièce de vers contre lui. — Cagliostro répond à Morande. — La lettre aux Anglais. — Le cartel proposé à Morande. — Duel au cochon empoisonné. — Morande, condamné par l'opinion publique, termine sa campagne contre Cagliostro. — Fuite du charlatan.

Nous avons précisé le rôle de Theveneau de Morande dans les diverses phases de sa carrière de pamphlétaire anonyme. C'est, à vrai dire, le côté le plus curieux d'une étude biographique sur cet homme étrange : car on peut, en suivant la trace du personnage, saisir sur le vif tout ce que les coulisses de l'histoire secrète du XVIII^e siècle ont de captivant, d'inouï et d'in vraisemblable dans la vérité. Il reste à peindre l'évolution de Morande, devenu agent de cette monarchie française dont, plus que personne, il avait ébranlé les fondements.

Après sa conversion obtenue par Beaumarchais, nous avons dit comment l'ex-gazetier cuirassé avait essayé de prendre les apparences d'un honnête homme. Il se marie à une Anglaise estimable, Élisabeth Saint-Clair, sans que son abnégation aille d'ailleurs jusqu'à la rendre heureuse, établit sa maison sur un pied décent et collabore assidûment au *Courrier*

de l'Europe ¹. S'il faut en croire Brissot ², Morande aurait joué au *Courrier* le rôle d'agent secret du ministère français, « déchirant dans la feuille qu'il dirigeait les écrivains et les hommes les plus estimables, espionnant tous les Français qui se rendaient ou voyageaient à Londres, fabriquant ou faisant fabriquer des pièces pour perdre ceux qu'il redoutait ». Il nous semble probable, en effet, que Morande n'a pas dû, par simple scrupule de conscience, mettre au service de la cour cette plume naguère encore si redoutable. Il a beau dire, dans sa réplique à Brissot : « Je défie qui que ce soit de prouver que, depuis le jour où je réussis à arrêter la censure de cette feuille, le *Courrier de l'Europe*, elle ait été subordonnée entre mes mains à aucun pouvoir » ; cette circonstance seule que Morande réussit à soustraire le journal à la censure de l'abbé Aubert et à conserver ainsi les souscriptions de ses 4,000 abonnés de France, serait déjà très singulière, si le rédacteur du *Courrier* avait été libre de tout lien avec le ministère et la police de Louis XVI. Mais, quand on y regarde d'un peu près, on

1. Sur le *Courrier de l'Europe*, v. p. 60.

2. V. *Réponse de Jacques-Pierre Brissot à tous les libellistes qui ont attaqué et attaquent sa vie passée*. Paris, 10 août 1791.

reconnaît que le *Courrier de l'Europe* a servi d'organe et d'instrument aux représailles de la cour contre tous les personnages hostiles ou suspects. C'est ainsi que le *Courrier* tourne en dérision Linguet, à propos de son dessein d'entreprendre une édition de Voltaire *purgé* ¹. Criblé de sarcasmes et giflé par Morande, voyant de plus son journal arrêté à la frontière, tandis que le *Courrier de l'Europe* passait librement, Linguet cria bien haut que le ministère des affaires étrangères avait une part dans les bénéfices du *Courrier* ². Un peu plus tard, le continuateur des *Mémoires secrets* annonce la mise en circulation d'une brochure anonyme, intitulée le *Bonhomme anglais*, et il fait à cette occasion les réflexions qui suivent :

« Une brochure intitulée le *Bonhomme anglais*, quoique timbrée de 1783 et destinée à la circulation, ne nous tombe que depuis peu sous la main. Il paroît qu'en effet l'auteur, tel qu'il soit, ne l'a point composée *proprio motu* et y a été excité par quelque autorité puissante. D'abord, ce n'est ni un *Anglais*, ni un *bon-*

1. Ce fut le point de départ de la violente querelle de Morande avec Linguet, querelle qui se termina par un soufflet donné publiquement par le premier au second.

2. V. les *Mémoires secrets*, 3 avril 1785.

homme; c'est un Français très méchant, qui attaque, il est vrai, un autre méchant homme, M^e Linguet. Il le connoît très bien, quoiqu'il dise ne l'avoir jamais vu, et le peint à merveille. Il est surtout question dans ce pamphlet de son *Histoire de la Bastille*, et de sa détention dans cette prison. Le défenseur du ministère de France se décèle sans doute, non seulement pour n'être pas Anglais, mais même pour ne pas sentir la dignité de son être, en approuvant une captivité qui, fût-elle motivée sur des délits avérés, devient injuste dès qu'elle est illégale. Au principe près, il dit des choses assez judicieuses. On y en rencontre qui ne peuvent guère lui avoir été suggérées que par le ministère. Une anecdote que l'écrivain saisit avec complaisance, qu'on avait regardée comme une fable, acquiert plus de vraisemblance, puisque M^e Linguet s'est déclaré ouvertement et à toute outrance l'apologiste de l'Empereur dans l'affaire de l'Escaut. Cette anecdote consiste dans l'envoi, fait par le journaliste à ce souverain, de mémoires politiques qui pourroient bien contenir le germe de réclamations que nous avons vu éclore depuis. L'obstination de l'auteur du pamphlet à vouloir attribuer à cette cause la punition de M^e Linguet, prouve de plus en plus qu'il étoit soufflé par l'autorité, qui étoit

bien aise de se disculper d'une détention qu'on avoit regardée généralement comme accordée à la vengeance du maréchal duc de Duras. La violence de la brochure fait soupçonner que le sieur Morande en pourroit être l'auteur. On y verroit alors tout naturellement le germe de la querelle entre ces deux journalistes, et l'opinion qu'on y annonce de la poltronnerie de M^e Linguet expliqueroit l'audace de son ennemi à l'outrager aussi fortement qu'il l'a fait. De quelque part qu'il vienne, ce pamphlet est curieux et se fait lire avec avidité. »

Le *Courrier de l'Europe* contient aussi, dans les numéros de septembre à décembre 1786, les plus violentes attaques contre cet étrange personnage de Cagliostro ¹, qui a si vivement intéressé les romanciers et les amateurs du mer-

1. Grimm, dans sa *Correspondance*, parle assez longuement de Cagliostro (t. X, p. 448). Il raconte qu'on l'a cru successivement valet de chambre du comte de Saint-Germain, puis fils d'un directeur des mines de Lima. « Un jour qu'on le pressait, chez M^{me} la comtesse de Brienne, de s'expliquer sur l'origine d'une existence si surprenante et si mystérieuse, il répondit en riant : Tout ce que je puis dire, c'est que je suis né au milieu de la mer Rouge et que j'ai été élevé sous les ruines d'une pyramide d'Égypte; c'est là qu'abandonné de mes parents, j'ai trouvé un bon vieillard qui a pris soin de moi; je tiens de lui tout ce que je sais. *Credat alter*, conclut le sceptique Grimm. »

veilleux. Morande ouvre et mène une véritable campagne contre le célèbre thaumaturge, qui s'était réfugié en Angleterre à la suite de l'arrêt rendu par le Parlement le 31 mai 1786 dans l'affaire du collier¹. On sait quelle fut la colère de la reine, quand elle apprit l'acquiescement du cardinal et de Cagliostro. Le coup était d'autant plus sensible pour Marie-Antoinette que la foule avait accueilli avec des transports de joie la solution du grand procès². A titre de représailles, la reine avait fait notifier au cardinal une lettre de cachet l'exilant à son abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. Quant à Cagliostro, qui s'était défendu avec une grande énergie et avait pris lui-même le rôle de plaignant³, il reçut, le 5 juin 1786, l'ordre de quit-

1. L'arrêt déchargeait Cagliostro de l'accusation, ainsi que le cardinal de Rohan.

2. « 2 juin 1786. M. le cardinal de Rohan n'est sorti de la Bastille qu'hier entre neuf et dix heures du soir, pour rentrer dans son hôtel. Beaucoup de peuple l'attendoit; et il a été obligé de se montrer sur son balcon, afin de remercier le public de l'intérêt qu'il a pris à lui. Les voisins vouloient illuminer; mais la police l'a vraisemblablement empêché. Le comte de Cagliostro n'est rentré qu'entre onze heures du soir et minuit; il y avoit aussi une grande foule sur son passage, et sa reconnoissance envers le public l'a également forcé de paroître sur sa terrasse et de saluer tout le monde. » *Mémoires secrets*, t. XXXII, p. 91.

3. Dans une *requête* à ses juges, Cagliostro avait pré-

ter Paris et le royaume à bref délai. Il se rendit à Londres avec sa femme. Seraphina Feliciani sortait elle-même de prison. Détenue et mise au secret depuis le 22 août 1785, la compagne de Cagliostro avait trouvé de puissants protecteurs, notamment M. d'Éprémèsnil, qui appuya avec la plus vive sollicitude la requête adressée au Parlement par le charlatan pour obtenir la liberté de la prisonnière. Après un vif débat, le Parlement avait délégué M. d'Ormesson auprès du roi pour obtenir la levée de la lettre de cachet qui concernait Seraphina; mais Louis XVI répondit que le meilleur moyen d'arriver au résultat désiré était que le Parlement ne s'occupât pas de l'affaire. Cependant M^{me} de Cagliostro fut élargie en avril 1786, et

tendu que le commissaire Chenon, chargé de l'arrêter, n'avait pas mis les scellés sur ses meubles, de telle sorte qu'on y avait soustrait des sommes et des valeurs très importantes. Il accusait, en outre, M. de Launay, gouverneur de la Bastille, d'avoir forcé M^{me} de Cagliostro à signer un acte par lequel elle reconnaissait avoir reçu l'argent et les diamants qu'on lui avait enlevés, alors qu'elle les avait réclamés inutilement depuis le 26 mars, jour de sa sortie. La cause fut évoquée au Conseil en juillet 1786. Il va sans dire que le Conseil des dépêches déclara Cagliostro non recevable et non fondé dans toutes ses demandes, tant contre de Launay que contre le commissaire Chenon (arrêt du 14 juillet 1786).

M. de Launay lui rendit une partie de ses bijoux. Elle put donc accompagner à Londres son mari, qui conservait dans son exil tout le prestige qui s'attache aux victimes de la raison d'État. Mais Cagliostro, en sûreté sur la terre britannique, semblait plus redoutable que jamais. M^e Thilorier, son avocat, qui l'avait rejoint à Londres, lui continuait la précieuse assistance de sa plume et de ses conseils. Le banni lançait contre M. de Launay et le commissaire Chenon¹ une assignation au Châtelet, réclamait au premier 100,000 livres, comme équivalent des valeurs et objets que la police lui avait volés, et au second 50,000 livres de dommages-intérêts. Il publiait, en outre, une lettre des plus virulentes contre le baron de Breteuil, l'instigateur principal des persécutions qu'il avait subies et le confident de la reine. Enfin il réclamait, par l'intermédiaire de M. d'Éprémesnil, une expédition de l'arrêt qui l'avait acquitté. C'est dans ces circonstances que la cour lança contre la personnalité bruyante et habile de Cagliostro l'homme au-

1. Le commissaire Chenon apportait une certaine violence dans l'accomplissement de ses missions policières. En mars 1786 il mit au pillage la maison du libraire Goujon à Saint-Germain en Laye, le tout pour enlever quelques livres prohibés. V. *Mémoires secrets*, 18 mars 1786.

quel on avait recours dans les cas embarrassants, le bravo littéraire qui se prêtait à toutes les besognes, pourvu qu'on ne lésinât pas sur le prix.

Morande ouvre le feu dans le numéro du *Courrier de l'Europe*, qui porte la date du 1^{er} septembre 1786, très peu de jours après la publication de la lettre de Cagliostro contre le baron de Breteuil ¹. Sous la rubrique de *Mélanges de littérature, politique, etc.*, il développe ce qu'il appelle un *aperçu sur les voyages du*

1. Les *Mémoires secrets* en donnent les paragraphes principaux, sous la date du 10 août 1786. L'auteur de cette lettre s'élève en termes indignés contre l'abus des lettres de cachet et contre les horreurs de la Bastille : « Toutes les prisons d'État ressemblent-elles à la Bastille ? Vous n'avez pas d'idée des horreurs de celle-ci... J'étois depuis six mois à quinze pieds de ma femme, et je l'ignorois. D'autres y sont ensevelis depuis trente ans, réputés morts, malheureux de ne pas l'être ! n'ayant, comme les damnés de Milton, de jour dans leur abîme que ce qu'il en faut pour apercevoir l'im-pénétrable épaisseur des ténèbres qui les enveloppent : ils seroient seuls dans l'univers, si l'Éternel n'existoit pas. Oui, mon ami, je l'ai dit captif, et, libre, je le répète : il n'est pas de crime qui ne soit expié par un mois de Bastille. » On avait d'abord pensé que Cagliostro n'était pas le véritable auteur de ces imprécations, mais le rédacteur des *Mémoires secrets* revient, à la date indiquée, sur sa première opinion et écrit : « On assure aujourd'hui que le comte de Cagliostro avoue la lettre. »

sieur Cagliostro avant son arrivée en France. Et de suite, sans désemparer, le libelliste vénal, aux gages de la cour de France, consacre, dans presque tous les numéros de son journal, depuis le 1^{er} septembre jusqu'au 1^{er} décembre 1786, une longue série d'articles à salir, à calomnier et à ridiculiser l'ami du cardinal de Rohan et le protégé du Parlement.

Après avoir traité de fables ridicules les récits, d'ailleurs suspects, du charlatan sur sa mystérieuse naissance, Morande affirme que Cagliostro était tout simplement Napolitain et fils d'un cocher du duc de Castropignani¹, nommé Cicho. Devenu ensuite valet de chambre du fameux Graccy, plus connu en Italie sous le nom de *Cosmopolito*, il aurait appris de son maître plusieurs de ses remèdes; puis, s'étant séparé de lui, il aurait visité l'Espagne, l'Italie, la Russie, sous diverses incarnations, tantôt colonel espagnol, tantôt colonel prussien, ici comte, là marquis, et toujours charlatan. En 1771, on signale sa présence à Londres, où il

1. Il est bon de remarquer que les prétendues révélations de Morande sur la naissance et les aventures de Cagliostro semblent en partie copiées sur le mémoire produit en avril 1786 au nom de la comtesse de la Motte. Ce mémoire a pour objet de rejeter sur Cagliostro toute la responsabilité des manœuvres imputées à la comtesse et au cardinal de Rohan.

vit avec peine du produit de son crayon. Après d'autres pérégrinations, il reparait en Angleterre, sous le nom de *Balsamo*, en 1776. Il est convaincu d'escroquerie, incarcéré à la prison de King's Bench et condamné à restituer à la dame Fry un collier de brillants et une tabatière d'or qu'il s'était fait remettre par cette femme crédule. Morande retrace ensuite l'arrivée de Cagliostro à Strasbourg, en septembre 1780; là il gagne la confiance du banquier Sarrazin en lui donnant une recette pour devenir père, et fait d'innombrables dupes qu'éblouissent l'étalage pompeux de ses largesses envers les pauvres et la singularité de ses manières; enfin, le journaliste prétend que Cagliostro n'était nullement l'initié de la franc-maçonnerie égyptienne, mais qu'il avait été reçu maçon à Londres, en 1777, dans la loge de l'Espérance, où ne se réunissaient guère que des gens de petit état, cordonniers, perruquiers, tailleurs. A l'appui de son dire, Morande reproduit une petite pièce de vers assez curieuse, gravée en tête d'une estampe qui représentait Balsamo et émanait d'un frère maçon. La voici :

Né Dieu sait où, maintenu Dieu sait comme,
 Maître ou valet, manant ou gentilhomme,
 Voilà l'ami du lord G***e G***n.
 Voilà celui qui fut reçu maçon

Sous un faux nom. Enfant de l'imposture,
 Il dit : « Je souis le fils de la nature;
 Voyez en moi l'innocent Acharat,
 Fénix, Anna, le marquis de Harat;
 Je fas dou bien, j'ai l'âme caritable;
 J'ai le secret de rendre l'or potable.
 Je guarris tout avec mon Balsamo;
 Ce n'est pas tout, je suis pourissimo. »

Cagliostro n'était pas homme à perdre contenance et à baisser pavillon devant le libelliste qui, avec son impudence ordinaire, et après en avoir donné au ministère français pour son argent, n'avait pas craint de proposer à Cagliostro de lui vendre le silence du *Courrier*¹. Aidé de M^e Thilorier, le thaumaturge adressa une « lettre au peuple anglais », qui jetait à la face du *Gazetier cuirassé* tous les scandales et toutes les hontes de sa vie passée. Morande, éludant à cet égard un débat qui n'aurait pas tourné à son avantage, se contenta de dire, en substance, à son adversaire : « Au lieu de montrer qu'on vous a compté de vilaines histoires sur mon compte, prouvez que vous n'avez pas volé un collier de diamants et une boîte d'or à la dame Fry; prouvez qu'on ne vous a pas convaincu en Russie de port illégal du titre et

1. V. la lettre de Cagliostro à Morande, dans le numéro du *Courrier de l'Europe*, qui porte la date du 3 septembre 1786.



de l'uniforme de colonel espagnol, etc. ». De son côté, Cagliostro, pour réfuter l'accusation de charlatanisme que son adversaire lançait contre lui, adressa à Morande la lettre ci-dessous, qui n'est pas dépourvue d'agrément :

« De toutes les bonnes histoires que vous faites sur mon compte, la meilleure sans contredit est celle du cochon engraisé d'arsenic, qui empoisonna les lions, les tigres et les léopards des forêts de Médine. Je vais, monsieur le railleur, vous mettre à portée de plaisanter en connaissance de cause. En fait de physique et de chimie, les raisonnements prouvent peu de chose, le persiflage ne prouve rien; l'expérience est tout. Permettez-moi donc de vous proposer une petite expérience dont l'évènement divertira le public, soit à vos dépens, soit aux miens. Je vous invite à déjeuner pour le 9 novembre prochain (1786), à neuf heures du matin; vous fournirez le vin et tous les accessoires; moi, je fournirai seulement un plat de ma façon : ce sera un petit cochon de lait, engraisé selon ma méthode. Deux heures avant le déjeuner, je vous le présenterai en vie, bien gras et bien portant. Vous vous chargerez de le faire tuer et de le faire apprêter et je n'en approcherai plus jusqu'au moment où on le servira sur table. Vous le couperez vous-même

en quatre parties égales; vous choisirez celle qui flattera le plus votre appétit et vous me servirez celle que vous jugerez à propos. Le lendemain de ce déjeuner, il sera arrivé de quatre choses l'une : ou nous serons morts tous les deux, ou nous ne serons morts ni l'un ni l'autre, ou je serai mort et vous ne le serez pas, ou vous serez mort et je ne le serai pas. Sur ces quatre chances, je vous en donne trois, et je parie 5,000 guinées que le lendemain, au déjeuner, vous serez mort et que je me porterai bien. »

Morande se garda bien d'accepter le défi; il déclara qu'il ne refusait pas à Cagliostro la qualité d'empoisonneur, mais qu'il ne consentirait à tenir le pari que si l'épreuve avait lieu en pleine place publique, sur un tréteau, et si Cagliostro prenait pour commensal un carnivore quelconque. Enfin Morande, toujours pratique, demandait qui se chargeait de fournir les 5,000 guinées formant l'enjeu de son adversaire. Celui-ci répliqua sur le même ton dans le *Public advertiser* du 9 septembre : « Vous refusez le déjeuner auquel je vous invite et vous me proposez de faire remplir votre place par un animal carnivore. Ce n'est pas là mon compte. Un semblable convive ne vous représenterait que très imparfaitement. Où trouve-

riez-vous un animal carnivore qui fût, parmi les animaux de son espèce, ce que vous êtes parmi les hommes? »

L'agent de la cour de France sentit que l'homme qu'on lui avait donné la mission de pourfendre de sa plume venimeuse mettait les rieurs de son côté. Le public ¹ trouvait la prose de Morande « imprégnée de maximes ministérielles, de principes despotiques qui annoncent et caractérisent un mercenaire, un esclave dans l'écrivain ». On disait : « Il est temps que la correspondance s'arrête, car le sieur Morande, après avoir d'abord excité la curiosité, à cause de la singularité du personnage et de ses aventures, finirait par ennuyer et dégoûter ses lecteurs ². » Les ennemis de la cour ajoutaient que Morande n'avait écrit ses articles contre Cagliostro que pour discréditer et faire avorter la demande en justice formée contre le gouverneur de la Bastille et le commissaire Chenon; ils disaient bien haut qu'à leur avis Cagliostro avait démontré, dans la *Lettre au peuple anglais* « que le sieur Morande n'est qu'un vil calomniateur, soudoyé par ses ennemis, toujours pour le diffamer et en le diffamant, en le

1. V. les *Mémoires secrets*, sous la date du 8 et du 9 octobre 1786.

2. *Ibid.*

peignant comme un homme sans fortune et sans honneur, pour détruire dans l'esprit des magistrats et du public l'impression que ses réclamations y avaient produite ¹. »

Morande pouvait avoir beaucoup de défauts, mais il ne manquait pas d'esprit. Il vit que le moment était venu d'arrêter là sa campagne ; et, après avoir engagé celui qu'il appelle son *cher don Joseph* à observer désormais plus de modestie et à profiter de la leçon qu'on venait de lui donner, il s'excusa auprès de ses lecteurs « de les avoir entretenus si longtemps d'un sujet si futile ². »

1. *Memoires secrets*, 28 décembre 1786.

2. *Courrier de l'Europe* numéro du 31 octobre 1786. Il est bon d'ajouter, à titre d'épilogue de cette polémique, que la suite sembla donner raison aux violentes attaques de Morande contre Cagliostro : car, s'il faut en croire les *Mémoires secrets* (26 avril 1787), M. de la Borde et son beau-frère, M. de Vismes, revinrent d'Angleterre complètement désabusés sur le compte du charlatan, qui aurait quitté Londres avec les diamants de sa femme et la laissant dans la misère. Seraphina Feliciani aurait avoué que son mari n'était autre que le Balsamo dont le *Courrier de l'Europe* avait tracé un portrait si flatteur. Dans le numéro du *Courrier de l'Europe* du 24 août 1787, Morande, après avoir de nouveau soutenu qu'il n'avait jamais reçu d'argent pour attaquer Cagliostro, nous apprend que le charlatan « qu'il a réussi, dit-il, à chasser d'Angleterre », s'est réfugié, vers juillet 1787, dans la petite île de Brienne où il vit d'une pension faite par M. Sarazin, de Bâle.

CHAPITRE VII

MORANDE ET LE DUC DE CHARTRES

Comment Morande devient le biographe du duc de Chartres. — Antécédents du duc. — Il s'associe aux remontrances du nouveau Parlement. — Mœurs du duc. — Son portrait. — Son rôle au combat d'Ouessant. — Revirements de l'opinion publique. — Capitole et roche Tarpéienne. — La reine refuse au duc la survivance de la charge de grand amiral et un nouveau commandement. — Lettre injurieuse de Marie-Antoinette. — Rupture violente. — Morande écrit « *La vie privée du très sérénissime prince monseigneur le duc de Chartres* ». — Monsieur en reçoit le premier exemplaire. — Appréciation des *Mémoires secrets* sur ce livre. — Violence du pamphlet. — Procédé perfide de l'auteur. — Analyse de l'ouvrage. — Calomnies sur la naissance du duc. — Louise-Henriette de Bourbon. — La mort du prince de Lamballe. — Les passe-temps d'un prince du sang au château de la Folie. — Le duc de Chartres spéculateur. — Les constructions du Palais-Royal. — Suppression des jardins. — Désolation des filles. — L'arbre de Cracovie. — Mécontentement du public et du roi. — Passion du duc pour les paris, les courses de chevaux,

les jockeys et les grooms. — Introduction des joueurs au Palais-Royal. — Le duc franc-maçon. — Les talents militaires du duc de Chartres. — Commentaires sur l'affaire d'Ouessant. — L'ovation de l'Opéra. — L'illumination du Palais-Royal. — La calomnie officielle. — Le duc déconsidéré par les courtisans. — Le duc en ballon. — Un accident. — Le voyage forcé. — Les plaintes satiriques. — Joie de la cour. — Le déluge approche. — Situation de la France.

DANS ce duel de plume engagé contre Cagliostro, l'ex-gazetier cuirassé avait combattu à visage découvert, bien que les hauts personnages qui lui mettaient la plume à la main fussent restés dans l'ombre. Mais lorsqu'il s'agissait d'atteindre un prince du sang, il y mettait plus d'artifice et prenait le masque de l'anonyme. Presque tous les bibliographes ¹ attribuent à Morande la curieuse brochure qui porte ce titre : « *Vie privée de très sérénissime prince, M^{gr} le duc de Chartres, contre un libel (sic) diffamatoire écrit en 1781, mais qui n'a point paru, à cause des menaces que nous avons faites à l'auteur de le déceler. Par une société des amis du prince.* » Cette prétendue apologie du duc de Chartres, qui parut à Londres, en 1784, n'est au fond qu'un violent pamphlet contre le prince qui devait garder dans

1. V. notamment QUÉRARD, *France littéraire*, t. XI, p. 412, col. 2.

l'histoire le nom de *Philippe-Égalité*. Nous ne referons pas ici sa biographie; mais il est nécessaire de rappeler en peu de mots les antécédents de l'arrière-petit-fils du régent. Dès 1771, il avait pris parti contre la cour, en protestant avec le duc d'Orléans, son père, contre la suppression du Parlement et l'œuvre du chancelier Maupeou. Lors de l'avènement de Louis XVI et du rappel des anciens parlementaires par Maurepas, le duc de Chartres s'était associé aux premières remontrances des *revenants*. Puis, quelques années se passent. Beau ¹, adroit à tous les exercices du corps, avide de plaisirs et de nouveautés, le duc ne paraissait ni disposé ni apte à jouer dans l'État un grand rôle politique. Il s'occupait de chiens, de chevaux, et, malgré son mariage, n'avait nullement renoncé à la fréquentation des filles. Ses soupers étaient

1. Il ne faut pas prendre à la lettre les affreux portraits que les ennemis du prince traçaient de sa personne. Le royaliste Montjoie, l'auteur si partial de la *conjuración de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans* (3 vol. in-8°, 1796) avoue lui-même que le prince était bel homme, bien fait et adroit. Le duc de Saxe-Teschen, qui vint en France en 1786, avec sa femme l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette, trace, de son côté, du duc de Chartres (devenu duc d'Orléans en novembre 1785), et de sa femme Louise de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, ces curieux portraits : « La duchesse d'Orléans, princesse respectable... por-

célèbres. Il ressuscitait depuis longtemps les traditions de la régence avec les Lamballe¹, Lauzun, Fronsac, Fitz-James, Conflans, Laval, Clermont, Coigny et tant d'autres. Mais quand la guerre avec l'Angleterre éclate, en juin 1778, le duc secoue un moment sa torpeur licencieuse, prend du service et commande une des trois escadres de la flotte française, au combat d'Ouessant. Son attitude dans cette journée, dont l'issue resta indécise, comme on sait, fut violemment discutée; et les jugements de la cour eurent sur la conduite ultérieure du prince une influence directe et néfaste. Nous discuterons tout à l'heure les allégations injurieuses qui furent dirigées contre le duc de Chartres, à la suite de sa première action de guerre; il suffira de dire en ce moment que le roi, après

toit sur elle l'empreinte de la bonté et de la douceur qui lui avoient acquis une affection générale dans ce pays-là (*la France*). Il n'en étoit pas de même du duc que je n'ai pu connoître que de vue, mais dont la face bourgeonnée et le regard hagard et féroce, qui détruisoient *tout le brillant de sa figure avantageuse*, dénotoient visiblement son abandon à la crapule et le caractère vicieux qui l'a entraîné en tant de démarches coupables. » V. *Lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette*, publiées par M. Feuillet de Conches, t. III, p. 135.

1. V. MANUEL, t. II, p. 118. Le prince de Lamballe, usé par la débauche, étoit mort le 7 mai 1768.

avoir loué comme tout Paris la conduite de son parent, laissa ensuite Marie-Antoinette donner aux courtisans le signal des épigrammes et des quolibets contre celui qu'on avait d'abord félicité comme un héros. Il désirait la survivance de la charge de grand-amiral occupée par le duc de Penthièvre, son beau-père : le roi la lui refusa, tout en reconnaissant par une lettre qu'il « était également content du zèle et de la capacité que le duc avait montrés pour son service dans toutes les occasions et particulièrement au combat d'Ouessant du 27 juillet dernier ¹. » Mais ces bonnes paroles, la création même de la charge de colonel général des hussards, qu'on accorda au duc comme par grâce et sur sa prière ², ne compensaient pas les injures amères dont le malheureux prince était poursuivi par les courtisans de la reine. Pour se ménager une revanche et trouver l'occasion de mettre son courage hors de contestation, le duc de Chartres demanda, l'année suivante, un nouveau commandement. Ce fut Marie-Antoinette qui se chargea elle-même de la réponse, dans les termes suivants :

1. V. *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI et la reine*. Paris 1801, p. 26.

2. V. la lettre adressée au roi par le duc. *Ibid.*, p. 17.

« *Ce 20 juillet.* Le roi est informé et mécontent, Monsieur, de la disposition où vous êtes de vous joindre à son armée. Le refus constant qu'il a cru devoir faire aux instances les plus vives de ce qui le touche de plus près, les suites qu'aura votre exemple ne me laissent que trop voir qu'il n'admettra ni excuse ni indulgence. La peine que j'en ai, m'a déterminée à accepter la commission de vous faire connaître ses intentions qui sont très positives. Il a pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un ordre, il diminuera le chagrin de la contradiction, sans retarder votre soumission. Le tems vous prouvera que je n'ai consulté que votre véritable intérêt, et qu'en cette occasion, comme en toute autre, je chercherai toujours, Monsieur, à vous prouver mon sincère attachement.

« MARIE-ANTOINETTE. »

C'était une déclaration de guerre. Le duc de Chartres l'accepta et fut dès lors l'implacable ennemi de Louis XVI et de la reine. Nous n'avons pas à écrire l'histoire de cette scission violente de la famille royale, déjà en butte à tant de haines et de colères; mais nous trouvons une manifestation et comme un résumé des calomnies ou des médisances dont la cour se faisait volontiers une arme contre le duc, dans le pamphlet de Morande auquel nous avons fait plus haut allusion. Il parut à Londres, vers le commencement de 1784, et l'on dit que le

premier exemplaire fut envoyé à Monsieur, qui le plaça avec joie dans sa bibliothèque¹. « M. le duc de Chartres, dit le continuateur de Bachaumont, s'est fait tant d'ennemis par ses nouveaux bâtimens que le libelle nouveau contre lui est couru avec fureur et conséquemment se vend très cher. Il n'a que deux cents pages et coûte douze livres. On en parle assez hautement dans toutes les conversations : chacun en cite des traits, et comme l'ouvrage est traité ironiquement, c'est-à-dire en forme d'apologie, cette tournure prête à la gaieté. Au reste, il y a beaucoup de faits et d'anecdotes, et l'auteur paraît avoir fouillé assez avant dans la vie de son héros. »

On ne croit pas se tromper en disant que jamais pamphlétaire n'a pris des formes plus perfides pour accomplir une basse mission de diffamation et d'injure. Le pseudo-apologiste du duc de Chartres commence par incriminer les mœurs du duc et de la duchesse d'Orléans. La duchesse surtout est fort maltraitée, bien qu'elle fût morte depuis vingt-cinq ans. Morande reproche à Louise-Henriette de Bourbon-Conti d'avoir vécu publiquement avec le comte

1. V. les *Mémoires secrets*, 27 décembre 1783 et 9 janvier 1784.

de P***, « animal qui n'avait d'homme que la figure », et, en l'absence du comte, d'avoir eu pour amant le cocher Lefranc. Il a même l'audace d'insinuer que ce Lefranc pourrait bien être le vrai père du duc de Chartres ¹; et voyez avec quel raffinement de méchanceté perverse le gazetier cuirassé distille son poison : « Si l'on était assez faible pour se laisser séduire par l'éloquence séductrice de la calomnie, on soupçonnerait, si même on n'était pas persuadé que c'est aux doux ébats de ce Lefranc que le duc de Chartres doit son existence. Mais plus d'une raison milite glorieusement contre cette supposition. » Et, il disserte, avec un redoublement d'ironie, en invoquant la règle : *Pater is est quem nuptiæ demonstrant*.

Le procédé est le même à toutes les pages de l'*Apologie*. Il déclare, par exemple, que, s'il est vrai qu'on ait accusé le duc de Chartres ² d'avoir provoqué la mort du prince de Lam-

1. Montjoie, dans son *Histoire de la conspiration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, reproduit les mêmes imputations odieuses. Il traite Louise-Henriette de Messaline et ajoute : « Le bruit public voulait que Louis-Philippe-Joseph fût le fruit des amours de cette princesse avec un valet d'écurie. » Louis d'Orléans, l'hôte austère de l'abbaye de Sainte-Geneviève, avait toujours renié son petit-fils.

2. Conf. *Mémoires secrets* du 26 sept. 1767. « M. le

balle, fils du duc de Penthièvre, « pour s'approprier les biens et dignités de la puissante maison de Penthièvre, « l'enfer seul a pu produire cette diffamation »; mais il ne néglige pas d'ajouter que le duc de Chartres a débauché son ami et l'a conduit dans les lieux impurs où le jeune prince contracta l'affreuse maladie dont il mourut. Un peu plus loin, passant à la description des orgies du duc, Morande adopte un système commode : « Comme *historiens*, dit-il, nous rapportons fidèlement des faits, et, comme *apologistes*, nous les justifions, quand il nous est possible. » On devine bien que l'historien s'avoue « forcé d'avouer en cette circonstance, que les mœurs et la conduite du duc de Chartres, bien loin de mériter qu'on les admire et qu'on les imite, ne sauraient inspirer que du mépris et de l'horreur aux honnêtes gens ». Puis viennent des détails, d'une liberté inouïe, sur les prétendues scènes de libertinage grossier qui avaient lieu dans la propriété du duc appelée la *Folie*, « le temple

prince de Lamballe, qui a épousé l'hiver dernier une princesse aimable et jolie, s'étant laissé aller à la facilité de son caractère, un autre prince, M. le duc de Chartres, a abusé de son amour du plaisir pour lui donner des goûts fort contraires à ceux qu'il devoit avoir; du moins on l'en accuse. »

de la Vénus impure »¹. A en croire Morande, le duc ne se plaisait que dans la société des plus viles courtisanes de la rue Maubuée ou de la rue du Pélican. Quand les reines de la galanterie, la Michelot, la du Thé, venaient lui faire visite, il bâillait... et allait retrouver sa femme, Louise de Bourbon, la vertueuse fille du duc de Penthièvre.

L'apologiste met ensuite en relief la prétendue avarice et le continuel besoin d'argent du prince. Il le montre introduisant les joueurs et les histrions au Palais-Royal, ouvrant boutique dans les nouveaux bâtiments qu'il avait fait construire sur l'emplacement des anciens jardins du palais (ce qui fit dire que le Palais-Royal n'était plus ni *palais* ni *royal*, et inspira au comte d'Artois une saillie assez spirituelle)². Morande peint la colère du public, chassé des

1. Conf. *Mémoires secrets* du 3 octobre 1783 et *Police dévoilée*, t. II, p. 118.

2. La reine ayant témoigné sa surprise de ne point voir le duc à son bal des mercredis, le comte d'Artois répondit : « Madame, ne vous étonnez pas, vous ne l'aurez guère les jours ouvriers : notre cousin est aujourd'hui en boutique. » Un peu plus tard, en juin 1784, le duc de Chartres se remit à flot, au moyen d'un prêt de 4 millions que lui fit M. de Calonne, à imputer sur ce qui serait dû à la maison d'Orléans, lorsque, à défaut d'hoirs mâles, le Palais-Royal reviendrait à la couronne.

jardins par les maçons, et la détresse des filles, qui se trouvent privées du théâtre ordinaire de leurs conquêtes et adressent au duc une épître suppliante :

Où pourrons-nous, hélas ! mettre à l'encan nos charmes ?

Le duc ne se laissait pas attendrir. Peu lui importait qu'on l'appelât le *prévôt des marchands*, pourvu que les spéculations auxquelles il se livrait fussent largement lucratives. Sur la proposition de son confident Séguin, il demandait au Conseil des lettres patentes portant autorisation d'ouvrir trois rues sur les terrains du Palais-Royal. Ce fut dans le public un *tolle* général. « Il sortait mille sarcasmes, écrit Morande, mille injures, mille imprécations de dessous les racines de chaque arbre qui était arraché. Le fameux arbre de Cracovie fit verser dans sa chute les larmes de cent vieux radoteurs ; sa destruction fut annoncée dans les journaux, et les plus mauvais burins de la capitale ont été employés à faire gémir le cuivre pour en perpétuer le souvenir à la postérité la plus reculée. » Et le doux apologiste console tous ces vieillards qui venaient chercher au Palais-Royal un peu d'ombre, en leur faisant espérer que les arbres

« du petit jardin déjà formé » donneront à leur tour un peu d'ombre, dans une vingtaine d'années. La clameur publique monta jusqu'au roi, qui témoigna au duc son mécontentement. A propos du comble qu'on venait de poser sur la portion des bâtiments du côté de la rue des *Bons-Enfants*, on disait : « Le prince a mis le comble à ses sottises. » Il y eut aussi des mauvais plaisants qui affichèrent en haut du grand escalier du Palais-Royal un placard « dans lequel on lui donnait l'idée d'ouvrir une souscription qui lui fournirait l'argent nécessaire pour bâtir les rues projetées; et on lui assurait que, si chaque personne dont il était méprisé fournissait seulement un écu, il aurait de quoi bâtir même une ville considérable ».

On accumulait encore d'autres griefs contre le duc : sa passion pour les jeux et les paris, son engouement pour les courses de chevaux et de chiens, les jockeys et les grooms. Morande lui reproche de faire proposer sous main des paris inégaux, dans lesquels il s'intéressait d'un dixième, tandis qu'il était de moitié dans le parti contraire. Le biographe du prince le justifie en disant que les grands seigneurs « se trompent toujours et *réciiproquement* dans le commerce qu'ils font actuellement de leurs

chevaux et de leurs voitures ¹ ». Un tort plus grave, c'était l'introduction de joueurs de profession dans les appartements du Palais-Royal ². Le duc d'Orléans fut même, à ce que rapporte le pamphlétaire, si indigné des escroqueries qui se commettaient chez son fils, qu'il demandait « que les coquins qui toléraient les jeux fussent arrêtés, fouettés et conduits aux galères ».

Que ne dit pas Morande pour charger son héros ? Il lui reproche son affiliation à la franc-maçonnerie et arrange à sa manière ce qui donna aux francs-maçons l'idée de le prendre pour chef. A la mort du comte de Clermont, les francs-maçons étaient désolés. « Il étoit effectivement très difficile de rencontrer autant d'ineptie, jointe à la débauche la plus effrénée. Il est rare de trouver tant de prérogatives de cette espèce réunies, surtout dans des princes. Cependant on jeta les yeux sur le duc de Char-

1. Le public ne pardonnait pas non plus au duc ses liaisons avec les joueurs et les entrepreneurs de courses. On lit dans les *Mémoires secrets*, sous la date du 23 juin 1783 : « Dans le *Mariage de Figaro* il y a une tirade contre les princes qui donnent à jouer, qui font des courses, et elle est si sensible que M. le duc de Chartres, qui étoit à la répétition, fut regardé par toute l'assemblée et en quelque sorte décontenancé de voir tous les yeux se fixer sur lui. »

2. V. plus haut, p. 101.

tres, et, d'une voix unanime, il fut nommé successeur du défunt grand-maître. » L'apologiste ajoute que le duc ne tarda pas à trouver que l'honneur de diriger la franc-maçonnerie coûtait trop cher. Il céda la charge de grand-maître au comte d'Artois son cousin, moyennant la somme de 32,000 livres, dont 20,000 furent dépensées au Vauxhall pour les fêtes de la réception du comte. Quant au surplus, le duc de Chartres le garda.

Morande insiste davantage sur les débuts guerriers du duc de Chartres, et cette partie de *l'apologie* mérite qu'on s'y arrête.

Le 17 juin 1778, l'amiral anglais Keppel avait engagé de fait la guerre avec la France, en canonnant la frégate *la Licorne*. Quelques jours après, les flottes des deux pays se trouvaient en présence, entre l'île d'Ouessant et les Sorlingues. De chaque côté, plus de trente vaisseaux. Le lieutenant-général d'Orvilliers avait sous lui trois escadres dont l'une était commandée par le jeune duc de Chartres, ayant pour conseil le brave amiral Lamotte-Piquet. Quand le combat s'engagea, le 27 juillet au matin, le duc montait le *Saint-Esprit*. Au fort de l'engagement, d'Orvilliers fit une tentative hardie pour couper la flotte ennemie. Mais le duc de Chartres ne comprit pas ses

signaux et par un retard malheureux compromit le succès de la journée. Les commentaires les plus variés caractérisèrent l'attitude du duc de Chartres pendant la bataille d'Ouessant, et ce qu'il y a de singulier, c'est que l'opinion publique alla successivement d'un extrême à l'autre. Lorsque le duc vint à Paris, le 2 août, peu de temps après le combat, tout le monde portait aux nues la valeur qu'il avait déployée¹. Louis XVI et la cour le reçurent froidement, non sans une pointe de dépit. Mais à l'Opéra on lui fit une véritable ovation. L'acteur Larivée, au milieu de la représentation d'*Ermelinde*, se tourna vers le duc et lui adressa ces mauvais vers de la pièce, en lui présentant une couronne :

Jeune et brave guerrier, c'est à votre valeur
 Que nous devons cet avantage ;
 Recevez ce laurier, il est votre partage :
 Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

Après la représentation, le triomphe continua. Les jardins du Palais-Royal furent ouverts au peuple, et M^{lle} Arnould vint chanter dans les salons du prince que chacun accablait de félici-

1. Sur le rôle du duc de Chartres au combat d'Ouessant, on peut consulter l'*Espion anglais*, t. IX, p. 321 et suiv.

tations. Mais cet enthousiasme dura peu. Le duc de Chartres était allé rejoindre la flotte à Brest. Ses ennemis et ses envieux profitèrent de son absence pour substituer à la légende héroïque les calomnies les plus outrageantes. D'Orvilliers disait bien haut que, sans les fausses manœuvres de l'escadre commandée par le duc, la victoire eût été complète. D'autres ajoutaient que non seulement le prince avait été incapable, mais qu'il avait fait preuve d'une extrême lâcheté¹. Morande adopte, bien entendu, cette seconde version, et il affirme que pendant le combat le duc de Chartres se tint à fond de cale « entre les bras du comte de Genlis, son tendre ami, lequel, peu accoutumé aux concerts de semblables instruments, faisait avec lui un duo de crainte ». Hâtons-nous d'ajouter que cette accusation ne repose sur aucun fondement. Il est possible que les premiers enthousiasmes des Parisiens aient dépassé la mesure, comme il arrive souvent dans notre

1. Les provinciaux furent plus équitables pour le duc. On peut lire dans l'*Espion anglais* plusieurs couplets où son courage est vanté, entre autres celui-ci, qui a pour auteur un sieur Peziey, de Bordeaux :

.

D'Orléans qui vient combattre,
Faisant pointer ses canons,
Se bat comme un Henri Quatre :
C'est l'usage des Bourbons.

pays¹, mais le venimeux apologiste pourrait être facilement convaincu de mauvaise foi, car il reproche au duc d'avoir commandé lui-même la manœuvre, au lieu de laisser ce soin à Lamotte-Piquet. On ne s'explique pas dès lors qu'il ait pu commander la manœuvre et rester en même temps à fond de cale. D'ailleurs les historiens royalistes démentent eux-mêmes les assertions calomnieuses de Morande. « Des témoins oculaires m'ont affirmé, écrit Montjoie, que le duc se tint constamment pendant la bataille sur le tillac, exposé au feu ennemi, et même que, voulant s'assurer si ses confidens avoient bien entendu le sens des signaux, il s'étoit jeté dans une chaloupe et avoit été, pour s'assurer de la vérité, se présenter au vaisseau que montoit le comte d'Orvilliers, qui lui avoit répondu avec humeur qu'il venoit trop tard, que le mal n'étoit pas réparable². »

1. Suivant l'habitude du temps, on rima la déconvenue nationale. Voici un couplet assez joli :

Les catins en firent la fête :
 On dansa au Palais-Royal.
 Les sots, au bruit de la conquête,
 Criaient au héros sans égal.
 Mais la nouvelle de la guerre
 Répétait, la nuit et le jour :
 Il a vendu la peau de l'ours,
 Sans l'avoir pu jeter par terre.

2. *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Jo-*

Quoi qu'il en soit, les ennemis et les calomniateurs du duc de Chartres avaient réussi à le déconsidérer. A la suite du refus de Louis XVI de lui donner la survivance de la charge de grand amiral, sa situation à la cour devenait presque insoutenable. Les courtisans et leurs femmes ne lui épargnaient aucune humiliation. Un jour qu'on discutait sur le signalement d'une femme que le duc rangeait dans la catégorie des *abominables*, M^{me} de Flesselles, qui avait des raisons de croire que le prince l'avait classée elle-même dans cette catégorie, s'écria

seph d'Orléans, surnommé Égalité. De son côté, l'*Espion anglais* (dans le chapitre intitulé : *Dialogue entre divers fameux newellistes du Palais-Royal, au sujet du combat d'Ouessant et de ses suites* (t. IX, p. 339), fait dire à un des interlocuteurs : « On a trop exalté le duc de Chartres, et l'on le déprime trop aujourd'hui : on va jusqu'à attaquer sa bravoure personnelle. On dit qu'il avoit une peur du diable, qu'il se faisoit bastigner de tous côtés, qu'il demandoit force matelots. Moi, j'ai vu une lettre du capitaine de grenadiers de son régiment qui écrivoit : « C'est M. le duc de Chartres qui, avec sa gaieté et sa vivacité ordinaire, a engagé le combat en faisant tirer la première bordée. Il a enchanté tout le monde par sa contenance, pendant qu'il a essuyé le feu de trois vaisseaux anglois dont un à trois ponts. » V. aussi, *ibid.*, t. IX, p. 43, la lettre de La Motte-Piquet au comte de Genlis. Le brave marin dit que le duc « a donné le plus bel exemple ». Il ajoute : « Je n'oublierai jamais l'air de tranquillité et d'assurance qu'il a eu pendant tout le combat, et combien il nous inspiroit d'ardeur, et à l'équipage. »

devant une nombreuse assistance : « Il ne faut pas contredire Monseigneur : il connaît beaucoup mieux les signalements que les signaux. » Et, lorsqu'il monta dans le ballon des deux Robert, la duchesse de Vergennes dit ce mot : « Apparemment M. le duc de Chartres veut se mettre ainsi au-dessus de ses affaires. » Comme l'aérostat s'élevait trop haut, le duc fut saisi par le froid et fit éventrer le ballon pour redescendre plus vite. Malgré les rames et le gouvernail de l'appareil, il s'abattit brusquement dans un étang. On chansonna :

Chartres ne se vouloit élever qu'un instant ;
Loin du prudent Genlis, il espéroit le faire :
Mais, par malheur pour lui, la grêle et le tonnerre
Retracent à ses yeux le combat d'Ouessant.
Le prince effrayé dit : Qu'on me remette à terre ;
J'aime mieux n'être rien sur aucun élément.

Dans une autre complainte, on plaisante plus amèrement encore sur sa chute piteuse :

Mais quel soudain revers, hélas !
Ne vois-je pas mon prince en bas ?
Comme il est fait ! comme il se pâme !
On dirait qu'il va rendre l'âme...
— L'âme ? oh ! qu'il n'est pas dans ce cas !
Peut-on rendre ce qu'on n'a pas ?

Le duc sentit l'opportunité de se soustraire à tant de quolibets et d'outrages et fit part

au roi de sa résolution de faire un voyage en Italie. Louis XVI, à ce que rapporte le bienveillant Morande, ne retint pas le prince et lui dit : « J'ai un dauphin. Madame peut être grosse. M. le comte d'Artois a plusieurs princes. Je ne vois pas en quoi vous pouvez être utile à la patrie : ainsi, partez quand vous voudrez, et que votre retour s'exécute quand bon vous semblera. » Après avoir confié ses enfants à la comtesse de Genlis, le duc prit pour compagnons de voyage le prince de Guéménée et le duc de Fitz-James, puis alla se faire oublier en Italie. Comme trait du Parthe, on décocha encore des couplets satiriques au noble voyageur :

Grâce à Dieu, dans l'Italie
 Il est allé voyager :
 Mais le peuple ne l'oublie
 Et veut toujours en parler.
 Il le déteste de sorte
 Qu'il dit dans son souvenir :
 « Que le diable l'emporte !
 C'est notre plus grand désir. »

Morande enregistre tout cela avec délices et remplit en conscience sa tâche de diffamateur vénal. La cour, tout entière à des sentiments de mesquine rancune, ne voyait pas qu'en ayant recours à de tels auxiliaires et en usant

de telles armes pour ruiner la réputation d'un prince de sang royal, elle se faisait d'abord un ennemi irréconciliable et détruisait du même coup le prestige, déjà bien affaibli, de la monarchie traditionnelle.

Le temps marchait, et chaque jour, chaque heure rendaient la catastrophe plus inévitable. Après l'orgie financière du ministère de Calonne, après la scandaleuse affaire du *Collier*, voici que la grande voix de la nation commence à se faire entendre, aidée par la maladresse et l'imprévoyance du gouvernement. L'Assemblée des Notables, convoquée par Calonne, c'est déjà la préface des États-Généraux et de l'Assemblée Nationale. Tous ces courtisans, toutes ces belles femmes poudrées et fardées qui remplissent encore les salons de Versailles, dans l'enivrement de leur dernière fête, commencent à entrevoir le suprême dénouement, le *déluge* prédit par Louis XV. Le vieux Richelieu plaisante et le jeune Ségur s'indigne. Il n'y a plus ni autorité ni pouvoir. Qu'est-ce qu'un roi comme Louis XVI, en face de tout un peuple qui ne veut plus de la livrée ? Qu'est-ce qu'une cour qui s'appuie sur des Brienne pour détourner la tempête ? La France passe « du chaos tranquille au chaos agité », comme disait Mirabeau. Chose étrange ! les vieilles institu-

tions monarchiques se dérobent sous la main du prince affolé. Les Parlements refusent l'enregistrement des édits et se font exiler. L'assemblée du clergé refuse à un ministre archevêque de quoi faire vivre la couronne une heure de plus. Quand Necker rentre aux affaires, le trouble moral est déjà dans toutes les âmes. En haut, préjugés, incohérence, faiblesse incurable, traversée d'impuissantes colères ; en bas, aspirations confuses mais infinies, irrésistible élan vers un nouvel ordre de choses, réveil immense d'une nation tout entière qui, de ses mains inhabiles et violentes, veut toucher au problème de ses destinées.

CHAPITRE VIII

MORANDE ET BEAUMARCHAIS

Morande continue à soutenir la cour. — Motifs de sa conduite. — L'AFFAIRE KORNMANN. — Alliance de Morande et de Beaumarchais. — Les mésaventures conjugales du banquier Kornmann. — Son procès contre Beaumarchais, Daudet de Jossan, le prince de Nassau et M. Le Noir, ancien lieutenant général de police. — L'avocat Bergasse et ses mémoires pour Kornmann. — L'opinion publique défavorable à Beaumarchais. — Arrêt du Parlement. — Morande, dans le *Courrier de l'Europe*, prend le parti de Beaumarchais. — Lettre apocryphe, publiée sous le nom de Morande; il est accusé de vénalité. — Indignation du gazetier. — Il se décide à quitter l'Angleterre. — Fin de sa collaboration au *Courrier de l'Europe*. — Morande revient en France.

AU milieu de ces hautes péripéties d'une révolution à son début, quel rôle va jouer ce chétif pamphlétaire dont la plume a porté naguère les premiers coups à la monarchie? Morande va-t-il encore une fois changer d'at-

titude et, de précurseur de la Révolution devenu auxiliaire et agent de la cour, se tourner vers le plus fort, vers le parti populaire ? Non : il ne changera plus désormais. M. de Loménie lui en fait honneur et le félicite de « s'être montré plein de respect pour Louis XVI, dans un temps où le meilleur des rois était déjà en proie aux plus infâmes outrages ¹ ». Il n'est pas impossible en effet que l'ex-*gazetier cuirassé* ait éprouvé un secret remords de son ancien métier de libelliste et un réel sentiment de fidélité pour les personnes royales ; mais on a le droit de supposer aussi que ce sentiment n'avait rien de chevaleresque, et que Morande ne s'est pas un moment départi de son principe essentiel : gagner avec sa plume le plus d'argent possible. Mirabeau, malgré son génie et son tempérament révolutionnaire, devait se vendre à la cour : Morande, qui ne brillait pas par les scrupules et n'avait jamais obéi qu'aux mobiles les plus bas, restait fidèle à la monarchie parce que la monarchie pouvait payer encore. Jusqu'au 10 août, les pamphlets contre-révolutionnaires de Paris et de Coblenz furent payés par la liste civile ².

D'ailleurs, Morande prenait de toutes mains.

1. *Beaumarchais et son temps*, t. I, p. 383.

2. Les papiers trouvés aux Tuileries et lus à l'As-

Il est bon de noter au passage le rôle qu'il joua dans l'affaire Kornmann, d'abord parce que l'affaire en elle-même est assez piquante, et ensuite parce que le premier protecteur de Morande, le spirituel et immoral Beaumarchais, s'est trouvé encore une fois, dans cette circonstance, rapproché de l'ancien biographe de M^{me} Du Barry.

Au mois de mai 1787, Guillaume Kornmann, ancien banquier à Paris, portait plainte au Châtelet contre sa femme, convaincue d'une série d'adultères, contre le sieur Daudet de Jossan, Beaumarchais, le prince de Nassau et M. Le Noir, ancien lieutenant-général de police. L'ex-banquier accusait ces quatre personnages de tous les crimes imaginables. A l'en croire, Daudet de Jossan ¹, favori du prince de Montbarey, l'ancien ministre de la guerre, aurait

semblée Nationale dans les séances des 15, 16 et 17 août ne laissent aucun doute sur ce point.

1. Daudet de Jossan s'était fait connaître par quelques ouvrages littéraires, notamment par ses critiques sur les salons. Il était fort intrigant. Éconduit par le duc de Chartres, par le duc d'Aiguillon, il avait fini par gagner la confiance du prince de Montbarey, auquel il servit d'agent dans les négociations pour le mariage de la fille du ministre avec le prince de Nassau. En récompense, Daudet fut nommé syndic de la ville de Strasbourg, ce qui causa un grand scandale, car le corps municipal de Strasbourg était composé de la plus haute noblesse.

séduit M^{me} Kornmann et l'aurait rendue grosse. Plainte du mari contre l'épouse, qui, en vertu d'une lettre de cachet, est enfermée chez les dames Douzi, maison de correction destinée aux femmes coupables. Alors intervient Beaumarchais qui, à la sollicitation de son ami le prince de Nassau-Siegen, prend la belle sous sa protection et, en décembre 1781, obtient de M. Le Noir l'ordre de la faire mettre en liberté. Fureur de l'époux et déluge de mémoires, rédigés sous son inspiration par le jeune avocat Bergasse, qui voit dans ce scandale une occasion d'asseoir sa réputation. Sans parler de Daudet, qui avait bien réellement débauché M^{me} Kornmann, on accusait Beaumarchais d'avoir lui-même goûté à ce fruit défendu et d'en avoir laissé une part à Le Noir, pour obtenir son concours bienveillant. On a cherché à justifier Beaumarchais d'une intervention au moins inutile; on a prétendu qu'il n'avait agi dans cette affaire qu'avec les intentions les plus pures¹. Tel n'était pas l'avis des contemporains, et les continuateurs de Bachaumont² n'hésitent pas à penser que Daudet et Beaumarchais sont « fort capables

1. V. notamment *Beaumarchais et son temps* de M. de Loménie, t. II, p. 381.

2. *Mémoires secrets*, 20 mai 1787 et *passim* jusqu'au 26 octobre.

des atrocités qu'on leur impute ». Ils ajoutent que l'auteur du *Mariage de Figaro* « est connu et que sa réputation en scélératesse n'est point équivoque ». Nous savons que le Parlement a donné raison à Beaumarchais en condamnant Kornmann, par arrêt du 2 avril 1789, à payer à son adversaire mille livres de dommages-intérêts ; mais il y a lieu de croire que le Parlement a tenu principalement à rendre justice à M. Le Noir, qui, lui, avait été calomnié par Bergasse et son client d'une façon ridicule¹. Beaumarchais vieilli avait contre lui l'immense force qu'il avait de son côté dans l'affaire Goëzman : l'opinion publique. On le qualifiait couramment de moderne *Verrès* et de *scélérat* ; on plaignait Le Noir de l'avoir pour *acolyte* ; on chantait :

L'étrange auteur de *Tarare*,
 Pour un bon mot, l'an dernier,
 De l'ordre de Saint-Lazare
 Fut fait simple chevalier.
 Le procès qu'il se prépare
 Pourroit bien, cette fois,
 Lui mériter la grand'croix.

Déconcerté, étourdi par le torrent des sar-

1. Le 22 septembre 1787, un arrêt du Conseil du roi, rendu sur l'avis du garde des sceaux, avait déjà supprimé comme libelles les mémoires de Kornmann, par ce motif qu'ils contenaient des imputations fausses

casmes, Beaumarchais, qui venait déjà d'essuyer sans mot dire les invectives de Mirabeau à propos des spéculations de la *Compagnie des Eaux de Paris*, Beaumarchais, auquel ce redoutable adversaire avait publiquement reproché l'opprobre de ses relations avec Morande, n'hésita pas à réclamer encore le concours intéressé de l'ex-Gazetier. Dans ses n^{os} des 8, 12 et 15 juin 1787, le *Courrier de l'Europe* prit violemment parti contre Kornmann, et le correspondant de Beaumarchais rédigea pour lui une diatribe dont les *Mémoires secrets* annoncent, le 6 juillet, la prochaine publication. Il est plaisant de voir l'athlète fatigué, qui avait autrefois bravé le Parlement Maupeou, emprunter maintenant pour se défendre la plume d'un homme aussi méprisé que Morande. Au reste, le public jugeait avec dédain les nombreux mémoires publiés par Beaumarchais contre Kornmann. Tandis qu'on trouve que Bergasse « a le style noble,

et calomnieuses contre M. Le Noir. L'arrêt du Parlement n'est qu'une conséquence de l'arrêt du Conseil dont M. de Loménie ne parle pas. V. *Mémoires secrets*, 11 oct. 1787. L'arrêt du Conseil supprimait, en même temps que les mémoires de Bergasse et Kornmann, un vrai libelle intitulé *L'an 1787*, précis de l'administration de la Bibliothèque du Roi sous M. Le Noir. *Mémoires secrets*, 13 oct. 1787.

plein¹, ferme », la réponse de son adversaire est qualifiée de « gâchis... Des injures grossières, de mauvaises plaisanteries, voilà ce qui le caractérise : ce sont les grimaces d'un singe méchant qui, fouaillé rigoureusement, affecte encore de rire pour déguiser son châtiment et sa rage. » L'intervention de Morande fit aussi le plus déplorable effet. On savait si bien de quelle manière il fallait s'y prendre pour obtenir le concours de cette plume vénale ! Un mauvais plaisant mit en circulation une prétendue lettre de « M. de Morande, auteur et rédacteur du *Courrier de l'Europe* », à M. de Beaumarchais.

Dans cette lettre, apocryphe comme on pense, Morande est censé s'adresser à Beaumarchais, « pour être garanti de tout évènement », M. Kornmann ayant porté plainte contre lui, à cause de quelques articles insérés dans le *Courrier de l'Europe*. Il est bien juste que Beaumarchais prenne la responsabilité des articles dont il s'agit, puisque c'est lui qui les a rédigés. « Vous savez, monsieur, écrit le pseudo-Morande, que par vos lettres des 4, 13, 19, 27 mai

1. *Mémoires secrets*, 20 mai 1787 2 juin. Il est curieux d'entendre M. de Loménie qualifier de *galimatias* le mémoire de Bergasse. Après tout, les deux mémoires peuvent sans doute être renvoyés dos à dos.

et 6 juin derniers, vous m'avez prié d'insérer dans le *Courrier de l'Europe* plusieurs articles que vous avez composés vous-même, auxquels articles vous m'avez défendu de rien changer; que vous avez cependant exigé que le tout fût imprimé sans guillemets, afin que l'on ne soupçonnât pas qu'autre que moi en fût l'auteur. Quatre de ces articles étaient contre M. Guillaume Kornmann; vous me les avez payés à raison d'une guinée par chaque ligne. Je ne me plains pas du prix : il était raisonnable. » Mais quoi! Le *Courrier de l'Europe* a 4,000 souscripteurs en France; s'il allait être interdit à la frontière française, le rédacteur n'aurait plus qu'à se jeter dans la Tamise, car il n'a pas d'autre corde à son arc. « Si je savais faire autre chose, s'écrie-t-il, à la bonne heure, je me consolerais; mais je ne sais que libeller, c'est mon unique métier. » Ah! continue le faux Morande, on a bien rarement l'occasion de traiter une bonne affaire. On n'a pas tous les jours sous la main des personnages comme Cagliostro. Kornmann ne le vaut pas, à beaucoup près. C'est un *domicilié*. « S'il n'était que passager, voyageur, comme l'était Cagliostro... Ah! comme j'aurais gagné de l'argent! Entre nous, ce Cagliostro est le roi des hommes, mais il était étranger et on lui a jeté la pierre : au fond,

c'est juste, les domiciliés méritent quelques préférences. Les domiciliés paient la capitation, la taille, le brevet, les corvées, les ustensiles; que sais-je, moi? Ce sont des hommes précieux au trésor royal que des domiciliés : au lieu qu'un étranger est... un étranger et ne paie rien. A propos de ce Cagliostro, tenez, monsieur de Beaumarchais, vous me croirez si vous voulez : il m'a valu bien gros. J'ai eu, depuis quelques années, de bonnes aubaines, et, si j'avais su un peu me conduire, je serais riche maintenant, et très riche; mais il y a un chien de proverbe qu'il m'a toujours été impossible de faire mentir, et une sorte de fatalité a toujours voulu que ce qui venoit de la flûte retournât au tambour ». Et puis le métier d'entrepreneur de chantage comporte bien des désagréments. Par exemple, le Sosie de Morande a offert ses services au marquis de Saint-Hurugue, et ce gentilhomme a répondu d'un ton superbe, en montrant sa bourse, qui contenait 300 guinées : « Monsieur, cet or est pour les misérables et non pour les méchants. » Hélas! pourquoi Beaumarchais n'a-t-il pas stylé ce farouche marquis? Il n'est personne qui sache mieux que Beaumarchais faire gagner de l'argent aux hommes de lettres. Il devrait laisser un enseignement à la postérité et écrire lui-même sa vie :

« Pour dire ce qu'il est, il faut être lui-même. »

En terminant, le Morande imaginaire souhaite à son protecteur de découvrir « quelque Figaro qui puisse faire la barbe à ce M. Bergasse qui le combat à toute outrance ». Linguet aurait bien convenu pour remplir cette mission, mais Beaumarchais a commis l'imprudence de se brouiller avec lui ¹.

Ainsi s'égayaient les frondeurs aux dépens des deux amis.

L'ex-Gazetier cuirassé prit fort mal la plaisanterie. L'accusation de vénalité l'exaspérait, et pour cause. Il nie avec assurance avoir reçu de l'argent pour attaquer Cagliostro et se trouve assez payé, puisqu'il « a réussi à chasser cet empirique d'Angleterre » ². Quant aux paroles

1. *La Correspondance de Grimm* (édit. Taschereau, t. XIII, p. 372), après avoir parlé de l'affaire Kornmann, donne des couplets satiriques, composés à ce propos, sur le malheureux Beaumarchais. Nous n'en citerons qu'un, à titre d'exemple :

Kornmann contre toi publie
Un factum rempli d'infamie ;
Il est l'écho de Mirabeau.
Ah ! Beaumarchais povero !
A ce mémoire véridique
Réponds en style marotique,
En calembours de *Figaro*.
Ah ! Beaumarchais, bravo, bravo ! (*bis*).

2. *Courrier de l'Europe*, n° du 24 août 1787.

sévères qu'on prête au marquis de Saint-Hurugue, elles sont invraisemblables, puisque le marquis n'a jamais eu 500 guinées dans sa bourse. Morande dissimule son dépit sous une gravité d'emprunt et fait la leçon sans rire au pauvre Kornmann : « Il seroit ridicule de s'inscrire en faux contre une absurdité, mais il est à propos d'observer que c'est un malheur pour M. Kornmann, qui est sûrement étranger à tous les écrits clandestins publiés en sa faveur, depuis son premier mémoire, que des avocats anonymes adoptent des moyens aussi peu dignes de lui pour le défendre. »

Il y avait cependant une part de vérité dans les allégations ironiques de la lettre apocryphe de Morande à Beaumarchais. Le malheureux libelliste trouvait plus difficilement à gagner sa vie en Angleterre ; et, après tout, puisqu'il étoit obligé de vivre à peu près honnêtement, mieux valait revenir sur la terre de France, où les évènements pouvaient fournir à un homme de ressource comme lui bien des occasions de percer. Morande quitta brusquement le *Courrier de l'Europe*, le 14 mai 1791, et se rendit à Paris ¹. Quelques jours

1. C'est dans la *Réplique à Brissot* que Morande donne la date du jour où il se sépara de ses collaborateurs du *Courrier de l'Europe*. Rien dans les numé-

après, il fondait un nouveau journal : *l'Argus patriote*.

ros du mois de mai, et notamment dans ceux du 10 et du 13, n'indique le départ d'un rédacteur aussi important. Mais le passage de la *Réplique à Brissot*, p. 25, est très précis : « Je prie, dit-il, les personnes qui ont la collection du *Courrier de l'Europe*, depuis le 20 janvier 1784 jusqu'au 14 mai 1791, ce qui fait bien en effet sept ans et demi et donne, à deux volumes par an, quinze volumes in-4° *faits par moi*, de vouloir bien y jeter les yeux. Ces personnes verront que, quoique je ne donne pas comme Brissot une longue liste de pesants travaux, je pourrais donner à une immensité d'articles qui se trouvent dans le *Courrier* le titre de *Mes Œuvres*. »

CHAPITRE IX

MORANDE ET LA RÉVOLUTION

Mort de Mirabeau. — Morande reprend son programme et fonde l'*Argus patriote*. — Situation de la cour. — Morande accepte la mission de défendre la monarchie constitutionnelle. — Il se prononce contre les émigrés et les princes étrangers. — Ses efforts pour expliquer la fuite de Varennes. — Louis XVI enlevé malgré lui. — Pétion et Brissot réclament la proclamation de la République. — Furieuse campagne de Morande contre Brissot. — Objections contre le régime républicain. — Robespierre et Condorcet qualifiés de naïfs. — Morande blâme les prétentions de la noblesse et du clergé, en même temps que les doctrines des Jacobins. — Il encourage le club des Feuillants à résister aux anarchistes. — Inertie de Louis XVI; maladresse des députés de la droite. — Énergie de Morande. — Il se rattache à la Constitution. — Brissot désigné par la cour aux coups de Morande. — Motifs de haine entre les deux adversaires. — Réponse de Brissot à Morande. — Résumé des accusations dirigées contre le *Gazetier cuirassé* par les contemporains. — Réplique de Morande à Brissot. — Accusations contre Brissot. — Ses aventures à Londres. — Élections pour l'Assemblée légis-

lative. — Morande réussit presque à faire échouer la candidature de Brissot. — Déception. — Réunion de l'Assemblée législative. — Morande juge la nouvelle assemblée. — Décret injurieux pour Louis XVI. — Éloge de la Fayette par Morande. — Anarchie. — Massacres d'Avignon. — Insurrection de Saint-Domingue. — Morande réagit contre la Révolution. — Il déplore l'indiscipline de l'armée. — Nouvelles attaques contre Brissot et Condorcet. — Ironies contre Pétion, nommé maire de Paris. — Pétion au club des Jacobins. — Scène attendrissante. — Morande tonne contre les Jacobins. — Les Feuillants réduits à l'impuissance. — Critiques contre l'Assemblée législative. — La pétition du laboureur de la Dordogne. — Défilé des officiers de la garde nationale devant l'Assemblée. — Situation impossible des ministres. — Robespierre opposé à la guerre. — Carra et le duc d'York. — Politique extérieure de Morande. — La France au début de 1792. — Attroupements; désordres à Paris. — Théroigne de Méricourt conciliatrice. — Optimisme de Pétion. — Ses discours à l'Assemblée. — Morande devient moraliste. — Il flétrit les libellistes, les maisons de jeux et les petits théâtres. — Morande partisan de la paix. — Démission de M. de Narbonne. — Arrestation du ministre Delessart. — Jugement de Morande sur le ministère girondin. — Dumouriez, Clavière, Roland. — Massacres en province. — Morande retourne un moment à Arnay-le-Duc. — Son découragement. — Il reprend la lutte. — Ses sarcasmes contre Camille Desmoulins. — Sombres pressentiments. — Morande dénonce les républicains. — Le ministre Dumouriez aux Jacobins. — Le bonnet rouge condamné par Robespierre et les Jacobins. — Un baptême civique. — Les Suisses de Châteauneuf. — Déclaration de guerre à l'Autriche. — Indiscipline des troupes. — Déportation des prêtres non assermentés. Morande cesse brusquement la publication de l'*Argus patriote*. — Mort

de Morande. — Erreurs accréditées sur la fin de sa vie. — Généalogie de sa famille. — Appréciation générale sur le rôle de Morande.

QUELLE était à cette époque la situation de la France et de son gouvernement? Mirabeau venait de mourir (2 avril), emportant avec lui, comme il le disait à son lit de mort « le deuil de la monarchie française ». Louis XVI, bloqué par le peuple aux Tuileries, essayait de tromper l'opinion par les déclarations officielles des ministres; mais, tandis que Montmorin envoyait aux puissances la circulaire du 23 avril, les dépêches secrètes au roi de Prusse et à la gouvernante de Belgique protestaient contre les actes de la Constituante et déclaraient nulle toute sanction donnée par Louis XVI aux décrets de la représentation nationale. Au sein de l'Assemblée, l'influence de Robespierre grandissait. Il venait de faire voter qu'aucun membre de l'Assemblée ne pourrait être réélu à l'Assemblée prochaine. Marat applaudissait à l'invention du docteur-député Guillotin et au maintien de la peine de mort, voté par les représentants du peuple. Marie-Antoinette méditait, avec son conseiller et correspondant le comte de Mercy, des plans d'évasion.

C'est dans ces circonstances que Theveneau de Morande publia, le 8 juin 1791, le premier

numéro de sa nouvelle feuille. Il était précédé d'un prospectus, dans lequel le publiciste explique le titre du journal : « En prenant celui de *l'Argus patriote*, je m'impose le devoir de veiller aux intérêts du patriotisme, en même temps que je me destine à en propager les principes. Je ne marcherai sur les traces d'aucun des journalistes qui se sont élevés depuis la Révolution. Je serai libre dans mes opinions et aucun parti ne me subjuguera. » Morande ne néglige pas de soumettre sa propre apologie à ses futurs lecteurs. Il se présente comme un précurseur de la Révolution, comme un ennemi résolu des abus de l'ancien régime. « Voué depuis longtemps à la cause de la liberté, j'ai anticipé sur les événements dont la France a été témoin, pour manifester le désir de la voir libre et le despotisme ministériel abattu. » Il a même l'audace de rappeler comme un titre de gloire la honteuse tentative de chantage contre la Du Barry, tentative qui lui avait rapporté de si beaux bénéfices. « J'ai été, dit-il, une des victimes de l'autorité arbitraire, mais je me suis vengé en mettant en question la toute-puissance des ministres de Louis XV, à une époque où rien ne pouvait leur résister. » Maintenant, la France a brisé ses chaînes; les écrivains peuvent exprimer leurs opinions avec

plus de sûreté qu'en Angleterre. « Après avoir vu expirer la liberté de la presse en Angleterre, je l'ai vue renaître en France, et j'ai abandonné le cadavre aux vers qui le rongent pour me rapprocher d'un nourrisson sain et vigoureux qui jouit de la santé la plus robuste. » Ces phrases et ces métaphores ne constituaient pas un programme. Cependant, il y avait un programme dans cette préface de l'*Argus*; car Morande, en finissant, promet d'attaquer les *intrigues* et de signaler ceux qu'il importerait d'exclure de la nouvelle législature. Il devait effectivement réaliser ces promesses, en dirigeant contre Brissot les plus furieuses attaques.

L'*Argus* a paru tous les quatre jours, à peu près régulièrement, depuis le 8 juin 1791 jusqu'au 26 mai 1792, c'est-à-dire presque jusqu'à la veille de la dissolution de la garde du roi. On peut étudier, en feuilletant le journal de Morande, toute une année de l'histoire de la Révolution; mais, en évitant de nous perdre dans le détail de faits historiques qui sont dans toutes les mémoires, nous nous attacherons seulement aux polémiques qui peuvent donner une idée exacte de la nouvelle attitude de Morande, et du caractère d'un journal qui, à notre connaissance du moins, n'a pas encore été l'objet d'une analyse approfondie.

Il n'y a pas à s'y méprendre. Le diable s'est fait ermite : l'ancien ennemi du trône en est devenu le défenseur respectueux. Toutefois, on ne doit pas le confondre avec ces fanatiques du droit divin qui, par les exagérations de leur plume ou de leur action politique, ont fait tant de mal à la cause de la monarchie mourante. Sur la question de l'intervention étrangère, par exemple, il se montre très catégorique. L'*Argus*, dès le 8 juin, se prononce nettement contre les intrigues des princes allemands et des émigrés français : « Voici le moment le plus important de la Révolution. Jusqu'à ce jour, elle n'a produit que des crimes isolés ou de lâches complots. Si elle prenait un autre caractère, ce serait celui de la plus atroce férocité. Le peuple se croirait permis de repousser les crimes que l'on voudrait commettre par des représailles qui seraient tout aussi criminelles... L'entrée des troupes dans le royaume ferait couler le sang dans toutes les parties de l'empire. » Et Morande invitait les princes émigrés à rentrer dans leur patrie. Il va même jusqu'à approuver la convocation des gardes nationales par l'Assemblée.

Un peu plus tard, après la fuite de Varennes et l'arrestation du roi, Morande, est l'un des premiers à mettre en circulation la fiction que

l'Assemblée adopta, sous la pression de la Fayette. Il intitule son article du 23 juin : « *De l'enlèvement du roi* ». Son intention évidente est de faire croire au peuple que le malheureux Louis XVI n'a fait que subir l'influence néfaste de son entourage. « Le roi, en quittant sa capitale, a été trompé et égaré, ou il a été enlevé; dans l'un et l'autre cas, ce n'est pas sa personne qui est répréhensible, puisque la sûreté de la chose publique a exigé qu'il fût déclaré impeccable. » Avec une grande habileté, le journaliste tire parti de la lettre où M. de Bouillé déclarait à l'Assemblée Nationale que lui seul avait tout ordonné et que, si l'on ôtait un cheveu de la tête du roi, il ne resterait pas pierre sur pierre à Paris. Bouillé est en sûreté : on peut l'accabler d'injures et le charger à plaisir. Cela fera diversion. Aussi l'*Argus* l'accuse-t-il (n° du 3 juillet) *d'atroce perfidie*. « C'est lui qui a conseillé au roi de l'éloigner... Il est heureux pour les Français que l'auteur du complot qui a dirigé l'enlèvement du roi se soit fait connaître à fond. » Mais déjà Pétion et Brissot, tirant parti des conspirations royalistes, demandaient l'établissement de la République. Brissot, l'ancien rédacteur du *Courrier de l'Europe*, l'ami de Pelporre et de Linguet, paraissait alors le plus dangereux des ennemis

de la cour; car Robespierre disait encore : « Qu'est-ce que la République ¹? » Aussi est-ce contre Brissot que Morande a reçu l'ordre de diriger les plus violentes invectives. Cette consigne semblait à l'ex-libelliste d'autant plus agréable qu'il avait contre lui des griefs personnels : il lui reproche formellement dans l'*Argus* (n° du 25 août 1791) d'avoir fourni à Manuel les détails peu flatteurs pour le Gazetier cuirassé qui figurent dans la *Police dévoilée*. Nous verrons tout à l'heure les attaques contre l'homme; voyons d'abord les objections contre l'idée même de la République.

« Les inconvénients de ce genre de gouver-

1. Dans son *Brissot démasqué*, publié en février 1792, sept mois plus tard, Camille Desmoulins constate également que Robespierre et Marat ne prenaient pas pour mot d'ordre à cette époque le mot de *République*. « Était-ce d'une bonne politique, écrit Camille s'adressant à Brissot, lorsque la France avait été décrétée une monarchie, lorsque le nom de république effarouchait les neuf dixièmes de la nation, lorsque ceux qui passaient pour les plus fougueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra, Fréron, Danton, moi, Marat lui-même, s'étaient interdit de prononcer ce mot; était-il d'une bonne politique à vous, Brissot, d'affecter de vous parer du nom de républicain, de timbrer toutes vos feuilles de ce mot *République*, de faire croire que telle était l'opinion des jacobins et d'autoriser les calomnies et la haine de tous ses ennemis? »

nement sont connus, écrit Morande... la France a besoin d'un monarque à la tête de son gouvernement; elle veut en avoir un ¹. » A la rigueur, la forme républicaine pourrait convenir à une petite vallée; « mais il faut d'autres moyens pour gouverner 25 millions d'habitants, dans un pays accessible de toutes parts aux ennemis du dehors et à tous les genres de corruption dans son intérieur. Un pays habitué au luxe, dans lequel les fortunes sont inégales, est bien différent de ceux où l'égalité civique est fortifiée par celle des fortunes. » Numéro du 3 juillet. — Quelques jours après, l'*Argus patriote* (numéro du 14 juillet) fulmine encore contre les *républicomanes* qui veulent diviser les forces des Français, leur faire perdre le goût de la liberté et exposer de nouveau le royaume à toutes les horreurs de l'anarchie. Il signale violemment la publication des deux premiers numéros du *Journal républicain*. « Ce journal s'imprime dans la caverne de Jean-Pierre Brissot, ci-devant Warville. Le nom de Brissot suffit seul pour faire voir dans quel esprit et pour quels motifs on imprime le

1. C'est évidemment par erreur que M. Ch. de Monseignat, dans l'ouvrage intitulé : *Un chapitre de la Révolution française*, Paris, 1853, classe l'*Argus patriote* parmi les journaux *jacobins*.

Journal républicain ¹. » Morande fait une grande différence entre Brissot, « le chef des bureaux des traîtres à la patrie, l'agent général de tous les ennemis de la chose publique », et Robespierre, Pétion, Prieur, Buzot, Condorcet, qui ne sont que des *gens trompés*, des naïfs, animés des meilleures intentions, mais pleins d'inexpérience, suivant lui. « Il n'est pas facile, écrit-il, de faire des éloges comme M. Condorcet, de débiter des discours avec autant de bonne grâce que M. de Robespierre, de faire des sermons aussi éloquents que M. Grégoire, mais on peut être moins ignorant qu'eux en politique. » Cependant Robespierre semble au journaliste un peu moins inoffensif que les autres. N'avait-il pas osé demander la mise en accusation du roi, et sa comparution devant la justice ordinaire, à la suite du voyage de Varennes? N'avait-il pas essayé de prolonger l'agitation, et de soumettre à une discussion approfondie la procédure à suivre dans cette circonstance? Morande croit devoir lui adresser une douce réprimande, comme ferait un pédagogue à un écolier en faute. Il s'étonne que « M. de Robespierre, qui est un grave

1. Ce journal n'eut que quinze numéros. Il avait pour rédacteurs principaux : Condorcet, Thomas Payne et Achille Duchâtel.

magistrat, un sénateur de poids, une si bonne tête », ait pu livrer en pâture aux exagérés et aux violents une question aussi redoutable que celle de la responsabilité du roi. Il le conjure de « s'arrêter au bord du précipice, d'en fixer la profondeur... de se retirer du groupe effrayant à la tête duquel il s'est mis en scène ».

Si Morande s'élève avec énergie contre le parti républicain, il dit crûment son fait au parti aristocratique. Après avoir annoncé dans son journal que plusieurs châteaux viennent d'être brûlés par les gardes nationales et qu'il y a eu même des victimes, voici à quelles réflexions philosophiques il s'arrête : « Il peut arriver des malheurs à l'un et à l'autre parti, mais le moyen d'empêcher la ci-devant noblesse d'être exterminée est de se bien persuader, ainsi que le clergé, que leur règne est passé et que l'on ne croit plus ni à la chevalerie, ni aux augures » (numéro du 10 juillet 1791). Et, un peu plus tard, il ajoute : « Les émigrans auront beau faire, le talisman est brisé; ils ne renverseront point la constitution. Tout projet de contre-révolution est en même temps une atrocité et une folie. » Quant au clergé, Morande estime que ses prétentions outrées ont forcé l'Assemblée « de faire tomber tout d'un coup tous les prestiges », ou, en termes plus clairs,

de déclarer les biens de l'Église propriété nationale, et il n'y aura plus à revenir sur ce décret. Ainsi le rédacteur de l'*Argus patriote* reprend, pour sa modeste part, les plans de Mirabeau. Il rêve une sorte de monarchie démocratique, le roi restant toujours le chef du pouvoir exécutif. On voit bien qu'au fond le principal grief de l'ex-gazetier cuirassé contre ceux qu'il appelle les *républicomanes*, c'est qu'ils promettent au peuple la suppression de la liste civile (V. numéro du 14 juillet 1791); or, si la liste civile est supprimée, les pauvres journalistes vont chômer, et adieu les subventions! Mais, les mobiles intéressés de Morande étant connus, il faut bien reconnaître que sa tactique était fort habile, et que la cour eût agi sagement, si elle l'avait prise pour règle de conduite.

En se prononçant contre les brigues des émigrés, en rompant catégoriquement avec les espérances des aristocrates, il se donnait le droit de fulminer contre les Jacobins, contre ce club qui a la prétention de donner des ordres à la représentation nationale et qui réalise sa prétention. Après la journée du Champ de Mars, préparée par les clubs et la presse violente, une grave scission s'était produite au club des Jacobins. Trois cents députés inscrits au club avaient

protesté par une démission en masse contre les tendances anti-constitutionnelles de la terrible société; et, sous la direction de Duport, des deux Lameth, de Barnave, s'étaient constitués en club distinct, aux Feuillants. Sept députés seulement restaient aux Jacobins, savoir : Robespierre, Pétion, Grégoire, Buzot, Coroller, Prieur et l'abbé Royer. Morande, avec son intelligence avisée, a immédiatement compris le parti que pouvait tirer le roi de la démonstration des députés constitutionnels. Il cherche à stimuler la foule passive et molle des honnêtes gens en agitant le spectre de l'anarchie. Ne nous faisons pas d'illusions sur l'avenir, s'écrie-t-il. « Le calme apparent qui a suivi la crise du Champ de Mars nous annonce probablement de nouveaux orages. » Et il essaie de donner du cœur aux représentants constitutionnels, en même temps qu'il insinue que les puissances étrangères, les ennemies de la France, ont des agents aux Jacobins et poussent le club aux résolutions extrêmes. L'occasion était bien choisie pour abattre les hommes de désordre et de sang. Marat effrayé se cachait dans une cave pour échapper aux mandats d'arrêt. Robespierre faisait voter aux Jacobins des adresses pleines de déférence pour l'Assemblée Constituante. Mais c'est en vain que l'habile journa-

liste manœuvre pour couvrir le roi et pour maintenir la direction du pays entre les mains des libéraux modérés. Le roi traverse comme un somnambule, jouet inconscient de la fatalité, ces mois tragiques et troublés. C'est lui, c'est le côté droit de l'Assemblée qui ont laissé voter le décret du 16 mai, par lequel les constituants s'excluaient eux-mêmes de la scène politique. Morande blâme cette absurde décision, avec un sentiment prophétique (numéro du 15 août 1791). Il comprend et il devine les résultats futurs de la proposition de Robespierre. Il engage les constituants « à régler la montre, avant de la remettre à ceux qui doivent la porter ». Mais quoi? Faut-il désertier la lutte, quand les plus intéressés à la victoire se fatiguent et s'abandonnent? Non : cet homme vénal et taré puise en lui-même une énergie indomptable. La monarchie, ou plutôt la caisse du roi, c'est son dieu à lui.

Malgré le prodigieux aveuglement de ses augustes protecteurs, l'ex-*Gazetier cuirassé* reprend sa plume et il célèbre les vertus de la constitution nouvelle dont l'Assemblée achève la rédaction : « La Constitution est établie aujourd'hui, et, sous peu de jours, la Charte constitutionnelle, présentée à l'acceptation du roi, cimentera les décrets rendus par les repré-

sentants du peuple. Ce sera cette Charte qui assurera le bonheur et la gloire de la nation et du roi ; elle sera le texte d'après lequel j'écrirai... Je ne séparerai jamais la nation du monarque, ni le monarque de la nation... J'ai pris ces mots pour épigraphe : *Audax et vigilans*. Je prouverai que je suis l'un et l'autre » (numéro du 7 août). Morande, qui n'a rien pu faire des membres modérés de la Constituante, s'occupe déjà de la composition de la prochaine assemblée et s'efforce d'en écarter les éléments dangereux. Certes, il ne faut pas exagérer le rôle de l'*Argus patriote* et de son rédacteur en chef. Il n'a pas eu d'influence sur l'ensemble des élections ; ce n'est pas une grande voix qui tonne et qui entraîne les masses, comme naguère celle de Mirabeau. Le journaliste limite son effort aux élections parisiennes, et, entre les candidats à la députation, il en choisit un que la cour redoute plus que les autres et pour lequel il a personnellement une aversion particulière : j'ai nommé Brissot. L'ancien libelliste se sent revivre : il a une réputation à détruire, une idole à jeter dans la boue et des haines à satisfaire. Dès lors, Morande oublie presque le roi, la cour, l'Assemblée, la Constitution, le peuple immense qui bouillonne dans ses profondeurs, tel qu'un volcan à la veille d'une

colossale éruption. Il ne voit plus que l'adversaire à tuer : et il s'élançe contre lui, la plume à la main.

Il ne faut pas peut-être juger Brissot avec trop de sévérité¹. Certes son origine est modeste. Mais Morande lui-même ne lui impute pas à crime d'avoir eu pour père un brave pâtissier. Il reproche seulement à Brissot d'avoir rougi du nom paternel, et de s'être intitulé *Brissot de Warville*, par corruption du mot de *Ouarville*, nom exact d'un village où son père avait du bien. Cette sottise mise à part, Brissot avait eu une jeunesse laborieuse, exempte des hontes qui ont souillé celle de

1. Voici comment s'exprime, au sujet de Brissot, un éminent historien, M. Taine, qui, après avoir mis en relief, dans les *Origines de la France contemporaine*, les excès révolutionnaires, se réserve sans doute de peindre plus tard les fautes, les conspirations et les basses manœuvres des conseillers de Louis XVI et de Marie-Antoinette : « C'est ce malheureux, né dans une boutique de pâtissier, élevé dans un bureau de procureur, ancien agent de police à 150 fr. par mois, ancien associé des marchands de diffamation et des entrepreneurs de chantage, aventurier de plume, brouillon et touche-à-tout, qui, avec ses demi-renseignements de nomade, ses quarts d'idées de gazetier, son érudition de cabinet littéraire, son barbouillage de mauvais écrivain, ses déclamations de clubiste, décide des destinées de la France et déchaîne sur l'Europe une guerre qui détruira six millions de vies. » T. III, p. 133, des *Origines de la France contemporaine*, 1881.

Morande. Il a travaillé chez un procureur, à côté de Robespierre, si nous avons bonne mémoire. Il a vécu de sa plume, comme Diderot, lorsque la chicane l'eut dégoûté. Que ses ouvrages philosophiques et juridiques ne soient pas des chefs-d'œuvre, bien des gens en tomberont d'accord, plutôt que de les lire; toutefois ils portent la trace de cet esprit chimérique, mais, à tout prendre, plein de noblesse et d'élévation qui le poussait, comme il le dit lui-même, « à diriger tous ses travaux vers l'émancipation universelle des hommes ». Quand il publia sa *Bibliothèque philosophique sur les lois criminelles*, Servan lui écrivit : « Vous avez réalisé l'un de mes vœux les plus anciens, la réunion de tous les ouvrages qui ont traité de la réforme des lois criminelles. Crions, monsieur, crions tout un siècle; peut-être à la fin un roi dira : Je crois qu'ils me parlent; peut-être il écouterà, peut-être il réformera. » Pourquoi la cour du malheureux Louis XVI honorait-elle d'une telle haine un écrivain qui, dès ses débuts, avait fait preuve d'incontestables talents? La raison en est simple : d'abord on lui trouvait des « principes extraordinaires », — l'expression est du ministre Breteuil, c'est-à-dire des principes républicains; — puis il s'était enrôlé un moment dans

la faction d'Orléans et s'était laissé nommer par le duc secrétaire général de la chancellerie du Palais-Royal. Il n'en fallait pas plus pour que la cour l'exécraât et le désignât aux coups d'un pamphlétaire à gages.

Personne n'était plus apte que Morande à faire une campagne de diffamation et de calomnies contre Brissot. L'ex-*Gazetier cuirassé* avait bien des motifs de ne pas l'aimer. Il le savait intimement lié avec Linguet, qui avait dirigé et protégé ses débuts dans la carrière des lettres ; et nous avons dit quels étaient les sentiments de Morande pour l'annaliste-avocat. De plus, le *Gazetier cuirassé* soupçonnait Brissot d'avoir participé à la rédaction du *Diable dans un bénitier* et il contribua à le faire mettre à la Bastille, le 12 juillet 1784¹, en même temps que son collaborateur présumé, M. de Pelporre. Morande avait obtenu l'arrestation de Brissot, en produisant et en adressant à la police française un certificat d'un garçon de l'imprimerie d'où était sorti le *Diable dans un bénitier*. Un rapport de M. le Noir à M. de Breteuil établit que ce certificat était

1. Brissot donne la date de son incarcération dans sa *Réponse à tous les libellistes qui ont attaqué et attaquent sa vie passée*. Paris, 10 août 1791, broch. in-8°, p. 19.

« dénué d'authenticité ». Il fallut quatre mois et les sollicitations pressantes de M^{me} de Genlis pour obtenir la mise en liberté de Brissot. C'est à la suite de sa captivité qu'il accepta les offres du marquis Ducrest¹, frère de M^{me} de Genlis et chancelier du duc d'Orléans. Il essaya de prouver son dévouement au duc en écrivant contre le ministère la brochure qui a pour titre : *Point de banqueroute, ou Lettres à un créancier de l'État sur l'impossibilité de la banqueroute nationale et sur les moyens de ramener le crédit et la paix*. Cet excès de zèle attira à son auteur une nouvelle lettre de cachet; mais, averti à temps, il passa la fron-

1. Ducrest ne brillait pas par la modestie. Il avait fait présenter au roi un mémoire où il se proposait lui-même comme l'homme le plus capable de restaurer les finances et de rendre à Louis XVI l'amour de ses peuples. On chanta :

Grand génie, ardent citoyen,
Ce que tu promets n'est pas mince;
Mais, si tu possèdes si bien
L'heureux talent de faire adorer notre prince,
Commence donc par faire aimer le tien.

V. Grimm, *Corresp.*, t. XIII, p. 463.

Le marquis Ducrest se piquait de protéger les gens de lettres. Il avait décidé le duc d'Orléans « à suivre l'exemple de M. de Calonne et à pensionner douze trompettes dont voici les noms : MM. Marmontel, Gaillard, l'abbé de Lille et de la Harpe, de l'Académie française; messieurs Bertholet, Lavoisier, de la Place

tière et visita successivement la Hollande, l'Angleterre et l'Amérique. Quand la Révolution s'ouvrit, au début de 1789, Brissot revint en France et reprit sa plume de journaliste en fondant le *Patriote français*¹. Après l'évasion du roi et l'affaire du Champ de Mars, il avait levé bien haut le drapeau républicain. Il accuse les *Pisistrates* qui, à l'entendre, avaient excité la garde nationale contre le peuple et versé le sang des enfants et des femmes dans la journée du 17 juillet, d'avoir voué à l'échafaud « les hommes à caractère » qui voulaient résister à ces essais de dictature. Mais il ne s'est pas

et de Vandermonde, de l'Académie des sciences; l'abbé de la Chaux, de l'Académie des inscriptions et bibliothécaire du prince; enfin, messieurs Bernardin de Saint-Pierre, Palissot et Ménageot : ce dernier est un peintre. » Ces pensions étaient de 800 livres. *Mémoires secrets*, 31 janvier 1787. Du reste, le marquis administrait d'une façon remarquable les biens du duc, et le roi lui fit demander un mémoire sur les procédés qu'il avait employés pour faire rentrer les créances arriérées. C'est sans doute ce qui donna à l'audacieux gentilhomme l'idée de se proposer au roi comme pouvant faire un ministre idéal, en réclamant la suppression des lettres de cachet et la démolition de la Bastille. Il demandait aussi la création d'un conseil pour chaque département ministériel, comme au temps de la régence.

1. Le *Patriote français*, publié à partir du 28 juin 1789 jusqu'au 2 juin 1793, comprend 1388 numéros, ce qui donne environ 8 volumes.

laissé intimider et « a déconcerté par ses regards plus d'un de ces brigands ». Alors on a changé de batteries, et, comme on n'osait pas prendre sa tête, on a essayé de la calomnie. Les *tyrans* avaient encore bien des ressources. « La liste civile, le trésor public, les places étoient à leurs ordres, et les libellistes, les délateurs mercenaires à leurs pieds. L'or a coulé, et la capitale a été inondée et d'émissaires qui prêchoient dans tous les lieux publics contre les Jacobins; et de trompettes qui hurloient les *grandes conspirations découvertes* (encore à découvrir); et de pamphlets qui désignoient au peuple et aux gardes nationales leurs victimes; et de journaux qui versaient au loin le poison, fabriqué dans la capitale ¹. » Et que peut-on lui reprocher, à lui Brissot? On l'accuse d'être payé par les puissances étrangères? Mais il est pauvre et n'a ni caisse ni portefeuille. On prétend aussi qu'il a fait des dupes en Angleterre et s'est emparé de la fortune de ses associés. Si l'on a des pièces, qu'on les montre et qu'on les dépose chez un officier public : l'un de ses ennemis n'a-t-il pas déjà produit pour le perdre un faux certificat arrivé de Londres? Et celui qui a commis cette infamie, qui est-il?

1. *Réponse à tous les libellistes*, p. 34.

Il faut le démasquer. « Lecteur, voulez-vous connaître la main qui, depuis quelque temps, essaie de me déchirer et dans des journaux et dans *des placards*, cette main qui reproduit sous tant de formes les impostures qui, depuis six ans, souillent le *Courrier de l'Europe*? Lisez, écoutez, les témoignages qui s'élèvent contre ce libelliste. Le nommer, c'est le peindre; *Morande* est son nom. Je dois, pour le bien public, faire une bonne fois justice de cette (*sic*) insecte qui s'attache aux meilleurs patriotes. »

Commencée sur ce ton, la philippique contre le malheureux Morande atteint immédiatement la dernière violence. Brissot rappelle les débuts de son ennemi, ses entreprises de chantage, sa négociation lucrative avec les agents de Louis XV et de sa maîtresse, ses démêlés avec Linguet, M. de Lauraguais et M^{lle} d'Éon. Il l'accable sous les témoignages du mépris public. C'est Voltaire qui, caractérisant le *Gazetier cuirassé* dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*¹, s'exprime ainsi : « Il vient de paraître un de ces ouvrages de ténèbres où, depuis le monarque jusqu'au dernier citoyen, tout le monde est insulté avec fureur, où la

1. Édit. de 1772, t. IX, p. 224.

calomnie la plus atroce et la plus absurde distille un poison affreux sur tout ce qu'on respecte et qu'on aime. L'auteur s'est dérobé à l'exécration publique. » C'est M. de Lauraguais, qui le force de s'agenouiller publiquement devant lui et à se reconnaître par un écrit public faussaire et calomniateur ¹. C'est Mirabeau qui l'appelle « malheureux libelliste dont l'amitié et la correspondance sont un opprobre pour le sieur de Beaumarchais ». C'est Linguet qui, dans ses *Annales*, a dit « qu'il fallait traiter son nom comme la justice traiterait sa cendre ». C'est l'*Observateur anglais* ², qui écrit que Beaumarchais s'était rendu aux yeux de M^{lle} d'Éon abominable et odieux, parce que « il a eu la bassesse de prendre pour confident, de se donner pour substitut auprès d'elle un

1. La *Correspondance de Grimm*, édit. Tourneux, t. X, p. 222, donne une analyse et des extraits du *Mémoire pour moi, par moi Louis de Brancas, comte de Lauraguais*, où le comte parle de Morande. « C'est un gredin qui s'avise de dire du bien de moi dans un libelle où il déchire ce que j'aime et que je respecte, qui croit passer pour un bel esprit de bonne compagnie parce que quelques salopes l'appellent le chevalier de la Morande, au lieu de Morande (auteur du *Gazetier cuirassé* et de plusieurs autres atrocités); et qu'il imprime un fatras scandaleux qui a l'air d'être écrit par un fiacre sur les mémoires de la cuisinière de M^{me} Gourdan. »

2. T. IX, p. 14.

Français encore plus taré, plus vil, l'auteur du *Gazetier cuirassé*, le calomniateur de Louis XV, et, pour tout dire en un mot, Morande! » Enfin, pour achever la démonstration, Brissot insère à la fin de sa brochure des pages entières de la *Police dévoilée* de Manuel qui établissent qu'il a changé son ancienne entreprise de chantage pour le métier d'espion et de falsificateur de pièces. Il déclare, en terminant, que dans la persécution dont Morande est l'instrument « on ne peut méconnaître l'esprit infernal du ministère qui n'a cessé de le poursuivre depuis l'instant où il s'est déclaré l'apôtre de la liberté. »

Traité d'espion et d'agent vénal de la cour, Morande ne pouvait se dispenser de répondre. Il le fit dans le n° de l'*Argus patriote* du 18 août 1791¹. Le *Gazetier cuirassé* commence par présenter longuement sa propre apologie et retrace, à sa manière, l'historique de ses nombreux avatars. On a vu plus haut comment il essaie de détruire les allégations puisées par Manuel dans les notes de police,

1. L'article forme un supplément à ce numéro 21 de l'*Argus*. Il porte ce titre : « Réplique de Charles Theveneau de Morande à Jacques-Pierre Brissot sur les erreurs, les oublis, les infidélités de sa réponse. » Il existe de la réplique un tirage à part, imprimé chez Froullé, quai des Augustins, n° 39, 1791.

et il n'y a pas lieu d'insister à cet égard; mais après la défense vient l'attaque. Morande apprécie d'abord la vie privée de Brissot et raconte en détail les entreprises et les voyages de son adversaire. Il insiste notamment sur l'affaire du *lycée de Londres*. Vers 1783, Brissot se serait lié avec un savant musicien nommé Desforges, qui s'était fixé à Londres et cherchait à placer les débris de sa fortune, environ 15,000 fr. Brissot aurait eu l'adresse de se faire confier cette somme, qui devait servir à faciliter la fondation du lycée de Londres et à soutenir la publication du *Journal du lycée*. Mais Brissot n'aurait jamais fondé le lycée et le journal n'aurait eu que trois numéros. L'associé du pauvre Desforges liquida ses dettes en passant le détroit et en se réfugiant en France. On connaît la suite de ses aventures : son emprisonnement à la Bastille, ses relations avec le duc d'Orléans et son voyage en Amérique. Ce qui met le comble à ses crimes, c'est qu'il cherche à renverser la monarchie et à la remplacer par la république. Voilà ce que Morande, défenseur du trône et de la liste civile, ne lui pardonne pas. « On a vu, écrit-il, la rage de Massaniel contre tous les membres de l'Assemblée nationale, lorsqu'il a vu que cette idée était repoussée avec horreur...

Aucune réputation n'a été à l'abri de ses calomnies et de ses injures, et il a infecté de sa sanie (je prie mes lecteurs de me passer ce terme) tout ce qui n'a pas été de l'avis du comité républicomane. »

Morande veut à tout prix empêcher Brissot d'obtenir un siège de député. C'est là une idée fixe, l'idée inspiratrice de son journal, à tel point qu'on pourrait croire que l'*Argus patriote* n'a été fondé que pour discréditer Brissot... aux frais du roi. Or, au moment où paraissait l'article de Morande, dans le n° du 18 août, les élections pour l'Assemblée législative allaient avoir lieu, et Brissot était l'un des candidats le plus en vue, celui, à coup sûr, que la cour redoutait par-dessus tous les autres. Aussi Morande, en terminant sa réplique, ne peut-il s'empêcher de laisser voir où il veut en venir : « Les électeurs de Paris, s'écrie-t-il, se respectent trop pour dégrader la première législature des Français en élisant un banqueroutier accusé de vol. » Les opérations électorales ont commencé le 27 août, et les électeurs de Paris, après avoir entendu la messe, ont nommé M. de Lacépède président. Morande espère que les choix seront bons. « La considération politique de la France parmi les puissances de l'Europe dépend du choix de ses pre-

miers représentants. S'ils sont tous constitutionnels, elle ne redoutera aucune ligue contre sa tranquillité » — n° du 29 août. — Jusqu'à ce que les résultats définitifs du vote à deux degrés soient connus, Morande continue vigoureusement sa campagne contre les candidats républicains : Condorcet, qui autrefois s'élevait dans ses ouvrages contre « l'influence de la populace, ce fléau des États policés », et qui maintenant « s'est jeté dans la secte républico-mane » ; Clavière, un Genevois et un *agioteur* ; et surtout contre Brissot « qui réunit sur sa tête tous les genres de déshonneur ». Dans un dernier article (n° du 6 septembre), l'*Argus patriote* affirme que, si Brissot est nommé, une scission immédiate se produira entre les colonies françaises et la mère-patrie, car on croira que la France va mettre en pratique le fameux mot : « Périssent les colonies, pourvu que la liberté s'établisse ! » Puis, répondant à l'allégation de son ennemi qui prétendait que le rédacteur de l'*Argus* était soudoyé par une bande, l'ex-*Gazetier cuirassé* s'écrie : « J'avoue qu'il y a une bande qui m'a décidé à peindre Brissot. C'est le souvenir de la bande de Cartouche, dont les acteurs avaient, comme lui, un chapelet passé en sautoir sur des mains de cire très proprement gantées, tandis que leurs

véritables mains travaillaient les poches de leurs voisins. »

Les furieuses invectives de Morande, les placards dont Paris était inondé, grâce à l'activité des agents royalistes, avaient produit sur le corps électoral un certain effet. En somme, les Feuillants avaient obtenu plus de suffrages que les Jacobins. La cour put croire un moment que les chefs du parti républicain échoueraient, mais, *au onzième tour de scrutin*, Brissot finit par être élu ! Il faut voir avec quelle rage Morande annonce dans son numéro du 12 septembre le triomphe final du « vertueux, de l'immaculé, du digne Brissot ». La déception était d'autant plus vive que, pendant les quatre premiers jours, les électeurs parisiens avaient repoussé Brissot par une majorité de 300 voix, en nommant Garaud de Coulon, Pastoret, Cerutti, Lacépède. Morande triomphait déjà. « Il est plus que probable, écrivait-il, que, de renvoi en renvoi, Brissot sera renvoyé aux calendes grecques. L'honneur de la prochaine législature est attaché à son exclusion et la partie saine du corps électoral est pénétrée de cette vérité. » Aussi, quand Brissot passe enfin, Morande est atterré et perd un moment son magnifique sang-froid. Il explique le succès du Jacobin par les abstentions, et par cette cir-

constance que, le jour où le roi a juré d'observer la Constitution, beaucoup d'électeurs ont voulu voir passer le cortège! Désormais, l'*Argus* ne s'occupera plus que de la vie publique de Brissot et jamais de sa vie privée. En vain, le journaliste à gages cherche à faire bonne figure; il est visiblement décontenancé. Tout lui montre que la monarchie va aux abîmes, qu'elle a perdu la confiance de la nation. L'enthousiasme factice qui a suivi l'acceptation de la Constitution par le roi n'a pas plus duré que les illuminations de Paris. Depuis la déclaration de Pilnitz, la France, soulevée jusque dans ses profondeurs par le grand souffle révolutionnaire, s'indignait contre le double jeu de la cour et contre cette malheureuse reine qui écrivait à son frère, l'empereur Léopold, de « culbuter » la Constitution au plus tôt. Les hommes modérés s'en vont. Bailly annonçait l'intention de donner sa démission, en avouant, dans une lettre adressée à la municipalité, « qu'il serait resté à sa place, s'il avait encore la force et les moyens nécessaires pour être utile ». L'*Argus* annonce (n° du 27 septembre) que « MM. d'Ormesson, Freteau et Dupont sont sur les rangs pour remplacer le maire de Paris. MM. d'André et Beaumetz sont désignés pour la place de procureur-syndic du dé-

partement. Quelques membres du Club des Cordeliers ont paru désirer le sieur Robespierre pour une de ces places et le fameux Rutledge pour l'autre. Ces deux citoyens ont toujours marché sur la même ligne ; mais comme cette ligne n'aboutit ni à la mairie, ni à la place de procureur-syndic, il est probable que la nomination des frères cordeliers n'aura pas lieu. »

Cependant l'Assemblée législative se réunit le 1^{er} octobre 1791. Tout d'abord, Morande affecte d'être satisfait de sa composition. « La masse est sûre, écrit-il ; et ce ne sont point les *exagérateurs* qui la conduiront, ni les hypocrites qui pourront la pervertir. » Et qui sont ces exagérateurs et ces hypocrites ? Il le dit nettement : « Les membres qui sont le plus à redouter dans l'Assemblée sont les amis de cœur et les affiliés des Robespierre et des Pétion, parmi lesquels on en remarque quelques-uns dont les exagérations sont si extraordinaires et si extravagantes que l'on a le droit de soupçonner qu'elles ne sont point sincères. » Et puis, cette majorité si *sûre* traite, dès le début, la personne royale avec le plus insultant dédain. On vote le 5 octobre, sauf à y revenir le lendemain, que les mots *Sire* et *Majesté* ne seront plus employés, et que le roi n'aurait, toutes les fois qu'il viendrait assister aux séan-

ces de l'Assemblée, qu'un fauteuil placé pareil à celui du président et placé à la gauche. Morande proteste. « C'est dégrader la nation, écrit-il, que de dégrader son chef. » La suppression du décret, obtenue par les Lameth et le président Pastoret, ne faisait qu'atténuer l'insulte. D'autre part, les modérés, dont la cour repoussait l'alliance avec dédain, se retiraient sous leur tente, inquiets, découragés. A la suite de la clôture de l'Assemblée constituante, la Fayette avait donné sa démission de commandant de la garde nationale. Dans une lettre du 8 octobre, il avait remercié la milice de son zèle et recommandé au peuple « de ne pas paralyser l'action légale des autorités légitimes ». *L'Argus patriote*, dans cette circonstance, apprécie le rôle du général avec une équité parfaite : « M. de la Fayette, dit-il, a été attaqué par tous les partis, l'un après l'autre, et il se retire regretté et estimé généralement de tout le monde. On l'a accusé d'avoir une grande ambition ; et il vient de prouver que toute son ambition a été de se retirer avec honneur de la scène d'action. Il a réussi à emporter intacte la gloire dont il s'est couvert par une conduite irréprochable et par la fermeté la plus intrépide au milieu des plus grands dangers (n° du 13 octobre). » Dans le numéro suivant, Morande cher-

che à poser la candidature de la Fayette à la mairie de Paris. En cela, le Gazetier se montrait plus politique que la reine, qui employait le peu d'influence dont elle pouvait encore disposer à soutenir la candidature de Pétion. Nous allons voir ce qui advint d'une attitude aussi folle.

Certes, si la cour voulait faire sortir l'ordre du désordre, elle devait être satisfaite. L'anarchie était partout. Dans le vieux château des papes, dans la tour sombre de l'inquisition, Jourdan Coupe-Têtes et sa troupe de bandits avaient jeté soixante cadavres; Avignon est glacé de stupeur. « Ceci est la porte de l'enfer, écrit Michelet, la porte sanglante. La voilà maintenant ouverte et le monde y passera. » De la colonie de Saint-Domingue arrivaient aussi des récits de carnage. Blancs et noirs se fusillent et s'entre-tuent. En France, le flot des émigrants s'élançe aux frontières, surtout vers Coblentz « la capitale de la France extérieure », comme disaient les royalistes. Mais la voix furieuse d'Isnard tonne à la tribune de l'Assemblée, et la guerre commence entre la Révolution et l'Aristocratie. Le roi, tout à l'heure si faible, a un accès de révolte. Il oppose son veto au décret du 7 novembre sur les émigrés, puis à celui du 29 sur les prêtres réfractaires. Mo-

ment critique où la nation s'exalte jusqu'à la fureur.

Que dit Morande dans ce conflit terrible? Il hésite, mêle les louanges aux critiques, essaie de séparer l'Église de l'État ou plutôt du roi, pour sauver celui qui peut encore reconnaître en espèces sonnantes le dévouement des journalistes. Avec une habileté rare, le libelliste retors indique à son maître sinon la voie de l'honneur, du moins celle du salut. Rompez, lui dit-il, avec les influences cléricales; ne permettez pas à une secte religieuse d'en opprimer d'autres; proclamez l'égalité entre les ministres de tous les cultes. Les corporations religieuses doivent être bannies. « Quand on sera parvenu, lisons-nous dans le n° 44 de l'*Argus*, à dissoudre ces terribles corporations, l'on aura assuré le retour de la tranquillité et le repos de la nation française. » Mais, cette concession faite aux idées révolutionnaires, Morande défend avec énergie les principes essentiels du gouvernement. Il s'indigne de la situation intenable que l'Assemblée fait aux ministres, en écoutant les perpétuelles dénonciations qui sont dirigées contre leurs actes : « On a vu, écrit-il, des séances pendant lesquelles tous les ministres ont été dénoncés, sans qu'aucune des dénonciations fût fondée... On se rappelle la morgue des minis-

tres de l'ancien régime et l'on cherche à s'en venger sur les ministres constitutionnels... Personne ne contestera que le temps que font perdre les dénonciations à l'Assemblée ne soit fort à regretter. C'est un vol fait à la chose publique. » Et le journaliste rappelle, en flétrissant cette infraction déplorable à la discipline, que des simples soldats ont dénoncé le ministre de la guerre, à propos des moyens de défense d'une place forte; que des commis, à 600 livres d'appointements, ont occupé toute une séance de l'Assemblée de la critique des travaux de leurs chefs. Il réclame des peines sévères contre les dénonciateurs.

En ce qui touche les émigrés, Morande approuve la conduite du roi et le loue d'avoir opposé son veto aux décrets, tout en écrivant à ses frères pour les engager à rentrer en France. Il affirme que « la nation pense de la même manière; qu'elle veut être juste et humaine, et sauver les émigrants, si elle le peut, de leurs propres fureurs ». Puis, passant de la défense à l'attaque, *l'Argus patriote* se retourne contre ceux qu'il appelle ironiquement « les quatre plus grands hommes de France », c'est-à-dire Gorsas, Carra, Condorcet et Brissot. Il leur fait un crime de leurs protestations contre le veto royal et reproche à Brissot « d'avoir trouvé

dignes de son cœur les Jourdan et les Peytavin, les brigands d'Avignon que les commissaires de l'Assemblée viennent de faire arrêter, après l'occupation d'Avignon par M. de Choisy ». Enfin il rejette sur ses adversaires la responsabilité de la révolte des nègres de Saint-Dominique, qui « ont pris pour actes des apôtres les écrits des Brissot, des Condorcet et des Clavière ».

Si le jugement de Morande eût été entièrement libre, il aurait, à coup sûr, lui l'admirateur de la Fayette et le partisan des constitutionnels, blâmé les absurdes manœuvres de la cour qui, aux élections du 12 novembre, avait assuré le succès d'un candidat pour la mairie de Paris, nettement hostile au pouvoir exécutif. Plus avisé, *l'Argus* avait prôné de son mieux les titres de la Fayette (n° du 12 novembre). Le 23, Morande déplore la nomination de Pétion ; il prétend que l'échec de la Fayette tient à ce que, sur 27,000 électeurs inscrits, 10,000 seulement ont voté. Faut-il avoir grande confiance dans le nouveau maire ? Le journaliste ne le croit pas. Il raconte, non sans esprit, que le premier acte du chef de la municipalité a été de courir au club des Jacobins où Couthon, président en exercice, l'a chaudement félicité. Ce fut une scène attendrissante. Suivant l'expression de Gorsas : Pétion était si ému qu'il ne put

« qu'arroser de ses larmes le sanctuaire de la liberté ». Gagnés par l'émotion, plusieurs membres du club proposent d'élever un buste au nouveau maire. Le *patriote* Dusaulx trouve la proposition anti-égalitaire, mais il presse Pétion dans ses bras pour le consoler, et tous deux se remettent à pleurer ! Ils avaient le don des larmes. « Ils en versent en si grande abondance, lit-on dans l'*Argus*, que, s'ils avaient eu de longues barbes, ils auraient ressemblé à des Tritons sortant des flots. » Pour calmer ces effusions touchantes, Morande invite Pétion à s'occuper des trottoirs et des égouts de Paris. « Un maire de Paris acquerra plus de gloire en s'occupant de ces détails essentiels de son administration qu'en allant verser des larmes à la tribune des Jacobins. » Il est plus beau de se dévouer à une ville de 800,000 âmes qu'à une société de 1,000 à 1,500 personnes. Le *Gazetier cuirassé* a compris l'incalculable puissance des Jacobins, dont les 5 ou 600 sections dominant la France entière et s'arrogent partout le contrôle du pouvoir exécutif. Dans son n° du 18 décembre, il dénonce à tous les patriotes cette usurpation redoutable :

Je ne blasphémerai point la Constitution en disant qu'il faudra bientôt opter entre l'Assemblée Nationale et les Jacobins; mais j'oserai dire que

le patriotisme doit arrêter les progrès du mal qui s'y prépare. J'oserai dire aussi (en bravant et les injures et les outrages et les calomnies de tous les instigateurs des désordres, ainsi que tous les insensés et les lâches adulateurs des sociétés perpétuellement révolutionnaires qui se sont arrogé le pouvoir dictatorial) que l'Assemblée Nationale doit prendre le dessus des sociétés qui ont l'audace d'empoisonner l'esprit du peuple. Si le pouvoir exécutif, les gardes nationales, les troupes de ligne et les membres des départements et des districts ne marchent pas courageusement au secours de la Constitution et ne réduisent pas à leur insignifiance les fourbes qui se disent ses amis, ils finiront par entraîner dans l'abîme une nation qui, sans ces sociétés, aurait bientôt repris son rang en Europe. Si les lois ne sont pas respectées et observées, si les gens corrompus conservent leur influence dans les clubs dont ils sont membres, c'en est fait de la nation française.

Ces avertissements ne restaient pas absolument sans écho. On put croire un moment que le club des Feuillants allait faire contrepoids au club des Jacobins. Le 10 décembre, l'*Argus* annonce avec joie que près de 250 membres de l'ancienne Assemblée se sont fait inscrire au Club constitutionnel, et que 500 bons citoyens ont imité leur exemple. Mais, dès le 23 du même mois, une troupe de Jacobins envahit la salle des Feuillants et force le président

à lever la séance. (n° du 28). Voilà les modérés chassés du local où ils se réunissent et déjà impuissants à repousser la force par la force. Quant à l'Assemblée Législative, elle tremble aussi devant les menaces de la rue et des clubs. Son temps se passe à des niaiseries, quand ce n'est pas à écouter, comme le dit Morande, « des dépositions d'ivrognes et des contes à dormir debout ». Des séances entières sont employées à discuter des pétitions comme celles du laboureur de la Dordogne qui avait pour toute fortune un assignat de 50 livres. Les rats l'avaient rongé, sans penser à mal. Alors un député humanitaire s'empare de cet accident lamentable. Il apporte sur le bureau de l'Assemblée les lambeaux de l'assignat et demande qu'on restitue au laboureur de la Dordogne l'équivalent de la somme que les rats ont consommée. La chose fut gravement renvoyée au comité de l'extraordinaire. L'Assemblée n'était plus qu'un théâtre, une sorte de Cirque olympique où soldats et civils défilaient successivement, comme ce jour, — c'était le 15 décembre, — où Pétion présente à la représentation du peuple tous les nouveaux officiers de la garde nationale. Ils traversèrent la salle au nombre de 1,500, en deux colonnes; et l'Assemblée traduisit son enthousiasme par des applaudissements frénétiques, surtout lors-

que M. Chéron, député, cria pour la première fois : « La Constitution ou la mort ! »

Morande s'indigne des inepties que des énergumènes venaient tous les jours débiter à la barre. Il s'élève notamment contre Anacharsis Cloots, qui eut l'ingénieuse idée de proposer à l'Assemblée de déclarer la guerre à *toutes les puissances*, et affirma que « la cocarde tricolore et l'air *Ça ira* seraient les délices de vingt peuples délivrés ». L'*Argus* ne peut admettre qu'on entrave à toute heure l'action du pouvoir exécutif, ni qu'après avoir réclamé à grands cris telle ou telle mesure, on s'empresse de la combattre et de la proclamer anti-nationale, aussitôt qu'elle est acceptée par les ministres. C'est ainsi que le parti avancé avait d'abord sommé Louis XVI de déclarer la guerre à l'Autriche. Dès que le ministre de la guerre, M. de Narbonne, obéit à ces sommations et annonce à l'Assemblée la formation de trois armées, sous les ordres de la Fayette, Luckner et Rochambeau, on fait volte-face, et Brissot, Carra, Robespierre accusent le roi de ne se prêter aux projets belliqueux que pour trahir la patrie. « Voilà le pouvoir exécutif dans une belle position ! écrit Morande ; Carra, séant aux Jacobins, avait d'abord enjoint aux ministres de se battre. Sur les observations de Robespierre, il

ne veut plus que les troupes franchissent les frontières et oppose son veto à la guerre extérieure. Il est difficile de plaire à ces deux grands hommes, mais il l'est moins de les envoyer aux calendes grecques. A Rome, on les aurait probablement envoyés aux murènes. » Carra, qui, d'après Morande, aurait été décrété de prise de corps pour vol en 1758 par le bailliage de Mâcon, professait d'ailleurs de singulières idées sur le patriotisme. Dans la séance du club des Jacobins tenue le 5 janvier 1792, n'osa-t-il pas demander la destitution de Louis XVI et son remplacement par le duc d'York, fils du roi d'Angleterre, motion qui, ajoutons-le, lui attira une verte réplique et un rappel à l'ordre de Danton? *L'Argus*, en ce qui le concerne, n'est pas partisan d'une politique d'effacement, mais il estime que, si la France a le droit de maintenir sa Constitution et son indépendance contre les attaques venues de l'extérieur, elle n'a pas à intervenir dans les affaires des autres peuples. « Ceux qui soutiennent, lit-on dans le n° du 21 janvier 1792, le paradoxe inepte et impolitique que nous devons faire les frais des révolutions de tous les peuples, qu'il faut affranchir tout le genre humain; ces énergumènes... rendent la France odieuse à tous les gouvernements et à tous les peuples de l'Europe... Si

chaque peuple opprimé a le droit incontestable de résister à l'oppression, les Français n'ont pas celui de leur prêcher la résistance, puisque cette oppression leur est étrangère. »

A l'intérieur, la situation était assez menaçante et assez troublée pour absorber l'attention de l'Assemblée et du Pouvoir exécutif. Au début de l'année 1792, la fermentation croissait d'heure en heure dans la capitale. Des bruits, habilement propagés par Carra, Gorsas, Brissot, Prud'homme, circulaient. On disait que le roi faisait vendre la vaisselle des Tuileries et les bijoux de la couronne, en vue d'une nouvelle tentative de fuite; que les hôtels des ci-devant nobles étaient métamorphosés en casernes, et que le château royal était bondé de chevaliers de Saint-Louis armés jusqu'aux dents. Les calomnies et les dénonciations pleuvent contre les ministres avec un redoublement de rage. Dans la rue les attroupements se multiplient, sous prétexte que le pain est trop cher. Une foule exaltée jusqu'à la fureur veut piller les boutiques et les magasins des marchands de sucre et de denrées coloniales. Le plus menacé parmi ces commerçants inoffensifs est M. d'André, l'ancien membre de l'Assemblée Nationale, qui demeurait rue de la Verrerie. « Des scélérats, écrit Morande le 29 janvier, ont dit qu'il leur

fallait la tête de M. d'André, et on demandait cette tête comme l'on aurait demandé un pain de sucre. » Qui le croirait? Ces rassemblements dangereux furent dissipés pour un jour par une des célébrités révolutionnaires. « La demoiselle Théroigne de Méricourt est arrivée, dit l'*Argus*, et s'est montrée aussi constitutionnelle sur la terrasse des Feuillans qu'elle l'était peu dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789. On l'a entendue prêcher le patriotisme et le respect pour l'autorité, ce qui n'a pas peu surpris son auditoire. »

Quant au maire Pétion, il laissait faire les hommes de désordre avec un optimisme étonnant. Des propriétaires, d'honnêtes négociants sont menacés du pillage, la garde nationale impuissante recule devant les huées et les insultes; peu lui importe, il voit tout en bleu et en rose. Dans la séance du 24 janvier 1792, on l'entend débiter un petit discours dont Morande nous donne l'analyse :

« Il a peint les tumultes avec des couleurs si douces, son maintien a été si gracieux, il a parlé avec tant d'aménité qu'il a été regardé par tout le monde comme un chérubin de paix. Selon M. Pétion, le peuple n'était que mal à l'aise : il s'agitait cependant... il se rassemblait dans les places... Il a parlé en passant de l'incendie de la Force. Le feu paraît avoir pris d'abord dans l'ap-

partement de l'abbé Bardy (qui n'était pas encore transféré, comme on l'avait dit, à la Conciergerie); M. Le Nain, après avoir vérifié que Bicêtre et la Salpêtrière n'étaient point en feu, comme l'on en faisait courir méchamment le bruit, se rendit au faubourg Saint-Marceau, où l'on trouva des gens attroupés qui lui attestèrent, avec l'inquiétude de la probité, qu'ils ne voulaient point piller les magasins de sucre, mais que la hausse de cette denrée leur causait du chagrin. Il leur conseilla de s'adresser à l'Assemblée Nationale, et ils l'ont fait. Tout ce qui se passait n'inquiétait point M. Pétion. Tout allait bien, selon lui; le tumulte était apaisé. On cassait cependant encore les vitres de MM. Cholet et Boscaris; on entourait les magasins de M. Millot et C^{ie}, et l'on avait blessé dangereusement un commandant de bataillon. Mais tout, au reste, allait bien, et ces incidens légers n'empêchèrent pas M. Pétion de dire que la garde nationale était respectée, que la loi retenait tout le monde, et que la municipalité n'avait point à se plaindre du peuple. » *Argus* du 25 janvier 1792.

Le journaliste ne prétend pas dire que le maire de Paris reste inactif. Non : pendant que les bas-fonds remontent à la surface et que la tempête populaire se déchaîne, il prend sa plume d'administrateur et libelle un arrêté condamnant à mort « ... les chiens qui seront trouvés dans les rues, passé dix heures du soir ». Cet effort a épuisé le pauvre Pétion. Qu'on ne

lui de mande plus d'actes ! Quant aux discours, aux manifestes, aux lettres, il en aurait à revendre. « Depuis quinze jours, écrit Morande le 6 mars, M. Pétion s'est vu obligé de doubler les travaux de sa place. Si cela continue, il lui faudra bientôt une demi-douzaine de secrétaires de plus. Il a écrit aux membres du directoire du département : il a écrit par le même canal au ministre de la guerre. Il fait des discours à la Ville, il en fait à la barre de l'Assemblée Nationale, il en fait aux Jacobins ; il écrit au *Journal de Paris*. On peut dire que jamais magistrat ne s'est donné tant de besogne et *ne l'a si bien faite*. Tous les écrits de M. Pétion sont des morceaux d'éloquence achevée ; et ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'il n'y a pas une ligne qui ne soit faite avec une aménité qui enchante ses lecteurs. »

Ainsi le sceptique *Argus* raille la phraséologie déclamatoire du maire de Paris et son inertie en face des hommes de désordre. Mais ce qui est plus extraordinaire, c'est la vertueuse horreur de Morande pour le déchaînement de la presse et de la littérature anonyme, pour le scandale de certaines représentations théâtrales et les divertissements malsains qu'offraient au public de la capitale les boutiques du Palais-Royal. Lui, le libelliste sans scrupules, le dif-

famateur éhonté, il demande à la municipalité « qu'elle tienne la main à ce que les écrits que l'on publie portent le nom de l'auteur ou de l'imprimeur, et qu'aucun placard ne soit affiché sans ce passeport ». Lui, l'ancien joueur, l'ancien libertin que ses fredaines avaient conduit au Fort-l'Évêque, puis forcé à s'expatrier, il s'indigne maintenant contre « la licence de la capitale, il blâme la liberté des théâtres ».

« On pensera peut-être, écrit le saint homme, qu'à cet égard les principes de la liberté auront été poussés trop loin, et qu'en multipliant trop les théâtres, on s'écarte des principes de la régénération des mœurs, qui sont tout aussi nécessaires que les lois à une nation libre. » Les plaisirs faciles du Palais-Royal lui inspirent une tirade indignée que n'eût pas renié la chaire chrétienne : « Il vient de s'ouvrir dans ce moment-ci un nouveau théâtre qui réunit tous les genres de corruption et qui se trouve placé au milieu du cloaque de tous les vices : c'est du Cirque du Palais-Royal que j'entends parler. Ce n'était pas assez que le jardin fût entouré de deux cents boutiques surmontées de quatre étages chacune, où l'on trouve à la fois, dans la même maison, des bureaux d'escroquerie, des clubs de jeux, des cavernes de voleurs, des mauvais lieux. L'on a voulu renchérir sur ces

horreurs, et le cirque est devenu la table des matières des deux cents arcades qui l'entourent. On trouve bien çà et là, dans le Palais-Royal, quelques boutiques honnêtes et quelques appartements habités par des gens déplacés, mais plus des trois quarts des appartements sont des repaires où la jeunesse inexpérimentée trouve l'occasion prochaine de se ruiner et de se pervertir. » *L'Argus* invite la municipalité à prendre des mesures de salubrité publique, et à faire disparaître les 4,000 maisons de jeux qui existent à Paris ; le Palais-Royal, à lui seul, en contient de 12 à 1,500.

Après ces échappées sur l'administration intérieure de la France et sur la situation de Paris, Morande revient à la politique générale. La guerre contre les puissances devenait de plus en plus probable. En recevant, le 14 janvier 1792, le ministre de France, le roi de Prusse avait affecté l'attitude la plus blessante. Une partie du ministère de Louis XVI, notamment Narbonne et Cahier de Gerville, poussait le roi aux résolutions énergiques. Le ministre des affaires étrangères, Delessart, cherchait au contraire à réagir contre les projets belliqueux. Quant à Morande, il paraît se ranger du côté des partisans de la paix, et témoigne peu de confiance dans la discipline de nos troupes : « Les deux

partis extrêmes, écrit-il le 6 mars 1792, ont chacun une chance, si nous avons la guerre. Les *républicanistes* et les *Orestes* de l'ancien régime se flattent que, dans un incendie général, ils trouveront le moyen d'arriver à leur but. Les patriotes qui ne veulent que la Constitution croient avec raison que leurs espérances sont plus solidement fondées sur la défaite des exagérés dans tous les sens que sur les conséquences d'une invasion sur le terrain des puissances étrangères. Pour faire la guerre chez les autres, et la faire sans fouler le peuple, il faut y porter de l'argent. Pour la faire avec succès, il faut y conduire de l'artillerie et des troupes disciplinées qui ne se laissent point enlever. Ce n'est pas le courage qui manquera aux Français... Il ne s'agit pas seulement de conduire des hommes braves au combat; il faut qu'ils y marchent avec ordre, qu'ils n'aient qu'une volonté et qu'ils ne forment qu'un ensemble. »

Telle était évidemment l'opinion du roi, lorsqu'il redemandait son portefeuille à M. de Narbonne. Le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, en désaccord avec Narbonne, tomba par compensation. Quant à M. Delessart, ministre des affaires étrangères, l'Assemblée, par décret du 10 mars rendu sur la proposition de Brissot, le mettait en accusation pour avoir trahi

les intérêts de la nation en transmettant par M. de Noailles à la Cour de Vienne des détails faux ou exagérés sur l'état du royaume. Delessart, arrêté le même jour, fut conduit à Orléans par deux officiers et six gendarmes. On le remplaça par Dumouriez. Les autres ministres constitutionnels ou Feuillants, Gerville, Duport du Tertre et Tarbé, rentrèrent dans la vie privée. Morande juge sans passion et non sans justesse les ministres remplacés, ainsi que leurs successeurs. « Depuis si longtemps, dit l'*Argus* du 5 avril, le gouvernement était arrêté dans sa marche, que le roi a jugé nécessaire à la paix et au repos de l'Empire de choisir des ministres qui jouissent de la confiance du parti dominant. » M. de Narbonne avait de grands talents, mais il n'avait pas été « formé et mûri par l'expérience ». On aime à croire que M. Delessart est innocent des fautes qui lui sont imputées, mais il aurait dû changer les anciens usages de la diplomatie, et ne pas garder le silence sur certaines dépêches particulières. Dumouriez, le nouveau ministre des affaires étrangères, a une grande popularité; mais la conservera-t-il? Clavière, nommé ministre des finances, n'inspire pas une grande sympathie à l'*Argus*. « Que M. Clavière n'agiote plus, qu'il soit un ministre de finances habile et honnête;

que d'habile braconnier il devienne un garde-chasse intrépide ¹, il méritera que l'on oublie les écarts de sa trop longue jeunesse. » Morande, par d'autres motifs, n'apprécie guère le nouveau ministre de l'intérieur, l'intègre Roland, dont la capacité lui semble douteuse. « Nous sommes arrivés, écrit-il, à l'époque où nous avons plus besoin de talent que d'hommes irréprochables. »

Un ministère composé d'hommes de génie n'eût pas été de trop, en effet, pour faire face à la situation. Du 3 au 8 mars, les séances de l'Assemblée Législative furent, en grande partie, consacrées à entendre la lecture des dépêches qui annonçaient les plus graves désordres sur toute la surface du territoire. A Étampes, une troupe de brigands assassine, en pleine place publique, le maire Simoneau qu'abandonne son escorte de 80 cavaliers du 18^e régiment. A Verneuil, 5,000 anarchistes occupent le marché et dévastent les campagnes. A Corbeil, à Montlhéry d'autres bandes taxent les grains et font la loi aux autorités. 4,000 hommes, sortis du faubourg de Marseille, ont chassé d'Aix le régiment Ernest. Malgré son optimisme d'emprunt, Mo-

1. Morande applique ici à Clavière le compliment que Beaumarchais avait adressé au *Gazetier cuirassé*, après sa conversion.

rande se laisse envahir par le découragement. En février 1792, il abandonne son journal à un sous-ordre qu'il avait prié de « se restreindre à l'historique simple des évènements qui se sont passés pendant son absence ¹ ». Il retourne à Arnay-le-Duc auprès de sa mère malade et semble avoir songé dès lors à désertier la politique et ses dangers. De retour à Paris, il raconte en ces termes les sentiments contraires qui l'ont envahi : « Si je faisais plus de cas de ma tranquillité que je n'ai d'ardeur pour le bien de mon pays, j'aurais pu me dispenser de rentrer dans le tourbillon dans lequel je me suis replongé. Je n'ai voulu que remplir un devoir sacré en allant voir ma mère dangereusement malade, à laquelle je devais bien l'hommage que j'ai été lui rendre. Je l'ai vue, je l'ai pressée sur mon cœur, elle m'a serré dans ses bras, et, quoique je ne me sois éloigné d'elle qu'avec douleur... quoique j'aie quitté avec bien du regret le sol qui m'a vu naître... j'ai résisté au penchant qui m'entraînait. J'ai embrassé des parents que j'aime, des amis qui m'ont comblé de marques d'attachement; je

1. Les numéros 66, 67, 68, 69 ont été imprimés en l'absence de Morande. De là beaucoup de fautes typographiques dont il crut devoir, à son retour, s'excuser auprès des lecteurs.

me suis arraché de leur société et suis venu reprendre ma tâche pour dévouer tout mon temps à ma patrie. » Et il annonce qu'il ne restera pas neutre entre les patriotes et les ennemis de la Constitution; qu'il veut encore « concourir à écraser les partis pour maintenir les pouvoirs légitimes, démasquer les intrigans et les dénoncer à la nation ».

Comme pour marquer sa rentrée dans la polémique des partis, il s'en prend d'abord à Camille Desmoulins, qui venait de publier une brochure contre Brissot ¹. Mais Morande la trouvait trop modérée, et, de plus, il reprochait à Camille d'avoir parlé de l'ex-*Gazetier cuirassé*

1. Il s'agit ici du pamphlet intitulé *Brissot démasqué*. Camille avait été attaqué par le *Patriote français*, journal de Brissot, sous prétexte que, dans une consultation donnée à un sieur Dithurbide que le tribunal de police correctionnelle avait envoyé à Bicêtre en vertu de la loi sur les maisons de jeu, C. Desmoulins s'était constitué l'apologiste des jeux de hasard. Le signataire de l'article du *Patriote* était Girey-Dupré, le futur Girondin; mais l'irascible Camille s'en prit au rédacteur en chef. « Le maître est responsable des délits du domestique, lit-on dans le *Brissot démasqué*... Il est commode à un journaliste de prendre ainsi M. Girey en croupe pour couvrir son dos. Mais je saute à la bride, parce que c'est vous qui la tenez et qui m'avez lâché cette ruade. » Camille insistait principalement sur les idées politiques de Brissot, et pas assez sur les imputations dirigées contre sa probité. Morande avait été moins généreux.

avec trop de légèreté ¹. A en croire l'*Argus*, la brochure contre Brissot « annonce bien peu d'énergie et bien peu de moyens pour le combattre ». Dire d'un homme qu'il a été l'ami de la Fayette, ce n'est pas là de quoi le discréditer ². Morande avait, il est vrai, beaucoup plus d'imagination lorsqu'il s'agissait de mettre en cause Brissot. Mais le crime irrémédiable de Camille, c'est d'avoir montré peu de consi-

1. Voici le passage de *Brissot démasqué* qui concerne Morande : « Je ne vous citerai point non plus Morande, avec qui votre procès criminel reste toujours pendant et indéci, et qui va disant partout assez plaisamment à qui veut l'entendre : Je conviens que je ne suis pas un honnête homme; mais ce qui m'indigne, c'est de voir Brissot se donner pour un saint, et Ambroise de Lamela, devenu le frère Antoine, méconnoître son frère d'armes, et ne plus se souvenir de la caverne et de dame Léonarde. »

2. C'est notamment dans la *Tribune des patriotes* (journal publié en mai 1792 et qui n'eut que quatre numéros) que Camille attribue à la Fayette des visées ambitieuses et une profondeur de machiavélisme qui offrent peu de vraisemblance. Il le compare à Cromwell, tout en ajoutant qu'il peut devenir un Monk, selon les circonstances. Il l'appelle le Warwick des ministres qui ne font la guerre que pour élever leur protecteur à la dictature. D'après le journaliste, la Fayette trompe tous les partis. Il n'a jamais regardé de quelle opinion on était, pourvu qu'on fût de ses partisans. Et Camille conclut ainsi : « Le ciel nous préserve de la république de la Fayette! Ce mot *république*, que Cromwell avait continuellement à la bouche, ne m'en impose plus. »

dération pour Morande lui-même. « Comment ce Camille de la petite espèce, réplique le rédacteur de l'*Argus*, s'est-il avisé de me prêter un soliloque qu'il dit *plaisant* et qui est aussi sot que son ouvrage ? Je me permettrai de lui rembourser cette avance, en observant qu'à son ordinaire il a oublié d'être vrai, comme il oublia d'être brave, le jour qu'un homme impoli lui appliqua un si violent soufflet au Palais-Royal, qu'il lui imprima quatre doigts sur la joue droite et, de son pouce, le fit saigner du nez en abondance. Voyez les mémoires de Camille Desmoulins écrits par lui-même. »

Après avoir ainsi tancé l'imprudent Camille, Morande revient à des questions plus générales et, résumant les lamentables nouvelles qui arrivent de la province, affiche de nouveau sa profession de foi politique. Il n'est pas de ceux qu'il appelle les *Orestes*, de ces aveugles qui veulent ramener le pays en deçà de 1789 et rêvent la restauration du pouvoir absolu. La stricte observation de la Constitution, la lutte contre « les exagérés dans tous les sens », voilà tout son programme. Même en présence des déchaînements révolutionnaires, il repousse nettement le retour à l'ancien régime : « L'insurrection de Noyon, celles d'Étampes et de Montlhéry, écrit-il le 15 mars, celles qui ont

éclaté dans près de vingt départements, l'armement des Marseillais et les assassinats qui se commettent çà et là, tant dans la capitale que dans les diverses villes du royaume, sont autant d'essais que font nos ennemis, soit pour détruire le gouvernement établi, soit pour dégoûter le peuple de la liberté. Que ces projets sont vains ! Jamais les Français ne perdront de vue qu'ils sont libres ; jamais on ne leur persuadera de cesser de l'être. On aura beau rappeler aux Français les jouissances délicieuses de l'ancien régime, ce n'est plus de celles-là qu'ils sont jaloux. » Ces déclarations une fois faites, — et elles ne manquaient pas d'à-propos, au moment où l'on accusait le roi de méditer une Saint-Barthélemy de patriotes, — Morande ne conserve pas d'illusions sur la véritable cause des désordres qui se produisaient aux quatre coins du territoire. Suivant lui, il est ridicule d'en accuser le roi. « Les écrivains incendiaires, dit l'*Argus* du 20 mars, les attribuent tous indistinctement au Pouvoir exécutif, comme s'il était à supposer que le Pouvoir exécutif, qui est déjà sans force pour faire exécuter la loi, voulût s'affaiblir encore davantage... » Les émigrés peuvent bien avoir prêté la main au désordre dans certains cas particuliers ; mais le rédacteur de l'*Argus* estime qu'il y a des gens beaucoup plus dange-

reux, à savoir les agents ou les complices des puissances étrangères, et surtout les *républicomanes*. «... J'ai déjà dit plusieurs fois et je le répète encore, ce sont les républicomanes qui croient pouvoir mettre tout le royaume dans leur dépendance et se donner une existence brillante aux dépens des propriétaires; ce sont ces malheureux qui cherchent à détourner le peuple travaillant de ses occupations, pour lui faire entrevoir la possibilité de partager les propriétés de ceux des citoyens qui ont des terres, en les lui faisant regarder comme des aristocrates, et l'invitent sans cesse à les opprimer; ce sont ceux-là qui sont nos plus grands ennemis. »

En fait, le parti avancé, dont Morande n'osait même plus prendre les chefs personnellement à partie, dominait absolument l'action du Pouvoir exécutif. Sous la date du 23 mars, l'*Argus* nous donne l'analyse d'une célèbre séance du club des Jacobins où le ministre des affaires étrangères comparut en personne. Dumouriez, — car c'est de lui qu'il s'agit, — monte à la tribune et, se coiffant du bonnet rouge que lui passe un préopinant, adresse un discours à ceux qu'il appelle *Frères et amis*. La harangue roule sur la question de paix ou de guerre et le ministre déclare, en substance, que, si les négociations

ne réussissent pas, si la guerre est déclarée, il rentrera dans l'armée « pour vivre triomphant ou mourir libre avec ses frères ». Quand Dumouriez a terminé, le président lui répond par quelques mots flatteurs. Sur ce, Collot d'Herbois bondit et s'étonne qu'on réponde à un ministre. « Le plus beau titre dont s'honorât le ministre, déjà membre de la société, étant celui de *citoyen*, lui répondre, c'était, suivant l'orateur, une atteinte à l'égalité! » Robespierre s'exprime dans le même sens, tout en ajoutant, à titre de correctif, « qu'il ne croit pas impossible qu'un ministre soit vraiment citoyen ». La théorie n'avait rien de particulièrement aimable pour Dumouriez, mais le ministre affecta de prendre cette double sortie pour un compliment, et, se jetant au cou de Robespierre, l'embrassa avec effusion, ce qui souleva des applaudissements frénétiques. On n'était pas remis de tant d'émotions, quand arriva une lettre du maire de Paris, Pétion, lettre dont Morande donne le texte. Elle contenait une protestation contre le bonnet rouge, le nouvel emblème patriotique auquel le ministre Dumouriez venait de rendre hommage. « Le signe que vous arborez, écrivait le maire de Paris, effarouche les esprits, les éloigne de vous et sert de prétexte à la malignité de vos détracteurs..... Le peuple ne se

contente plus des images stériles de la Liberté; il veut la liberté même. Il ne se contente plus de hochets, mais des lois sages, des institutions bienfaisantes... Nous avons eu le bonheur d'avoir un signe général consacré par l'opinion; les ennemis de la liberté n'osent pas en prendre un différent; n'y aurait-il pas dès lors une souveraine imprudence à donner l'exemple d'un signe nouveau? Bientôt vous verriez des bonnets verts, des bonnets blancs; que ces bonnets de diverses couleurs se rencontrent, alors une guerre ridicule et sanglante s'engage; l'ordre public est troublé, la paix intérieure est altérée et peut-être la liberté compromise. » Qui le croirait? Cette lettre de Pétion, après tout fort raisonnable, ne fut pas mal accueillie par les Jacobins. Sur la motion de Robespierre, ils décidèrent, ce jour-là, que les membres du club ne porteraient plus d'autre signe de la liberté que la cocarde nationale. Malheureusement, la proscription du bonnet rouge ne dura pas. Dans le n° suivant de l'*Argus* (5 avril 1792), le rédacteur, parlant de la fête donnée aux Champs-Élysées par les forts de la Halle, en l'honneur des vainqueurs de la Bastille, nous raconte que le maire Pétion s'y est rendu, et que le fils de l'un des convives a été baptisé par l'évêque Fauchet. Le journaliste ajoute ces détails : « L'enfant a

été nommé *Pétion-nationale-pique*, et le père, *le bonnet rouge sur la tête*, a prêté le serment civique au nom de sa fille ¹. »

Cela n'était que puéril. Il y eut bientôt des parades plus tragiques, telles que la réception triomphale faite aux Suisses du régiment de Châteaueux que le décret d'amnistie avait tirés des galères. Manuel, Pétion, Collot d'Herbois, Robespierre, honorèrent la fête de leur présence. La municipalité fut invitée à y figurer par une pétition qui porte les signatures de Marie-Joseph Chénier et de David. Le poète Roucher, l'auteur du *Poème des Mois*, avait été désigné dans sa section pour faire partie de la députation qui devait suivre le cortège; Morande nous a conservé la réponse du poète à

1. A la même époque, Camille Desmoulins s'élevait énergiquement, dans son journal *la Tribune des patriotes*, contre les restrictions imposées au culte catholique. A propos d'une procession de la Fête-Dieu interdite sur l'initiative de Manuel, Camille écrit : « Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, mais le bon Dieu ne l'est pas encore... Le soleil de la philosophie a mûri les têtes; mais, à Paris comme dans les départements, le réquisitoire du patriote Manuel a le grand inconvénient de soulever contre la Constitution les prêtres constitutionnels qui nous ont rendu de si grands services et qui ne peuvent voir dans un semblable arrêté que le plus sinistre présage pour leur marmite : et c'est toujours par le renversement des marmites que s'opèrent les révolutions et les contre-révolutions. »

cette sommation : « Je m'y rendrai volontiers, pourvu que l'on place sur un char de triomphe le buste de Desilles, massacré à Nancy, afin que le peuple puisse voir l'assassiné au milieu des assassins ! »

Cependant les évènements se précipitent. Le 20 avril, Dumouriez vient, au nom du roi, proposer à l'Assemblée Législative de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême; et la déclaration de guerre est votée par l'unanimité des représentants, moins quatre ou cinq voix. On sait les premiers incidents de la guerre, aggravés par l'indiscipline de nos troupes, en face de l'ennemi. Le ministre de la guerre, après l'assassinat du général Dillon à Lille, vient déclarer à l'Assemblée « qu'il ne peut plus y avoir d'armée, si les soldats ne respectent plus leurs chefs ». Et le ministre (M. de Grave) donne sa démission. Les généraux Biron, Rochambeau, se plaignent hautement de l'insubordination de leurs soldats que les déclamations furibondes de Marat, dans l'*Ami du peuple*, provoquent publiquement à l'assassinat des chefs. Le maréchal Rochambeau, dans une lettre au roi, que reproduit l'*Argus* du 10 mai, s'exprime en ces termes : « Je n'ai rien vu de pareil à ce que je vois, et j'espère que V. M. me dispensera de le voir longtemps. Tous ces non-succès feront

perdre la confiance : on ne parle plus que de trahison. Quant à la discipline, il n'en est plus question. » Le maréchal, dans une autre lettre, datée du 29 avril, se plaint aussi des ministres et notamment du ministre des affaires étrangères « qui veulent jouer toutes les pièces de l'échiquier » où les généraux ne sont plus que des pièces passives. Malgré les instances du ministère et de l'Assemblée, Rochambeau maintint sa démission et Luckner dut le remplacer, à son corps défendant. Morande retrace dans son journal toutes ces misères et réclame énergiquement des mesures décisives pour rétablir la discipline. L'Assemblée se contenta d'envoyer à l'armée française une adresse, décrétée le 8 mai. Elle exhorte les troupes à traiter généreusement les prisonniers. « Ces hommes que nous combattons aujourd'hui sont nos frères ; demain peut-être ils seront nos amis. » L'adresse rappelle ensuite à l'armée française qu'elle combat non plus pour satisfaire le caprice d'un roi, mais pour le salut de la nation. « Aujourd'hui, c'est vous-mêmes, ce sont vos enfants, ce sont vos droits que vous défendez ; il faut vaincre ou retourner sous l'empire de la gabelle, des aides, de la taille, de la dîme, des corvées, des privilèges féodaux, de la honteuse milice, des emprisonnements arbitraires, de tous les genres d'im-

pôts, d'oppression et de servitude. » L'Assemblée reconnaît que des crimes ont été commis. Elle annonce qu'ils seront punis avec sévérité et engage les soldats à se défier de ceux qui ne parlent que de trahison. Ce sont des ennemis de la liberté française. D'ailleurs, on poursuivra la guerre, coûte que coûte : il faut vaincre ou mourir. « Nous avons juré, disent les représentants, de ne capituler ni avec l'orgueil, ni avec la tyrannie. Nous tiendrons notre serment. La mort, la mort, ou la victoire et l'égalité! »

Ainsi, il n'est déjà plus question du roi; le divorce avec la monarchie s'achève. La municipalité donne des ordres comme si elle craignait une nouvelle fuite de Louis XVI. On ne tient aucun compte des protestations du malheureux prince, qui écrit au maire : « Vous reconnaîtrez aisément que ce bruit, dans les circonstances présentes, est une nouvelle et horrible calomnie, à l'aide de laquelle on espère soulever le peuple et l'égarer sur la cause des mouvements actuels. » Les imprudences des royalistes rendent désespérée la situation de la famille royale. La ridicule manifestation des douze ou quinze soldats qui, dans la journée du 20 mai, arborent à Neuilly la cocarde blanche et menacent les passants de leurs sabres, porte au dernier degré l'exaspération populaire. Dans



la séance du 23, Gensonné et Brissot dénoncent le comité autrichien formé autour de la reine. Un décret licencie la garde du roi, considérée comme un foyer de réaction, et met M. de Cossé-Brissac, le commandant de cette garde, en accusation. Au-dessus de la grande porte des Tuileries, on fixe une pique, entourée de rubans aux trois couleurs et surmontée « du bonnet de la liberté ». Le 27, l'Assemblée prononce la déportation contre les prêtres non assermentés. L'Hôtel de Ville organise l'insurrection et prépare le renversement de la monarchie. On sent que le dénoûment approche et que la cause de Louis XVI est une cause perdue.

C'est à ce moment que Morande, qui dans son journal a marqué toutes les étapes de cette marche vers l'abîme, s'arrête découragé et pose brusquement la plume, soit que l'argent ait manqué, soit que le rédacteur commençât à craindre pour sa sûreté personnelle¹. Ses craintes, d'ail-

1. La dernière livraison de l'*Argus patriote* porte le numéro 94 et la date du 31 mai 1792. Au bas de cette livraison, qui termine le troisième tome de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, on lit cette mention manuscrite. « *Le journal finit à ce numéro.* » Aucune annonce n'avait prévenu le public, car, en tête de ce même numéro 94, se trouve l'avis suivant : « MM. les souscripteurs dont l'abonnement finit au 1^{er} juin sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service du journal. »

leurs, n'étaient pas chimériques, car il fut arrêté après le 10 août, et, d'après M. de Loménie, qui, dans son ouvrage sur Beaumarchais, a consacré une note à Morande, le pamphlétaire n'échappa que par miracle aux massacres de septembre 1792. Les biographes croyaient même, jusqu'à ces derniers temps, que le *Gazetier cuirassé* avait été l'une des victimes des septembriseurs. Mais il ne reste plus rien de cette légende dramatique, en présence de l'acte de décès de Theveneau de Morande, acte qui a été retrouvé en 1875 dans les archives de l'Hôtel de Ville d'Arnay-le-Duc ¹. Il résulte de l'acte

1. Cette découverte est due à M. Albrier. Voici le texte même de l'acte de décès du pamphlétaire : « Du dix-huitième jour de messidor an treize, à neuf heures du matin, acte de décès de Charles-Theveneau Morande, mari d'Élisabeth Saint-Clair, décédé à Arnay-sur-Arroux, le dix-septième jour de messidor an treize, à neuf heures du soir, né à Arnay-sur-Arroux, département de la Côte-d'Or, le neuvième jour du mois de Novembre an mil sept-cent-quarante-un, fils de Louis Theveneau, qui était notaire audit Arnay, et de Philiberte Belin, sur la déclaration à moi faite par Louis-Claude-Henry-Alexandre Theveneau, demeurant à Arnay-sur-Arroux, homme de loi, âgé de cinquante-quatre ans, qui a dit être frère du défunt, et par Georges-Louis Theveneau Morande, demeurant audit Arnay, propriétaire, qui a dit être fils du défunt ; et ont signé, après lecture faite du présent acte : Theveneau, Guiot, Theveneau. »

Morande, de sa femme Élisabeth Saint-Clair, décé-

que Morande est mort dans sa ville natale d'Arnay-le-Duc le 17 messidor an XIII (6 juillet 1805). En outre, Theveneau n'a jamais eu l'honneur, comme on l'a cru¹, d'exercer, sous le Directoire, les fonctions de juge de paix. C'est un de ses frères, non pas Lazare-Jean, l'ami et correspondant de Beaumarchais², mais Louis-Claude-Henry-Alexandre Theveneau qui siégea au tribunal de paix d'Arnay-le-Duc et mourut sans alliance à Arnay-le-Duc, le 31 août 1808. Quant au *Gazetier cuirassé*, il préféra s'éteindre dans l'obscurité et dans le calme, entouré des siens, auxquels il laissait le souvenir de ses talents plutôt que l'exemple de ses vertus.

dée à Arnay le 28 novembre 1807, laissa plusieurs enfants dont M. Albrier a ainsi reconstitué le tableau et la descendance : 1^o Georges-Louis, né à Londres le 24 janvier 1772, mort à Arnay-le-Duc le 1^{er} novembre 1815, marié à sa cousine Marie-Louise Villedey, dont cinq filles; 2^o Élisabeth-Françoise, née à Londres, le 21 février 1779, morte à Arnay le 23 mai 1833, mariée à Antoine Guiot, percepteur des finances, fils d'un député aux États généraux de 1789; 3^o Henriette-Anne, née à Londres le 1^{er} septembre 1780, décédée à Arnay-le-Duc, sans alliance, le 11 août 1856.

Les armes que s'était données Morande étaient : *d'azur, à cinq trèfles d'or posés 2, 2 et 1.*

1. V. notamment la reproduction de cette erreur dans *Beaumarchais et son temps*, de M. de Loménie, t. I, p. 381.

2. Lazare-Jean devint seigneur de Francly-lès-Arnay, conseiller secrétaire du roi et capitaine de marine. Il mourut jeune et sans postérité à Dunkerque, en 1783.

Si, jetant un coup d'œil en arrière, on essaie de caractériser la vie et les œuvres de Theveneau de Morande, on n'éprouve aucun embarras. M. de Loménie¹ pouvait se dispenser, pour répondre aux susceptibilités très respectables des descendants de l'audacieux pamphlétaire, d'établir doctement que Morande n'a pas toujours été un citoyen honorable et que les très graves écarts de sa jeunesse méritent le blâme. Il a été, dès le premier jour, et il est resté jusqu'à la fin le moins scrupuleux des hommes : un aventurier de lettres, vendant sa plume au plus offrant et prêt à changer de drapeau suivant les hasards du combat. Joueur, libertin, escroc, il débute par se brouiller avec sa famille et avec la justice ; et bientôt, réduit à sortir de France, organise, sous le couvert de l'hospitalité britannique, une véritable officine de chantage. Sans s'attarder à l'attaque des personnages de second ordre, il vise à la tête d'un roi, en le menaçant de dévoiler au monde le scandale de ses basses amours ; défiant les petites ruses de la police française, il force le monarque à lui envoyer presque un grand homme comme ambassadeur et réduit l'amant de la Du Barry à composition. Ainsi devenu riche, à force d'audace et de

1. *Beaumarchais et son temps*, t. I, p. 381 et 383.

cynisme, il se rend indispensable au gouvernement qu'il a bravé, devient le conseiller ordinaire de la police de Louis XVI et l'un des pourvoyeurs les plus dangereux de la Bastille. Entre temps, il promène sa lanterne de Diogène sensuel sur tous les coins équivoques de la société qui l'entoure et dévoile les hontes du XVIII^e siècle, en homme qui connaît par expérience ce que le vice a de plus raffiné. Noblesse, clergé, magistrature, finance, toutes les classes comparaissent à leur tour devant le libelliste impitoyable. Le théâtre n'a pas de secrets pour lui; il peint comme personne le monde interlope des coulisses et des boulevards; et, si l'on ne craignait pas de le suivre, Dieu sait où nous mènerait ce précurseur du naturalisme! Il sait tout, car il a tout vu. Il connaît sur le bout du doigt l'histoire des alcôves et déshabille les princes comme les courtisanes. Cet homme étrange joue avec une aisance incomparable les rôles les plus divers; tantôt la terreur, tantôt l'auxiliaire précieux du pouvoir; défiant les plus formidables puissances, la Du Barry, Voltaire, Cagliostro, Mirabeau, Robespierre. Il marche en riant à travers le monde, tendant la main à quiconque a de l'or, côtoyant les abîmes avec une étonnante souplesse; méprisé, mais redouté; perdu de vices et faisant la leçon aux plus ver-

tueux; déshonoré et n'ayant à la bouche que les mots d'honneur, de patriotisme; diffamateur de Louis XV et agent aussi fidèle qu'habile de Louis XVI; figure hybride et complexe, qui personnifie tout à la fois l'intelligence superficielle et brillante du XVIII^e siècle, la corruption de la société qui finit et les aspirations tumultueuses de la société qui commence; vil pamphlétaire, si l'on veut, mais plein d'esprit et de ressources, d'une observation mordante, d'une rare sûreté de jugement et de coup d'œil; Figaro vivant et réel, si retors qu'il a exploité Beaumarchais lui-même; si habile, qu'il a forcé un roi, mortellement insulté par lui, à lui ouvrir sa cassette; si heureux, qu'après avoir bravé les plus farouches Jacobins, il s'est joué de la guillotine révolutionnaire comme il s'était joué des bastilles monarchiques, et est mort doucement dans son lit!

FIN.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

- ABRAHAM, 142.
ACADÉMIE FRANÇAISE (l'), 31.
ACCIAIOLI (cardinal), 97.
ACIS ET GALATÉE (ballet d'),
171.
ADÉLAÏDE (madame), 68.
ADHÉMAR (comte d'), 66-86.
AIGUILLON (duc d'), 24-26-39.
44-46.
AÏSSÉ (M^{lle}), 105.
ALBEMARLE (comte d'), 95.
ALBRIER, 10-303-304.
ALBUGET, 101.
ALCESTE (opéra d'), 146.
ALCESTE (pantomime d') 171.
ALEXANDRE (café), 184.
ALIGRE (François d'), 186.
ALPHÉE ET ARÉTHUSE (opéra
d'), 147.
ALPHONSINE (M^{lle}), 167.
AMBIGU, (théâtre de l'), 170
à 177.
AMELOT, 102-129.
AMELOT fils, 130.
AMIOT, 101.
AMOUR ET P'SYCHÉ (opéra de l'),
147.
AMOURS DE CHARLOT ET DE
TOINETTE, p. 72.
ANDRÉ (d'), 269-281.
ANOUILH (d'), 78.
ANTRAIQUES (comte d'), 143.
ARANDE (comte d'), 110.
ARCHIVES DE LA BASTILLE,
p. 12 à 21.
ARÉTIN, p. 3.
ARGENSON (d'), 71.
ARGUS PATRIOTE, journal de
Morande, 240 à 302.
ARIANE, (opéra d'), 141.
ARMAND (café), 184.
ARMIDE (opéra d'), 147.
ARNOULD (M^{lle} Sophie), 134-
138-145 à 156.
ARNOUX (madame de Saint-) 13.
ARTOIS (comte d'), 113-126-
155-216-220.
ASNIÈRES (marquis d'), 32.
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, 270
et *suiv.*
ASSOCIÉS (théâtre des), 180.
AUBIN (Saint) (l'acteur), 177
AUDINOT, 137-170 à 177.

B

BABILLARDS (café des), 184.
 BAILLY, 269.
 BALSAMO, 200.
 BALUE (Magon de la), 186.
 BAMBOCHES (les), 170.
 BARBIER, 79.
 BARDY (abbé), 283.
 BARNAVE, 253.
 BAROTTEAU, 177.
 BARRE (chevalier de la), 98.
 BASTILLE (la), 198.
 BATES, 74.
 BEAUCHAMP (la), 12, 14.
 BEAUJON, 106-152.
 BEAULIEU, 177.
 BEAUMARCHAIS, 41 à 51, 176-231 à 239.
 BEAUMESNIL (M^{lle}), 129-148.
 BEAUMETZ, 269.
 BEAUVAU (princesse de), 152.
 BELLANGER, 135-149.
 BELLE AU BOIS DORMANT (la), 171.
 BELLEGARDE (M. de), 96.
 BELLINGANT (M^{lle}), 167.
 BELOSENSKI (prince), 186.
 BELSON DIT BOUCHARDERIE, 61.
 BERGASSE, 233 à 238.
 BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, 260.
 BERNIS (cardinal de), 97.
 BERTIN, 150-166.
 BERTHOLET, 259.
 BERTRAND DE MOLLEVILLE, 287.
 BÉTHUNE (marquis de), p. 32.

BINGLEY, 73.
 BIRON (maréchal duc de), 95.
 BITHEMER, 177.
 BOISSIÈRE, 61-72-74.
 BONHOMME ANGLAIS (le), par Theveneau de Morande, 192.
 BORDIER, 177.
 BOSCARIS, 283.
 BOUILLÉ (de), 247.
 BOUILLON (duc de), 138.
 BOUILLON (madame de), 81.
 BOURBON (Louise de), 209.
 BOURBON (Louise - Henriette de), 213.
 BOURET, 103.
 BOYSSE, 106.
 BRANTÔME p. 3.
 BRAS-DE-FER (d^{lle} Charlotte), 99.
 BRETEUIL (baron de), 198-257.
 BRETON (le), 142.
 BRIENNE (de), 227.
 BRISSOT, 60-247 à 292 *passim*.
 BRISSOT DÉMASQUÉ par C. DESMOULINS, 291.
 BROGLIE (comte de), 50.
 BUNBURY (lady Sarah), 74.
 BURKE, 63, 74-127.
 BUSTEL, 56.
 BUZOT, 250.

C

CAGLIOSTRO, 190 à 205-236.
 CAHIER DE GERVILLE, 286.
 CALONNE (de), 216.
 CAMBERT, 122.
 CAMPAN (madame), 86.
 CANGÉ (baronne de), 106.
 CARDONNE (la), 188.

- CARRA, 248-274-279-281.
 CASTOR ET POLLUX (opéra de),
 147.
 CASTRIES (marquis de), 78-81.
 CASTROPIGNANI (duc de), 199.
 CERUTTI, 268.
 CHABRILLANT (marquis de),
 137.
 CHABRILLAT (marquis de), 34.
 CHAMBONAS (marquis de), 95.
 CHAMPREUX (M. de), 39.
 CHAMPREUX (Laroche de), 58.
 CHANTERIE (M^{lle} la), 140.
 CHARTRES (duc de), 81-208 à
 228.
 CHATEAUVIEUX (M^{llo}), 146.
 CHATEAUVIEUX (Suisses de),
 298.
 CHÉNIER (Marie-Joseph), 298.
 CHENON (le commissaire), 196
et suiv.
 CHÉRON, 279.
 CHEVALIER, 87.
 CHOISEUL, 24.
 CHOISY (de), 275.
 CHOLET, 283.
 CHONCHON, 38.
 CHRONIQUE SCANDALEUSE (la)
 p. 112 *et passim.*
 CHRONIQUEUR (le) DÉSŒUVRÉ,
 OU L'ESPION DU BOULEVARD
 DU TEMPLE, 108-168.
 CLAIR (Elisabeth Saint-), 190.
 CLAIRON (M^{lle}), 141-152-153.
 CLAVIÈRE, 267, 288.
 CLÉOPHILE (M^{lle}), 110.
 CLERMONT (de), 210.
 CLUGNY (de), 130.
 COIGNY (de), 210.
 COIGNY (chevalier de) 81.
 COLIN, 145.
 COLLOT D'HERBOIS, 296.
 COLOMBE (M^{lle}), 157.
 COMÉDIE-FRANÇAISE, 156-163.
 COMUS, 184.
 CONDORCET, 250-267-274.
 CONFESSION GÉNÉRALE D'AU-
 DINOT (la), 175.
 CONFLANS (de), 210.
 CONSPIRATION DE LOUIS-PHI-
 LIPPE-JOSEPH-D'ORLÉANS,
 par Montjoie, 209.
 CONTI (prince de), 176.
 COOK (pantomime du capi-
 taine), 171.
 COROLLER, 253.
 COSMOPOLITE, 199.
 COSSÉ-BRISSAC, 302.
 COULON (M^{lle}), 137.
 COUP D'ŒIL HISTORIQUE SUR
 LA GÉNÉALOGIE DES PRINCI-
 PAUX PAIRS DE FRANCE, 92-
 94.
 COURCELLES. (M. de), p. 25.
 COURRIER DE L'EUROPE, 60-
 239.
 CRESSY (la), 13.
 CRÉPÉ (M^{lle}), 129.
 CROISY (chevalier de), 140.
 CROQUISON (frère), 18, 20.
 CURTIUS, 181.

D

- DALEMBERT, 29-151.
 DANDOIN (Corisande), 93.
 DANEZY (mademoiselle), 13,
 15, 17.

DANGÉ, 103.
 DANTON, 248.
 DARDANUS (opéra de), 147.
 DAUBERVAL, 128.
 DAUBIGNY, 177.
 DAUVERGNE, 130-131.
 DAVID, 298.
 DEFORMERY, 142.
 DELAMOTTE, (chevalier), 16.
 DELATOUCHE, 56.
 DELAUNAY, 55.
 DELESSART, 286 à 288.
 DELILLE, 259.
 DEMARE, 187.
 DENAIN, 187.
 DERVIEUX (M^{lle}), 132-135.
 DESFORGES, 265.
 DESILLES, 299.
 DESMAHIS, 187.
 DESMARES (la), 12.
 DESMOULINS (Camille), 248-291.
 DÉSŒUVRÉ MIS EN ŒUVRE (le), 168.
 DESPINCHAL, 98.
 DESRUES, 182.
 DEVILLE (M^{lle}), 130.
 DIABLE DANS UN BÉNITIER (le), 63 à 88.
 DIDEROT, 151.
 DIDON (opéra de), 41.
 DILLON (général), 299.
 DU BARRY (madame), 24, 26, 31, 33, 43, 96, 114, 128, 152.
 DU BARRY (vicomte), 33.
 DUBOIS (M^{lle}), 110.
 DUCLOS, 151.
 DUCREST (marquis), 259.
 DUFFAILLANT, 187.

DUFOUR, 101.
 DUFRESNE (Liennette), 187.
 DUMONT, 125-168.
 DUMOULIN, 162.
 DUMOURIEZ, 288-295-299.
 DUPLANT (M^{lle}), 128-145.
 DUPORT, 253-269.
 DUPRÉ (la), 187.
 DURAS (duc de), 101.
 DURFORT (duc de), 111.
 DUSAULX, 276.
 DUTENS, 45.
 DUVERGÉ (le concierge), 18.
 DUVERGER (M^{lle}), 142.
 DODINET, 177.
 DORAT, 135-147.
 DORVIGNY, 177.
 DRUOT (la), 187.
 DOMINGUE (Saint-) (*insurrection de*), 272.
 DOPPY (mademoiselle), 15.
 DORIVAL (M^{lle}), 136.

E

ECHLIN (chevalier), 58.
 ECHO ET NARCISSE (opéra d'), 138.
 ELECTRE (opéra d'), 140.
 EMERY (l'), 177.
 EON (le chevalier d'), 25, 46, 48, 74, 263.
 EPRESMENIL (M. d'), 196.
 ESPION ANGLAIS (L'), p. 116, et *passim*.
 ESTAING (comte d'), 182.
 ESTANG (M. de l'), 102.
 ESTANG (la l'), 187.

F

FALBAIRE (Fenouillot de), 106.
 FAUCHET (l'évêque), 297.
 FAUCONNIER (les sœurs), 104.
 FAYETTE (la), 247-271-275-279.
 FELICIANI (Séraphina), 196-205.
 FÉRIOL (M. de), 104.
 FERRERS (lord), 50.
 FERTÉ (Papillon de la), 123-132.
 FEUILLANTS (club des), 253-277.
 FEUQUIÈRES (de), 32.
 FINNY, 74.
 FITZ-JAMES (de), 210-226.
 FLESSELLES (M. de), 12, 15.
 FLESSELLES (madame de), 224.
 FLEURY (marquis de), 101.
 FLORANCE, (le comédien), 149.
 FOIX (Sainte-), 84.
 FONTAINE, 101.
 FOREST (M^{lle}), 166.
 FORTUNÉ (le théatin), 81.
 FOUCHÉ, 143.
 FOURNIER (M^{lle}), 167.
 FOURRÉ, 163.
 FOX, 63-74-113,
 FRAGONARD, 133.
 FRANCE (M^{lle} la), 167.
 FRANC-MAÇONNERIE, 200-219.
 FRÉDÉRIC, 142
 FRETEAU, 269.
 FRONSAC (de), 210.
 FURIEL (madame de), 153.

G

GAILLARD, 259.
 GAILLARD ET DORFEUILLE, 172.
 GAILLARDET, 48.
 GALLOIS, p. 56.
 GARAUD DE COULON, 268.
 GARDEL, 126-137.
 GARDE NATIONALE, 271.
 GAZETIER CUIRASSÉ (le) 25 à 34.
 GAZETTE NOIRE, 92 et *passim*.
 GENLIS (comte de), 81-101-222-225.
 GENLIS (comtesse de), 226.
 GENLIS (marquis de), 113.
 GENSONNÉ, 302.
 GEOFFRIN (madame), 32.
 GEORGES II, 73.
 GÉRARD (la), 187.
 GERMAIN (foire Saint-), 172.
 GODARD, 65-82.
 GODEVILLE (madame de), 40.
 GOËZMAN, dit le baron de Thurne, 41, 62-72.
 GOMBAUD, 102.
 GONCOURT (MM. de), 151.
 GORSAS, 274-281.
 GOSSE, 61.
 GOSSEC, 140.
 GOURDAN (Correspondance de madame), 116 à 118.
 GOURDAN (madame), 114 à 116.
 GOUZIER (de), 98.
 GRAMONT, 93.
 GRAMMONT (madame de), 23.
 GRANDI (M^{lle}), 110.

GRAVE (de), 299.
 GRÉGOIRE, 253.
 GRÉGOIRE (père), 99.
 GRIFFITZ, 73.
 GRIMM, 68 et *passim*.
 GLUCK, 146.
 GUÉMÉNÉE (prince et princesse de), 81-152-226.
 GUERCHY (comte de), 48-74.
 GUIMARD (M^{lle}), 43, 129 à 136.

H

HARCOURT (d'), 93.
 HARPE (la), 110-259.
 HAZON, 102.
 HELLÉ (opéra d'), 138.
 HELVÉTIUS, 151.
 HÉNIN, (prince de), 148-155.
 HÉNIN (princesse de), 81.
 HÉROUVILLE (comte d'), 95.
 HILAIRE (la Sainte-), 102.
 HIRCHMANN, 47.
 Hôpital (comtesse de l') 43.
 HUBERTY (M^{lle} de Saint-), 140 à 143.
 HUMBERT, 82.
 HURUGUE (marquis de Saint-), 237.

I

IMBERT DE BOUDEAUX, 83.
 IPHIGÉNIE (opéra d') 146.
 IPRÉVILLE (d'), 63.

J

JACOBINS (club des), 276-295.
 JACQUET, 80.

JARENTE (de), 134.
 JEANNOT, 182.
 JERINHIM (Le chevalier), 81.
 JOSSAN (Daudet de), 231.
 JOUBERT, 57-87.
 JOURDAN COUPE-TÊTES, 272
 JULLIEN (Adolphe), 140.
 JULLIOT (M.), 17.

K

KEPPEL (amiral), 220.
 KORNMANN (affaire), 231 à 239.

L

LA BORDE (M. de), 42-205.
 LACÉPÈDE, (de), 266-268.
 LACOUR (M^{lle}), 12-14-186.
 LAFORÊT (M^{lle}), 187.
 LAGUERRE (M^{lle}), 137 à 139.
 LAMBALLE (prince de), 12-14-187-210-214.
 LAMETH (les), 253-271.
 LAMOTTE-PIQUET, 224.
 LANDISSE (abbé), 87.
 LANDRIEUX, 101.
 LANGEAC (marquis de), 95.
 LANGLOIS (M^{lle}), 167.
 LA ROCHEFOUCAULD, 93.
 LARRIVÉE (l'acteur), 221.
 LAUNAY (M. de), 196.
 LAUNAY (chevalier de), 80.
 LAURAGUAIS (comte de), 27-35. 149.
 LAURENT (foire Saint-), 172.
 LAVAL (de), 210.
 LAVOISIER, 259.

LAUZUN, 210.
 LAUZUN (duchesse de), 81.
 LEBEL, 24.
 LÉCLUSE, 171
 LEFRANC, 214.
 LEFRANC DE POMPIGNAN, 152.
 LEMOINE, 140.
 LE NOIR, 72 à 88-100-186-232-234-258.
 LEVASSEUR (M^{lle}), 109-143-146.
 LHUILLIER (M^{lle}), 111.
 LINGUET, 58-60-192-238-263.
 LIVRY (Richard de), 44.
 LOLOTTE, 95.
 LOMÉNIE (de), 45-230-234-235,
 LORRY (M. de) 118.
 LOUIS (dom), 56.
 LOUIS XV, p. 6-23-50-69.
 LOUIS XVI, 54-69-110-243-270-301.
 LOUSTALOT, 248.
 LOUVOIS (marquis de), 142.
 LUCIEN, p. 2.
 LUCKNER, 279-300.
 LULLI, 122.
 LUYNES (de), 93.
 LYS (dame du), 106.

M

MAC-MAHON (Perkins de), 56-60.
 MAILLARD (M^{lle}), 137.
 MALTER (les frères), 177.
 MANUEL, 12-46-56-248-264.
 MARAIS (l'inspecteur), 13 à 17.
 MARANISSE, 101.
 MARAT, 243-248-253-299.
 MARIE (M^{lle} S^{te}), 144.
 MARIE-ANTOINETTE, 68-154-211.
 MARIE-CHRISTINE (archiduchesse), 209.
 MARMONTEL, 141-259.
 MARQUIS (les petits), 30.
 MASQUE DE FER (*pantomime du*) 171.
 MATIGNON (de), 31.
 MATOUSKY (comte) 61.
 MAUPEOU (le chancelier), 24-26-28-29-31.
 MAUREPAS, 62-209.
 MAYEUR DE SAINT-PAUL, 108-125-167.
 MAZARIN (duc de) 101.
 MAZARINADES, p. 4.
 MÉLANGES CONFUS SUR DES MATIÈRES FORT CLAIRES, par Th. de Morande, 30.
 MÉMOIRES SECRETS D'UNE FILLE PUBLIQUE, par Th. de Morande, 37.
 MÉMOIRES D'UN VOYAGEUR QUI SE REPOSE, par Dutens, 45.
 MÉMOIRES POUR MOI, PAR MOI... 263.
 MÉNAGEOT, 260.
 MERCY-ARGENTEAU (comte de), 69-109-243.
 MICHEAU, 177.
 MICHELOT (la). 216.
 MILLOT, 283.
 MIRABEAU, 227-234-243.
 MIRÉ (M^{lle}), dite Colombe, 157.
 MODÈNE (comte de) 101.
 MONACO (prince de), 31.
 MONSEIGNAT (Ch. de) 249.
 MONTAIGNE (la), 187.
 MONTBAREY (prince de) 231.

MONTGRAND (chevalier de) 55-87.

MONTJOIE, 209.

MONTMORENCY (duc de), 32.

MORANDE (Theveneau de).

Sa naissance, 10. — Premières années, 11. — Incarcération au Fort-l'Évêque, 16. — Fuite en Angleterre, 21. — Il écrit le *Gazetier cuirassé*, 25. — Prix de vente, analyse du livre, 25 et suivantes. — Campagne difamatoire de Morande, 34. — Dure leçon que lui donne le comte de Lauraguais, 35. — Morande prépare contre la Du Barry les *Mémoires secrets d'une Fille publique* et fait ses conditions, 37. — Effroi de la cour; mission des officiers de la connétablie, 40. — Mission de Beaumarchais : il achète le silence de Morande et la suppression du libelle, 44 à 51. — Morande, après la mort de Louis XV, devient agent de la cour et surveille les réfugiés français à Londres, 54. — Morande sujet ou auteur du *Diable dans un bénitier*, 63 à 68. — Morande chargé de surveiller Boissière par M. de Vergennes, 73. — Morande donne des consultations au ministère sur les moyens de poursuivre les libelles, 73. Il élabore un projet de

bill, 75. Morande seconde le policier Receveur dans sa mission en Angleterre, 82. — Rapports de Morande avec M. de Moustier, ministre de France, 83. — Après le départ de Receveur, Morande reste à Londres l'agent du gouvernement français, 88. — Morande reprend sa plume de satirique et peint les différentes classes de la société, 90 à 119. — Morande est-il l'auteur du *Vol plus haut?* 125. — Morande passe en revue le personnel de l'Opéra, 125 à 152. — Morande apprécie la troupe de Nicolet et d'Audinot, 162 à 177. — Il parle de la boutique de Curtius, 181. — Du cabinet de physique de Comus, 183. — Des cafés, 184. — Des tripots, 185 à 188. — Morande écrit le *Bonhomme anglais*, 192. — Campagne de Morande contre Cagliostro, 194 à 205. — Morande écrit la *Vie privée du duc de Chartres*, 208 à 227. — Rôle de Morande dans l'affaire de Kornmann, 231 à 239. — Retour de Morande en France; il quitte le *Courrier de l'Europe*, et fonde à Paris l'*Argus patriote*, pour défendre Louis XVI contre les Jacobins, 243. — Il se prononce contre les émigrés et les prin-

ces allemands, 246. — Il explique la fuite de Varennes, 247. — Morande attaque violemment Brissot, 248 à 269. — Il apprécie la composition de l'Assemblée législative et s'élève contre Robespierre et Pétion, 270. — Éloges donnés à La Fayette, 271. — Morande partisan de la séparation de l'Église et de l'État, 273. — Morande défend les ministres contre les dénonciateurs, 273. — Il déplore l'élection de Pétion comme maire de Paris, et le crible de sarcasmes, 275. — Morande dénonce les Jacobins, 276. — Il blâme la faiblesse de l'Assemblée, 278. — Lui reproche de perdre son temps en puérils débats, 278. — Politique extérieure de Morande, 280. — Morande flétrit les fauteurs de désordres et les assassins, 281. — Il raille l'optimisme de Pétion, 282. — Morande s'élève contre les libelles et la débauche publique, 284. — Morande partisan de la paix, 286. — Jugements de Morande sur le ministère girondin, 288. — Découragement de Morande; son court voyage au pays natal, 290. — Il reprend la lutte : attaques contre C. Desmoulins, 291 à 293. — Il déplore les insur-

rections révolutionnaires, sans vouloir d'une restauration de l'ancien régime, 293. — Morande accuse les républicains d'exciter le peuple, 295. — Il analyse la séance du club des Jacobins où Dumouriez parle coiffé du bonnet rouge, 295. — Morande cite une belle parole du poète Roucher, 298. — Il flétrit l'indiscipline des troupes, 300. — Après le décret contre les prêtres non assermentés, Morande cesse de publier l'*Argus patriote*, et n'essaie plus de lutter, 302. — Erreurs accréditées sur sa mort, 303. — Son acte de décès, 303. — Jugement d'ensemble sur la vie et les œuvres de Morande, 305.

MOREAU, 177.

MOREAU jeune, 141.

MORELLE (la), 187.

MOUSTIER (comte de), 82.

MOUTIERS (marquis de), 95.

MURVILLE (de), 150.

N

NARBONNE (de), 279-286.

NASSAU-SIEGEN (prince de), 232.

NAVAN (baron de), 57.

NECKER, 182.

NEVERS (duc de), 95.

NICOLE (ordre de Saint), 33.

NICOLET, 162 à 170.
 NICOLET (madame), 165.
 NIVELON, 130.
 NOAILLES, 93-288.
 NORTH (lord), 63.
 NOUVEL, 167.

O

OBSERVATEUR ANGLAIS (L'),
 263.
 OPÉRA (théâtre de l'), 122 à
 159.
 OPPY (madame d'), 114.
 ORLÉANS (duc d') 148-209-213.
 ORMESSON (M. d'), 196-269.
 ORPHÉE ET EURYDICE, (*opéra*
d') 122.
 ORVILLIERS (lieutenant général
 d'), 220.
 OUessant (combat d'), 220.
 OVIDE (foire Saint), 172.

P

PALISSOT, 260.
 PALLAVICINO (cardinal), 97.
 PARISAU, 173-174.
 PARLEMENT (le), 99.
 PASSE-TEMPS D'ANTOINETTE ET
 DU VIZIR DE VERGENNES,
 p. 81.
 PASTORET, 268-271.
 PATRIOTE FRANÇAIS (le), 260-
 291.
 PELPORRE (Lafitte de), 59-67.
 PENTHIÈVRE (duc de), 187-211.
 PERRIN (abbé), 122.
 PETITS SOUPERS DE L'HÔTEL
 DE BOUILLON (les), 59-81.

PÉTION, 247 à 298.
 PEYTAVIN, 275.
 PHILÉMON ET BAUCIS (*opéra*
de) 147.
 PICARDEAU, 177.
 PICCINNI, 140-141.
 PLACE (de la) p. 259.
 POINÇOT (la), 187.
 POLICE DÉVOILÉE (la) par Ma-
 nuel, 12-22-46-56-264.
 POLIGNAC (duchesse de), 86.
 POLYPHÈME (ballet de) 171.
 POMEREUX (marquis de), 48.
 POMONE (pastorale de), 122.
 PONTIEU (*opéra d'Adèle*
de...), 146 et 148.
 POYANNE (M. de), 15.
 PRAIRIE (M^{lle} la), 126 137.
 PRASLIN (duc de), 16-29.
 PRÉAUDAU, 55.
 PRÉVILLE (la), 156.
 PRIEUR (M^{lle}), 178.
 PRIEUR, 250-253.
 PRUDHOMME, 281.
 PRUNEAUX (marquis de) 48.

Q

QUINAULT, 123.
 QUINAULT (la), 95.

R

RAMEAU, 128-142.
 RAUCOURT (M^{lle}), 152.
 RAVAISSON (François), p. 12.
 RECEVEUR (dit le baron de Li-
 vermont), 79 à 88.

RÉPLIQUE A BRISSOT PAR Th.
de Morande, 22-25-66-264-
266.
RÉPONSE DE BRISSOT A TOUS
LES LIBELLISTES, 261.
RÉPUBLICAIN (*Journal*), 250.
RETZ (cardinal de), 98.
REY (Michel), 47.
RICHELIEU, 227.
RIVE (de la), 156.
ROBERT, 225.
ROBESPIERRE, 248-250-253-
270-279.
ROBINEAU (abbé), 166.
ROCHAMBEAU, 279-299.
ROCHE-AYMON (cardinal de la),
24.
ROCHETTE (de la), 63.
ROHAN (cardinal de), 195.
ROLAND, 289.
ROLAND (*opéra de*), 140.
ROLLIN (fermier-général), 16.
ROSALIE (M^{lle}), 128-144.
ROUBAULT (père), 56.
ROUCHER, 298.
ROUSSEAU, 129-151.
ROYER (abbé), 253.
ROZELLI (Grammont de), 156.
RUTLEDGE, 270.

S

SABBATIN (la), 95.
SACCHINI, 137.
SALÉ, 180.
SALLE-SAROU (la), 187.
SARTINE (M. de), 12 à 17-62-
113-186.
SARTINE (M. de), fils du pré-
cédent, 130.

SAXE-TESCHEN (duc de), 209.
SÉCHAMP (abbé de), 56.
SEDAINE, 43-151.
SÉGUR (de), 227.
SERGENT (café), 184.
SERRES DE LATOUR, 57-60.
SERVANDONI, 163.
SHEBBEARE, 73.
SHELBURNE (lord), 63.
SHÉRIDAN, 63-78.
SOUBISE (prince de), 43-126-
135-137.
SOUCK (M^{lle}), 153.
SOUCY (Hudry de), 138.
SOURDEAC (marquis de), 122.
SOYECOURT (de), 32.
SUÉTONE, p. 2.
SWINTON, 60.

T

TAINÉ, 256.
TALON, 167.
TASSIN (café), 184.
TÉCHUL (marquise de), 153.
TERRACÈNES (marquise de),
153.
TERRAY (abbé), 24-26-95-105.
TESTARD (M^{lle}), 111.
TEXIER (le), 55.
THÉ (M^{lle} du), 111 à 114-132-
216.
THÉODORE (M^{lle}), 129.
THÉROIGNE DE MÉRICOURT,
282.
THÉSÉE (*opéra de*), 140.
THILORIER, 197-201.
TOCSIN (le), ou avis à toute
personne, etc. 85.
TOURNEUX, 263.

TRIBUNE DES PATRIOTES (la),
292.
TRÉMOUILLE (de la), 32.
TUMEREL, 58.
TURC (café), 184.

U

URBSREX (duchesse d'), 153.
UZANNE (éditions), 37-129.

V

VALIER (Joly de Saint), 57.
VARENNE (la de), 95.
VARIÉTÉS (théâtre des), 171 à
180.
VAUDERMOTTE (de), 260.
VAUDREUIL (comte de), 86.
VAUGUYON (duc de la), 29-68.
VERGENNES (comte de), 48-72-
77.
VERGENNES (duchesse de), 225.
VERMEILLE, 178.
VERT (Georges), 93.
VERTUMNE ET POMONE (*opéra*
de), 147.
VESTRIS, 126.

VESTRIS (la), 156.
VIGNEROT, 93.
VILLARS, 93.
VILLEDEUIL (comte de), 130.
VILLEROY, 93-152.
VILLERS (madame Cahouet
de), 45.
VILLIER, 102.
VISAGE, 180.
VISMES (de), 205.
VOLANGES, 177.
VOL PLUS HAUT (le), 125-168.
et passim,
VOLTAIRE, 35-42-126-151.
VRILLIÈRE (duc de la), 26-31-
148-187.

Y

YONG (café), 183-184.
YORK (duc d'), 280.

Z

ZAIS (*opéra de*), 128.

W

WANDENIVEN, 87.

ERRATA

P. 48; note 1, ligne 29; *lire* : Marquis de Pomereux;
au lieu de : POMEZEUX.

P. 158; note, 1^{re} ligne; *lire* : « maître des requêtes; *au lieu de* : maître de requêtes. »

P. 168; il s'est glissé une légère confusion dans la note 2 et à la ligne 3 du texte de la page 168.

BARBIER (*Dict. des ouvrages anonymes*, t. I, p. 910) n'attribue à Mayeur que le *Chroniqueur désœuvré* et non le *Désœuvré mis en œuvre* qu'il laisse à l'actif du comédien Dumont. D'autre part, QUÉRARD (*France littéraire*, t. V, v^o Mayeur de Saint-Paul) dit bien que Mayeur attribuait à Dumont le *Désœuvré mis en œuvre* et le *Vol plus haut*, mais il n'ajoute pas « et le *Chroniqueur désœuvré* ». QUÉRARD indique Mayeur comme étant l'auteur du *Chroniqueur désœuvré*, ainsi que nous l'avons dit à la note 1 de la page 108. Cette rectification laisse d'ailleurs intactes nos conclusions de la note 2, p. 168.

P. 169; ligne 23; *lire* « Mayeur repoussait. . »; *au lieu de* : « Il repousse... »

P. 218; ligne 25; *lire* : « Pari; *au lieu de* : parti. »

P. 285; ligne 17; *lire* : « ... que n'eût pas reniée »;
au lieu de : « renié. »



TABLE

	Pages.
Planche I. — <i>Portrait de Theveneau de Morande.</i>	
AVANT-PROPOS.	I
INTRODUCTION.	1
CHAPITRE I. — Morande libelliste	9
Planche I. — <i>Le Chevalier d'Eon</i>	48
Planche II. — <i>La Promenade des Boulevards</i>	
<i>vers 1770</i>	107
CHAPITRE II. — Morande policier	53
Planche III. — <i>L'Opéra vers 1786</i>	121
CHAPITRE III. — Morande peintre de mœurs.	
— La Société contemporaine	89
Planche IV. — <i>L'Ambigu vers 1786.</i>	170
CHAPITRE IV. — L'Opéra.	121
Planche V. — <i>Café Alexandre vers 1782.</i>	184
CHAPITRE V. — Les Théâtres du Boulevard.	161
CHAPITRE VI. — Morande et Cagliostro.	189
CHAPITRE VII. — Morande et le duc de Chartres	207
CHAPITRE VIII. — Morande et Beaumarchais	229
CHAPITRE IX. — Morande et la Révolution.	241
INDEX ALPHABÉTIQUE.	309
ERRATA	321

